

Gisors et l'énigme des Templiers

Jean Markale

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

HISTOIRE DE
LA FRANCE SECRÈTE

Jean Markale
GISORS
et
l'énigme des Templiers



Pygmalion
Gerard Watelet

JEAN MARKALE

GISORS
et l'énigme des Templiers

Pygmalion
Gérard Watelet
Paris

PREMIÈRE PARTIE

Les Lieux

I

LES OMBRES DE GISORS

Depuis la nuit de ma mémoire, et quel que soit l'horizon vers lequel convergent mes regards, j'ai toujours entretenu des rapports étranges et quelque peu ambigus avec Gisors et la vallée de l'Epte. Ce n'est pas mon pays et je n'y ai aucune attache précise. Je n'y suis allé que tardivement, à l'âge de vingt ans. Pourtant, c'était un pays familier, comme ceux qui sont entrevus dans des rêves d'enfance, un paysage où l'on finit par croire qu'on a vécu un jour, serait-ce dans une vie antérieure. Mais, quoi qu'il en soit, le fait est là : Gisors, la vallée de l'Epte, et aussi le Vexin, nourrissaient mon imaginaire.

Je me suis toujours fié à mon instinct, à cette sorte de sens inné que je n'hésite pas à croire d'origine celtique et qui fait entrevoir des réalités profondes déformées par la brume des apparences. J'ai toujours voulu que mes rêves deviennent réalités parce que je crois en la toute-puissance de l'Esprit. Mais pour que ces rêves se réalisent, j'ai vite compris qu'il fallait d'abord les incarner, les soumettre au jeu de la matière, c'est-à-dire de l'apparence. Ma culture rationaliste répugne à croire une proposition, la plus minime soit-elle, si je n'ai pas vérifié les étais sur lesquels elle s'appuie. Ce n'est pas nier les forces obscures de l'inconscient, c'est au contraire leur donner les moyens d'agir. Et je me suis demandé pourquoi et comment mon esprit chevauchait les grandes étendues du Vexin à la recherche d'une zone d'ombre, quelque part le long du cours sinueux de l'Epte ou sous les fantastiques murailles de Gisors. Or, quand on cherche, on trouve.

Au plus profond de ma mémoire, une image s'impose, qui n'est pas en rapport avec Gisors mais avec Saint-Clair-sur-Epte. Il s'agit d'une illustration débile contenue dans un manuel scolaire, une « Histoire de France » pour classes élémentaires. Cela représentait le chef normand Rollon rendant hommage au roi de France Charles III dit « le Simple ». La légende expliquait que le fier Normand, devant baiser les pieds du souverain, n'avait pas voulu s'abaisser à fléchir le genou : il avait pris franchement la jambe du roi et l'avait haussée jusqu'à lui, faisant ainsi dégringoler de son trône le malheureux Charles le Simple. Oh ! combien les images puériles de nos *Histoires de France* ont-elles marqué notre imaginaire ! Et l'épisode de Rollon, ainsi traité – ou maltraité – rejoignait une autre image : celle de Charlemagne

vieillissant dans un fauteuil, regardant tristement par la fenêtre de son palais une horde d'affreux Normands en train de piller et de brûler une abbaye. Il faudrait un jour réécrire l'Histoire d'après les images de nos manuels !

C'est pourtant là le point de départ de mon rêve sur Gisors. On voit que les Templiers en sont encore exclus. Mais les Normands, par contre, déferlent, provenant de tous les horizons, précédés de leur terrible réputation, laquelle n'est d'ailleurs qu'un leurre, les Vikings n'étant pas plus cruels ni pillards – ni moins – que les autres peuples dits chrétiens de l'époque. À vrai dire, je soupçonne fort les rédacteurs de manuels scolaires du début de ce siècle d'avoir sciemment remplacé l'image un peu usée du Croquemitaine, trop suspecte d'irrationnel, par celle beaucoup plus réaliste des Hommes du Nord. C'est en somme la version antérieure de « l'espion qui venait du froid », et cela montre assez clairement que toute éclosion de la personnalité, qu'elle soit individuelle ou collective, passe par la crainte de l'*autre*, de celui qui est de l'*autre côté*.

En l'occurrence, la vallée de l'Epte m'est apparue très tôt comme une frontière au-delà de laquelle vivaient encore les descendants de ces redoutables Normands dont on m'avait décrit les ravages. Et surtout, pour moi qui résidais à Paris, la vallée de l'Epte constituait la plus proche frontière naturelle. Je sentais bien qu'il devait y avoir une différence fondamentale entre le Vexin français et le Vexin normand, et que la Normandie n'était pas l'Île-de-France, même pas la France tout court. Je savais que la Normandie avait été longtemps anglaise, et même, je me disais que les Normands avaient conquis l'Angleterre : dans ces conditions, comment ne pas considérer la Normandie comme le berceau du futur État de Grande-Bretagne ?

Cette idée de « terre étrangère » à la France prenait racine en moi, d'autant plus que je m'étais laissé dire que de nombreux Bretons avaient participé à la conquête du pays des maudits Anglais qui avaient chassé mes ancêtres de leur île d'origine, les obligeant à passer la Manche et à s'établir en Armorique. Du coup, les Normands devenaient mes alliés, et la citadelle de Gisors, à soixante-dix kilomètres de Paris, était le premier jalon qui pouvait me conduire sur la route d'un pays imaginaire que je reconstituais selon mon cœur et en fonction de toutes les pulsions que peuvent susciter les rêveries nostalgiques d'un jeune homme qui se croit exilé.

D'autres éléments confortèrent en moi la réalité de cette frontière, en particulier la découverte de la littérature du Moyen Âge. Je m'étais bien vite aperçu que la plupart des anciens textes de cette littérature médiévale dite française étaient rédigés en dialecte anglo-normand, à commencer par la fameuse *Chanson de Roland*. Quant aux romans

« bretons », autrement dit les récits du cycle arthurien, ils étaient, à part ceux de Chrétien de Troyes, l'œuvre de clercs normands plus ou moins inféodés à Henry II Plantagenêt : le *Roman de Brut* (c'est-à-dire des Bretons) de Robert Wace, le *Tristan* de Béroul et celui de Thomas d'Angleterre, la *Folie Tristan* du manuscrit d'Oxford, les Lais de Marie de France qui, comme son nom ne l'indique pas, était anglo-normande, probablement la demi-sœur de Henry II. Pour moi qui me sentais plus que jamais Breton et de plus en plus fier des traditions bretonnes, il était évident que les Normands ne pouvaient être que des amis. N'avaient-ils pas contribué de façon éclatante à répandre les légendes celtiques dans le monde ? Je leur devais bien de m'intéresser à leur histoire, à leur littérature et aussi à leur magnifique art tant ogival que roman.

Hélas, c'était pendant la Seconde Guerre mondiale. J'apprenais tous les jours que des tonnes de bombes avaient été déversées sur les villes normandes. Qu'allait-il rester de tout cela ? Combien de chefs-d'œuvre seraient-ils anéantis dans la tourmente ? Cela ne pouvait qu'augmenter ma sympathie pour ce pays où vibraient encore, je le savais, l'âme des chevaliers d'antan et la main de gloire des bâtisseurs de cathédrales. De l'autre côté de l'Epte, de l'autre côté de la « frontière », c'est toute une civilisation qui risquait de basculer dans le néant.

C'est en 1948 que je vins pour la première fois à Gisors. Un train, déjà désuet pour l'époque, m'avait emmené hors du temps parisien, serpentant à travers les jardins de banlieue et débouchant, après avoir franchi l'Oise, sur les plateaux du Vexin inondés de soleil et d'un vent qui, dans mon imagination, recélait déjà les grands souffles de la mer. En sortant de la gare, j'eus réellement le sentiment de me trouver *ailleurs*, de l'autre côté d'une frontière que j'avais enfin réussi à traverser. Pourtant, cette gare se trouve sur la rive gauche de l'Epte, c'est-à-dire du côté français. Mais, en face, il y avait la masse imposante du château, et je me souvenais d'avoir lu quelque part une curieuse réflexion du roi de France Philippe Auguste à propos de cette forteresse : « J'aimerais que les murailles fussent de pierres précieuses, que chaque pierre soit d'or ou d'argent, à condition que nul ne le sache sauf moi. » Cette phrase du jeune roi est évidemment une boutade, et qui montre à quel point on tenait, tant en Angleterre qu'en France, le château de Gisors comme un élément essentiel de la stratégie politique et militaire. Mais de telles paroles ont de curieuses résonances quand on les relie à tout ce qui concerne le fabuleux trésor des Templiers.

Cependant, en 1948, j'ignorais tout de ce trésor, et je n'avais pas entendu parler des fouilles entreprises par le gardien du château. Un

invraisemblable autocar, comme on n'en voyait déjà plus, me traîna à travers les rues de la ville. Les traces de la guerre y étaient encore visibles : des ruines témoignaient des bombardements allemands qui avaient détruit le centre de Gisors en 1940, et la silhouette décharnée et meurtrie de l'église faisait mal à voir. En un instant, j'eus la vision de cet instant terrible où la mort pleuvait, déversée par les avions à la croix noire, les sinistres Stukas, dont les manœuvres en piqué déchaînaient des miaulements infernaux qui se répercutaient dans le ciel. Cela, je connaissais. J'avais subi les bombes allemandes en 1940. Je me souvenais de nos errances, ma grand-mère et moi, sur les routes de Basse-Normandie, dans notre fuite éperdue et totalement inepte vers une Bretagne inaccessible. Chaque fois que nous entendions le rugissement des Stukas, nous nous précipitions dans les fossés. Ce bruit est resté dans ma mémoire, à jamais, comme celui du tir des mitrailleuses, comme aussi la croix noire qui perçait les ailes de ces oiseaux de cauchemar. Car il s'agit bien de cauchemar. Et ce n'est que beaucoup plus tard que j'ai su que ces croix noires étaient celles des Chevaliers teutoniques, ces rivaux des Templiers, et qui leur survécurent.

Mais en ce mois de juillet de mes vingt ans, le soleil était une lumière de paix et d'espoir. Je quittai les ombres de Gisors pour m'enfoncer à l'intérieur du Vexin normand, en direction de la forêt de Lyons. Bézu-Saint-Éloi, Étrépnay, Doudeauville, et enfin Puchay, où j'étais attendu : des paysages calmes où les futures moissons commençaient à prendre les teintes du pain cuit dans de grands fours, comme autrefois, dans les villages cernés de haies vives. Il faisait bon vivre. À Puchay, où je ne savais pas que résidait alors le poète Louis Guillaume qui, depuis, devint mon ami – encore un Breton exilé ! –, je vis le porche en bois d'une petite église caractéristique de ces pays de Haute-Normandie : la trace des Vikings y est évidente, bien que personne ne sache encore évoquer l'ombre de ces navigateurs venus du nord. Puchay est un village qui émerge à peine d'un flot de verdure, au milieu d'une plaine maintenant vouée à la culture industrielle. Ma première impression fut celle d'un enclos où les fleurs jaillissent de tous côtés, à travers les grilles des jardins et sous les murs des maisons.

Je me retrouvai au milieu d'un groupe de jeunes dans une de ces maisons fleuries perpendiculaires à la rue, et qui se prolongeait par un jardin débouchant sur la campagne. Une vieille femme dont je n'ai jamais su le nom, mais que nous appelions « grand-mère », officiait à la cuisine, assistée d'un pauvre garçon nommé Jean, et qui servait d'homme à tout faire. Le maître des lieux était un Franciscain, homme étrange et remarquable, d'origine bretonne, le Père Marie-Bernard. Je

l'avais connu par hasard, dans d'autres circonstances, mais je n'ai jamais pu comprendre ce qu'il faisait exactement, ni quel était son but en nous réunissant de temps à autre dans des maisons où on lui donnait, en vertu de quels mystérieux accords, pouvoir sur les gens et les choses. Peu importe d'ailleurs. J'ai vécu des moments intenses au milieu de cette communauté fraternelle qui n'obéissait à d'autre règle que celle de l'amitié. Et le soir, après le repas, c'était la veillée : chacun y allait de son histoire, de la plus grivoise à la plus sérieuse, ou de sa chanson, ou de ses souvenirs, le tout se terminant par une prière et un cantique en l'honneur de la Vierge.

C'est là que j'entendis encore parler de Gisors. On avait trouvé, me dit-on, un cimetière mérovingien non loin de l'église, avec des tombes qui renfermaient des objets précieux. Et ces objets n'avaient pas été perdus pour tout le monde, m'assurait-on. On précisa même que les habitants de Gisors racontaient, depuis des générations, qu'un trésor était gardé par le diable. Malheur à celui qui oserait s'engager sous la terre dans le seul but de dérober le trésor maudit ! Il risquait d'être englouti à jamais dans les flammes de l'enfer. Mais d'autres, plus prosaïques, prétendaient qu'il n'y avait pas de trésor : c'était une énorme cuve remplie d'essence que les Allemands avaient fait construire sous le château pendant l'Occupation, espérant ainsi la mettre à l'abri des bombardements anglais, la forteresse de Gisors étant un lieu sacré et historique pour tous les citoyens du Royaume-Uni. L'histoire de la cuve d'essence est authentique, et c'est l'une des raisons pour lesquelles, en 1964, on a coulé, sur ordre ministériel, une dalle de béton dans la cour dudit château. Néanmoins, sans que l'on prononçât le nom des Templiers, les allusions à un trésor enfoui dans le sous-sol de Gisors revenaient sans cesse, même si c'était sous la forme évidente d'une légende aux multiples versions.

Quant aux souterrains, on ne se privait pas de les décrire. Il y en avait partout autour de Gisors. À entendre mes compagnons, le Vexin normand n'était qu'un vaste fromage de gruyère rempli de trous et de corridors mystérieux. Il y en avait un entre le château de Gisors et l'église Saint-Gervais-Saint-Protais : c'était sûr, on l'avait vu, puisque les bombardements de 1940 avaient bouleversé le quartier et fait découvrir des cavités que l'on ignorait jusqu'alors. Il y en avait un autre entre le même château de Gisors et le donjon de Neaufles-Saint-Martin, ce qui est très logique puisque la forteresse de Neaufles est plus ancienne que celle de Gisors : ceux qui ont construit Gisors venaient de Neaufles et il eût été surprenant qu'ils ne ménageassent point un accès entre les deux points forts du système de défense de la vallée de l'Epte. D'ailleurs, ajoutait un autre, il y a un grand souterrain dallé (d'où tenait-il ce détail ?) qui relie Gisors à Château-sur-Epte,

dont on voit encore les ruines face à Saint-Clair-sur-Epte, comme si celles-ci protégeaient encore l'entrée de la Normandie contre ceux qui se précipitent sur la route nationale 14 en direction de Rouen. Il fallait aussi parler du souterrain qui reliait Gisors aux Andelys, à Château-Gaillard, plus précisément. Là, je n'étais pas d'accord, étant donné que c'est Richard Cœur de Lion qui avait fait construire Château-Gaillard pour contrebalancer la perte de Gisors. Mais j'étais prêt à admettre les salles souterraines sous l'église de Bézu-Saint-Éloi et la mystérieuse signification de la très belle croix de Neufles, près du passage à niveau. Et j'aimais aussi qu'on me parlât de Mortemer.

Cette abbaye cistercienne ruinée à la Révolution, et où Henry I^{er} d'Angleterre mourut d'indigestion (ah ! la gastronomie normande), ne manque ni d'allure, maintenant qu'elle a été en partie restaurée, ni de traditions étranges. On y entend des bruits inexplicables, certains soirs. Pendant la Première Guerre mondiale, un chauffeur anglais y rencontra le fantôme d'un moine, et en fit une description si détaillée au curé de Lyons-la-Forêt que celui-ci reconnut exactement le costume cistercien du XII^e siècle. D'ailleurs, une Dame Blanche vient souvent se lamenter sous les fenêtres du château, les nuits sans lune, et il n'est pas rare d'apercevoir les moines massacrés pendant la Révolution gagner l'église en procession. La nuit tombant, les histoires de fantômes succédaient aux histoires de souterrains. Ah ! si quelqu'un avait le temps de faire des fouilles, on trouverait sûrement quelque chose, sinon un trésor, du moins des documents. On le voit, nous délirions beaucoup.

Cela tenait en partie à ce que le Père Marie-Bernard, qui s'amusait comme un petit fou de nos sottises, versait, si j'ose dire, de l'huile sur le feu en nous préparant un excellent « brûlot » (mélange d'eau, de sucre et de rhum qu'il faisait flamber), qui augmentait nos ardeurs. Alors les garçons du pays, qui se trouvaient parmi nous, extravaquaient sur ce qu'ils avaient déjà entendu dans des veillées semblables, en famille ou chez des amis. L'idée de souterrains secrets, de trésors enfouis – et maudits, parce que gardés par des puissances maléfiques –, et de documents capables de bouleverser le monde, devenait pour nous réalité. Et *c'était en 1948*, c'est-à-dire une douzaine d'années avant qu'un livre apparemment sérieux, mais en fait aussi délirant que nos veillées à Puchay, n'attire l'attention du grand public sur l'or des Templiers de Gisors. Il était effectivement question d'un trésor caché à Gisors et de souterrains dans tout le Vexin.

Ainsi, ce pays qui hantait autrefois mon imagination, alors que je ne le connaissais que par mes lectures, me devint plus familier. Ce séjour à Puchay me fit entrevoir Gisors non seulement comme le pivot de la défense normande contre les rois de France, mais aussi comme

une sorte de pôle mystérieux vers lequel convergeaient des lumières froides, comme on en voit parfois le long des murs des cimetières. Je visitai Mortemer avec mes camarades. Nous y évoquâmes les fantômes. À vrai dire, nous nous en moquâmes. Mais, au retour, la camionnette dans laquelle nous étions tous empilés tomba en panne. Doit-on croire aux coïncidences ? Je visitai également Bézu-la-Forêt. Je commençai à m'intéresser sérieusement à l'étymologie, et ce nom bizarre m'intriguait : il est incontestablement celtique, mais signifie-t-il simplement « les bouleaux », les « tombeaux » (c'est le plus vraisemblable) ou provient-il de la contraction d'un ancien *albodunum*, autrement dit la « forteresse blanche » ? Pourquoi faut-il que dans l'Aude, dans le Razès précisément, non loin de Rennes-le-Château, il y ait un Bézu où se sont établis les Templiers, d'ailleurs dans des conditions assez obscures ?

Ce nom m'agaçait d'autant plus que je le voyais répété à Bézu-Saint-Éloi, tout près de Gisors, et que je le reconnaissais comme le premier terme d'une autre paroisse de la région, sise en Seine-Inférieure (ainsi qu'on disait, à l'époque), le charmant village de Bézancourt. Nous y allâmes tous, avec la fameuse camionnette, pour la fête de saint Christophe, le patron de la paroisse, fête qui donnait lieu à une grand'messe chantée, à une procession et à la traditionnelle bénédiction des véhiculés. Nous étions commis pour constituer la chorale. Le curé de Bézancourt, c'était de notoriété publique, vivait maritalement avec sa bonne et en avait un enfant qu'il élevait avec amour. L'archevêque de Rouen avait voulu déplacer ce peu scrupuleux ecclésiastique, mais les paroissiens, qui aimaient bien leur curé, s'y étaient opposés farouchement. Après tout, le pape Clément V, l'un des protagonistes de l'affaire des Templiers, pillait sans vergogne les deniers de l'Église – c'est-à-dire des fidèles – pour subvenir aux dépenses somptuaires de sa maîtresse, la belle comtesse de la Marche. Mais personne alors n'aurait osé en parler. Ici, cela se passait au vu et au su de tout le monde, et les paroissiens n'étaient pas les derniers à subvenir, en toute connaissance de cause, aux besoins de cette étrange famille. À l'époque, je n'avais pas encore entendu parler de l'abbé Béranger Saunière, ni même d'un certain curé d'Urufle qui défraya la chronique, dans les années cinquante, pour avoir atrocement massacré sa maîtresse enceinte. En tout cas, le curé de Bézancourt n'avait pas trouvé de trésor dans un des piliers de son église. Il vivait très simplement. C'était un homme sympathique et ouvert, et sa « bonne » était fort jolie. Avec mes camarades, nous nous contentions de faire des jeux de mots douteux sur le nom de Bézancourt. Je ne sais pas ce qu'est devenu cet ecclésiastique, mais on m'a dit depuis que saint Christophe n'avait jamais existé et qu'il s'agissait seulement d'une pieuse légende. Il a pourtant fait des miracles en compagnie de saint

Georges qui, lui non plus, n'a, paraît-il, jamais existé. Ce que je puis assurer, c'est que ce jour de juillet 1948, le 25 très exactement, nous chantâmes de bon cœur – et en chœur – pendant la grand'messe, et que nous assistâmes tous à la traditionnelle bénédiction.

Il y avait quelque chose de digne et de touchant dans cette cérémonie que l'Église considère maintenant comme une survivance d'une indigne superstition. Il est vrai que l'Église romaine n'en est pas à un reniement près. Et si j'ironise à propos de saint Christophe qui n'existe pas et qui a pourtant fait des miracles, c'est parce que je sais qu'il faut voir plus loin que les versions officielles répandues *urbi et orbi* par des personnages qui se sont arrogé des droits infailibles auxquels n'auraient jamais prétendu les premiers apôtres. Nous sommes tous des *Christophe*, du moins devrions-nous tous porter le Christ – pas le Crucifié, l'Oint – et ainsi provoquer des miracles qui cesseraient du coup d'être surnaturels pour devenir les actes du quotidien.

Cela dit, ce 25 juillet 1948, sous le soleil de midi, lorsque nous retournâmes à Puchay, les plateaux du Vexin brillaient de tous leurs feux. Le vent s'était levé et balayait les blés comme des vagues de la terre. J'aimais ce pays. J'aimais le vent qui m'apportait les prémices de la mer. J'aimais ces chemins qui se croisaient au milieu des champs : j'y voyais des voyageurs de l'ancien temps, à pied, s'en allant vers le couchant, transportant avec eux leurs peines et leurs joies, et se recueillant à chaque carrefour, auprès d'une croix ou d'une statue de saint Christophe, là où jadis nos ancêtres gaulois vénéraient le dieu à double ou triple face qui protégeait l'errance vers des pays lointains. Je savais déjà que l'Ordre du Temple avait été créé, du moins officiellement, pour protéger les routes de pèlerinage en Terre sainte, et que par la suite, il avait surveillé les grandes voies de communication de l'Europe occidentale. Mais que m'importaient les Templiers à cette époque. Le soir, à la veillée, nous replongeâmes dans nos délires : c'était à qui trouverait le Trésor enfoui dans la ville de Gisors, à Bézu-Saint-Éloi, à Neaufles ou même à Mortemer. J'ai le souvenir vivant de ces heures trop courtes : elles sont parmi les meilleures de ma vie.

Je suis revenu très souvent, par la suite, à Gisors, dans la vallée de l'Epte et sur les plateaux du Vexin. Et à chaque fois cela a été le même émerveillement, la même nostalgie profonde, la même volonté farouche de m'enfoncer davantage dans les ombres que laissaient entrevoir les feuillages qui s'ouvraient.

Plus que jamais ce pays m'apparaissait comme celtique, empreint d'une atmosphère inexplicable, mais qui remontait à la nuit des temps, toutes civilisations confondues et se cristallisant dans une grande

auréole de mystère. Le Vexin, c'est le territoire du peuple gaulois des Véliocasses, et qui, au temps de la conquête romaine, faisait partie de la Gaule Belgique comme tout ce qui était au nord de la Seine. Mais les Véliocasses n'avaient fait que s'établir dans une région déjà modelée par des peuples antérieurs. Région de passage, certes, dernier débris de la grande plaine de l'Europe du Nord, jonction entre la Mer du Nord et les routes qui menaient vers les rives atlantiques, entre les vallées qui viennent de l'est et du sud et les échancrures de la Manche, autrefois appelée « Mer bretonne ». Pays-carrefour où les vents ont soufflé de partout, où, comme une étrange épine dorsale, la voie romaine (c'est-à-dire un chemin gaulois pavé) de Lutèce à Rotomagus (Rouen, la « plaine de la roue », ou la « plaine ronde ») se reconnaît parfois sous les fondations de la route nationale 14. Lieu d'histoire où se sont affrontés les Francs et les pirates vikings, et ensuite les rois de France avec leurs vassaux, les rois anglo-normands. Et au milieu de tout cela, dans un pays partagé par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, la forteresse de Gisors brillant comme un phare et que convoitaient tous ceux qui sont éclairés par son faisceau lumineux...

J'avais trois façons de pénétrer dans ce domaine privilégié : par Chaumont-en-Vexin et Trie-Château, où j'évoquais les forteresses françaises qui surveillaient Gisors ; par Magny-en-Vexin après une halte au musée de Guiry-en-Vexin, témoignage de l'ancienneté de ce terroir ; par de petites routes paresseuses à travers le Vexin français, dans ces charmantes vallées qui semblent isolées du monde, et où je découvrais des noms de villages étonnants, comme Haute-Souris, ce qui me faisait aboutir sur les bords de l'Epte, à Bray-Lû.

À Trie-Château, j'allais toujours accomplir une sorte de pèlerinage à la célèbre allée couverte qui se trouve un peu à l'écart et qui a gardé intacte cette puissance magnétique que l'on ressent dans toute construction sacrée exceptionnelle. Cette allée couverte est fort bien conservée, et elle présente une particularité : le support qui obstrue l'entrée – contrairement à l'usage commun – est percé d'un trou circulaire. Certes, d'autres allées couvertes de la région parisienne présentent cette même particularité, et on peut en voir au musée de Pontoise ainsi que dans les fossés du musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. Mais ici, à Trie-Château, le monument est à sa place d'origine, et il en est d'autant plus émouvant. Je me suis laissé dire qu'à certaines dates, encore de nos jours, il s'y déroulait des cérémonies quelque peu secrètes, de vagues rituels d'initiation. Et s'il faut en croire mes informateurs, les participants à ces cérémonies auraient des liens – ou affirmeraient en avoir – avec les Templiers.

Je ne peux m'empêcher de sourire. Initiation à quoi ? Rituels surgis de quelles imaginations ? Le syncrétisme fait des ravages en notre

XX^e siècle finissant, pour ne pas dire pourrissant, où la confusion des croyances et des valeurs est telle que personne n'y reconnaît plus rien. Nous ne savons rien du rituel secret des Templiers – s'il y en a eu un, ce qui est loin d'être prouvé – pour la bonne raison qu'il était et est resté secret. Nous ne savons rien, ou presque rien, de la religion des constructeurs de mégalithes parce qu'aucun document *lisible* ne nous est parvenu de ces temps qui remontent aux troisième et second millénaires avant notre ère. À moins que...

Ce trou dans le support de l'allée couverte de Trie-Château, certains archéologues le nomment le « Trou de l'Âme ». Il indique *peut-être* la croyance que l'âme du défunt inhumé dans l'allée couverte pouvait, au bout d'un certain temps, quitter le corps et s'en aller ailleurs, vers un autre-monde. On a fait remarquer que bon nombre de crânes retrouvés dans les monuments mégalithiques portaient un trou visiblement dû à une trépanation. Était-ce une opération chirurgicale destinée à sauver un blessé, ou était-ce une trépanation rituelle, accomplie sur le défunt dans un but religieux, à savoir permettre à l'âme de s'échapper hors de la boîte crânienne ? On ne peut donner aucune réponse, mais la question reste posée. Or, on sait que, parmi les accusations portées contre les Templiers, figure le culte rendu à une idole en forme de tête, le fameux *baphomet*, qui semble d'ailleurs plus mythique que réelle. Coïncidence ? L'allée couverte de Trie-Château gardera toujours son mystère, et c'est aussi bien ainsi.

Quand j'arrivais par Magny-en-Vexin, je ne me lassais pas d'admirer les vieilles maisons du bourg, ces relais de poste du temps des diligences, aujourd'hui endormies dans la torpeur de l'été, fermées au monde bruyant des véhicules à moteur qui les frôlent et les dédaignent. Pour moi, c'était l'intrusion dans un passé qui se découvrait peu à peu, comme si je tournais les pages d'un livre que personne n'avait jamais encore lu. Et je continuais par Saint-Clair-sur-Epte : le chœur roman de l'église me faisait remonter plus loin le temps jusqu'à cette fabuleuse image de mon enfance, Rollon et Charles le Simple. Curieux endroit que Saint-Clair-sur-Epte, où rôdent encore les ombres de ceux qui ont signé un traité lourd de conséquences pour l'histoire de l'Europe occidentale : à peine a-t-on quitté le village qu'on se trouve au milieu d'usines qui se sont élevées sur les bords de l'Epte, au lieu-dit précisément Bordeaux-Saint-Clair, près du passage à niveau où rouillent les rails d'une voie ferrée complètement désuète. C'est là qu'on passe en Normandie. Et sur la butte, veille la forteresse de Château-sur-Epte, du moins ce qu'il en reste : les fortifications et le donjon pourrissent au milieu d'une folle végétation, et certaines parties des bâtiments anciens sont utilisées par une exploitation agricole. C'est fort dommage qu'on ait laissé ainsi à l'abandon ce

château qui fut l'un des plus beaux de Normandie, l'une des pièces maîtresses du système de défense normand sur la frontière de l'Epte.

Cependant, mon itinéraire favori passait par Bray-Lû. J'avais déjà laissé les miasmes de l'agglomération parisienne le long des routes sinueuses qui partaient de Meulan et qui virevoltaient le long des coteaux et des vallées fleuries. Il y avait des coquelicots dans les blés, car, à cette époque, on n'utilisait pas encore les désherbants sélectifs. Il y avait des marguerites le long des routes que les cantonniers n'avaient point encore défrichées. Et c'est dans la fraîcheur des vergers et des potagers enfouis que je pénétrais en Normandie.

Mais je ne m'attardais pas dans la vallée. Je remontais rapidement le cours de l'Epte jusqu'à Aveny, et je gravissais la pente qui menait sur le plateau, en direction de Dampsmesnil. Un peu à l'écart, au milieu des taillis, et sur une pente, se trouve une allée couverte, certes moins imposante et moins bien conservée que celle de Trie-Château, mais tout aussi évocatrice du mysticisme des âges sombres de la Préhistoire. Ce qui frappe ici, c'est une gravure représentant deux seins de femme et un collier à plusieurs rangs. Le thème n'est pas original, et on le retrouve sur d'autres mégalithes de la région, ainsi qu'à l'intérieur des grottes néolithiques de la vallée du Petit-Morin, à Coizard notamment. Ce genre de figuration, à mi-chemin entre le figuratif et le symbolisme, est caractéristique de l'art dolménique et peut être rapprochée des gravures qu'on relève sur les supports de nombreux monuments du Morbihan. La forme féminine d'Aveny a une parenté évidente avec la fameuse idole « en forme de marmite » des Pierres-Plates en Locmariaquer, et avec la déesse à la chevelure et aux colliers plusieurs fois représentée dans le tertre de l'île de Gavrinis. Il faut vraisemblablement y voir une divinité funéraire, puisque les dolmens et les allées couvertes sont des tombeaux, mais aussi, vu le contexte et la floraison d'éléments décoratifs évoquant la mer et la végétation, une divinité de la vie. Cela suppose une pensée métaphysique déjà élaborée : la vie et la mort ne sont que deux aspects complémentaires d'une même réalité.

Quoi qu'il en soit de ces spéculations, les symboles veulent toujours dire quelque chose. Le collier est signe de puissance et les seins marquent l'abondance. Le message peut être résumé ainsi : le triomphe de la vie. Dans ces conditions, à quoi bon se poser d'autres questions ? L'allée couverte d'Aveny se suffit à elle-même, et quand on demeure un certain temps le dos appuyé contre la pierre, on finit par sentir que tout est possible tant est puissante l'énergie qui émane de la terre en cet endroit, et qui jaillit, tel un éclair, vers le ciel à travers les arbres. Je suis persuadé que les mégalithes de Trie-Château et d'Aveny sont des clefs nécessaires pour ouvrir les portes réelles de Gisors, *celles*

qui sont en dedans. Car les routes droites ne mènent jamais qu'au néant des vanités tapageuses.

Je restais souvent des heures près de l'allée couverte d'Aveny. À l'époque, peu nombreux étaient les visiteurs qui, ayant relevé la présence du monument dans un guide touristique, s'étaient décidés à aller voir de quoi il s'agissait. Généralement, ils repartaient bien vite, ajoutant un tas de pierres à leur collection d'images de la journée. Mais j'en ai vu qui restaient, qui examinaient la pierre, qui la photographiaient, qui s'imprégnaient de l'atmosphère qu'elle suscitait. Alors, quand j'avais la sensation d'être « rechargé », d'avoir fait le plein de forces vitales indispensables, je reprenais le sentier qui se faufilait à travers les arbres.

De retour dans la vallée, je pouvais alors beaucoup mieux appréhender son aspect romantique et désuet : cette vallée de l'Epte, j'en avais la conviction, avait cessé d'appartenir au monde depuis au moins un siècle, c'était une vallée oubliée. Il aurait fait bon s'y endormir un soir de printemps, quand les lilas sont en fleurs, pour ne se réveiller qu'à la fin des temps, lorsque les pommiers de l'île d'Avalon produiront des fruits mûrs toute l'année. Sur le vieux pont qui franchissait l'Epte, on sentait l'odeur de l'eau, et le village d'Aveny baignait dans un tableau de Claude Monet. Le peintre a d'ailleurs habité longtemps dans la vallée de l'Epte, à Giverny, où l'on peut encore voir sa maison et ses jardins, non loin du confluent où l'Epte se jette dans la Seine, emportant ses eaux paresseuses vers un grand large où se noient les bateaux ivres. L'impressionnisme, le symbolisme, le style « fin de siècle », les hurlements de Rimbaud qui tentent de réveiller les fées endormies sous les glycines des maisons ravagées par les mousses du temps passé : tout y est, tout est préparé pour permettre le plongeon vers l'aube du soleil, lorsque la lumière divine imprégnait encore les parcelles d'or qui pleuvaient sur la terre.

D'Aveny, je remontais le cours de l'Epte. La petite route, peu propice à une grande circulation, suit la rivière, et la voie ferrée de Vernon à Gisors est parallèle, avec parfois des passages à niveaux bizarres. La vétusté de cette voie ferrée me fait toujours penser à quelque scénario de science-fiction où l'on imagine un train s'égarant sur une ligne désaffectée et s'enfonçant dans les brumes d'un autre-monde. En fait, cela a quelque chose d'irréel. Est-on sûr que les maisons du hameau de Berthenonville sont habitées par des êtres humains ? Tout est si calme au bord de cette route et le long de cette voie ferrée où il ne passe aucun train qu'on ne peut échapper à cette question. Et on peut la poser aussi à propos du village de Château-sur-Epte, d'autant plus que les ruines fantomatiques de la forteresse semblent narguer le voyageur et lui indiquer des directions où il se

perdra. Peu importe alors de savoir que cette forteresse a été érigée par Guillaume le Roux à la fin du XI^e siècle et qu'elle porta longtemps le nom de Château-Neuf, tandis que le groupe de maisons enfouies sur la pente était appelé Fuscilmont. Dans mon esprit, il s'agissait beaucoup plus d'un de ces innombrables châteaux qu'on entrevoit à peine dans les romans arthuriens, l'un de ces châteaux où des épreuves fantastiques attendent le chevalier qui ose s'y risquer. Mais le matin, alors qu'il a passé la nuit à se défendre contre des êtres maléfiques, il s'aperçoit que la forteresse est vide d'habitants, que les ronces ont envahi les cours, et que les bâtiments sont en ruine, comme s'ils n'avaient pas été occupés depuis des siècles. Est-ce donc dans un château semblable que Perceval le Gallois assista au mystérieux Cortège du Graal, auquel il ne comprit rien, et au sujet duquel il ne posa aucune question, tandis que le roi boiteux l'invitait à partager son repas ?

L'atmosphère change complètement lorsqu'on arrive aux Bordeaux-Saint-Clair. La route de Paris à Rouen, par son excessive fréquentation, brise le rêve qui stagne au fond de la vallée. Pourtant, les usines qu'on y voit ont quelque chose de familier, et de désuet elles aussi : on les oublie tant elles se confondent dans la verdure. Et c'est grâce à elles que la voie ferrée existe encore comme un précieux vestige. Je ne peux me défendre d'une certaine nostalgie quand je pense aux Bordeaux-Saint-Clair : un souvenir précis d'un soir de printemps de 1971 vient amplifier cette sensation générale. Lorsqu'on franchit l'Epte, on passe la frontière de ce que les Celtes appellent l'Autre-Monde, un monde peuplé d'êtres étranges, qui ressemblent pourtant trait pour trait aux humains, et qui se dérobent parfois dans la brume au moment même où l'on croit pouvoir les saisir. Quel message me délivrait cette femme qui se faisait appeler d'un nom qui n'était pas le sien, et surtout qui était-elle ? Un être de chair et de sang ou l'un de ces fantasmes qui me poursuit sans relâche depuis mon enfance ? Je ne sais, mais je suis hanté par les ponts, par les gués, par tous les passages qui mènent vers des *ailleurs*. Mais peut-être est-ce là simplement le symbole de l'envoûtement du Vexin, de ce pays qui n'est pas le mien, qui n'est qu'une flamme auprès de laquelle je viens piteusement me brûler les ailes...

Et je remontais le cours de l'Epte, m'arrêtant à Guerny, dont le nom de consonance bretonne est nettement celtique, évoquant les aulnes ou le marais. De fait, la vallée qui s'élargit à l'est, du côté français, est occupée par d'immenses prairies qui proviennent vraisemblablement du drainage d'un ancien marécage. Le village de Guerny est aussi tranquille, aussi effacé qu'Aveny ou Berthenonville : j'y retrouvais le même mystère, la même impression d'échapper au

poids du temps. De là, ce qui n'était alors qu'un chemin, me menait, en gravissant la pente, sur le plateau, vers le bourg de Vesly : dans l'église, il y avait de vieilles statues des XIV^e et XVI^e siècles qui excitaient ma curiosité, et aussi un beau retable du XVII^e siècle. Cette région du Vexin renferme parfois des surprises quant à l'art religieux. N'est-ce pas un peu plus loin, au nord de Gisors, à Mainneville, que se trouve la célèbre statue de saint Louis dont l'image, devenue classique, est répandue à travers le monde ?

Revenu dans la vallée, je remontais vers Dangu, un bourg plus important, où l'église est en partie romane et a été remaniée au XVI^e siècle. À côté, se trouve une magnifique maison normande à colombage caractéristique des anciennes constructions de la région. Dangu, qui s'étale entre la rive de l'Epte et le sommet du plateau, occupe une situation privilégiée qui témoigne de son importance stratégique. Il y eut certainement là une forteresse gauloise sur la hauteur, puis un camp romain dans la vallée. Après le traité de 911, le lieu devint un bastion avancé de la défense normande, sa forteresse contrôlait la vallée de l'Epte au sud de Gisors. Une ville se développa ainsi autour du château, ville qui fut volontairement brûlée au XII^e siècle par Robert de Chandos pour éviter qu'elle ne tombât aux mains du roi de France Louis VI le Gros. Puis à la fin de ce même siècle, Dangu fut le théâtre de luttes farouches entre Anglo-Normands et Français qui l'occupèrent tour à tour et qui, évidemment, la saccagèrent à chaque fois. Enfin, en 1400, l'antique forteresse fut abandonnée par Jacques de Bourbon qui fit bâtir un autre château. Sous le Second Empire, ce château, plusieurs fois remanié et restauré, appartint au comte de Lagrange qui y fit entraîner les chevaux de Napoléon III. De ce bâtiment, maintenant disparu, il ne reste que les caves. Par contre, un autre château domine le bourg depuis 1908 : il s'agit d'un édifice qui a été transporté là pierre par pierre, le château qu'avait fait construire Madame de Pompadour à Montretout.

Lieu de guerre et d'histoire, Dangu a quand même conservé quelque chose des époques où les druides célébraient leur culte en pleine nature, en dehors de toute construction, dans le *nemeton*, une clairière sacrée au milieu de la forêt. Le sanctuaire a évidemment été christianisé : c'est Notre-Dame du Chêne, dans un bois auquel on accède par un simple chemin, objet d'un pèlerinage annuel. Le nom est révélateur, et l'endroit est très fréquenté, comme en témoigne le nombre impressionnant des *ex-votos* qu'on peut y voir. Du sanctuaire druidique au pèlerinage chrétien, l'ombre de la Mère divine au milieu des chênes perpétue, en dépit des changements et des bouleversements du monde, la permanence des croyances et des rituels à travers les siècles.

En allant sur Gisors, on peut faire un détour vers Neaufles-Saint-Martin. Sur la route, il y a une étrange croix. De loin, on croirait une croix celtique, telle qu'il en existe en Irlande. En fait, c'est une croix du XIV^e siècle, une croix inscrite dont la présence est sans doute liée à l'existence d'un sanctuaire ancien. Nous sommes sur le plateau, ouvert à tous les vents. La croix domine un paysage monotone. Elle semble griffer le ciel. Plus loin, au-delà de Neaufles, se dresse le donjon, dernier vestige de l'importante forteresse qui a précédé Gisors, mais qui, moins bien placée, ne permettait pas de surveiller efficacement la vallée de l'Epte. La légende prétend qu'il est relié, lui aussi, par un souterrain au donjon de Gisors, mais ce qui est sûr, c'est que le château de Neaufles a été la résidence d'une « Dame Blanche », la célèbre reine Blanche d'Évreux. Après tout, sait-on jamais, puisque tout est possible dans ce pays en demi-teinte, lieu de prédilection de tant de peintres.

J'évoquais en effet Claude Monet à propos de la basse vallée de l'Epte. Mais le souvenir de Pablo Picasso rôde aussi dans un hameau de Gisors où il a résidé quelque temps, et dans la haute vallée de l'Epte, à Éragny, on peut encore voir la maison de Camille Pissarro dont les peintures ont souvent été inspirées par les paysages et les scènes de la région. L'Epte, qui remonte vers Gournay, constitue toujours cette frontière naturelle entre la Normandie et la France. Des villages fleuris, avec de petites églises mélancoliques, jalonnent la vallée. De l'autre côté, c'est la Picardie, au nord, le Pays de Bray avec ses vallonnements couverts d'herbages. Des vestiges de forêts parsèment la terre et rappellent que Lyons-la-Forêt se trouve au centre de la plus belle hêtraie de France. On imagine mal d'ailleurs le Vexin au temps où les bûcherons n'avaient point encore accompli leur travail de destruction systématique. Combien de clairières sacrées pour les anciens druides ont-elles ainsi été livrées à la lumière ! Il est vrai que la permanence des cultes étant une règle absolue, la plupart des églises et des chapelles que l'on peut voir actuellement ont été bâties à l'emplacement même de ces sanctuaires. Le sacré ne meurt jamais. Il change de forme. Et c'est toujours le même vent qui souffle sur les plateaux porteurs de moissons. L'archaïque déesse funéraire des dolmens a simplement pris d'autres noms au cours des âges. Des saints venus d'ailleurs ont, comme en Bretagne, frappé le sol avec leur bâton de pèlerin. Ils ont fait jaillir des sources auxquelles se sont abreuvées des populations qui subirent le joug d'envahisseurs successifs, les Gaulois bien sûr, puis les Romains et leurs légions, les Francs, les Vikings. Et combien d'autres !

Les terres les plus chargées d'histoire sont celles qui ont le plus souffert. C'est en vertu de cette histoire et de ces souffrances qu'elles

sont dignes d'intérêt, qu'elles provoquent les chercheurs, suscitent en eux la quête passionnée de ce qui n'est pas toujours évident, de tout ce qui se dissimule sous les ruines. Car il y a toujours quelque chose sous les monuments écroulés, ne serait-ce que le rêve de ceux qui ne se contentent pas des apparences.

Ainsi se présenta à moi Gisors, au temps où je m'acharnais à remonter la vallée de l'Epte.

II

LES GRANDES HEURES DE GISORS

Il est vraisemblable que sur la butte où s'élève actuellement le château de Gisors, se trouvait, à l'époque gauloise, une de ces forteresses-refuges caractéristiques de la civilisation celtique. On sait, en effet, que la société gauloise était essentiellement rurale, avec un habitat dispersé le long des rivières ou dans les plaines, à l'orée des forêts. Chez les Celtes, les villes, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, n'existaient pratiquement pas. Il s'agissait plutôt de forteresses-refuges temporaires que venaient occuper en cas de guerre les habitants des alentours. Ce n'est qu'au premier siècle avant notre ère, juste avant la conquête romaine, que certaines de ces forteresses devinrent des villes-marchés, car elles permettaient de grands rassemblements de populations. Et quelques artisans, forgerons notamment, prirent l'habitude de s'y installer. Ce fut le cas à Rouen et à Laon, ou encore à Mont-Beuvray, l'antique Bibracte, et à Gergovie, capitale des Arvernes. On peut donc facilement imaginer la situation de Gisors à l'époque gauloise : une forteresse sur la butte, et, sur les bords de l'Epte, des habitations occupées par des agriculteurs et des pasteurs. Le nom même de Gisors, dont la forme la plus ancienne est *Gisortium*, tendrait à le prouver : on y retrouve en effet, comme deuxième terme, le toponyme celtique bien connu *rit-* (dont la forme latine est *ritum*), signifiant « gué », et le nom entier pourrait être interprété comme « l'herbage du gué ». Il est en tout cas certain qu'il existait, sous la butte du château, un gué permettant à un chemin – devenu ensuite voie romaine – qui venait de Beauvais et de Laon de franchir l'Epte en direction de Rouen.

Ce qui est également certain, c'est l'importance de l'occupation romaine à Gisors. Lors des différentes fouilles et des multiples restaurations de l'église, on a découvert de nombreuses traces de la présence romaine. Gisors était déjà un point stratégique à l'écart de la vallée de la Seine mais permettant de surveiller efficacement un arrière-pays encore très boisé et fréquenté par des populations dont les Romains n'étaient pas très sûrs. C'est probablement à cette date que la ville proprement dite a commencé à se développer, sous la butte du château, dans la boucle de l'Epte qui constituait une défense naturelle, au confluent de la Troesne.

À l'époque mérovingienne, la ville semble s'être agrandie considérablement. Nous savons que la plus grande partie du territoire de Gisors dépendait du chapitre de la cathédrale de Rouen en vertu d'un acte de donation du roi Clotaire II. De cette période, des vestiges importants ont été retrouvés, notamment un cimetière qui se trouve sous la rue des Épousées, au nord de l'église. La découverte fortuite de ce cimetière, en 1947, lors de travaux de restauration et d'élargissement consécutifs aux dégâts des bombardements, ainsi que la mise en évidence d'un ancien souterrain reliant l'église au château, c'était plus qu'il n'en fallait pour ranimer les commentaires, d'autant plus que l'existence de nombreux sarcophages est prouvée. De là à parler de trésors enfouis dans le sous-sol de Gisors, il n'y avait qu'un pas. Il fut franchi. C'est pourquoi j'entendis tant d'histoires au sujet des souterrains du Vexin durant mon séjour de 1948.

À l'époque carolingienne, Gisors semble avoir participé activement à la vie politique qui rayonnait autour de Laon, et à la vie religieuse dont Rouen était le noyau central. En tant qu'étape importante sur la route de Laon à Rouen, et sans doute à la jonction d'une route partant de Paris et rejoignant Rouen par Chaumont, la renommée de Gisors ne pouvait manquer de grandir, de même que son importance militaire, surtout pendant les invasions normandes. On sait, en effet, que les Normands, avant tout navigateurs, remontaient fleuves et rivières, leur principale voie d'invasion, et qu'ainsi d'ailleurs ils traversèrent la Russie. Il est donc probable, mais il n'en est fait mention nulle part, que les Normands établis sur la Basse-Seine remontèrent la vallée de l'Epte comme ils le firent dans la vallée de l'Eure.

Mais l'importance réelle de Gisors dans le jeu politique européen est une conséquence directe du traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 911, et de l'événement capital qui eut lieu en 1066, à savoir la conquête de l'Angleterre par un duc de Normandie, à la suite de la victoire d'Hastings, événement qui modifia complètement le rapport des forces sur le continent et fut une des causes lointaines de la guerre de Cent Ans.

Si l'on veut comprendre cette importance de Gisors, et si l'on veut éclaircir un peu le mystère qui entoure sa forteresse, il est bon de reprendre l'histoire où elle commence, c'est-à-dire à l'arrivée des Hommes du Nord.

On sait que les raids des Vikings sur le continent se firent sentir dans trois secteurs principaux : en Bretagne, à l'embouchure de la Loire, en Frise, c'est-à-dire dans les futurs Pays-Bas, et en Neustrie (Francie occidentale), à l'embouchure de la Seine. C'est ce dernier secteur qui nous intéresse.

En l'an 820, treize navires venus de Scandinavie abordèrent pour la première fois en Baie de Seine. Neuf Hommes du Nord y trouvèrent la mort lors d'une bataille rangée avec les gardes du rivage, parmi lesquels se trouvaient des Bretons. N'oublions pas en effet que la rive gauche de l'embouchure de la Seine était une enclave ecclésiastique dépendant de l'évêché-abbaye de Dol-de-Bretagne.

Mais c'est en 841, le 12 mai très exactement, qu'une véritable expédition conduite par le chef Asgeir apparaît en cette Baie de Seine. Le 14 mai, Asgeir s'empare de Rouen. Le 24 mai, il brûle le monastère de Jumièges, fondation irlandaise. Le lendemain, il obtient une rançon du monastère de Saint-Wandrille qui, à l'époque, portait encore le nom de Fontenelle. Puis, en 845, c'est un autre chef, Ragnar, qui arrive avec cent vingt navires et environ six mille hommes. Il remonte la Seine et arrive à Paris le 28 mars, la veille de Pâques. Le roi Charles le Chauve lui paie alors une rançon de sept mille livres pour qu'il épargne la ville. Mais, au retour, Ragnar ravage et pille la vallée de la Seine.

Le chef Asgeir revient en 851, et le 9 janvier 852, il dévaste et brûle le monastère de Saint-Wandrille avant de s'installer à Rouen. De là, il lance des raids sur le Vexin et le Beauvaisis, et pour éviter une riposte des Francs, il hiverne dans l'île de Jeufosse, entre Vernon et Bonnières, presque au confluent de l'Epte, qu'il fait solidement fortifier. Une nouvelle expédition prend la relève, dirigée cette fois par Sigtryggur et Godfrid. Charles le Chauve veut les attaquer, mais il n'arrive pas à les déloger de l'île de Jeufosse. En 853, le roi carolingien se décide à traiter avec Godfrid qui, moyennant une forte somme d'argent, quitte les lieux. Mais Sigtryggur, qui n'a pas participé à l'accord, reste dans la région qu'il pille régulièrement. En 857, Chartres est aux mains des Vikings qui la mettent à sac. Le 3 avril 858, le jour de Pâques, c'est au tour de Paris de succomber sous la poussée des Hommes du Nord, et la ville doit payer une rançon. Une nouvelle fois, Charles le Chauve essaie en vain de les attaquer dans l'île de Jeufosse. Se décidant alors à changer de tactique, le roi carolingien traite avec un autre chef viking, un certain Veland, et lui donne pour mission de chasser les bandes installées dans la Basse-Seine.

Veland, avec deux cents navires, fait le blocus de l'île de Jeufosse. Les assiégés, à court de vivres, lui paient une rançon et Veland évacue les lieux avec ses compatriotes vaincus. Mais comme le contrat qui le lie à Charles le Chauve vient de se terminer, Veland fait demi-tour et, en compagnie de ses anciens adversaires, travaille pour son propre compte. Il passe l'hiver 861-862 de l'autre côté de Paris, à Melun, tandis que les Francs établissent un barrage fortifié à Pont-de-l'Arche.

Cela n'empêche pas une flotte de sept cents navires de remonter la

Seine en 885 et de mettre le siège devant Paris. Le nouveau roi Charles le Gros se voit contraint de payer une forte rançon, et la flotte des envahisseurs reprend la mer en 887. Mais tous les Vikings ne sont pas repartis pour autant. Un bon nombre d'entre eux se sont établis le long de la Seine, notamment à Rouen. À leur tête se trouve un chef audacieux et tenace du nom de Hrolfur, que nous avons l'habitude d'appeler Rollon, à telle enseigne qu'entre 887 et 911 il s'impose comme chef de tous les Vikings de la Basse-Seine. Il nargue les Francs, mais ceux-ci commencent à se ressaisir et à s'organiser. C'est d'ailleurs le moment où se met en place, dans le royaume franc, un nouveau système hiérarchique – qui aboutira à la Féodalité –, et dans le cadre duquel, de plus en plus, le roi *régnera* tandis que les princes *gouverneront* les territoires qui leur seront confiés.

Ce nouveau système est implanté au moment où Hrolfur, quittant ses bases normandes, vient mettre le siège devant Chartres. Une armée franque dirigée par Robert de Neustrie, Richard de Bourgogne et Ebles de Poitiers, se précipite contre les assaillants. On prétend que six mille Vikings restèrent sur le champ de bataille, ce qui semble très exagéré. Hrolfur doit néanmoins lever le siège et se replier sur la Seine, mais ne manifeste aucune intention de quitter la Gaule. Bien au contraire, il semble vouloir s'incruster dans ses bases des boucles de la Seine.

C'est alors qu'intervient le jeune roi Charles III, dit le Simple. Il n'a pas participé à la bataille de Chartres, mais il utilise la victoire des princes, qui eût probablement été sans lendemain, pour lui donner une conclusion politique permettant à moyen et à long terme d'écarter définitivement le danger viking. Son raisonnement est d'une logique implacable : Hrolfur a été battu, mais non totalement vaincu. Il constitue donc toujours une menace qu'il suffit de transformer en garantie. Le chef viking tenant solidement Rouen et sa région, il faut lui reconnaître officiellement le titre de comte de Rouen, à charge pour lui de se faire chrétien, d'entrer de plein droit dans le royaume franc et par suite de protéger cette terre, désormais sienne, contre toute nouvelle incursion d'Hommes du Nord. Les Romains n'avaient pas agi autrement avec certains peuples bretons du nord de l'île de Bretagne pour parer la menace constituée par les Pictes d'Écosse.

Ainsi est conclu, et très rapidement, le traité de Saint-Clair-sur-Epte. Le roi accepte la fidélité et l'hommage de Hrolfur-Rollon (qui prend d'ailleurs le nom de Robert) devenu chrétien, en le nommant comte de Rouen et en lui attribuant quelques *pagi*[1] autour du comté de Rouen, jusqu'à une frontière délimitée par l'Epte, au nord de la Seine, l'Eure et l'Avre au sud, ce qui correspond en gros à l'actuelle région de Haute-Normandie. La partie restant aux Francs forme le petit comté d'Ivry (Ivry-la-Bataille), et la partie orientale du *pagus*

Velcassini devient le Vexin français, distinct du Vexin normand. Par la suite, Rollon ajoutera à ce territoire ce qui correspond aux départements de l'Orne et du Calvados, et ses successeurs le Cotentin (pris aux Bretons) et le Passais (région de Domfront). Ainsi est née la Normandie.

Cet accord de Saint-Clair-sur-Epte satisfaisait tout le monde. Le titre de comte de Rouen signifiait que Rollon était le seul détenteur d'un pouvoir légitime parmi les Vikings : il était également leur seul représentant en tant qu'interlocuteur du roi. Mais il était également le comte « franc » légal, face à la population gallo-franque de son territoire. Le roi n'avait pas à traiter avec les Vikings ou avec les Gallo-Francis du nouveau territoire : son seul partenaire était le comte de Rouen, lequel pouvait organiser « sa » terre à sa guise.

On connaît la suite. La Normandie, alors peu peuplée, est en partie dévastée. Tout le sud et l'est du pays sont recouverts d'épaisses forêts. Les rives de la Seine, très prospères à l'époque gallo-romaine, sont quasi désertes. C'est là que vont essentiellement s'installer les Vikings, ainsi que dans le Pays de Caux et dans la plaine de Caen. Plus tard, des Norvégiens venus d'Irlande s'installeront dans le nord du Cotentin, de sorte que la ligne linguistique qu'on peut tracer de l'influence Scandinave, d'après la toponymie, va de Granville à Gisors en passant par Argentan et Conches. Au sud de cette ligne, l'occupation viking n'a été que sporadique. Et peu à peu, les Hommes du Nord, devenus chrétiens, se sont fondus dans la population gallo-franque, abandonnant la langue scandinave pour la langue romane, mais marquant celle-ci de bon nombre de mots et de particularismes.

Bien sûr, tout n'était pas pour autant réglé entre les Francs et les Vikings. Dès 925, de nouveaux conflits opposèrent Rollon à l'aristocratie franque, et pendant longtemps encore, le très chrétien comte de Rouen n'hésitera jamais, pour lutter contre le roi de France, à appeler à l'aide des Danois païens. De plus, les Vikings de la Loire commettaient exactions sur exactions, et ravageaient la Bretagne. Le danger était donc permanent. C'est pourquoi le roi carolingien et les princes francs durent finalement se résoudre à abandonner plus ou moins tout le nord de la Neustrie – le pays entre Seine et Loire – aux Normands de Rouen, à charge pour eux de conquérir des territoires sur les Normands de la Loire, et aussi sur les Bretons. De cette époque date le fameux contentieux à propos de la Bretagne, qui n'a jamais été un fief de la couronne franque, mais que les souverains carolingiens ont livrée aux Normands en tant qu'arrière-fief, à charge pour eux de la conquérir – ce qu'ils n'ont pas fait.

Mais cette politique renforçait singulièrement la puissance et l'audience des comtes de Rouen devenus ensuite ducs de Normandie.

Certes, ces comtes de Rouen étaient prêts à reconnaître l'autorité de l'Église aussi bien que celle du roi et acceptaient de s'intégrer avec leurs vassaux dans l'aristocratie du royaume, résultat d'une réussite politique incontestable, qui déboucherait à long terme sur l'unité du royaume de France. Mais les comtes de Rouen, forts de leur importance reconnue, eurent tendance à jouer leur propre jeu et n'en firent longtemps qu'à leur tête. Réalité qui deviendra encore plus sensible lorsqu'ils seront devenus rois d'Angleterre, au grand dam des rois capétiens qui se trouvèrent alors face à un vassal de Normandie, dont la puissance était pratiquement double de la leur.

C'est dans ce contexte bien particulier et très précis qu'il faut donc placer Gisors et le rôle qu'elle a tenu pendant plus de trois siècles, jusqu'à l'annexion de la Normandie par Philippe Auguste. Située à mi-chemin entre Paris et Rouen, c'est-à-dire entre deux capitales de royaume, Gisors se trouve sur la route qui mène aux évêchés de Picardie, du Valois et de la Champagne, *les seuls évêchés qui comptent* à cette époque[2] car ce sont eux qui font et défont les rois. Gisors sera ainsi alternativement aux mains des Français et des Normands, mais toujours l'objet d'âpres marchandages, voire de luttes inexpiables, ce qui n'empêchera nullement le roi de France et le roi d'Angleterre de s'y rencontrer pour tenter de trouver des solutions à leurs querelles.

Il existait alors à Gisors un très vieil orme, un *ormeteau ferré* (c'est-à-dire soutenu par des barres de fer), comme disent les chroniques du temps. Il se trouvait au milieu d'un pré, à peu près à l'emplacement actuel de la gare, sur la rive gauche de l'Epte, du côté français. Cet orme faisait la fierté des habitants de la ville, qui le comparaient à un autre orme célèbre, celui qui se trouvait à Paris devant l'église Saint-Gervais-Saint-Protais. Beaucoup de commentaires, et de légendes, ont circulé à propos de cet orme et de ses rapports avec les chevaliers du Temple, mais il faut bien admettre que l'orme de Paris, devant Saint-Gervais-Saint-Protais, se trouvait à la limite de l'enclos du Temple, et que l'église paroissiale de Gisors porte le même nom de Saint-Gervais-Saint-Protais. Coïncidence ? Ce qui est sûr, c'est que l'orme de Gisors était un symbole : sous ses ombrages avaient lieu les entrevues des rois de France et d'Angleterre. Charles Nodier, pas tellement innocent en fait de traditions hermétiques, bien qu'il se laissât souvent emporter par son enthousiasme romantique, en parle avec une certaine émotion : « Son feuillage avait servi de pavillon aux rois et de dais aux confesseurs et aux pontifes. Calixte et Innocent avaient oublié sous son ombrage les soucis de la tiare et les pompes de Rome. Saint Bernard y avait rêvé à ses solitudes. Saint Thomas de Cantorbéry s'y était préparé au martyre. Guillaume, archevêque de Tyr, y prêcha la croisade ; et c'est là que son éloquence entraîna dans la guerre de la

foi Philippe Auguste et Philippe de Flandre »[3]. Faut-il ajouter que Guillaume de Tyr est le premier en date à avoir laissé un récit sur la fondation de l'Ordre du Temple, bien que, et c'est le moins que l'on puisse dire, il fût très réservé sur les ordres militaires et ne portât jamais les Templiers dans son cœur.

Toujours est-il qu'en 1031, à la mort du second roi capétien Robert II le Pieux, la jeune dynastie est ébranlée par des querelles internes. La couronne revient à l'aîné des trois fils de Robert, Henri I^{er}. Mais la veuve de Robert, Constance d'Arles, a une préférence marquée pour son fils cadet, Robert, qui deviendra duc de Bourgogne, et elle n'hésite pas à soulever les princes du royaume contre le souverain. Vaincu, isolé, aux abois, celui-ci se réfugie à Fécamp où il demande assistance au duc de Normandie Robert le Magnifique, lequel n'a pas pris part à la révolte et promet son aide à son suzerain. La victoire change alors de camp et Henri I^{er} se trouve confirmé dans sa fonction royale. Mais pour remercier son fidèle allié, Henri lui cède le Vexin français. La Normandie s'étend donc jusqu'aux rives de l'Oise, et pour un temps, Gisors va perdre de son importance stratégique.

Mais le roi Philippe I^{er}, conscient du danger que représentait un duché de Normandie si proche de Paris, occupe le Vexin français, bien décidé à ne jamais le rendre. Guillaume le Conquérant réclame alors au roi de France ce qu'il considère comme un de ses territoires, mais en vain. Guillaume marche donc sur Paris. Le roi capétien, bientôt en difficulté, est sur le point d'être vaincu lorsque le duc de Normandie et nouveau roi d'Angleterre est blessé devant la ville de Mantes et meurt à Rouen, quelques jours plus tard, le 7 décembre 1087. Son successeur ne réclamant pas le Vexin français, il est définitivement rattaché au domaine royal, et Gisors reprend ainsi toute son importance.

Du côté français, Chaumont et Trie-Château constituaient de redoutables forteresses qui non seulement protégeaient la route de Paris, mais pouvaient également servir de base de départ pour des incursions en Normandie. Du côté normand, Château-sur-Epte perdait de son utilité puisque la route principale passait maintenant par Gisors. Quant au château de Neaufles-Saint-Martin, bien que très bien fortifié, il se trouvait trop à l'écart de l'Epte. C'est pourquoi, en 1097, le duc-roi Guillaume le Roux décida de faire construire une forteresse à Gisors même. Les plans étaient dus à l'architecte Leufroy, et les travaux furent confiés à Robert de Bellesme, chevalier normand qui joignait à sa science d'ingénieur une réputation justifiée de redoutable batailleur.

Il est difficile, sinon impossible, de savoir quels étaient les plans primitifs du château, car les bâtiments que nous voyons actuellement

datent en grande partie de la fin du XII^e siècle, et ont subi de nombreux aménagements ultérieurs. L'architecture militaire a constamment évolué, et les destructions ou restaurations successives témoignent de cette évolution pour n'importe quelle citadelle. Ainsi, à Montségur, devons-nous savoir que le château actuel a été remodelé et complété à la fin du XIII^e siècle par les troupes royales françaises bien après le fameux siège de 1244 : il nous est donc pratiquement impossible de savoir comment était réellement le château reconstruit au début du XIII^e siècle à la demande des Cathares. Le problème est le même à Gisors.

Il est probable qu'au début des travaux, la forteresse se limitait à une motte surmontée d'un donjon en bois et entourée d'une ceinture de muraille. Puis, sous le règne de Henry I^{er} Beauclerc et sous celui de Henry II Plantagenêt, on a bâti le donjon en pierre, tout en complétant et en fortifiant le système de défense. C'est en 1123, à la suite d'une émeute qui avait dressé la population de Gisors contre la garnison, que fut érigée la grande ceinture de murailles qu'on peut voir de nos jours.

On a dit que le plan d'ensemble du château de Gisors obéissait à d'étranges lois astronomiques et *astrologiques*. On a dit la même chose de Montségur, et, en cherchant bien, on trouverait bien d'autres exemples du même type dans la plupart des constructions militaires du XII^e siècle. Les bâtisseurs de châteaux forts étaient les mêmes que les bâtisseurs de cathédrales. Ils avaient leurs règles, leurs techniques particulières, leurs secrets de construction – transmis dans le cadre des corporations et du compagnonnage – et surtout leur état d'esprit. Libre à quiconque de prétendre que cet état d'esprit était d'essence *ésotérique* : le fait est là, brutal, et l'on ne peut nier les composantes secrètes ou mystérieuses de l'architecture du Moyen Âge sous prétexte que nous ne les comprenons pas. On peut néanmoins se dispenser de délirer à ce propos, car il n'y a aucune honte à avouer son ignorance. En l'occurrence, et malgré tout ce qu'on a pu raconter, toute interprétation de l'architecture médiévale, qu'elle soit religieuse, civile ou militaire, demeure – et demeurera longtemps – du domaine de la conjecture.

La forteresse de Gisors est bâtie sur un plan bien déterminé, c'est évident. Les murailles d'enceinte offrent l'aspect d'un polygone à douze côtés. Il n'en fallait pas plus pour que certains y voient la représentation des douze signes du zodiaque. À ce compte, et étant donné que tous les nombres ont une valeur symbolique dans ce qu'on appelle la Tradition, il est bien évident qu'on peut toujours donner une explication ésotérique à n'importe quel bâtiment. Mais ce n'est pas tout : il fallait trouver les inspireurs de ce plan. Et on les a

trouvés : les Templiers.

C'est ignorer qu'en 1097, date du début de la construction du château de Gisors, les Templiers n'existaient pas encore. Certes, les Templiers ont occupé le château de Gisors, mais seulement en 1158, et *ils n'y sont restés que trois ans*. Ce ne sont donc pas eux qui ont fait construire le château, et rien n'indique qu'ils aient entrepris des travaux dans un bâtiment qui ne leur appartenait pas et dont ils n'avaient que la garde temporaire. Reste le fait indéniable que les Templiers ont fait venir d'Orient des bâtisseurs, et qu'ils ont sûrement et efficacement protégé les corporations des maçons et des tailleurs de pierre. Ils doivent même être considérés comme les ardents propagateurs de l'architecture dite gothique. S'ils ne sont pas les inventeurs de la cathédrale ogivale, ils en sont assurément les partisans enthousiastes, et pour des raisons beaucoup plus politiques que religieuses, et surtout ésotériques. Mais cela est une autre histoire. L'essentiel est d'affirmer, ce que nous prouvent l'archéologie et l'histoire de l'Art, que les Templiers *n'ont jamais eu de style spécifique*. Des thèses délirantes ont été répandues à ce sujet, mais la réalité est plus simple : les Templiers se sont contentés – quand ils avaient à construire un bâtiment civil, militaire ou religieux – d'utiliser le style et les modes de construction en usage à leur époque, voire d'en propager certains dans des pays qui ne les connaissaient pas.

Cela dit, on constate certains faits troublants. En 1108, quand Louis VI le Gros devint roi de France, il conclut un accord avec Henry Beauclerc, le roi d'Angleterre. Aux termes de cet accord, la garde de Gisors devait être confiée à un certain chevalier de Payens ou de Payns. Mais en 1109, Henry Beauclerc lui retira la citadelle. Immédiatement, Louis VI entra en guerre contre le roi d'Angleterre pour l'obliger à respecter le traité. Henry Beauclerc ne voulut rien entendre, car la possession effective de Gisors était très précieuse pour lui. La guerre traîna pendant des années, et finalement, le roi de France se fit battre à Brenneville en 1119. C'est alors que le pape Calixte II, qui était venu en France à l'occasion du concile de Reims, fit office de médiateur entre les deux rois. Il vint à Gisors et imposa un traité de paix selon lequel l'héritier d'Henry Beauclerc, Guillaume Adelin (futur naufragé de la Blanche Nef), devait l'hommage au roi de France pour la Normandie. En revanche, Gisors demeurait ville normande.

Cela, c'est de l'Histoire. Il est cependant permis d'ajouter quelques réflexions. En effet, 1119 est la date de fondation du primitif Ordre du Temple par neuf chevaliers qui s'appellent simplement « pauvres chevaliers du Christ ». Or le maître d'œuvre de cette fondation, le chef incontestable de cette nouvelle milice, se nomme Hugues de Payens,

ou de Payns. Nous ignorons le prénom du chevalier à qui fut confiée la garde de Gisors, mais on peut se demander s'il ne s'agit pas du même personnage...

C'est en 1123 qu'eut lieu la révolte des habitants de la ville, soutenus par quelques seigneurs normands, contre le gouverneur Robert de Chandos. Celui-ci fit allumer des feux pour mettre en fuite les conjurés et les empêcher d'atteindre le château ; malheureusement l'incendie se propagea, détruisant une partie de la ville, ainsi que l'église. À la suite de cet événement, on édifia la fameuse muraille que l'on voit encore aujourd'hui, et on reconstruisit la ville, laquelle ne cessa dès lors de se développer. Les tanneries qui avaient constitué la grande richesse de Gisors périrent, mais d'autres activités firent leur apparition. Et surtout, un grand élan de ferveur religieuse fit surgir de terre plusieurs monastères. Primitivement, à l'intérieur des murs, il n'y avait qu'un prieuré bénédictin relevant de l'abbaye de Marmoutier : il y eut désormais des monastères de Récollets, d'Ursulines, d'Annonciades et de Carmélites, et, en dehors des murs, une maison de Trinitaires et une léproserie.

La mort d'Henry Beauclerc fut l'occasion pour le roi de France de réclamer Gisors et le Vexin. À vrai dire, la situation était confuse. L'héritier du roi d'Angleterre, duc de Normandie, Guillaume Adelin, était mort en 1120, lors du naufrage de la Blanche Nef. Alors, le petit-fils de Guillaume le Conquérant, Étienne de Blois, s'était emparé du trône anglais, mais la fille d'Henry Beauclerc, l'*impératrice* Mathilde, veuve de l'empereur d'Allemagne, avait gardé le duché de Normandie. Mathilde s'était remariée avec le comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenêt, dit le Bel, et celui-ci se considérait comme le duc de Normandie. Or, les Normands le détestaient à cause de ses exactions, et en rentrant de la Croisade, qu'il avait faite en compagnie du roi de France Louis VII, il donna – par diplomatie – le duché au fils qu'il avait eu de Mathilde, Henry Plantagenêt. En 1151, sous l'œil attentif d'Aliénor d'Aquitaine, encore reine de France[4], Geoffroy Plantagenêt conclut un accord avec Louis VII et Henry II prêta hommage au roi de France pour le duché de Normandie. Henry fit une soumission qui ne lui coûtait pas cher : il visait déjà deux choses, Aliénor et son duché d'Aquitaine et les droits qu'il avait, par sa mère, sur le trône anglais.

L'année suivante, en 1152, le concile de Beaugency annulait le mariage de Louis VII et d'Aliénor d'Aquitaine, qui, quelques semaines plus tard, épousait Henry Plantagenêt, lui apportant ainsi en dot presque la moitié du territoire de la France actuelle. Et en 1154, Henri II Plantagenêt devenait, le plus légalement du monde, roi d'Angleterre.

Gisors va se trouver alors non seulement au centre des querelles

entre Louis VII et Henry II, mais au cœur même des intrigues qui s'amorcent autour du trône de France.

En effet, le Capétien n'a pas d'héritier mâle. D'Aliénor, il a eu deux filles, Marie et Alix, qui s'allieront à la Maison de Champagne. De sa seconde épouse, Constance de Castille, il aura encore deux filles, Marguerite et Adélaïde. C'est seulement en 1165 qu'il lui naîtra un fils de sa troisième épouse, Adèle de Champagne, le futur Philippe Auguste. En attendant, les intrigues d'Aliénor – dont le rêve est de voir ses enfants Plantagenêts régner en France – aboutissent à des arrangements : Marguerite est fiancée à l'aîné des Plantagenêts, Henry le Jeune, et Adélaïde au second fils, Richard, le futur Cœur de Lion. Il semble bien qu'un jour ou l'autre, le trône de France reviendra à un Plantagenêt. C'est Thomas Becket, alors chancelier d'Angleterre, qui avait négocié ces fiançailles, et après de nombreuses tractations dans lesquelles interviennent des Templiers anglais et français, on aboutit à un accord, en 1158. Mais par suite des manœuvres d'Aliénor et d'Henry II, ce fut là un marché de dupes pour le roi de France.

L'enjeu était bel et bien la couronne de France. Mais c'était aussi la possession de Gisors, position clé dans le rapport de forces entre les deux royaumes. Les acteurs de la comédie étaient Henry le Jeune, fils d'Aliénor et du Plantagenêt, et Marguerite, fille de Louis VII. Marguerite devait apporter en dot Gisors et le Vexin. Mais en 1158, les fiancés avaient tout juste un peu plus de trois ans, c'était bien tôt pour célébrer le mariage ! On décida donc de *neutraliser* Gisors en attendant que le mariage devienne possible. C'est ainsi que la forteresse fut mise sous séquestre, et confiée à un parti apparemment neutre, en l'occurrence l'*Ordre du Temple*. L'Ordre délégua à cette fin trois de ses chevaliers : Robert de Pirou, Tostes de Saint-Omer et Richard de Hasting. *Ce furent les trois seuls Templiers – du moins ayant le titre de chevaliers – à occuper le château de Gisors*, et encore n'y restèrent-ils même pas trois ans. On voit que de là à considérer Gisors comme une forteresse templière, à voir le château comme un sanctuaire du Temple et un lieu secret où dorment sinon le trésor du moins les archives du Temple, il y a plus qu'un pas : c'est un précipice. La réalité historique est implacable, tant pis si elle ruine les fantasmes de certains auteurs en mal de copie.

Cela dit, et toute affabulation *ésotérique* étant définitivement écartée, il n'en reste pas moins vrai que les Templiers ont joué un rôle dans cette affaire, et cela ne préjuge en rien des conclusions qu'on peut être amené à tirer des motivations profondes *et secrètes* de l'Ordre du Temple. Il n'y aurait pas énigme à propos des Templiers si l'Ordre n'avait pas trempé dans plusieurs affaires pour le moins obscures et dont on ne discerne pas toujours les raisons véritables.

Cependant, l'accord de 1158 stipulait que les jeunes fiancés ne pourraient être mariés avant l'âge de sept ans et que, de toute façon, il faudrait demander des dispenses au souverain pontife. L'Église était donc garante de l'accord. En attendant, le Vexin – moins Gisors neutralisée – serait au roi de France, à l'exception de quelques fiefs accordés au roi d'Angleterre. Si Marguerite mourait avant le mariage, le Vexin resterait à la France, à la réserve des fiefs concédés au roi d'Angleterre. En apparence, tout était net et simple.

En 1160, l'accord est officialisé dans un traité en bonne et due forme. On y précise que la petite Marguerite apportera en dot les forteresses de Gisors, Neaufle et Neufchâtel, et que le mariage aura lieu dans trois ans. Or, quelques mois plus tard, en novembre de la même année, Aliénor et Henry Plantagenêt font célébrer le mariage des deux enfants royaux à Rouen, en toute légalité, et avec les dispenses nécessaires accordées par les autorités ecclésiastiques. Immédiatement, les trois Templiers commis à la garde de Gisors remettent les clés de la forteresse à Henry II qui ne manque pas d'y installer une solide garnison. Bien lui en prit, car Louis VII, qui se sent berné, est prêt à engager le combat contre son vassal et néanmoins roi d'Angleterre.

La légende prétend que le roi de France fit arrêter les trois Templiers gardiens de Gisors dans leur maison d'Éragny, à peu de distance de Gisors, et qu'il les fit pendre à un arbre. La réalité est très différente : Robert de Pirou, Tostes de Saint-Omer et Richard de Hasting furent simplement chassés de France, autrement dit interdits de séjour, et se réfugièrent dans les États d'Henry II, qui, d'après les chroniques du temps, les combla de bienfaits. Il est vrai qu'ayant fait montre d'un zèle particulier envers le roi d'Angleterre, ils méritaient une bonne récompense. Les ex-pauvres Chevaliers du Christ, devenus Chevaliers du Temple de Jérusalem, et accessoirement banquiers des rois, avaient peut-être fait vœu de pauvreté, mais l'Ordre lui-même pouvait recevoir des dons – et il ne s'en privait pas. Ce n'était d'ailleurs pas exceptionnel à l'époque : les Cisterciens étaient, après une période de déclin, devenus très riches, et les Ordres Mendians allaient suivre cet exemple au siècle suivant. Or, quand un Ordre monastique est riche, et qui plus est quand il s'agit d'un Ordre de moines-soldats, les membres de cet Ordre, tout en ne possédant théoriquement rien, n'en sont pas moins à l'abri du besoin. On sait parfaitement, d'après les chroniques et les comptes de la première moitié du XII^e siècle, que les Templiers ont touché des sommes énormes de la part des deux prétendants à la couronne d'Angleterre, Étienne de Blois et l'*impératrice* Mathilde, la mère d'Henry II. Chargés d'une médiation entre les deux rivaux, ils en ont profité, comme on

dit, pour « manger à tous les râteliers », se gardant bien de prendre officiellement position et laissant pourrir la situation jusqu'à la mort d'Étienne de Blois. Pourquoi le fils de Mathilde n'aurait-il pas, lui aussi, prodigué ses largesses à l'Ordre du Temple, lequel était solidement implanté à Londres comme à Paris ? De toute façon, le rôle joué par les Templiers dans l'affaire de Gisors et du mariage des enfants royaux est loin d'être clair.

Tout se passe comme si des négociations secrètes s'étaient déroulées par-dessus la tête du malheureux roi de France doublement dupé par sa première épouse, d'abord par son mariage avec le Plantagenêt, ensuite par la précipitation du mariage des deux enfants. Il est permis de penser que la Commanderie templière de Londres, installée dans la City, et dévouée aux souverains anglo-normands qui étaient les principaux pourvoyeurs de la Croisade, s'était permis de négocier directement avec le Temple de Paris, « maison cheftaine » de l'Ordre. Certains historiens accusent l'Ordre d'avoir reçu des subsides pour accélérer le processus du mariage et livrer Gisors. C'est évident, mais ce n'est sans doute pas la seule raison.

On oublie un peu trop que si les Chevaliers du Temple – et même les autres membres de l'Ordre – devaient une obéissance aveugle au Grand-Maître, celui-ci relevait *directement et absolument* du pape. Si les Templiers ont visiblement favorisé le roi d'Angleterre, il n'est pas pensable qu'ils l'aient fait sans l'ordre – ou au moins l'accord – du souverain pontife. C'est donc à Rome qu'il faut chercher l'explication. D'ailleurs, les dispenses d'âge pour le mariage des enfants royaux ne pouvaient être accordées que par le pape. L'évêque de Lisieux, Arnoul, qui participa aux négociations, a laissé un témoignage qui est un aveu. Selon cet ecclésiastique, qui semble sincère, « jamais les Légats du Pape n'auraient accordé cette dispense (pour le mariage) s'ils n'y avaient été forcés par la nécessité et par le bien inestimable qui devait en résulter ».

Voilà qui est clair. En 1160, et bien que la France soit toujours « la fille aînée de l'Église » (les belles formules font toujours plaisir), la Papauté choisit la dynastie Plantagenêt et écarte la dynastie capétienne soupçonnée d'être en voie d'extinction. De plus, et c'est un élément de poids, la poursuite des Croisades dépend essentiellement de la noblesse anglo-normande, celle-ci fournissant les plus gros contingents et les subsides les plus sûrs. Dans sa politique machiavélique avant la lettre de domination de l'Europe et du monde méditerranéen, la Papauté joue alternativement des uns et des autres, quand ce n'est pas des uns contre les autres, en toute fraternité chrétienne, bien entendu. Le cas s'est déjà produit quand, pour lutter contre l'influence grandissante des chrétientés celtiques dans les îles

Britanniques, Rome a littéralement livré les Bretons aux Anglo-Saxons, au VII^e siècle, et les Irlandais à Henry II Plantagenêt au XII^e siècle. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Irlandais, probablement les plus « papistes » parmi les catholiques, n'ont pas le défaut d'être rancuniers. Il est vrai que les desseins de Dieu sont impénétrables, surtout quand des individus s'arrogent le droit de parler en son nom.

C'est là qu'apparaît le rôle essentiel des Templiers. Créé officiellement pour protéger les routes de pèlerinage en Terre sainte, l'Ordre du Temple est devenu, en 1160, une énorme machine ayant des ramifications partout, en Terre sainte bien sûr, mais aussi en Espagne, où il assure la « reconquista », et dans toute l'Europe, jusqu'à l'Irlande, avec un système complexe de relais, de comptoirs, de positions stratégiques le long des grandes voies de communication, et accessoirement de sanctuaires. En 1160, bénéficiant de dons innombrables, patronnés par les plus hauts dignitaires de l'Église, *justifiés* par Bernard de Clairvaux – qui a été le véritable maître de la Chrétienté de la première moitié du siècle –, les ex-pauvres Chevaliers du Christ sont au sommet de leur puissance : ils constituent une force redoutable, dotée d'une hiérarchie efficace, et qui agit sur le terrain sans tenir compte des frontières ou des domaines seigneuriaux. C'est une force *internationale*, et, répétons-le, au service exclusif de la Papauté.

Nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la Croisade, nécessaire pour réaliser les transports de fonds entre l'Europe et la Palestine, nécessaire pour gérer certains trésors royaux ou princiers, nécessaires pour prêter des fonds à une époque où l'usure était interdite – mais tolérée de la part des Juifs, ces mécréants ! –, nécessaire pour établir des contacts entre peuples divers, l'Ordre du Temple est sollicité par tout le monde, soit pour régler des litiges, soit pour négocier des traités, soit pour servir de médiateur. Or, ce n'est pas un secret : la Normandie, qui compte déjà d'importants établissements templiers, est un pays riche, en même temps que ce qu'on appellerait aujourd'hui un « État tampon ». L'intérêt du Temple, donc de la Papauté, est de s'y implanter solidement afin d'y jouer un rôle prépondérant. Pour cela, il faut ménager une « balance » entre les deux compétiteurs de la Normandie, la France et l'Angleterre, de façon à soutirer le maximum d'avantages des Français et des Anglais. Or, la remise du Vexin aux Anglais affaiblit le roi de France et décourage de sa part d'éventuelles convoitises. Il suffit de conseiller au roi d'Angleterre de profiter de sa possession sans en abuser : sinon, la balance pourrait pencher du côté français. Ce système renforce l'autonomie de la Normandie. C'est de la haute politique, et c'est ce qui se passera au XIX^e siècle quand sera créé le royaume de Belgique.

Ainsi donc, Gisors est maintenant aux mains d'Henry Plantagenêt. Il fait aménager la forteresse, et les travaux durent jusque vers 1184. En 1169, Thomas Becket, ancien chancelier du royaume d'Angleterre, qui vit retiré à l'abbaye de Pontigny depuis sa brouille avec Henry Plantagenêt, fait halte à Gisors. Louis VII l'a, semble-t-il, réconcilié avec son roi, et il lui a demandé de reprendre sa charge d'archevêque-primat d'Angleterre et de Normandie, à Cantorbéry. On sait que le malheureux Thomas périra sur les marches de l'autel, assassiné sur des ordres sans doute mal interprétés d'Henry II. Thomas Becket sera canonisé, et dans le donjon de Gisors, les ruines d'une chapelle édifiée en son honneur sont encore visibles. Mais, lors de son séjour à Gisors, Thomas Becket aurait rencontré un Templier influent du nom de Jean de Gisors, avec lequel il aurait eu de nombreuses conversations. Comme on ignore ce qu'ils se sont dit, certains n'ont pas manqué de broder sur une possible entente entre le primat de Cantorbéry et l'Ordre du Temple. Mais aucune conclusion ne peut être tirée de cet événement, déjà suspect en lui-même, n'en déplaise à ceux qui voient dans ce Jean de Gisors l'artisan d'une rupture au sein de l'Ordre du Temple, qui aurait eu lieu en 1188, sous le fameux orme de Gisors.

Nous voici précisément en 1188, et sous l'orme de Gisors. Henri II Plantagenêt se trouve sur le pré, avec les chefs de son armée. Il y a aussi le nouveau roi de France, Philippe II, celui qu'on appellera « Auguste », également avec ses dignitaires militaires. L'invité d'honneur est Guillaume, archevêque de Tyr, celui-là même qui nous a laissé la première relation concernant la fondation du Temple. Guillaume de Tyr prêche la Croisade : ce sera la troisième. Son éloquence est telle que l'enthousiasme gagne tous les assistants. Les barons prennent la Croix aux cris de « Dieu le veut ! ». L'événement aura une portée considérable, et c'est à partir de cette date que les armes de la ville de Gisors porteront « la croix engrêlée, d'or sur fond d'azur », sous la couronne où est inscrit le millésime 1188. Plus tard, en 1555, c'est le roi de France Henri II qui accordera à Gisors « trois lys d'or en chef » en remerciement de la fidélité de la ville et de la réception solennelle que lui feront les habitants.

Mais, à l'enthousiasme généreux succèdent bientôt les discordes. Une entrevue entre le vieux Plantagenêt et le jeune Capétien, toujours sous le fameux orme, tourne à l'aigre. Les récits concernant cette affaire divergent quelque peu. Selon l'une des versions, l'orme offrait la seule ombre possible dans le pré, mais c'était une grande ombre puisque neuf hommes, bras étendus, pouvaient à peine faire le tour du tronc. Henry Plantagenêt était arrivé le premier, avec ses compagnons, et tous s'étaient confortablement installés sous les ramures. Il faisait une chaleur torride. Philippe Auguste, arrivé en retard, avait dû se

contenter de la place au soleil. La température aidant, les esprits s'échauffèrent : Anglo-Normands et Français échangèrent quelques insultes, et on en vint aux mains. Comme les Français étaient plus nombreux, les Anglo-Normands durent se réfugier dans la forteresse, et Philippe Auguste, pour manifester sa mauvaise humeur, fit abattre l'arbre séculaire avant de repartir pour Paris en maugréant : « Je ne suis pas venu ici pour faire le bûcheron ! »

Histoire pittoresque, on le voit. Une autre version prétend que le roi de France, agacé par l'importance symbolique que revêtait l'orme aux yeux des Anglo-Normands, avait menacé de faire couper l'arbre. Le roi d'Angleterre fit alors renforcer le tronc de l'orme avec des lames de fer (*l'ormeteau ferré*). Le lendemain, un détachement de Français, armés de frondes, de haches et de massues, se présenta dans le pré pour abattre l'arbre. Les Anglo-Normands, Richard Cœur de Lion en tête, voulurent s'y opposer. La bagarre dura jusqu'au soir, mais les Français, restés maîtres du terrain, abattirent l'orme.

Quelles que soient les circonstances qui entourent cette affaire, il est incontestable que l'orme de Gisors, symbole de la « concertation » entre Anglo-Normands et Français, fut abattu à l'occasion d'une querelle de prestige entre les deux souverains. Simple incident de parcours sans doute dans le difficile cheminement parallèle des Capétiens et des Plantagenêts. Mais, chose étrange, on s'est saisi ultérieurement de cet événement pour en faire le point de départ d'un roman d'histoire-fiction à épisodes multiples. Sous prétexte d'un rapprochement (?) entre le nom de l'*orme* et celui d'un certain *Ormus*, soi-disant mystique égyptien converti par saint Marc et fondateur d'une secte gnostique – en réalité, il doit s'agir de l'*Ormuzd* (Ahura-Mazda) de la tradition mazdéenne persane – on a imaginé que l'abattage de l'orme représentait symboliquement une rupture au sein de l'Ordre du Temple, plus exactement une séparation entre le Temple proprement dit et un fantomatique « Prieuré de Sion » qui aurait été à l'origine du Temple et s'y serait intégré jusqu'à cette date fatidique de 1188.

Cependant, après la mort d'Henry II, ce fut son fils Richard Cœur de Lion qui s'en alla guerroyer en Terre sainte en compagnie de Philippe Auguste. Ce dernier, à force d'intrigues, s'arrangea pour rentrer le premier de la Croisade, ayant probablement conclu un accord secret avec l'empereur pour que le roi d'Angleterre soit retenu prisonnier. Cela lui permettait de s'entendre avec le frère de Richard, Jean sans Terre, toujours prêt à assurer la continuité de la dynastie des Plantagenêts. Philippe Auguste se fit livrer Gisors par le gouverneur normand, avec la complicité de Jean sans Terre, et cela en 1193. Il en profita pour faire procéder à des aménagements dans le

château. Mais Richard, une fois libre, voulut récupérer ce qu'il considérait comme son bien. Il commença par fortifier considérablement Château-Gaillard afin de parer à toute éventualité et se mit à harceler le roi de France à travers le Vexin. Philippe Auguste fut battu en 1198 lors d'une bataille qui se déroula entre Vernon et Gamaches. Il le fut encore, un peu plus tard, entre Courcelles et Gisors. Obligé de fuir, il gagna Gisors avec ses soldats en déroute. Au moment où le roi de France franchissait l'Epte sur le pont, celui-ci s'écroula sous la lourde charge que représentait la masse de soldats. Philippe faillit se noyer, et la légende rapporte qu'il fut sauvé grâce à un vœu : il promit de faire ériger une statue dorée de la Vierge à l'endroit où le drame s'était produit. On sait qu'il tint parole, et une statue récente, sur un pont de l'Epte, rappelle cet événement qui eut lieu d'ailleurs sur un autre bras de la rivière.

Maître décisif de Gisors, comme de toute la Normandie, en 1204, par suite de la déchéance de Jean sans Terre, Philippe Auguste en fit une place forte destinée non seulement à surveiller l'arrière-pays, mais également à la protection de la région parisienne contre toute agression venue du nord-ouest. Il fit élargir la deuxième enceinte et construire la tour qu'on appelle « Tour du Prisonnier » : une tour ronde qui domine les fossés du château, au sud-est. Elle a vingt-huit mètres de haut sur quatorze mètres de diamètre ; ses murs sont épais de quatre mètres, et elle comprend trois salles superposées : la première est une salle de garde, avec une grande cheminée ; la seconde, en dessous, était destinée à conserver les archives ; la troisième, que l'on atteint par un étroit escalier, est très sombre, ne recevant le jour que par quatre meurtrières. Cette dernière salle était vraisemblablement une prison. Ses murs portent des graffiti que l'on a prétendu être d'inspiration templière, et même de véritables petites sculptures représentant des sujets religieux comparables à ceux qu'on voit dans les églises. On a supposé que les prisonniers qui ont séjourné là étaient soit des clercs, soit des ouvriers ayant travaillé à la décoration d'églises.

Mais il y a évidemment une légende, peut-être basée sur un fait réel. Un certain Nicolas Poulain, qui était l'amant d'une reine – on ne nous dit pas laquelle –, aurait été enfermé dans cette prison. Il serait parvenu à s'échapper en creusant un tunnel et en rejoignant des souterrains parmi lesquels se trouvait une mystérieuse chapelle : « Il entra dans une chambre près de la cage, et de là, monta contremont une paroi de pierre, rompit un plancher et entra dans une chambre près de la chapelle Sainte-Catherine, et puis entra en icelle chapelle en laquelle était l'artillerie de notre dit château » [5]. C'est cette fameuse chapelle qu'on a tant recherchée dans les années 1950 et 1960 parce

qu'elle était censée contenir le Trésor des Templiers ou des archives secrètes.

La légende prétend également que Nicolas Poulain, une fois sorti de sa prison, se fit stupidement tuer d'un coup d'arquebuse, par un des gardiens du château, au moment où il allait franchir les fossés pour rejoindre la reine. Cette fable, car c'en est évidemment une, est assez intrigante. Qui était ce mystérieux prisonnier ? Le nom – en fait, un surnom puisqu'à l'époque, les patronymes n'étaient point encore fixés – de Poulain prête à commentaires, puisque le terme désigne un Chrétien ayant fait souche en Terre sainte pendant les Croisades. Les Templiers avaient, dans leurs rangs, un certain nombre de « Poulains » qui leur étaient fort précieux pour la connaissance qu'ils avaient de l'Occident. Ce Nicolas Poulain ne recouvrerait-il pas, sinon un personnage, du moins un « message » laissé par les Templiers ? Ce n'est pas impossible. Mais il n'y a aucune preuve. Et les graffiti de la Tour du Prisonnier ne sont guère convaincants quant à leur origine templière. Les sujets religieux, au Moyen Âge, appartenaient à tout le monde, et chacun s'en servait selon ses propres convictions.

Quoi qu'il en soit, Gisors demeura possession française jusqu'à la guerre de Cent Ans. C'est seulement en 1419 que le roi Henry V d'Angleterre s'empara de la forteresse après un siège de trois semaines. Les opérations militaires se succédèrent alors autour de Gisors et dans tout le Vexin jusqu'en 1449 où le capitaine anglais Richard Merbury rendit la place au sénéchal Pierre de Brézé. En 1465, pendant les troubles de la guerre dite du « Bien public », la ville et le château de Gisors furent pris par le duc de Calabre. Mais à partir de ce moment, la paix régna et la ville devint prospère. Les habitants en profitèrent pour reconstruire leur église, laquelle avait bien souffert des batailles.

Le chœur était celui de 1249, ainsi que ses deux bas-côtés. Mais ce chœur qui se terminait par un mur plat, fut percé d'un grand arc brisé, sans chapiteau, et on le prolongea par des chapelles formant déambulatoires. Et au nord de la nef, on commença la construction de la chapelle de l'Assomption. C'est seulement en 1515 que fut reconstruit le transept ainsi que le portail sud, et en 1567, ce fut le tour du grand portail occidental et de la grosse tour du sud. Mais la tour ne fut pas achevée, par suite des troubles dus aux guerres de Religion. Ce qui caractérise cette église Saint-Gervais-Saint-Protais, c'est qu'elle comporte cinq nefs, comme une cathédrale, deux rangées de chapelles latérales, un transept avec deux portails, un chœur avec passage derrière l'autel et qui remplace l'abside. Le monument qu'on peut voir aujourd'hui a été presque entièrement restauré, les bombardements de 1940 l'ayant détruit aux trois quarts, n'en laissant

subsister que les structures essentielles.

C'est à cette même époque qu'a été construite la mystérieuse chapelle Sainte-Catherine, objet de tant de spéculations, qu'on a placée un peu partout, sous la motte du donjon, sous l'église ou dans un souterrain entre le château et l'église. On ne l'a point retrouvée, mais, en 1898, en effectuant des travaux dans l'église, on a découvert un retable qui, selon toute probabilité, avait fait partie de cette chapelle oubliée ou occultée. Le mystère qui entoure cette chapelle a largement contribué à alimenter toutes les histoires de trésors ou de documents secrets. Tout ce que l'on sait, de source sûre, c'est que la chapelle Sainte-Catherine a été construite aux environs de 1530, que ses donateurs-fondateurs ont été les membres de la famille de Fouilleuses, seigneurs de Flavacourt, et qu'elle se situait probablement, avant d'être détruite lors d'un événement inconnu, au sud de la nef de l'église, près de la chapelle contiguë au portail méridional. Ce qui est également certain, c'est que le roi Henri II de France fit son entrée dans Gisors, en 1555, le jour de la fête de sainte Catherine et qu'il conféra à la ville le complément des trois lys à ses armoiries. Coïncidence ?

Pendant les guerres de Religion, Gisors demeura fidèle à la foi catholique, et se montra même farouchement anti-huguenote. Lorsque Henri IV voulut y faire son entrée, après son abjuration solennelle de Saint-Denis, les habitants réclamèrent certaines garanties. On rapporte que le curé de Gisors, Pierre Neveu, exigea du roi, avant de le laisser pénétrer dans l'église, qu'il désavoue publiquement les « mauvaises doctrines » qui avaient été les siennes autrefois. Henri de Navarre s'est, paraît-il, rétracté de bonne grâce. Après quoi, il aurait ajouté : « Me voilà maintenant roi de Gisors ! »

En fait, depuis 1528, le comté de Gisors avait été donné en dot par François I^{er} à sa belle-sœur Renée, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, et, soit dit en passant, véritable héritière du duché de Bretagne[6]. Renée épousa Hector d'Este qui devint duc de Ferrare, et par la suite, le comté fut la propriété des maisons d'Este et de Savoie avant de revenir à la Couronne royale en 1707. Mais en 1718, le marquis-maréchal de Belle-Île céda au roi son île bretonne, position stratégique d'importance, contre divers territoires, dont le comté de Gisors. Or, celui qui devenait comte de Gisors était le petit-fils de Nicolas Fouquet, le disgracié, autour duquel le mystère plane toujours, et qui se trouva plus ou moins directement lié à des affaires concernant le Razès, affaires fort obscures sur lesquelles rôde l'ombre des Templiers[7]. Coïncidence ? Quoi qu'il en soit, le comté de Gisors fut bientôt érigé en duché-pairie, et ses derniers titulaires furent le comte d'Eu et le duc de Penthièvre.

À la Révolution, Gisors perdit de son importance. On lui préféra Les Andelys comme chef-lieu de district, c'est-à-dire d'arrondissement. Petite ville de province, à soixante-dix kilomètres de Paris, Gisors a encore beaucoup souffert des guerres. En 1870, de nombreux combats y eurent lieu. Et en 1940, la ville fut aux trois quarts détruite par les bombardements, ce qui n'empêcha pas la Résistance de s'y organiser solidement et de contribuer ainsi à la libération d'août 1944 par l'armée britannique. Les Anglais se souvenaient-ils encore que Gisors avait été le bastion avancé du Royaume-Uni vers le cœur de la France ?

C'est un passé riche en événements de toutes sortes que celui de Gisors. Ce passé témoigne de l'importance du site : on ne se dispute pas des terres sans valeur. Il témoigne aussi de la permanence d'un idéal qu'on pourrait qualifier de chevaleresque, et, dans ces conditions, il n'est peut-être pas étonnant d'y rencontrer, ne serait-ce que de façon épisodique, les Chevaliers du Temple. Ceux-ci étaient obligatoirement liés à la vie politique de leur temps, et Gisors constituant un pivot politique de premier plan, il est normal de les y rencontrer, quand bien même l'imagination emporte plus loin que la réalité historique. Au fond, le passé appartient à tout le monde : l'essentiel est de savoir qu'en faire.

Mais, de ce passé, que reste-t-il de visible ? Assurément peu de chose, et pourtant ces précieux vestiges ne manquent ni de grandeur, ni d'intérêt. Il y a d'abord le château. C'est l'un des mieux conservés de toute l'architecture militaire des XII^e et XIII^e siècles, et aussi l'un des plus beaux de ce type. Les murailles sont imposantes. La fameuse « Tour du Prisonnier » garde un air de mystère qui n'est pas prêt à disparaître. Une autre tour, carrée celle-là, appelée « Tour du Gouverneur », constituait l'entrée principale de la ville. Par-là, on peut atteindre un escalier qui aboutit à une ruelle dite « Ruelle du Grand Monarque ». L'appellation surprend un peu, car elle a une connotation que ne pourraient renier les ésotéristes de tous bords. Le millénarisme, le prophétisme, l'hermétisme, tout semble se donner rendez-vous ici, dans l'espoir qu'apparaîtra enfin Celui qui viendra unifier le royaume fraternel des hommes. L'explication hélas ! est plus prosaïque : ce passage du Grand Monarque s'appelle ainsi depuis que l'a suivi le bon roi Henri IV, lorsqu'il devint « le roi de Gisors ».

C'est le donjon qui retient le plus l'attention. À dire vrai, il est impressionnant. Construit sur une butte artificielle au centre de la forteresse, on y accédait autrefois par un escalier en ligne droite qui partait de la base. Mais cet escalier a disparu et a été remplacé par un chemin qui monte en tournant autour de la butte. Là, on débouche dans une cour polygonale entourée d'une muraille d'environ deux

mètres d'épaisseur. À droite, dans la cour, on peut encore voir les vestiges de la chapelle du XII^e siècle dédiée à saint Thomas Becket. Sur la face est, s'ancre un escalier en spirale d'une centaine de marches qui conduit au sommet du donjon. On peut alors se rendre compte que ce donjon constituait un magnifique poste d'observation. Non seulement il domine toute la ville et la vallée de l'Epte, mais on peut voir aussi ce qui se passe *en face*, du côté de Trie-Château et de la France. On comprend pourquoi les rois d'Angleterre et de France se sont tant querellés pour la possession de ce château...

L'église Saint-Gervais-Saint-Protais est émouvante dans la mesure où elle a été reconstituée avec beaucoup de soins. Son plan d'ensemble, assez grandiose, témoigne des différents stades de son élaboration. Aux piliers du chœur, en gothique rayonnant, répondent les piliers de la nef, sans chapiteaux, qui vont se perdre d'un seul jet, à vingt-quatre mètres, dans les voussures, comme les grands hêtres de la forêt de Lyons, toute proche. Les piliers du bas-côté sud sont remarquables par leur originalité : on y voit le pilier en hélice des dauphins, le pilier de Saint-Jacques avec ses coquilles, et surtout le pilier offert par la corporation des tanneurs – qui ont été longtemps les plus riches artisans de Gisors – en 1525, et qui porte, sur ses quatre faces, des scènes du métier de tanneur. On peut encore y voir une fresque du XVI^e siècle représentant la Transfiguration, un vitrail également du XVI^e siècle, évoquant saint Claude, patron de la corporation des tanneurs, et d'autres verrières anciennes dédiées à saint Crépin et saint Crépinien, patrons des cordonniers. Dans cette église qui a tant été éprouvée par les luttes fratricides, on a su conserver l'essentiel, et ce n'est déjà pas si mal.

Pour le reste, la ville offre peu de vestiges, à part le portail de la léproserie, quelques façades médiévales dans le passage du Grand Monarque, et le célèbre lavoir normand sur les bords d'un bras de l'Epte qui coule paisiblement au pied de rangées de fenêtres fleuries. Gisors semble dormir. Mais sous une apparente torpeur, on sent qu'un autre monde palpite au sein de cette terre meurtrie, un autre monde plein d'ombres difficiles à cerner. Car il y a des souterrains à Gisors, cela est certain. Tout ce qu'on raconte n'est pas toujours légende. Mais qui peut savoir exactement ce que recèlent ces mystérieuses galeries où ne pénètre jamais le soleil de l'été ?

III

LE TRÉSOR DE GISORS

C'est à partir de 1962 que l'attention d'un large public a été attirée par Gisors, et surtout par les objets ou documents secrets que recèleraient les nombreux souterrains de la ville, notamment entre le donjon et l'église paroissiale. De plus, l'existence possible d'un « trésor » fut reliée, pour la première fois, à la présence des Templiers, du fait d'un document provenant, à ce qu'on assurait, des archives du Vatican[8]. L'occasion de cette flambée d'enthousiasme assez exceptionnel fut la publication d'un ouvrage de Gérard de Sède intitulé *Les Templiers sont parmi nous*[9]. On peut s'étonner d'ailleurs du succès d'une telle thèse qui repose sur une unique déclaration qui aurait été faite par un Templier, un certain Jean de Chalon, concernant trois chariots qui auraient quitté le Temple de Paris, la veille du 13 octobre 1307, et dont le contenu devait être embarqué pour l'étranger sur des navires de l'Ordre. Et ces chariots, qui seraient passés par Gisors, n'en seraient peut-être pas repartis. Il n'en fallait pas plus pour suggérer que le Trésor du Temple se trouvait enfoui quelque part dans le sous-sol de Gisors[10].

Dès lors, le problème était non seulement posé, mais il était présenté publiquement. Car il y a un problème, et quelle que soit la solution qu'on puisse lui apporter, et les réserves qu'on peut émettre, il serait stupide et même malhonnête de l'esquiver, et de nier avec obstination la réalité d'un « Trésor ».

L'histoire du « Trésor » de Gisors remonte très loin dans le temps, et il est probable que, depuis le Moyen Âge, un certain nombre de chercheurs n'ont pas cessé d'explorer le sous-sol de la ville à la recherche d'or, de pierres précieuses, voire de documents. Mais si ces chercheurs ont trouvé quelque chose, ils se sont bien gardés de le dire, trop contents de profiter de leurs découvertes pour eux-mêmes. Il en a été ainsi un peu partout où il y a des constructions anciennes, et l'on sait très bien, par exemple, que de nombreux dolmens et allées couvertes ont été « explorés » et vidés de leur contenu. Cependant plusieurs historiens et archéologues se sont intéressés à Gisors et à ses environs.

En 1857, un archéologue local nommé Gédéon Dubreuil affirmait

que des souterrains s'étendaient vers l'ouest, à partir du donjon de Gisors, en direction du donjon de Neaufles-Saint-Martin. Pourtant personne, du moins officiellement, ne crut bon d'aller vérifier cette affirmation. Par contre, on connaît très bien l'emplacement d'un souterrain qui relie le donjon à l'église de Gisors, ce souterrain ayant été ouvert à la suite des bombardements à certains endroits qui ont été ensuite comblés. D'après l'archéologue Eugène Pépin, il s'agit d'un véritable « réseau de caves souterraines, composé d'un couloir central de quarante-cinq mètres de long, orienté est-ouest, et de deux couloirs perpendiculaires. À droite et à gauche de ces couloirs, des niches profondes en plein cintre devaient servir de dépôt pour les approvisionnements du château. Après la disparition du logis d'habitation, ces souterrains avaient été oubliés et n'ont été redécouverts qu'au moment de l'établissement des jardins ; un historien gisorcien de l'époque raconte que « l'on s'y promène aux flambeaux les jours de fête ». Une partie du couloir central peut dater du XII^e siècle. Le couloir perpendiculaire est plus récent et semble avoir été construit pour relier l'ancien couloir au logis d'habitation. Un autre fragment de souterrain a été repéré dans les caves des maisons de la rue de Vienne : il se dirige vers le sud, en direction de la ruelle des Épousées, c'est-à-dire vers l'église. C'est là qu'au cours d'un bombardement a été ouverte une excavation, comblée et murée depuis, dans laquelle on a reconnu un cimetière mérovingien.

Il y a donc bel et bien des souterrains sous la ville de Gisors entre le château et l'église. Ils sont connus non seulement par de vagues légendes, mais par des découvertes fortuites. Le 23 mars 1950, selon un article de l'archéologue Eugène Anne dans le journal *Paris-Normandie*, des ouvriers qui effectuaient des travaux dans le but d'élargir la ruelle des Épousées, au nord de l'église, mirent au jour, « dans l'axe même du portail, quatre sarcophages de pierre ». L'archéologue conclut son rapport en supposant qu'à la fin du XV^e siècle, « le cimetière de Gisors s'étendait devant le côté nord de l'église. Or, pour continuer la construction de l'édifice et bâtir le portail nord, on décida la suppression de ce cimetière. Un emplacement fut choisi pour en établir un autre au sud-ouest de l'église. Un ossuaire reçut tous les ossements du cimetière désaffecté, tandis qu'on laissait en place des sarcophages, sépultures sans doute de personnages notables » (*Paris-Normandie*, 25 mars 1950).

Mais les travaux continuèrent. Et quelques jours plus tard, la pioche des terrassiers défonçait une voûte, laissant apparaître une large excavation. Toujours d'après le même Eugène Anne, « on a agrandi l'ouverture, on y est descendu. On s'est alors trouvé, à six mètres de profondeur, en présence d'un étonnant souterrain qui

présente ici la disposition d'un carrefour. Entre des murs épais dont la maçonnerie est régulière et solide, s'ouvrent à hauteur d'homme quatre grandes niches surmontées de voûtes en plein cintre. Une remarquable clef de voûte réunit au sommet du carrefour des arcades romanes d'un travail achevé, aux pierres bien taillées et solidement assemblées. L'ensemble est en parfait état et le calcaire est resté presque blanc. Il apparaît bien que cet endroit n'était qu'une halte au milieu d'une voie souterraine conduisant de la forteresse voisine vers l'emplacement de l'église. En effet, à droite de la troisième niche, s'ouvre un noir boyau à demi comblé de gravats et qui, comme le prouvent de récentes recherches, traverse le sol de la grande rue et vient déboucher dans les caves très anciennes de deux maisons érigées de ce côté et que la guerre a épargnées. Il y a là, de nouveau, des niches et même des colonnes à chapiteaux sculptés. Vers l'église, le bombardement a détruit toute issue ». Or, après ces travaux et ces découvertes, on a rebouché le tout et rien n'a été entrepris pour sauvegarder ces vestiges d'une époque lointaine.

Il n'en fallait pas plus pour exciter l'imagination. Que recélait donc ce souterrain mystérieux ? Un trésor, des documents, ou les deux ? Et pourquoi avait-on mis tant de hâte à combler le trou et à poursuivre les travaux d'urbanisme ? La tentation était grande de voir là une manœuvre d'obstruction systématique : on ne devait pas savoir ce qu'il y avait là-dedans. De là à parler d'interventions occultes, de volonté délibérée de *cacher quelque chose*, il n'y avait qu'un pas. Et pourquoi ne pas envisager, pendant qu'on, y était, un complot universel destiné à faire le silence sur cette affaire, avec, comme dans tout bon roman d'espionnage, l'intervention de personnages mystérieux se prétendant les héritiers ou les continuateurs de grandes lignées initiatiques ? Cela a été fait, avec pour principal résultat d'accroître le mystère qui plane sur Gisors.

Il est quand même bon de rappeler ici quelques vérités essentielles. Après la Seconde Guerre mondiale et pendant toutes les années 50, la plupart des municipalités se souciaient fort peu de sauvegarder des vestiges archéologiques dont l'intérêt n'apparaissait pas toujours évident. Il fallait d'abord reconstruire et adapter les villes aux exigences de la vie moderne. Le reste était affaire d'archéologue et les édiles municipaux de n'importe quelle ville, de n'importe quel village, voyaient généralement d'un très mauvais œil l'intervention des archéologues, ceux-ci amenant avec eux des fonctionnaires et des règlements. Cela s'est passé partout ainsi, et pas seulement à Gisors. Pour éviter des ennuis administratifs et des retards dans les travaux d'urbanisme, de nombreuses municipalités ont fait combler des « trous » où se trouvaient des vestiges historiques ou archéologiques.

C'est regrettable, mais c'est ainsi. Et il n'y a pas là de quoi crier au complot universel, ni à se retrancher derrière une intervention discrète de puissances occultes. De plus, des fouilles scientifiques, opérées avec toutes les garanties, coûtent fort cher, et les budgets consacrés à ce genre d'activité sont très réduits. S'il y a des richesses dans les souterrains de Gisors, elles y sont en sûreté, et peut-être les mettra-t-on au jour lorsque les temps seront devenus favorables.

Cependant l'imaginaire ne se satisfait pas de ces basses considérations matérielles. Il fallait à tout prix trouver une explication qui pût donner pâture aux fantasmes des chercheurs de trésors et autres « initiés » à on ne sait quelle doctrine plus ou moins secrète. On en trouva non pas une, mais plusieurs, la plupart étant évidemment invérifiables, et de plus contradictoires. On se mit à exploiter le moindre document, fût-il connu seulement de seconde ou de troisième main. On parla d'un prêtre qui tenait d'un de ses confrères, l'abbé Hoffet – dont le nom se trouve mêlé à l'affaire de Rennes-le-Château, ce n'est pas un hasard –, la copie d'un manuscrit du XVII^e siècle ayant pour auteur un certain Alexandre Bourdet qui, dans ses *Remarques sur l'histoire de Gisors*, révélait l'existence d'une chapelle souterraine sous la motte du donjon et en donnait le plan et la coupe. On prit appui sur une lettre attribuée au chanoine Vaillant, curé-doyen de Gisors en 1938, et dans laquelle celui-ci demandait à un correspondant de lui retourner un « document latin de l'an 1500 » à propos de trente coffres de fer qui se seraient trouvés dans l'église de Gisors. Et surtout, on remit au goût du jour, avec fioritures ésotériques soigneusement choisies, une trouvaille archéologique parfaitement authentique datant de 1898.

Le 7 novembre de cette année-là, en effet, alors qu'on se livrait à des travaux pour renouveler le pavage de la chapelle Notre-Dame de l'Assomption, dans l'église de Gisors, on s'aperçut « que plusieurs dalles d'assez grandes dimensions portaient, au revers, des sculptures d'un relief accentué » (Louis Régnier, journal *Le Vexin*, 20 novembre 1898). Malheureusement, les ouvriers brisèrent les dalles en les retirant, et celles-ci furent réduites à l'état de fragments. Cependant, on réussit à les rassembler, et l'on s'aperçut ainsi qu'il s'agissait d'un retable d'autel mesurant un mètre trente de hauteur sur un mètre quatre-vingts de largeur. Ce retable était décoré d'objets sculptés en haut ou bas-relief, suivant l'emplacement qu'ils occupaient, et encadrés « dans une architecture de style François I^{er} composée de trois arcades ou voussures en plein cintre, qui séparent les pilastres ». Il y avait évidemment de quoi soulever l'enthousiasme.

Voici comment sont décrites les sculptures (journal *Le Vexin*, 20 novembre 1898 : « Au centre, deux personnages debout, dont la

tête manque, représentaient très probablement les adieux de Jésus à sa mère, sujet emprunté aux Évangiles apocryphes que les imagiers et peintres du XVI^e siècle reproduisaient volontiers ; on peut en avoir un exemple dans la belle vitrerie de l'église de Conches. À gauche, des apôtres (saint Pierre, saint Jean et un troisième dont il ne reste que la partie inférieure du corps) sont debout derrière une balustrade. Devant eux, et de dimensions plus petites suivant l'usage du Moyen Âge et de la Renaissance, on voit le donateur agenouillé. Le côté droit, de beaucoup le mieux, présente en regard la donatrice en prière, tandis qu'en arrière d'une balustrade semblable à la précédente, se montre sainte Madeleine et une autre sainte que ne suffit pas à identifier le livre ouvert qu'elle a pour attribut... Au centre, figurait l'entrée de Jésus à Jérusalem, aujourd'hui uniquement reconnaissable à la figure de Yavé, encore visible dans l'arbre où il s'était hissé pour voir de plus loin celui que Jérusalem fêtait avec tant d'enthousiasme. Toutes ces sculptures étaient autrefois revêtues de peintures et de dorures : il en subsiste encore des traces très visibles. »

Il restait à savoir d'où provenaient ces fragments de retable qui, de toute évidence, avaient été réutilisés après la destruction d'un monument ancien, mais ne remontant pas plus haut que l'époque de François I^{er}. Or, l'historien Louis Régnier, à qui nous devons la description de la trouvaille, donne une réponse : « le retable faisait partie d'une chapelle Sainte-Catherine, située au sud de la nef, construite vers les années 1530 et détruite après 1629. En effet, à cette date de 1629, un potier d'étain nommé Antoine Dorival a composé un poème dans lequel il décrit cette chapelle avec « une table d'autel toute battue d'or » dont il énumère les sujets. « Au nombre de ceux-ci, nous trouvons, comme dans nos sculptures, Jésus et la Vierge, la scène du Jardin des Oliviers et sainte Madeleine ; mais on y voyait aussi la rencontre avec la Samaritaine et l'incrédulité de saint Thomas, tandis que l'auteur ne parle ni des priants, ni de saint Pierre, ni de l'entrée à Jérusalem. » Et Louis Régnier de citer le poème d'Antoine Dorival :

*« Or, l'éclat lumineux qui réverbère encor
De la table d'autel, toute battue d'or,
Brille si clairement que toute la chapelle
Ressemble un point du jour ou l'aurore la belle.
Près du puits de Jacob, l'amoureux des humains,
Se repose, lassé, où des Samaritains
Il arrive une femme, à qui ce Dieu de gloire,
Comme nécessaireux, humble, demande à boire,
Qui, le lui refusant, reçut de sa bonté*

*De l'eau prise au chirurgien de sa divinité...
Hors du tombeau sortir Jésus ressuscité.
Mais, ô chère Uranie ! arrête un peu la course,
Et, comme tu as pris la Vierge pour ton Ourse
Dès le premier instant de ton embarquement,
Prends son Fil pour nocher. »*

Le poème d'Antoine Dorival n'a rien d'original : il est dans le ton des salons précieux de l'époque, et il n'y manque même pas l'allusion à Uranie si chère à Vincent Voiture, à Malleville et aux autres habitués du salon de madame de Rambouillet ou de mademoiselle de Scudéry. Plutôt que d'y voir un cryptogramme, il vaudrait sans doute mieux le considérer comme un élégant badinage à la mode du temps sur un sujet vaguement religieux. Mais le « Fil pour nocher », la « Vierge Ourse » et les différentes citations bibliques sont une excellente nourriture pour tous ceux qui veulent découvrir des clefs ésotériques même là où il n'y en a pas. Le poème de Dorival est donc devenu un texte sacré pour retrouver le chemin du Trésor de Gisors, qui ne peut évidemment se trouver que dans la chapelle Sainte-Catherine...

Ce qui est commode, c'est que cette chapelle n'existant plus on peut lui faire dire tout ce que l'on veut. D'ailleurs, si elle n'existe plus, c'est qu'on l'a fait sciemment disparaître parce qu'on ne voulait pas que les « secrets » qui y étaient déposés soient répandus à la surface du monde. Le complot universel est encore présent. L'intervention des puissances occultes aussi. Le manuscrit de Dorival, connu seulement par le fragment publié par Louis Régnier, s'est soi-disant volatilisé des archives de l'Eure où il se trouvait. Quant au retable découvert en 1898, il est introuvable. Il ne reste comme preuve de son existence que la description de Régnier et une photographie. Tout cela est évidemment bien étrange, mais n'autorise nullement certains à prétendre que, dans ce retable, « dort un secret que seuls, jusque-là, les initiés pouvaient déchiffrer ». Ce qui est agaçant lorsqu'on parle d'initiés, c'est qu'on se garde bien de nous préciser à *quoi* ils sont initiés. Cela permet en tout cas de faire semblant d'être « au parfum » comme on dit, et de présenter comme réalités de simples hypothèses de travail. De toute façon, la chapelle Sainte-Catherine de Gisors a bel et bien existé. On l'a démolie pour des raisons qui nous échappent, et il est probable que les fragments de retable découverts en 1898 n'ont pas été perdus pour tout le monde : il y a des collectionneurs d'objets d'art fort discrets.

Le nœud de l'affaire du trésor de Gisors est un certain Roger Lhomoy, celui qui a été l'informateur de Gérard de Sède pour son livre

Les Templiers sont parmi nous. D'après les témoignages, quelque peu contradictoires, le concernant, il apparaît que ce personnage, mort dans la misère en 1974, a été un passionné de la chasse aux trésors. Dans sa jeunesse, il aurait pratiqué des fouilles clandestines un peu partout dans le Vexin, et aurait vendu à des amateurs les curiosités qu'il avait découvertes. Mais ces activités, très en marge de la légalité, ne l'ayant point enrichi, il se fit engager en 1929 comme guide-jardinier du château de Gisors. C'était une situation de tout repos, surtout à l'époque, et qui allait lui permettre de donner libre cours à sa passion favorite. Il n'était pas sans savoir qu'il existait des souterrains sous la forteresse et dans la ville de Gisors. Il fit des fouilles, mais toujours de façon clandestine, et sans révéler ce qu'il mettait au jour. Il prétendra d'ailleurs avoir été encouragé dans ses activités de chercheur par le clergé local. Mais cette affirmation n'a jamais reçu confirmation. Selon ce qui ressort de tous les témoignages, Roger Lhomoy était un paysan un peu fruste, mais sincère et têtue, quelque peu illuminé et naïf, prenant souvent ses désirs pour des réalités. Ceux qui l'ont connu gardent de lui un souvenir ému empreint de sympathie. De toute évidence, c'était ce qu'on appelle un « brave homme ». Mais les activités qu'on lui a prêtées sont tellement suspectes qu'il est difficile de démêler la réalité de l'affabulation, et quand on parle de lui mieux vaut employer le conditionnel.

À la Libération, Roger Lhomoy se serait livré à des fouilles systématiques encore que nocturnes et solitaires sous le donjon du château. Il savait que, pendant l'Occupation allemande, la Wehrmacht y avait installé un dépôt de quinze mille litres d'essence et un atelier de réparations de chars d'assaut. Pour ce faire, les Allemands avaient exécuté des travaux, et peut-être à cette occasion, fait quelque découverte fortuite. Toujours est-il qu'en 1944, une mission militaire venue d'Allemagne serait arrivée à Gisors dans le but d'explorer le sous-sol du donjon. Ce fait n'a jamais pu être prouvé officiellement ; en tout cas les fouilles ne furent jamais entreprises, peut-être à cause de la débâcle allemande de l'été 1944. D'autre part, pendant l'Occupation, dans une salle située sous le donjon, la Salle du Tournoi, des collaborateurs, sans doute des miliciens, auraient torturé puis fusillé vingt-sept résistants qui appartenaient à un réseau dirigé par un jockey de Neaufles-Saint-Martin, d'origine anglaise. Cette ténébreuse affaire n'a jamais été vraiment élucidée, mais il paraît surprenant que des résistants aient été fusillés à l'intérieur du château, et surtout par des Français, alors que les Allemands occupaient le château : ce sont eux qui préféreraient se charger du travail, et à l'extérieur. Tout cela montre dans quelles conditions, et dans quelle atmosphère particulière, Roger Lhomoy a accompli ses recherches.

Roger Lhomoy a prétendu avoir remué des mètres cubes et des mètres cubes de terre et creusé une galerie verticale le long de l'ancien puits, jusqu'au jour où un éboulement aurait failli lui coûter la vie. Il s'en serait tiré avec une jambe cassée, et aurait ensuite repris ses recherches en creusant d'autres galeries, horizontales celles-là, et partant du pied de la motte. D'après ses dires, c'était une véritable taupinière, un labyrinthe de boyaux qui n'étaient évidemment pas étayés, très étroits et impraticables pour une personne de taille normale. On peut s'étonner que Lhomoy ait pu pratiquer de tels travaux sans être enseveli par d'autres éboulements, puisqu'il ne prenait, semble-t-il, aucune précaution particulière. On peut également être très sceptique si l'on songe qu'un individu normal risque très vite l'asphyxie en s'engageant dans de tels souterrains et en y restant longtemps.

Cependant, un jour de mars 1946, Roger Lhomoy se serait présenté devant le conseil municipal de Gisors, en affirmant qu'il avait découvert une chapelle souterraine. Voici le récit qui lui est prêté :

« Je viens de découvrir, sous le donjon, une chapelle romane en pierre de Louveciennes, longue de trente mètres, large de neuf, haute d'environ quatre mètres cinquante à la clef de voûte. L'autel est en pierre ainsi que le tabernacle. Sur les murs, à mi-hauteur, soutenues par des corbeaux de pierre, se voient les statues du Christ et des douze apôtres. Le long des murs, posés sur le sol, se trouvent dix-neuf sarcophages de pierre de deux mètres de long et soixante centimètres de large. Et dans la nef, il y a trente coffres de métal rangés par colonnes de dix. »

Il y a là de quoi faire rêver ! Les édiles municipaux se rendent, paraît-il, à l'endroit indiqué par Lhomoy, au pied du donjon. Mais comme il est impossible de pénétrer dans le trou, la plupart rebroussement chemin en traitant le gardien-jardinier de fou. L'un d'entre eux pourtant essaie de s'engager dans la galerie verticale, le capitaine des pompiers, lequel deviendra par la suite maire de Gisors. Mais il ne peut aller bien loin. Le résultat de l'expédition est que l'on considère Roger Lhomoy comme un mythomane. Et on donna ordre à une équipe de prisonniers allemands de reboucher les galeries ouvertes, car elles constituaient un danger réel pour qui se serait aventuré dans l'enceinte du château.

Mais Lhomoy ne se tient pas pour battu. Il sollicite une autorisation de fouilles auprès du secrétariat d'État aux Affaires culturelles. Et il l'obtient. C'est alors que la municipalité se serait dressée tout entière contre lui, l'empêchant de mener les fouilles et le menaçant même de le faire interner. Ce qui est sûr, c'est qu'il fut révoqué et plus ou moins interdit de séjour à Gisors. En 1952,

Lhomoy, qui n'a pas renoncé, s'associe avec deux habitants de Versailles et obtient une nouvelle autorisation de fouilles. Cette fois, la municipalité ne s'y oppose pas, mais elle exige une caution tellement élevée que les trois chercheurs abandonnent leur projet. Mais Roger Lhomoy revient parfois nuitamment pour creuser, c'est du moins ce qu'il raconte, et il finit par rencontrer Gérard de Sède qui l'écoute attentivement et se passionna pour l'affaire. Cela donna *Les Templiers sont parmi nous*.

Nous pénétrons alors en pleine nébuleuse. Gérard de Sède prétend avoir été menacé par un étrange personnage se disant « gardien du Temple » qui lui aurait fermement conseillé d'abandonner ses recherches. Il raconte même qu'un beau matin, une décharge de chevrotines traversa la portière de sa voiture. Où se cache la vérité ? Ce « gardien du Temple » existe-t-il ? Si oui, d'où sort-il, et que vient-il faire là alors que jamais le nom des Templiers n'a été prononcé par Lhomoy ? Il est permis de se demander qui a établi un lien entre la soi-disant découverte de la chapelle souterraine et les événements de 1307, au cours desquels il est plus que vraisemblable que les Templiers ont fait disparaître sinon un trésor, du moins des documents compromettants. Roger Lhomoy, entraîné par Gérard de Sède sur un plateau de télévision, confirma son récit de la découverte de la chapelle et sa certitude qu'il existait bien d'autres mystères dans les souterrains de Gisors.

Bien entendu, du côté des universitaires chevronnés, ce fut une tempête de protestations et de dénégations, notamment de la part de ceux qui avaient en charge les monuments de Gisors. Il est inutile de citer ces réactions : elles constituent toutes un rejet pur et simple des allégations de Lhomoy. Cependant, en mai 1962, sur ordre du ministre de la Culture André Malraux, les scellés sont apposés sur le donjon du château. Et trois mois plus tard, des fouilles sont entreprises, qui, de l'aveu officiel, sont simplement « de routine et sans rapport avec l'affaire de Sède ». Mais ces fouilles ne donneront rien et les ouvertures seront bientôt rebouchées sur ordre de la municipalité.

Le 12 octobre 1962, devant la presse et plusieurs personnalités réunies près du donjon, Roger Lhomoy est convoqué. On le fait descendre dans le trou jusqu'à un endroit où l'on retrouve ses outils, et on fait constater aux journalistes que la galerie s'achève en cul-de-sac. Lhomoy maintient ses dires et prétend qu'il y a encore un mètre cinquante à creuser pour trouver la crypte. Peine perdue. Les « officiels », persuadés qu'on a assez perdu de temps et d'argent à s'occuper des délires d'un mythomane, jugent la cause entendue et donnent le signal du départ. La galerie sera comblée. Ce n'est pourtant qu'en 1964, après une nouvelle série de fouilles opérées sur ordre du

ministre de la Culture, que les travaux seront définitivement abandonnés : et comme des fissures se produisent dans le donjon, mettant en péril la stabilité de l'édifice, on coule du béton dans toutes les cavités qui ont été creusées.

Alors tous ceux qui croient à la réalité de la chapelle souterraine s'écrient qu'on a voulu empêcher la vérité de se manifester parce qu'on avait peur de cette vérité. Les autres, les sceptiques autant que les négateurs, ont beau jeu de rétorquer que c'était le seul moyen de protéger l'édifice et d'assurer la sécurité des visiteurs – qui sont nombreux – du château de Gisors. Et l'on se garde bien de parler de la citerne qui contient peut-être encore quinze mille litres d'essence ! Voilà en tout cas de quoi alimenter pour longtemps les polémiques, de quoi nourrir les hypothèses les plus hardies et aussi les plus contradictoires. Et cela n'a pas empêché, les années suivantes, d'innombrables chercheurs clandestins de se livrer à des explorations aussi discrètes qu'illégales. Sans résultat, bien entendu. Sauf si l'on en croit certains « initiés » qui répètent, sous le sceau du secret, que le « Trésor » a été découvert, et qu'il se trouve maintenant en lieu sûr...

Le problème est de savoir si, oui ou non, Roger Lhomoy a découvert une chapelle souterraine sous le donjon. Comme il est le seul à l'avoir vue et que, selon l'adage bien connu, un témoin unique est un témoin nul, on ne peut que douter, même si on demeure persuadé que les souterrains de Gisors n'ont pas livré tous leurs secrets.

Or, il semble que Roger Lhomoy se soit laissé aller à quelques confidences : il aurait notamment déclaré que les fouilles entreprises par lui n'avaient mené nulle part et qu'il avait inventé les coffres[11]. L'acharnement avec lequel il a pratiqué des fouilles, son entêtement à faire reconnaître qu'il avait trouvé quelque chose, ne sont guère compatibles avec cet aveu d'affabulation. Qu'en est-il en réalité ? Peut-être faut-il voir dans cette déclaration une sorte de renoncement dû à une profonde amertume ? On ne peut savoir. Plus que jamais, il y a des gens qui croient que Lhomoy a dit la vérité en prétendant avoir trouvé une crypte contenant des coffres parce qu'il a décrit ces coffres et que cette description correspond à un document ancien. Mais cela ne repose sur rien. Et il y a aussi ceux qui croient que Lhomoy a brodé sur quelques trouvailles insignifiantes qu'il aurait pu faire au cours de ses fouilles. Mais on ne peut rien prouver.

Toute cette confusion repose sur le fait que personne n'a pu localiser exactement la fameuse crypte en question. D'ailleurs, personne ne sait très bien si c'est une crypte ou une chapelle, ou une simple salle souterraine où auraient été entreposés des coffres. Dans cette affaire, il apparaît que chacun donne sa propre version des faits

sans tenir compte de la version des autres. Ajoutons à cela une attitude brutale de rejet obstiné, de la part de certaines personnes qui pensent que tout est mystification.

Il y a quand même une certitude. Il n'y a jamais eu de chapelle sous le donjon de Gisors. Mais il y en a eu une *ailleurs*, probablement sous l'église paroissiale. Son existence est prouvée, et l'on en a même une description. Mais elle n'a strictement aucun lien avec les Templiers, puisque ceux-ci ont disparu, du moins officiellement, en 1312, et que la chapelle Sainte-Catherine ne peut dater que de 1530.

La seule hypothèse qu'on puisse tenter est celle-ci : on a pu transporter et cacher dans cette chapelle, au cours du XVI^e siècle, des objets ou des documents qui sont d'origine templière, et qui, avant cette date, se seraient trouvés ailleurs. Pourquoi pas ? Ce ne serait pas la première fois que l'on aurait déménagé des archives pour les mettre en sûreté. Le XVI^e siècle est l'époque des guerres de Religion. En admettant l'existence de documents templiers peut-être compromettants pour l'Église romaine, on est en droit d'imaginer que certains catholiques aient cru bon de les faire disparaître ou de les mettre en lieu sûr. Mais une chapelle qu'on venait de construire et qui était visible par tous était-elle un lieu sûr ?

Que de questions ! D'après des confidences qu'il aurait faites, Roger Lhomoy aurait laissé entendre qu'il avait été encouragé dans ses recherches par un ecclésiastique. Ce n'est pas impossible. On sait qu'un certain nombre de membres du clergé de la région s'intéressaient à l'histoire de Gisors, et qu'ils connaissaient l'existence d'une crypte où avaient été enfermés des coffres, sans aucune précision quant à la nature de ces coffres. L'un d'eux aurait donc pu, sans se mettre en avant lui-même, encourager Lhomoy à opérer des fouilles discrètes.

Mais, dans ce cas, pourquoi avoir dirigé Lhomoy vers le donjon du château alors que lesdits ecclésiastiques savaient pertinemment que la chapelle ne pouvait se trouver que vers l'église ? Ici, quelque chose ne va plus, à moins que l'on admette une opération de diversion : Lhomoy aurait servi de miroir aux alouettes, en attirant l'attention sur des fouilles au château, pendant que de véritables recherches, très secrètes celles-là, auraient été entreprises du côté de l'église. Voilà qui ferait un excellent scénario de film d'espionnage, mais paraît un peu trop bien « ficelé » pour être une réalité tangible... De toute façon, tout le monde, à Gisors et dans les alentours, savait depuis longtemps qu'il y avait des souterrains et que ces souterrains devaient receler sinon des trésors du moins des curiosités archéologiques. L'existence probable d'une chapelle sous l'église ou dans les alentours immédiats de celle-ci était un secret de Polichinelle.

Il faut alors poser de nouveau la question en d'autres termes : si Lhomoy a bel et bien été manipulé pour faire des fouilles sous le château, par qui l'a-t-il été et dans quel but ? Et une autre question s'ajoute : pourquoi, même si Lhomoy a menti, l'a-t-on visiblement, dans les milieux officiels, empêché de poursuivre des recherches qui eussent pu aboutir à une preuve, ne serait-ce que la preuve de sa mythomanie ? Aucune réponse n'existe, dans l'état actuel des choses, à ces questions.

Mais où interviennent les Templiers dans tout cela ?

Eh bien, ils sont quand même présents derrière le rideau obstinément tiré. Le grand mérite des Templiers, pour les explorateurs du passé, est qu'ils ont, après l'anéantissement officiel de l'Ordre en 1314, disparu sans laisser de traces. Le même mérite est partagé par les Druides qui se sont fondus dans la nature après la romanisation. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que, de temps à autre, on retrouve quelques souvenirs – réels ou imaginaires – des uns et des autres dans les corridors les plus obscurs de l'Histoire, laquelle d'ailleurs n'en manque pas. Les fantômes ont la vie dure, quoi qu'en pensent les esprits les plus rationalistes, et ils se manifestent sous des apparences très changeantes. En Bretagne, la tradition populaire affirme que les Templiers, appelés là-bas les « moines rouges », c'est-à-dire les « moines maudits », hantent toujours les lieux où ils ont commis leurs crimes. Cela en dit d'ailleurs long sur la réputation des Templiers que d'excellents auteurs veulent à tout prix nous faire passer pour des saints et de malheureuses victimes de l'arbitraire. Mais c'est un autre problème.

La thèse présentée par Gérard de Sède dans *Les Templiers sont parmi nous*, thèse qui ne manque d'ailleurs pas d'intérêt, a le mérite de susciter des réactions. Cette thèse est la suivante : Gisors aurait été le lieu où les Templiers, la nuit avant la date de leur arrestation, auraient caché – et enfoui – leur trésor et leurs documents secrets.

Il est vrai que, lorsque les agents de Philippe le Bel, au matin du 13 octobre 1307, procédèrent à l'arrestation des Templiers et investirent les propriétés du Temple, ils *ne trouvèrent rien*, ni or, ni argent, ni vaisselle précieuse, ni objets de culte, ni documents d'aucune sorte. On peut alors valablement supposer que les Templiers, avertis à temps – car la date de l'arrestation était fixée depuis longtemps, mais tenue secrète – avaient pu mettre à l'abri ce à quoi ils tenaient le plus. Ce fut en fait un échec pour Philippe le Bel qui croyait s'emparer non seulement des richesses du Temple – si tant est qu'il y en eût –, mais également de documents compromettants qui permettraient un procès rapide et une condamnation sans appel. Au Temple de Paris, la maison mère, par exemple, les archers du roi ne

purement mettre la main que sur les hommes. Tout cela est étrange.

Une tradition tenace, apparemment appuyée sur le document publié par Gérard de Sède, prétend que la nuit précédant l'arrestation, de lourds chariots auraient quitté le Temple de Paris et se seraient dirigés vers l'ouest, vers Gisors naturellement, où leur contenu aurait été dissimulé dans une crypte du château, crypte que les Templiers auraient été les seuls à connaître. Autrement dit, la fameuse chapelle sous le donjon, tant recherchée par Roger Lhomoy – et bien d'autres depuis –, aurait contenu le trésor et/ou les archives du Temple. Malheureusement, cette thèse fort ingénieuse ne résiste guère à l'analyse.

D'abord, il est douteux que de nombreux chariots aient pu quitter le Temple de Paris la veille de l'arrestation sans attirer l'attention des Parisiens ou tout au moins celle des espions de Philippe le Bel. Ensuite, à supposer que ces chariots aient pu passer entre les mailles du filet policier déployé par le roi, pourquoi en aurait-on déposé le contenu à Gisors dans un château *royal*, gardé par des troupes *royales* ? À moins d'admettre que la meilleure cachette se trouve dans la gueule du loup, tout cela paraît bien surprenant. Et même si les chariots ont réellement quitté Paris – ce qui, après tout, n'est pas impossible –, c'est plutôt en direction de l'étranger qu'ils seraient allés, vers un territoire ne dépendant pas du roi de France. Or, le Saint-Empire, l'Aragon et la Bretagne étant trop loin, seule l'Angleterre aurait pu servir de refuge à un dépôt templier. À ce sujet, d'ailleurs, il faut remarquer que si, en France, on cherche beaucoup le trésor des Templiers, on l'ignore résolument en Angleterre. En bonne logique, pourtant, c'est là qu'il devrait se trouver, si toutefois il existe.

Reste l'hypothèse d'une première étape, non pas dans une commanderie, car tous les établissements templiers étaient surveillés, mais dans une abbaye ou un château proche de Gisors, ou à Gisors même, suivie d'un transbordement progressif vers une destination plus lointaine. Cela n'a rien d'impossible, mais comment le savoir ? Rien n'a transpiré de ces grandes manœuvres. Il est également plausible que le pape Clément V ait réussi à prévenir le grand-maître Jacques de Molay de ce qui se tramait contre l'Ordre du Temple. D'après des témoignages recueillis lors du procès, Jacques de Molay se serait réjoui d'avoir pu faire disparaître la *règle secrète* du Temple avant le jour fatidique. Il serait d'ailleurs surprenant que le pape, unique supérieur de l'Ordre du Temple, n'ait pas pris certaines précautions avant d'accepter que les Templiers fussent incarcérés et soumis à la torture : les relations entre le pape et l'Ordre du Temple, relations normales et légitimes, avaient dû laisser certaines traces. On n'en a retrouvé aucune.

Mais de là à prétendre que le Trésor du Temple et les archives de l'Ordre ont été enfouis dans une crypte sous le château de Gisors, ou à la rigueur dans la chapelle Sainte-Catherine – bâtie deux siècles après la disparition du Temple –, il y a un précipice infranchissable. Le scénario est peut-être excellent, envoûtant même, mais il n'a plus aucun rapport ni avec la réalité historique, ni avec les témoignages de l'archéologie. Et ce n'est pas le document de 1307 – ou supposé être de 1307 – dont l'origine est controversée, et la mise au jour parfaitement nébuleuse, qui peut apporter une certitude quelconque.

Cependant, dans ce genre d'énigme historique, rien n'est jamais vraiment perdu, et il se trouve toujours une autre hypothèse pour suppléer la faiblesse de la précédente. On a vu que l'hypothèse du Trésor du Temple enfoui à Gisors est fragile : elle ne s'appuie guère que sur des présomptions. On a donc émis une autre thèse qui, elle, s'appuie sur de nombreux documents.

Cette thèse est la suivante : les coffres dont il est question et qui se seraient trouvés dans la chapelle Sainte-Catherine – la seule crypte à avoir une existence incontestable – auraient contenu non pas les archives et/ou le Trésor du Temple, mais les archives secrètes d'un mystérieux Prieuré de Sion, fondé par Godefroy de Bouillon, donc antérieur au Temple, mais qui aurait contribué *en secret* à la création de l'Ordre du Temple et s'en serait séparé en 1188, lors du fameux épisode de l'orme de Gisors. Ce Prieuré de Sion aurait eu ainsi une existence parallèle à l'Ordre du Temple, lui aurait survécu jusqu'à nos jours, et aurait entreposé ses archives dans la fameuse crypte de Gisors, y ajoutant par la suite quelques documents concernant le Temple. Cette thèse n'est pas plus absurde qu'une autre. Le problème est que les documents présentés soi-disant par l'Ordre de Sion, et publiés comme étant des *dossiers secrets*, paraissent être d'une authenticité sinon douteuse, du moins totalement incontrôlable[12].

Il est toujours délicat de juger des documents qui surgissent d'un passé lointain et qui apparaissent comme par hasard lorsqu'on a besoin d'eux. On peut également considérer comme étrange l'attitude d'un groupement qui, à un certain moment, décide de livrer au public des *dossiers secrets*, alors que, pendant des siècles, il les a tenus à l'écart[13]. Il est évident que de telles découvertes se font de temps à autre et que les historiens sont très heureux de les mettre à contribution. Mais avant toute chose, il faut s'assurer de l'origine de ces documents. On ne peut bâtir valablement une thèse sans s'appuyer sur des bases contrôlables, même si on est amené à supposer telle ou telle chose parce que l'on manque de certitude.

L'Histoire est remplie d'exemples de documents fabriqués après coup pour les besoins de la cause, de chartes antidatées, de

témoignages imaginaires et de « parchemins » habilement vieillies. Au Moyen Âge, les moines de certaines abbayes étaient spécialistes de ce genre de travail, soit pour rehausser le prestige de leur abbaye, soit pour y attirer des pèlerins, soit pour se faire exempter d'impôts, soit pour rendre service à de nobles protecteurs. À Glastonbury, en Angleterre, sous l'impulsion d'Henry II Plantagenêt, les moines ont fabriqué de toutes pièces une sorte de procès-verbal d'exhumation des corps du roi Arthur et de la reine Guenièvre. Et, à l'heure actuelle, le visiteur peut se recueillir devant la tombe de ces personnages légendaires. C'est pourquoi il convient d'être extrêmement prudent vis-à-vis de certains documents qui prétendent apporter une lumière nouvelle à une énigme historique.

En dehors de ces *dossiers secrets*, aucun document, aucun ouvrage sur les ordres de chevalerie ne nous parle du Prieuré de Sion, ce qui est étonnant pour un ordre fondé depuis si longtemps et qui aurait joué un rôle tellement considérable dans l'Histoire. C'est Godefroy de Bouillon lui-même qui l'aurait établi à Jérusalem en 1099, et son premier siège aurait été l'abbaye Notre-Dame du Mont de Sion. Godefroy de Bouillon n'aurait pas fondé cet ordre par hasard : il aurait été lui-même affilié à une secte plus ancienne sur laquelle on ne nous donne guère de renseignements. De plus, Godefroy de Bouillon aurait eu des contacts avec de mystérieux « Frères de la Croix Rouge ». La Croix Rouge servait d'emblème, nous dit-on, aux « Sages de la Lumière », fraternité initiatique de tendances gnostiques qui aurait été établie par un certain Ormus ou Ormessus, un Alexandrin que saint Marc aurait converti au christianisme.

Mais ce n'était pas suffisant pour assurer une authentique filiation initiatique à cet ordre nouveau. Le Prieuré de Sion, nous assure-t-on, est né de la fusion du groupe de Godefroy de Bouillon, des Frères de la Croix Rouge et de groupes esséniens. Ainsi rattache-t-on le Prieuré de Sion au *johannisme*. Que deviendraient d'ailleurs les sectes ésotériques, prudemment nommées « cercles philosophiques », si elles ne pouvaient se placer sous le patronage de saint Jean ? Encore faudrait-il savoir de quel saint Jean il s'agit : le Baptiste ou l'Évangéliste ? À moins que ce ne soit un autre Jean, celui de l'Apocalypse ? On nous assure que cela n'a pas d'importance : de toute façon, la règle est d'opposer l'Église de Jean, détentrice du véritable message d'amour, et l'Église de Pierre, la « pervertie », celle qui a succombé à un diabolique exotérisme en se vulgarisant et en s'incarnant dans le siècle. C'est d'ailleurs oublier que le véritable et authentique fondateur de l'Église chrétienne n'est pas saint Pierre, en dépit de la fameuse phrase de l'Évangile, mais saint Paul, dont les Épîtres, antérieures aux Évangiles, sont le point de départ absolu de la doctrine catholique

romaine. Mais qu'à cela ne tienne. En supposant qu'il existe des tendances johannites dans le Christianisme médiéval, notamment au Proche-Orient, on peut très bien admettre que le Prieuré de Sion, si tant est qu'il ait existé, se soit pourvu d'une solide filiation de ce côté-là.

Ce Prieuré de Sion se serait ainsi étendu à partir de Jérusalem, mais de façon occulte, jusqu'au moment où ses dirigeants auraient compris qu'il leur fallait, pour agir valablement, une organisation officielle intégrée dans la vie quotidienne. C'est ainsi qu'aurait été fondé – sur l'ordre de mystérieux « supérieurs » – le premier groupe des « Pauvres Chevaliers du Christ », autrement dit le primitif Ordre du Temple. Et l'on ajoute que trois des fondateurs, Hugues de Payns, Bisol de Saint-Omer et Hugues de Champagne, faisaient eux-mêmes partie du Prieuré de Sion... Le Temple, création « exotérique » d'un ordre ésotérique, devenait en quelque sorte une milice qu'on envoyait dans le siècle, mais qui était soumise en tous points au vénérable Prieuré de Sion, celui-ci se réservant de prendre les décisions qui s'imposeraient et de définir les buts exacts que l'on poursuivrait. Tout cela fait penser à l'intrigue d'un bon roman d'espionnage. Mais qu'on ne s'y trompe pas : il y a, dans ce scénario, une partie religieuse et métaphysique puisée à bonne source, même si elle aussi peut sembler parfois quelque peu suspecte.

Le patronage de Jean n'étant pas suffisant pour asseoir l'authenticité de la filiation, on y a donc mêlé tout ce qui concernait le mystérieux Ormus, avec la tradition gnostique et bien entendu le mazdéisme primitif : les « Sages de la Lumière » sont nécessairement les Fils de la Lumière, autrement dit les descendants des zéloteurs du grand dieu iranien Ahura-Mazda, symbole de la Lumière qui mène le combat perpétuel contre les forces obscures représentées par Ahrimane, celui que les Chrétiens ont récupéré sous le nom de Satan. Et Ahura-Mazda est généralement plus connu en Occident sous son nom contracté, Ormuzd. Quelle surprise de retrouver le grand dieu des Perses dans le personnage plutôt mythique d'Ormus ! Le syncrétisme est toujours payant en matière de religion, encore plus s'il s'agit de religions dites « à mystères ». Il n'y a pas loin entre ce « lumineux » Ormus-Ormuzd et l'orme de Gisors, et n'oublions pas celui de Paris, devant l'église Saint-Gervais, lieu, paraît-il, très fréquenté par les Francs-Maçons. Mais les arbres n'ont-ils pas toujours eu une valeur symbolique ?

Quoi qu'il en soit, on nous assure que le Prieuré de Sion, après avoir créé le Temple, se fondit de façon discrète dans le nouvel ordre. On nous affirme également que les frères d'Ormus, lorsque fut définitivement perdu le royaume de Jérusalem, s'installèrent au grand

prieuré de Saint-Samson d'Orléans, que d'autres s'intégrèrent franchement aux Templiers, que d'autres enfin entrèrent au petit prieuré du Mont-de-Sion, à Saint-Jean-le-Blanc, près d'Orléans. Et c'est pourquoi, à partir de cette date, l'Ordre de Sion s'appela le « Prieuré de Sion ». C'est là du moins ce que rapportent les fameux « dossiers secrets ».

Mais ce n'est pas tout. En 1188, l'orme fut brisé à Gisors. Ce n'est pas à la suite d'une querelle entre Philippe Auguste et Henry II Plantagenêt, comme le croit le vulgaire abusé par les historiens, que fut abattu cet orme. C'est au cours d'une véritable cérémonie de rupture que l'événement eut lieu : la rupture entre les chevaliers du Temple et le Prieuré de Sion. On nous explique les raisons de cette rupture, et elles sont logiques. On sait en effet que lors de la perte de Jérusalem, l'attitude des Templiers en général, et du grand-maître de l'ordre Gérard de Ridefort, avait été plus que suspecte. On a accusé Ridefort d'avoir trahi, et même d'avoir renié le Christianisme pour sauver sa vie. Rien ne peut être prouvé à ce sujet, et le personnage de Gérard de Ridefort demeure assez mystérieux. C'est un fait. D'après les « dossiers secrets », les supérieurs inconnus du Prieuré de Sion auraient rendu le Temple responsable de l'échec des Chrétiens : les Templiers avaient démerité, trahi leur mission et en quelque sorte renié le plan qui avait été celui de Godefroy de Bouillon. Ils auraient alors décidé de se séparer du Temple, de laisser celui-ci poursuivre sa destinée sans qu'il puisse y avoir intervention de leur part, et de se constituer à nouveau en ordre indépendant et secret. Étrange rupture, en vérité, mais qui explique pourquoi, lors de l'anéantissement des Templiers, aucune voix ne s'est élevée pour les défendre. Ainsi les dossiers du Prieuré semblent suggérer que ce qui est arrivé aux Templiers était une juste punition. Enfin, on nous affirme que le Prieuré de Sion se donna un grand-maître, un certain Jean de Gisors, qui prit le nom de Jean II, le titre de Jean I^{er} étant traditionnellement réservé au Christ. Toujours l'ombre de Jean, quel que soit celui-ci... Tous les grands-mâtres d'ailleurs qui se sont succédés à la tête du Prieuré, ont porté le nom, ou plutôt le hiéronyme, de Jean. Suit une liste de ces grands-mâtres, où l'on n'est pas surpris de trouver les noms de Nicolas Flamel, Léonard de Vinci, Victor Hugo ou encore Claude Debussy et Jean Cocteau...

Au moment de la disparition du Temple, le Prieuré de Sion aurait survécu grâce à l'extrême discrétion dont il s'était entouré. Et comme l'un des buts – avoué dans les *dossiers secrets* – de cette organisation clandestine était de remettre sur le trône de France un authentique héritier des Mérovingiens, en l'occurrence un descendant d'une lignée remontant à Dagobert II, on nous affirme que le Prieuré travailla dans

l'ombre à la perte de tous les usurpateurs. On peut alors se demander en toute bonne foi si le Prieuré de Sion n'a pas incité les ducs de Lorraine, descendants de Godefroy de Bouillon, à réclamer la couronne de France, s'il n'a pas inspiré les assassinats d'Henri III et d'Henri IV, s'il n'a pas décidé Nicolas Poussin à composer son mystérieux tableau, *les Bergers d'Arcadie*, puis à glisser à l'oreille de Nicolas Fouquet un dangereux secret qui devait causer sa perte, et, pourquoi pas, la condamnation à mort de Louis XVI. Tout est possible. Il y a des zones d'ombre dans l'Histoire, et que nous aimerions bien voir éclairer. Après tout, pourquoi ne pas voir la présence discrète du Prieuré dans la « Confrérie du Saint-Sacrement », au XVII^e siècle, cette fameuse « Cabale des Dévots » qui, entre autres, mit tout en œuvre pour sauver Fouquet ? Sait-on d'ailleurs que les trois « chefs » de cette confrérie étaient Vincent de Paul, Jean-Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice, et Nicolas Pavillon, évêque d'Alet ? Vincent de Paul est loin d'être très net quant à ses relations, et sa carrière est pleine de périodes inexplicables. Quant à Saint-Sulpice et à Alet, non loin de Rennes-les-Bains, le Prieuré semble s'y être intéressé, ou tout au moins signale-t-on à ce propos une possible influence du Prieuré. Il est vrai que l'Histoire est un grand *Tout* où l'on retrouve toujours les mêmes personnages.

Mais, en l'occurrence, l'Histoire est quelque peu malmenée. « Si Godefroy de Bouillon fonda effectivement une “abbaye du Mont-Sion”, il n'est dit nulle part qu'elle servit de siège à un ordre quelconque. En réalité, elle subsista à Jérusalem jusqu'en 1187, puis fut transférée à Saint-Léonard, à Acre. Le dernier des moines qui séjournèrent à Acre mourut en Sicile en 1291. Louis VII ramena avec lui de croisade plusieurs religieux du Mont-Sion et les établit à Saint-Samson d'Orléans, jadis Saint-Symphorien, que le roi venait d'offrir à la Maison de Jérusalem. C'est là que furent déposées, au XIV^e siècle, les archives de l'abbaye du Mont-Sion. La donation par Louis VII, en 1152, fut confirmée en 1158 par le pape Adrien, qui donna aux religieux d'Orléans la règle de saint Augustin. Les moines restèrent à Saint-Samson jusqu'en 1519, année de leur réforme, et, en 1617, église et biens passèrent aux Jésuites, qui allaient fonder le collège royal d'Orléans. En fait, dès la fin du XIII^e siècle, Saint-Samson était en complet déclin. Il n'y avait plus que deux chanoines capitulaires en 1289, et un seul en 1291 » Nous sommes loin du Temple, et surtout du Prieuré de Sion.

En réalité, car il y a toujours une réalité, on sait très bien maintenant d'où proviennent certains documents concernant le Prieuré de Sion. « L'histoire du Prieuré de Sion a été tirée textuellement des œuvres de Jacques-Étienne Marconis de Nègre,

franc-maçon et polygraphe français du XIX^e siècle, expulsé deux fois du Rite de Misraïm (la première fois à Paris sous le nom de Marconis, et la seconde fois à Lyon sous celui de Nègre !) – ce qui l’amena à fonder son propre Rite, celui de Memphis[14]. »

Or, de quoi s’agit-il exactement ? Selon cet écrivain (Marconis), l’apôtre saint Marc aurait converti au christianisme un « prêtre séraphique » nommé Ormus résidant à Alexandrie. Ormus, avec six de ses collègues, aurait créé en Égypte une société initiatique des Sages de la Lumière. Les Esséniens se seraient liés à Ormus et à ses disciples jusqu’en 1118, date à laquelle ils auraient communiqué leurs secrets aux chevaliers de Palestine, Garimont étant alors patriarche de Jérusalem. Un ordre de maçons orientaux s’installa à Édimbourg en 1150 et ce n’est qu’en 1814 qu’il fut introduit en France par un personnage inconnu, Samuel Honis. Marconis, de 1839 à 1854, reviendra sur cette légende, modifiant de lui-même le nom d’Ormus en Ormésius. Sur ces bases, Marconis établit en 1839 le Rite Oriental de Memphis, comportant quatre-vingt-quinze degrés, l’Hiérophante occupant le quatre-vingt-seizième[15]. Les Templiers sont singulièrement absents de la légende colportée par Jacques-Étienne Marconis de Nègre. Le Prieuré de Sion également. Mais il est facile d’entrevoir la manœuvre : il suffisait de remplacer les « maçons orientaux » qui s’installèrent à Édimbourg par les moines s’établissant à Saint-Jean-le-Blanc. Le tour était joué, et le Prieuré de Sion pouvait voler de ses propres ailes, perdurer à travers les siècles et donner même – pourquoi s’en priver – des explications logiques sur la création du Temple[16]. Il est souvent utile de découvrir au fond des bibliothèques des livres ou des manuscrits que personne ne connaît, ou dont personne n’ira vérifier le contenu. Cela permet de les exploiter, mais d’une façon que leurs auteurs n’avaient généralement pas prévue.

Que faut-il penser de cette histoire revue et corrigée ? Une réaction immédiate s’imposerait : ranger tout cela dans la catégorie des fictions, comme pour le Masque de Fer ou pour le malheureux Louis XVII. Mais c’est trop facile. Il ne suffit pas de rejeter une thèse discutable pour éliminer l’énigme qu’elle tente d’expliquer. Et, comme le dit le proverbe populaire, il n’y a pas de fumée sans feu.

Ce qui est irritant dans l’histoire probablement truquée du Prieuré de Sion, c’est qu’on ne parvient pas à savoir dans quel but cette opération a été montée. Qu’il y ait eu, lors de la fondation de l’Ordre du Temple, la présence discrète d’un Ordre antérieur, c’est tout à fait possible. Qu’il y ait eu action personnelle de Godefroy de Bouillon dans la constitution de cet Ordre mystérieux, c’est parfaitement admissible. Le personnage de Godefroy de Bouillon demeure pour le

moins étrange. Il ne faudrait pas oublier que lui-même, ou ceux qui l'entouraient, ont répandu l'affirmation qu'il était le descendant de Lohengrin, le fameux chevalier au cygne, qui était le fils de Parzival. Godefroy de Bouillon a voulu consciemment – ou on a voulu pour lui – se rattacher à une lignée prestigieuse, celle du Graal. Ce n'était pas une exception : les Lusignan ont tout fait pour descendre de la mystérieuse Mélusine, et Henry II Plantagenêt aurait bien voulu qu'on le considérât comme l'héritier du roi Arthur.

La thèse du Prieuré de Sion, quel que soit réellement ce Prieuré, repose nécessairement sur quelque chose, même si certains documents présentés paraissent peu dignes de foi. Alors, dans ces conditions, pourquoi ne pas envisager l'hypothèse suivante : l'affaire de Gisors aurait été montée de toutes pièces pour déclencher des recherches et peut-être pour permettre la découverte de documents, authentiques ceux-là, et qui se trouveraient enfouis dans les souterrains de Gisors ? Ainsi s'expliquerait l'acharnement de Roger Lhomoy à entreprendre des fouilles. Ainsi s'expliquerait la relation entre le Trésor de Gisors et les Templiers. Ainsi s'expliquerait l'opportune publication des « dossiers secrets » du Prieuré de Sion. Le tout, dans cette affaire, est de savoir qui manipule qui.

Gisors est le nœud d'un inextricable écheveau de probabilités, d'incertitudes et de suppositions. Mais c'est aussi le carrefour où se croisent tous les chemins qui pourraient conduire à une explication cohérente de l'énigme du Temple. Il n'y a pas, ou plutôt il n'y a plus, de chapelle Sainte-Catherine. Mais les souterrains de Gisors existent bien, et on ne les a pas fouillés entièrement. De plus, on a fait en sorte – pour quelle raison ? – de les reboucher chaque fois qu'une entrée y était ménagée, quitte même à y couler du béton. On sait qu'un cimetière mérovingien se trouve immédiatement au nord de l'église, mais on s'est bien gardé de savoir ce qu'il contenait exactement. On sait que les Templiers ont occupé le château de Gisors pendant quelques mois et qu'ils n'ont pu y entreprendre des travaux d'importance. Mais on sait que les Templiers ont toujours joué un rôle à Gisors, ne serait-ce qu'en servant de médiateurs entre les Anglo-Normands et les Français. On sait que ce même château de Gisors a été commencé avant la fondation du Temple et qu'il est donc impossible que les Templiers aient influencé son plan d'ensemble. Mais certaines caractéristiques concernant l'enceinte et le donjon présentent des analogies avec d'autres monuments templiers. On sait que les graffiti de la Tour du Prisonnier sont largement postérieurs aux Templiers et que le fabuleux Nicolas Poulain ne pouvait en aucun cas être un membre de l'Ordre. Mais les graffiti sont quand même d'inspiration templière. On sait que des fouilles ont été entreprises

sous le château et sous l'église de Gisors et qu'elles n'ont abouti officiellement à aucune découverte précise. Mais rien n'a été fait pour permettre à ces recherches d'aboutir à un résultat positif.

Est-ce pour cela qu'on peut se permettre toutes les hypothèses sur le Trésor que recèle le sous-sol de Gisors ? Est-ce que le fait de savoir que le plan du château correspond à la position du soleil et des astres dans le ciel le 25 décembre 1090 peut nous aider à trouver la solution de l'énigme ? Est-ce que de savantes exégèses sur les nombres relevés tant au château qu'à l'église de Gisors peuvent apporter la clef dont nous avons besoin pour ouvrir « la porte ouverte au palais fermé du roi » ? Tout dépend de ce qui sera effectivement découvert *plus tard*, quand on se décidera à déblayer les ruines du Temple.

Dans une affaire où les *à-peu-près* ont parfois valeur de certitudes, ne pourrions-nous pas nous livrer à quelques jeux de mots ? Le procédé a été couramment utilisé au Moyen Âge, à l'époque des Templiers, et par des auteurs réputés sérieux. On a cru que, dans les souterrains du château, *gisent ors* ; mais on s'est trompé. Le Trésor du Temple et les archives du Temple, s'ils ont existé un jour et s'ils existent encore, *gisent hors*. C'est peut-être à nous de découvrir en quel endroit de la mémoire ils ont été enfouis.

IV

LE TEMPLE EST AILLEURS ET PARTOUT

Puisque l'Ordre du Temple a été fondé en Palestine dans le but avoué de protéger les pèlerins se rendant à Jérusalem, c'est logiquement en Terre sainte que l'on doit rechercher les établissements templiers. Il y en a, certes, et qui ont eu une grande importance au moment des Croisades, il y en a aussi à Chypre qui était à cette époque une base de départ indispensable et un poste de surveillance du Moyen-Orient. Mais on ne peut que s'étonner devant le nombre impressionnant de lieux templiers qu'on trouve dans toute l'Europe occidentale, en Espagne, en Angleterre, en Irlande et surtout en France. Pour l'Espagne, la présence templière se justifie pleinement par la reconquête de la péninsule sur les Musulmans : le combat qu'y livraient les Templiers était en somme le même que celui qu'ils menaient en Palestine. Mais dans les autres pays ? L'Irlande, pour ce qu'on en sait, n'était guère en danger d'être assaillie par les « Infidèles ». À moins que ces « Infidèles » n'aient été autres que des Musulmans. Il y a cependant un fait indéniable : à partir du milieu du XII^e siècle, une grande partie de l'Europe occidentale était parsemée, pour ne pas dire criblée, d'établissements templiers, sanctuaires, commanderies, simples maisons ou « granges », c'est-à-dire « fermes », quelquefois forteresses, tous bâtiments inséparables de terres dont la superficie ne cessait de s'accroître. Que faisaient donc les Templiers sur des territoires aussi éloignés du Moyen-Orient ?

À cette question, les historiens répondent généralement de façon très nette et très simple : pour assurer à la fois les moyens matériels nécessaires à la lutte contre les « Infidèles » et la propagande, ainsi que le recrutement en faveur de la Croisade et de l'implantation chrétienne en Palestine, il fallait une solide implantation dans les pays d'Europe occidentale. Après tout, les habitants de ces pays devaient être solidaires des Chrétiens d'Orient. De même, si l'on peut observer que l'implantation templière correspondait aux grands carrefours et aux voies de communication de l'Europe occidentale, cela répondait à une nécessité absolue : assurer le cheminement rapide des hommes, des vivres et du matériel, vers les ports d'embarquement de la Méditerranée. Tout cela est fort logique. Mais est-ce vraiment la seule explication ?

La dispersion des établissements templiers, lorsqu'on examine la carte d'Europe, n'est pas due au hasard. Certes, l'Ordre du Temple a reçu, à partir du concile de Troyes, en 1128, date de sa reconnaissance officielle, de nombreux dons de la part de grands seigneurs désireux de participer à la Croisade, et, la plupart du temps, les dons qu'il recevait, bâtiments ou terres, se trouvaient répartis un peu partout. Le plus souvent, il faut bien le dire, il s'agissait de terres en friche, de portions de territoires encore inexploitées. Mais les Templiers, qui, de l'avis unanime des observateurs, étaient d'excellents gestionnaires, ont pratiqué ce qu'on appellerait aujourd'hui le « remembrement » des terres dispersées. Ils ont procédé à des échanges. Ils ont vendu certains domaines pour en acquérir d'autres. Ils ont utilisé les sommes en numéraire qu'ils recevaient pour acheter des propriétés. Tout cela paraît avoir été concerté, soumis à un plan d'ensemble destiné à faire des établissements templiers des relais nécessaires entre les régions les plus reculées de l'Europe occidentale et les ports de la Méditerranée, au voisinage des principales routes de commerce. Il est incontestable que la plupart des commanderies du Temple se trouvaient à des points stratégiques de la vie économique, sociale et politique de l'Europe. En somme, il semble bien, à l'analyse, que l'implantation templière corresponde au réseau d'une immense toile d'araignée projetée sur l'Europe. Et s'il est vrai qu'on peut justifier cette réalité par un souci d'efficacité dans l'accomplissement du but de l'Ordre du Temple, on est en droit de se demander quel était exactement ce but. On a souvent parlé du double langage des Templiers. Mais avant d'y voir des raisons ésotériques, il faudrait peut-être y discerner tout simplement des raisons politiques. Après tout, l'Ordre du Temple a été créé *pour surveiller les routes*. En Palestine, bien entendu. *Mais pourquoi pas en Europe ?* Une structure unique, fort bien mise au point, fonctionnant dans les meilleures conditions, ne pouvait-elle pas servir deux buts parallèles et qui n'avaient rien de contradictoires ? L'obligation qu'avaient les Templiers de s'assurer des ressources sur le continent européen pouvait fort bien se doubler d'une obligation plus occulte : la Papauté avait tout intérêt à contrôler les routes européennes si elle voulait faire plier à ses idéaux des souverains parfois quelque peu frondeurs. Qui tient les routes, tient le pays. C'est un point de vue auquel il faut se référer si l'on veut comprendre la grandeur, puis la chute brutale, de l'Ordre du Temple. C'est en tout cas une hypothèse qui n'est pas négligeable.

Cela dit, le réseau templier met en lumière certains points forts occupés par les fameuses « commanderies » dont on retrouve les traces, de nos jours, non seulement dans des ruines, dans des bâtiments conservés ou restaurés, mais également dans des toponymes. On sait que les noms de lieux persistent même après la

disparition du groupe social dans lequel l'appellation a pris naissance. Est-il besoin de rappeler que le nom de Paris provient du nom du peuple gaulois, les *Parisii*, qui occupaient les lieux au temps de César et de Vercingétorix ?

Cependant, à propos des lieux templiers, la plus grande prudence s'impose si l'on cherche à établir une carte précise des endroits où ils ont construit des édifices, où ils en ont occupé qui leur étaient antérieurs, où ils possédaient seulement des terres. Certes, un lieu-dit « le Temple » a de fortes chances d'avoir appartenu à l'Ordre, cette appellation étant la plus répandue et la plus caractéristique. Mais elle n'est pas la seule à désigner un établissement templier, et d'autre part, le terme de *temple* étant un nom commun antérieur à l'Ordre, la présence de ce terme dans un toponyme n'est pas nécessairement la preuve d'un lien avec les chevaliers à la Croix Rouge. C'est souvent une appellation qui se réfère à des ruines, en particulier des ruines romaines, ou encore au souvenir de l'existence d'un ancien sanctuaire des époques païennes. À Alaise, dans le Doubs, site possible de l'authentique Alésia de Vercingétorix, on trouve, à la sortie du bourg, un endroit nommé « Temple Belin » dans lequel il faut reconnaître sans hésiter l'emplacement d'un sanctuaire dédié au dieu solaire gaulois Bélénos. Il y a bien d'autres exemples de cette sorte. De plus, il ne faut pas oublier l'empreinte du protestantisme : dans certaines régions, ce nom de Temple, attribué à des hameaux ou à de simples lieux-dits, désigne simplement des endroits où se réunissaient les membres de l'Église réformée, en particulier lorsque les Protestants, pourchassés par l'Église officielle et la police royale, étaient condamnés à exercer leur culte clandestinement.

On ne peut donc affirmer la présence de Templiers en certains lieux qu'en fonction de l'histoire locale : le terme de « Temple », à lui seul, est insuffisant. Il faut d'ailleurs préciser que le nom de Temple n'implique pas nécessairement la présence d'un édifice religieux. Cela pouvait être simplement une maison ou une ferme, une pièce de terre, dont le propriétaire était l'Ordre du Temple, et parfois fort loin de tout établissement important. Et cela ne veut surtout pas dire, comme on le croit généralement, qu'il y ait eu une commanderie à cet endroit. Il n'y avait pas de commanderies partout, puisque la commanderie était une sorte de quartier général pour une région délimitée, quartier général auquel se rattachaient un certain nombre d'établissements secondaires plus ou moins éloignés. Dans le Lot-et-Garonne, la commune actuelle du Temple-sur-Lot correspond bien à une ancienne commanderie : les bâtiments existent toujours. Et une commune voisine porte le nom de Granges-sur-Lot, ce qui nous prouve qu'il y avait là des fermes dépendant de cette commanderie. En revanche,

dans la Loire-Atlantique, il n'y a jamais eu de commanderie, ni même de Templiers, sur la commune appelée Temple-de-Bretagne. Quant aux légendes, elles sont innombrables. Ainsi, dans les Basses-Alpes, la coquette station thermale de Gréoux-les-Bains s'enorgueillit de la présence des Templiers. On y raconte que ce sont les chevaliers du Temple qui ont construit l'admirable château défendu naturellement par le ravin du Verdon. C'est une forteresse en forme de quadrilatère renforcée à l'ouest par deux tours, bel exemple de l'architecture militaire du Moyen Âge, mais – malheureusement pour certains – datant du milieu du XIV^e siècle et due aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, cet autre ordre de moines-soldats auquel échurent, en 1312, les biens du Temple. La tradition locale rapporte néanmoins que ce château est hanté par le fantôme d'un Templier qui aurait été enseveli dans un des murs. Ce n'est pas le seul exemple de tradition templière à des endroits où les chevaliers du Temple n'ont jamais résidé.

Certes, on ne prête qu'aux riches. Cela prouve la place privilégiée qu'occupent les Templiers dans la mémoire collective. Longtemps après leur disparition *officielle*, on a continué à les voir partout. Ainsi, à Paris, le grand-maître des Hospitaliers, successeurs et héritiers des Templiers, n'a pas cessé d'être appelé « grand-maître du Temple de Paris », et les fameux « moines rouges » de la tradition orale bretonne recouvrent non seulement les Templiers, mais aussi les Hospitaliers. La confusion est normale : comment les gens du peuple pouvaient-ils faire la différence entre les chevaliers du Temple et ceux de Saint-Jean de Jérusalem ? Il s'agissait de deux ordres de moines-soldats, et, apparemment, leur but et leur mission étaient identiques. Mais cela ne facilite pas la recherche des lieux qui ont été effectivement construits ou simplement occupés par les Templiers. En tout cas, la présence du mot « temple » dans un toponyme ne suffit pas à prouver une implantation templière si les archives et l'histoire locales n'apportent point de confirmation.

Par contre, les toponymes « la Croix Rouge », qu'on a tendance à ne pas considérer, sont des indications fort précises, et dans la plupart des cas, il s'agit effectivement d'une implantation templière (ne serait-ce qu'un simple champ). On sait en effet que la Croix Rouge a été l'emblème des Templiers, officiellement à partir de 1148, tandis que la Croix Blanche était l'emblème des Hospitaliers de Saint-Jean. Donc qui dit Croix Rouge dit Templiers, qui dit Croix Blanche dit Hospitaliers, la confusion n'est pas possible, du moins si l'on est certain que l'appellation est ancienne.

Tel n'est pas le cas pour les lieux dits « la Commanderie ». Certes, il y a de grandes chances pour que l'on soit en présence de fondations

dues à l'Ordre du Temple, mais cela peut être aussi bien une fondation des Hospitaliers, ou encore d'autres ordres comportant une hiérarchie avec des commandeurs, tels les chevaliers hospitaliers du Saint-Esprit, ou de Saint-Antoine du Viennois, ou bien d'autres encore. Il est également difficile de savoir si des toponymes comme « La Chevalerie », « La Cavalerie », désignent des lieux où l'on élève des chevaux, un fief de chevaliers ou une commanderie. Il en est de même pour les nombreux « Le Chevalier » ou « Les Chevaliers ». Le terme « Grange » semble avoir été employé davantage que le terme « Ferme » par les Templiers, mais il n'y a là rien d'absolu : à côté de « La Grange du Temple », on trouve également « La Ferme du Temple ». Il faut aussi prendre en compte les toponymes du genre « Villeneuve-du-Temple » ou « Bourg-des-Templiers ». Ils ne signifient pas qu'il y ait eu là une commanderie, mais que les Templiers y menaient une activité quelconque. Quant aux appellations « La Villedieu », « Masdieu », « L'Hospital », « L'Hospitalet », « La Maladrerie », si elles peuvent parfois être attribuées aux Templiers, comme c'est le cas au Mas Deu du Roussillon, elles sont communes au Temple et à d'autres ordres qui prenaient en charge l'hébergement des pèlerins ou des malades.

Une mention spéciale doit cependant être faite d'un toponyme sur lequel on n'insiste jamais : La Bachellerie. Ce terme, qui provient du latin *baccalaria*, primitivement « concession de terres moyennant une redevance », désigne une institution médiévale très importante, dont la vocation, surtout dans les régions occidentales de la France, consistait à entretenir les routes, les ports et les levées de terre. Cette fonction de *bachelier* était confiée soit à des seigneurs, soit à des moines, soit à des roturiers qui, dès lors, étaient dispensés d'impôts. Or, on sait que les plus importants *bacheliers* des XII^e et XIII^e siècles étaient les Templiers. Donc, en présence d'un lieu-dit « Bachellerie », on a de grandes chances de trouver une trace de l'implantation templière. Et cela ne fait d'ailleurs que renforcer la thèse qui voit dans les ramifications de l'Ordre du Temple à travers les voies de communication l'image d'un réseau destiné à surveiller les routes. Après tout, c'était la mission primitive du Temple. On l'avait simplement projetée de Palestine en Europe. Et comme les Templiers étaient dévoués corps et âme à la Papauté, cette surveillance des routes n'était pas toujours bien vue de la part des souverains. Cela explique, tout au moins en partie, pourquoi Philippe le Bel a montré tant d'acharnement à détruire le Temple, après avoir voulu, semble-t-il, s'en assurer pour lui-même le contrôle.

Tout cela fait apparaître une infrastructure européenne parfaitement rodée et mise au point. C'est à cette infrastructure de type toile d'araignée que le Temple a dû son bon fonctionnement

(envoyer des chevaliers en Terre sainte), mais aussi sa puissance économique et par conséquent son rôle politique. Toutes les études qui ont été réalisées sur le fonctionnement de l'Ordre du Temple mettent en évidence une action temporelle efficace et très progressiste pour l'époque. Mais cela, c'était la face diurne de l'Ordre, la partie émergée de l'iceberg. La face nocturne, la partie immergée, c'est nous qui la découvrons peu à peu : les contemporains, à part quelques privilégiés, étaient incapables de la reconnaître, ni même de supposer son existence. Il faut bien admettre une terrible ambiguïté dans le système mis en place par les Templiers, et c'est ce qui a causé leur perte, quelle que soit la réalité de la partie secrète de leur activité. C'est aussi pourquoi le Temple intrigue tant les chercheurs : ils savent tous qu'il y a quelque chose à découvrir sous les apparences.

Le type même de cette ambiguïté du Temple, c'est la commanderie. Le mot a laissé des résonances étranges dans nos mémoires. Certes, à l'époque des Templiers, on disait plus communément « maison » que « commanderie ». Mais ce n'est pas seulement une « maison », c'est un ensemble cohérent d'une grande complexité. C'est d'abord un sanctuaire, bien sûr, une église ou une simple chapelle, parfois un lieu d'initiation connu seulement de quelques-uns. Mais c'est aussi « à la fois un couvent, une exploitation de type seigneurial, le centre d'un réseau de relations et de clientèles. Les hommes qu'on y rencontre sont divers : leurs conditions, leurs statuts, leurs fonctions sont différents ; mais tous sont frères ou hommes du Temple. La commanderie abrite et protège la grande famille du Temple[17] ». C'est pourquoi un lieu comme Gisors ne peut être écarté de l'implantation templière, même si, officiellement, il n'y eut que trois Templiers à y résider pendant quelques mois. Ce qui engageait les trois Templiers de Gisors engageait la commanderie dont ils dépendaient, et à travers cette commanderie, l'Ordre tout entier. La structure même de l'Ordre ne permettait pas le moindre écart *dans le fonctionnement* (dans la vie privée des membres du Temple, c'était autre chose). Tout est lié. Et si Gisors n'a jamais été une commanderie, ni une forteresse templière, ni probablement un sanctuaire secret, le château et les souterrains dont il est le point de départ font partie de cette gigantesque toile d'araignée. Et il y a quelques points forts, des lieux qui expliquent et prolongent Gisors.

Examinons-en quelques-uns, parmi les plus intéressants, ou les plus remarquables. Il est impossible d'être exhaustif en ce domaine : on a dit que le Temple aurait eu à sa disposition quelque neuf mille commanderies en Europe, c'est-à-dire en France, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne, en Italie, en Espagne et au Portugal ! Bien entendu, « ce chiffre est exagéré, ou plutôt il représente le total des

commanderies et de leurs annexes... La France, où le Temple avait rencontré le plus constant succès et suscité d'extraordinaires donations, et qui apparaît comme le berceau de cet ordre en Occident, ne comptait qu'environ sept cents véritables commanderies, lesquelles groupaient chacune en moyenne une dizaine de domaines, indépendamment des maisons et des champs dispersés, et, même, des villages entiers »[18]. Ce n'est déjà pas si mal. Sur ces sept cents commanderies réparties sur le territoire de la France actuelle, c'est-à-dire, à l'époque, sur des territoires dépendant du royaume de France, du Saint-Empire, du comté de Toulouse, du duché de Bretagne et du royaume d'Angleterre, certaines ont joué un rôle insignifiant, mais d'autres ont eu une réelle importance. Le choix de quelques-uns de ces établissements templiers est nécessairement arbitraire : il dépend surtout des informations qu'on peut recueillir à leur sujet.

Puisque nous partons de Gisors, il est recommandé, pour essayer de comprendre le rôle de cette ville, d'étudier l'implantation templière autour de la fameuse forteresse. C'est, comme par hasard, la région de Normandie la plus riche en commanderies et maisons du Temple. Cela n'a rien d'étonnant si l'on considère que c'était la charnière entre le royaume anglo-normand et le royaume de France. Mais cela nous incite à insister une fois de plus sur l'aspect *politique* de l'Ordre du Temple : n'en déplaise à certains, c'était un ordre incarné dans la vie quotidienne, même si l'on peut entrevoir, en arrière-plan, des motivations d'ordre ésotérique. Ce n'est pas par hasard que des établissements templiers de première importance se sont implantés sur la basse Seine dans cette zone stratégique et âprement disputée par deux royaumes. Les commanderies les plus proches de Gisors et de la frontière de l'Epte sont celles de Saint-Étienne de Renneville, de Chanu, de Brettemare et de Bourgoult, dans l'actuel département de l'Eure ; un peu plus loin, on trouve Sainte-Vaubourg, près de Rouen, et La Genetay, en forêt de Roumare, dans l'actuel département de la Seine-Maritime. Dans le reste de la Normandie, on peut signaler les commanderies de Bretteville-le-Rabel (Calvados), Baugy et Bayeux, toujours dans le Calvados, Volcanville et Coutances dans la Manche, Fresneaux, près de Séez et la Villadieu-sous-Grandvilliers, près de Trun, dans l'Orne.

La commanderie de Bourgoult, proche de Gisors, dépendait autrefois du diocèse de Rouen, paroisse des archidiaconés du Vexin normand, vicomté et élection de Vernon, parlement et généralité de Rouen. L'un de ses fondateurs fut un certain Robert Crespin, fils de Gosselin, baron d'Étrépagney et seigneur de Dangu. La famille de Crespin-Dangu était, au Moyen Âge, la rivale de la famille d'Harcourt, laquelle multipliait les donations en faveur du Temple. Ne voulant pas

être en reste, Robert Crespin offrit en 1219 une terre de soixante acres sur la paroisse d'Harquency, au bois du Bourgoult. D'autres membres de la famille firent des donations par lesquelles la primitive commanderie put s'agrandir et s'enrichir. Il y eut des annexes, notamment aux Andelys, à Cahaïgues, à Saint-Vincent-des-bois et à Dangu. À Bourgoult même, chef-lieu de la commanderie, situé sur le flanc d'une colline de la commune d'Harquency, les Templiers édifièrent un manoir et une chapelle placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Ces bâtiments furent détruits au XVIII^e siècle par les Chevaliers de Malte, nouvelle appellation des Hospitaliers de Saint-Jean, pour leur permettre de construire une bâtisse plus moderne. Le sanctuaire fut lui aussi rebâti en 1768, et sur l'emplacement de l'ancienne chapelle, fut construit le logement du fermier. Actuellement, la commanderie du XVIII^e siècle est enclose dans une propriété privée, mais il ne reste rien des bâtiments primitifs. Et si l'on admet que le Trésor du Temple de Paris a été, la nuit précédant le 13 octobre 1307, transporté vers l'ouest, en passant par Gisors, on peut poser comme hypothèse qu'il aurait pu également transiter par la commanderie de Bourgoult avant d'être mis en sûreté *ailleurs*, probablement en Angleterre. En revanche, la commanderie de Bourgoult ayant été fondée au début du XIII^e siècle, il est impossible de lui assigner un rôle quelconque dans l'affaire des trois Templiers de Gisors, en 1160, ou dans l'épisode de l'orme abattu, en 1188.

La commanderie de Saint-Étienne de Renneville, sur la commune de Sainte-Colombe-la-Campagne, était de loin la plus ancienne et la plus importante de la région. En 1147, Richard d'Harcourt, membre d'une des plus grandes familles normandes, fit construire à Sainte-Colombe, au diocèse d'Évreux, une chapelle Saint-Étienne qu'il donna, avec le fief, aux chevaliers du Temple, sans compter de nombreux immeubles et le patronage de Saint-Pierre d'Épreville, près du Neubourg. Richard d'Harcourt ne se borna d'ailleurs pas à donner des terres, il revêtit lui-même l'habit du Temple. Il ne faut pas le confondre avec son neveu, nommé lui aussi Richard d'Harcourt, qui combattit en Terre sainte et participa au siège de Saint-Jean-d'Acre. Son nom figure, comme témoin, sur des lettres patentes par lesquelles le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion confirme aux grands-maîtres du Temple toutes les aumônes, immunités, franchises et coutumes qui leur avaient été octroyées dans ses États. Quant au premier Richard d'Harcourt, il finit ses jours comme Templier et fut enseveli dans le chœur de la commanderie de Renneville. Le gisant existe toujours.

En 1200, un autre membre de la famille, Robert d'Harcourt, apporte « confirmation de la donation de Saint-Étienne de Renneville ». Par le même acte, il confirme les donations faites par ses

prédécesseurs, ainsi que tous les biens que ses chevaliers, vavasseurs et hommes de fief avaient pu concéder aux chevaliers du Temple, et renonce en leur faveur à tous les droits de justice et de seigneurie qui lui avaient été réservés. De plus, il fait don aux Templiers de l'église de Tilleul-Lambert, avec ses revenus et deux acres de terre dépendant d'un fief nommé Hémard, dont ils avaient la jouissance depuis longtemps. C'est dire que cette commanderie était la plus riche et la plus puissante de Normandie, tant par l'étendue de ses domaines que par les revenus qu'elle pouvait en tirer. Et au XIII^e siècle, d'autres donations s'ajoutèrent à celles de la famille d'Harcourt. Nous savons qu'en 1312, quand les biens du Temple furent attribués aux Hospitaliers, la commanderie de Renneville disposait d'une étendue de terres comprenant cent quatre-vingt-dix acres de labours « affermés vingt sols tournois l'acre », ce qui était assez considérable. Le commandeur avait la main sur la moyenne et basse justice, et des droits divers sur les paroisses avoisinantes.

Le siège de la commanderie se composait d'une grande maison flanquée de deux tours, d'une belle chapelle dédiée à saint Étienne, d'une basse-cour, avec logement pour le fermier, comprenant cour, jardin, bosquets, ainsi que dix-huit acres de terres entourées de haies vives et de fossés situés le long du chemin du Neubourg à Saint-Melin. Par la suite, le manoir fut reconstruit par le commandeur des Hospitaliers Philippe de Mailly, à la fin du XV^e siècle. Épargné par la tourmente révolutionnaire, l'édifice fut inexplicablement démoli en 1847. Il n'en reste que des pierres éparses, et quelques fûts de colonnes cannelées. On cherche en vain l'emplacement de la chapelle, et si l'on sait que le sous-sol contient des caveaux et des souterrains, aucune fouille n'a encore été entreprise pour retrouver des vestiges de ce qui a été la plus riche et la plus ancienne des commanderies de la Haute-Normandie. Y aurait-il, ici aussi, une volonté délibérée de cacher quelque chose ?

L'emplacement de Saint-Étienne de Renneville, son importance au moment des querelles entre Plantagenêts et Capétiens, son rayonnement sur la région, son ancienneté même, tout cela nous amène à poser certaines questions. N'y a-t-il pas sur cet emplacement quelque secret qui dort, obstinément gardé et enfoui ? N'est-il pas possible d'envisager que cette commanderie ait conservé tout ou partie de ce problème « Trésor » démenagé hors du Temple de Paris ? L'isolement de la commanderie, le fait que, sous la nouvelle direction des Hospitaliers, elle ait été maintenue en bon état, puis agrandie avec soin, surtout le fait qu'elle ait été démolie sans raison valable et sans intérêt notable, voilà de quoi faire réfléchir. Peut-être, après tout, a-t-on voulu détourner l'attention sur Gisors alors que

Renneville semble plus propre à conserver des souvenirs templiers. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle n'est pas absurde.

Une autre importante commanderie de la région est celle de Sainte-Vaubourg, dite aussi Val-de-la-Haye, près de Rouen, sur la rive droite de la Seine. Dès la fondation de l'Ordre, les Templiers se sont installés à Rouen, étape importante sur la basse Seine, et plaque tournante du commerce maritime et terrestre. L'emplacement de leur établissement primitif, qui n'était peut-être pas une commanderie, se trouvait dans l'actuelle rue des Cordeliers. Les Templiers possédaient également une maison rue du Basnage, près de l'église Saint-Laurent. Ce n'est qu'en 1173 que le roi Henry II Plantagenêt fit don au Temple de son manoir et de son parc de Sainte-Vaubourg au Val-de-la-Haye. L'abbé du Bec-Hellouin et les religieux de son couvent, desquels ressortissait le lieu, donnèrent leur approbation. Par la suite, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre confirmèrent la donation et accordèrent aux Templiers en 1194 et 1199 des lettres d'amortissement qui réunissaient la donation de leur père à toutes celles qui auraient pu leur être faites en Normandie. La commanderie accrut considérablement son territoire par divers fiefs et maisons urbaines, notamment à Rouen et à Caudebec-en-Caux. La maison de Caudebec, du moins sa magnifique façade, existe toujours, mais l'établissement de Sainte-Vaubourg a disparu. Il ne reste actuellement plus une seule pierre de la chapelle, mais par un heureux hasard, les vitraux de cette chapelle ont été sauvés. Ils avaient été, en effet, démontés et transportés à l'abbaye de Saint-Denis. Depuis, ils ont été restaurés et transférés en un lieu plus propice, puisqu'il s'agit de la chapelle templière de la commanderie de Villedieu-les-Maurepas, actuellement à l'intérieur de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ce sont les seuls vitraux templiers qui nous soient connus. On y remarque des Vierges en majesté et un Templier à genoux, vêtu d'une robe bleue avec un chaperon blanc et une petite croix sur un cercle rouge. D'autres vitraux représentent des chevaliers du Temple : la couleur des costumes est respectée, le blanc pour les chevaliers, le noir pour les sergents, les écuyers ou les chevaliers ayant été mariés, avec une grande croix rouge pour les uns et les autres.

Ce qu'on appelle la commanderie du Genetay, dans la forêt de Roumare, près de Saint-Martin de Boscherville, n'était en fait, semble-t-il, qu'une maison templière dépendant de Sainte-Vaubourg. Mais là, l'édifice est, sinon intact, du moins parfaitement connu dans son plan et ses structures[19]. Il se présente comme un corps de logis du XIII^e siècle de très belle allure, avec d'immenses cheminées dont la plus grande occupe tout le pignon sud. Les murs sont en pierre de taille. Il y a un étage et une cave voûtée. Devant la maison, se trouve

un puits à margelle ronde. Une tour ronde, accolée à la maison, dissimule l'escalier à vis en pierre. On pense qu'à l'origine, cette tour était plus haute et qu'elle servait de poste de guet : la maison, bâtie sur la hauteur, domine une des boucles de la Seine[20]. Dans les alentours, se remarquent des débris de construction en belle pierre de taille.

Il ne s'agit pas d'une commanderie. Mais l'importance du bâtiment est telle qu'il est impossible de n'y voir qu'une simple ferme. Malheureusement, comme on ne possède aucun document, les questions qu'on peut se poser sur cet établissement templier, demeurent sans réponse. Au Genetay comme à Gisors, le mystère templier est plus présent que jamais. Le Genetay aurait également pu être un relais très discret, parce que peu connu à l'époque, ou, en tout cas, non officiellement templier, lors de la translation d'un éventuel « trésor » du Temple en direction de l'Angleterre. Le trajet de Paris vers un port d'embarquement aurait très bien pu passer par Gisors, Bourgoult et Le Genetay. Toutes les hypothèses sont permises.

D'une façon générale, les établissements templiers en Normandie ont été très encouragés et protégés par les souverains anglo-normands, et également très favorisés par la Papauté. N'oublions pas que c'est la chevalerie anglo-normande qui fournissait, au XII^e siècle tout au moins, les plus gros contingents à la Croisade. Les commanderies et les diverses maisons des Templiers en Normandie constituaient d'excellentes étapes, en même temps que des points stratégiques, sur le chemin menant à Londres, où se trouvait une puissante commanderie dont les membres n'ont cessé d'exercer leur influence sur les rois Plantagenêts.

Cependant, c'est à Paris même que se trouvait le plus considérable des établissements templiers de toute l'Europe. Bien connu de tous par la tragédie de la Révolution, où la Tour servit de prison à la famille royale, le Temple de Paris a constitué, au XIII^e siècle, une ville à l'intérieur de la ville, un véritable État dans l'État. Le Temple de Paris était le symbole visible, matériel, de la puissance effective de l'Ordre des Templiers.

C'est vers 1143 que le roi Louis VII concéda aux Templiers des terrains situés aux alentours de la place de Grève. Ils y construisirent des bâtiments et aménagèrent un port particulier sur la Seine. Peu après, ils acquirent des terrains marécageux et en friche dans ce qu'on appelle le Marais, constituant la majeure partie des actuels troisième et quatrième arrondissements de Paris. Ils défrichèrent, drainèrent et assainirent les endroits trop humides, pratiquèrent une culture intensive, employant à cet effet de nombreux Parisiens qui devenaient ainsi membres laïcs du Temple, et firent bâtir leur fameux enclos. Cet

enclos formait un vaste quadrilatère ceint de murailles crénelées, hautes de vingt-quatre pieds, défendues par des tours rondes. Il n'y avait qu'une seule porte, encadrée de deux grosses tours, et un pont-levis, en face de l'actuelle rue des Fontaines-du-Temple. Quant au donjon, il ne comprenait pas moins de trois étages, et était flanqué de quatre tourelles d'angle, l'une d'elles contenant l'escalier. Il était situé dans le sud de l'enclos, sur l'emplacement de la rue Eugène-Spüller, entre l'aile nord de la mairie du III^e arrondissement et la grille du square du Temple.

Pourquoi les Templiers ont-ils construit un enclos fortifié aussi impressionnant en plein Paris ? Pourquoi ont-ils cherché à se séparer du reste de la ville, tout en augmentant considérablement la surface qu'ils occupaient en dehors de l'enclos au détriment même des occupants de certains quartiers qu'ils ne se faisaient pas faute d'exproprier ? C'est qu'à partir du moment où la Terre sainte était perdue les Templiers ont dû se replier sur l'Europe, ils ont voulu faire de la commanderie de Paris la maison « chevetaine » de l'Ordre, et ils l'ont alors organisée en conséquence. Ce qui est étrange, c'est que la forteresse qu'ils édifièrent égale les plus puissants de leurs châteaux de Palestine. Pourtant, sous le règne de saint Louis, ils étaient assurés de la protection du roi de France et ne pouvaient à première vue craindre grand-chose à l'intérieur de la ville de Paris.

On peut voir dans cette construction une marque de grandeur, et même une sorte de défi lancé au roi. On sait que lors de l'émancipation des villes, les bourgeois, libérés de la tutelle du seigneur ou de l'évêque, ont tenu immédiatement à construire un beffroi, symbole de leur propre puissance face au donjon du château et au clocher de la cathédrale. Pourquoi les Templiers, afin de marquer leur indépendance vis-à-vis de la royauté et de l'épiscopat, n'auraient-ils pas, eux aussi, voulu montrer clairement leur force aux yeux de tous ?

Il y a cependant une raison pratique à ce déploiement orgueilleux et redoutable : ce quartier de Paris était peu sûr. La population des abords immédiats de la commanderie ne jouissait guère d'une bonne réputation : il y avait là ce qu'on appellerait aujourd'hui une « faune hétéroclite » prête à tout. Aux alentours de l'actuelle rue des Francs-Bourgeois se tenait une véritable « Cour des Miracles » où pullulaient les coupeurs de bourse et les « coupe-jarrets ». On s'y volait, on s'y battait et on s'y égorgeait allègrement sans que les archers du roi pussent intervenir efficacement. De plus, surtout à partir du début du XIII^e siècle, le Temple de Paris était devenu la banque centrale de l'Ordre, et le Trésor royal y était même mis à l'abri. Tout cela explique largement pourquoi les Templiers ont dû édifier d'aussi importantes

défenses. On sait, par exemple, qu'à Londres, la commanderie du Temple, qui servait également de banque, avait été plusieurs fois envahie et pillée par des bandits. Il est bien évident qu'on a voulu éviter que des incidents semblables puissent se produire à Paris. Il y allait aussi de la réputation du Temple : a-t-on confiance dans des banquiers qui ne protègent pas leurs coffres ?

Car les Templiers, ex-pauvres chevaliers du Christ, étaient bel et bien devenus les banquiers de l'Europe. Leur mission primitive était quelque peu oubliée, à moins qu'elle n'ait été sciemment détournée. De toute façon, comme le fait remarquer Georges Bordonove, « on ne saurait nier tout à fait l'intention d'affirmer la puissance templière, son rang élevé dans la hiérarchie féodale ». Et il est même possible d'aller plus loin dans l'interprétation : devenu une puissance économique de premier plan et une force politique qui comptait, comportant une réserve militaire incontestable, le Temple suscitait des mécontentements, des jalousies, et pouvait s'attendre à des retournements de situation si des circonstances nouvelles apparaissaient. On dirait presque que l'Ordre du Temple avait prévu de longue date ce qui allait se passer en 1307 : un affrontement avec le pouvoir royal. Mais lorsque l'affrontement est survenu, il n'a pas su, ou pas voulu, profiter de l'avantage acquis.

Il y avait évidemment une église dans cet enclos du Temple de Paris. À l'origine, c'était une simple chapelle romane, bâtie en rotonde, avec une coupole supportée par six colonnes. Puis, au XIII^e siècle, on lui avait ajouté différents éléments pour agrandir considérablement le sanctuaire. La chapelle était devenue une véritable église, et l'on ne distinguait plus guère l'édifice primitif.

On s'est posé beaucoup de questions à propos de cette chapelle romane avec rotonde circulaire, car c'est un édifice unique en France, si l'on excepte le mystérieux Temple de Lanleff (Côtes-du-Nord) qui n'est absolument pas templier. Par contre, ce modèle se retrouve à plusieurs exemplaires dans les églises templières d'Angleterre, au Temple de Londres en particulier. Certains ont voulu en faire un type de construction spécifiquement templier, ce qui est une absurdité. En dehors du Temple de Lanleff, on connaît des sanctuaires qui ont été commencés bien avant la fondation de l'Ordre du Temple, et qui présentent des caractéristiques semblables : l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, qui date de 1042, ou encore celle de Sélestat qui date de 1094. Le modèle se trouve en Orient, c'est tout simplement l'*Anastasis* du Saint-Sépulcre de Jérusalem, dont la chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle s'inspirait déjà. Et d'autres que les Templiers, ont, par la suite, utilisé ce modèle : ainsi en est-il des églises de Cambridge et de Northampton. « La volonté d'imiter l'*Anastasis* rejoint ici une tradition

anglo-normande, selon l'expression d'Élie Lambert, plus généralement une vieille tradition celtique occultée ailleurs[21]. » Il est de fait que le sanctuaire de forme circulaire ne pouvait que satisfaire les Celtes christianisés : il leur rappelait le souvenir ancestral du *nemeton*, c'est-à-dire de la clairière sacrée circulaire au milieu des bois, seul authentique sanctuaire que les Druides aient toléré, et qui était symboliquement une portion de ciel (*nem*) projetée sur la terre. Le célèbre et mystérieux Temple de Lanleff appartient à cette catégorie. On a cru longtemps qu'il s'agissait d'un temple romain, mais c'est tout simplement une église romane construite au début du XII^e siècle, avec rotonde et bas-côté tournant, plan que l'on retrouve également dans la basilique Sainte-Croix de Quimperlé (Finistère). Il n'y a strictement rien de templier dans tout cela, et la chapelle primitive du Temple de Paris ne faisait que suivre une certaine mode du temps.

De ce Temple de Paris, il ne reste pratiquement plus rien. Les Hospitaliers de Saint-Jean, quand ils prirent en charge l'enclos, lors de la dissolution de l'Ordre, continuèrent à l'occuper, et bien entendu, ils le modifièrent au gré des nécessités. Les coutumes attachées à ce lieu demeurèrent jusqu'à la Révolution, en particulier le droit d'asile. Comme le dit Sébastien Mercier dans *Les Nuits de Paris*, « là, l'exploit d'huissier devient nul ; l'arrêt qui ordonne la prise de corps expire sur le seuil de la porte. Le débiteur peut entretenir ses créanciers sur ce même seuil, les saluer, leur prendre la main. S'il faisait un pas de plus, il serait pris. On fait tout pour l'attirer au-dehors, mais il n'a garde de tomber dans le piège ». Cela indique suffisamment quels étaient les privilèges considérables qui s'attachaient aux domaines du Temple.

Mais les pierres vieillissent, et l'on n'a pas toujours à leur égard le respect qu'on devrait leur témoigner. La modernisation de Paris au XIX^e siècle, et les grands travaux d'urbanisme entrepris par le baron Haussmann ont eu définitivement raison de ce qui avait été le plus important établissement templier d'Europe. Actuellement, en dehors du nom des rues, qui gardent fidèlement le nom des chevaliers à la Croix Rouge, seuls quelques vestiges épars peuvent encore se reconnaître, telle la partie inférieure d'une tour d'angle de l'ancienne enceinte située entre le 32 de la rue de Picardie et le 73 de la rue Chariot, ou encore des vestiges de l'Hôtel des Barres, édifié par les Templiers au XIII^e siècle, au 56 de la rue de l'Hôtel de Ville ; à cet emplacement, se trouve une cave ogivale à double travée. L'une des clefs de voûte de la première travée porte un blason orné de la croix templière. Une clef de la seconde travée est décorée d'une rosace de feuillages. On prétend qu'il s'agissait d'un lieu secret où se déroulaient des initiations ou des cérémonies réservées à certains dignitaires de l'Ordre. Mais comment le savoir ? Cela pouvait être aussi bien une

réserve à dîmes. Ce qui est sûr, c'est qu'il s'agit là d'un authentique vestige templier.

Près de Paris, à Maurepas (maintenant dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines), subsistent des bâtiments d'une ancienne et importante commanderie. La chapelle, qui avait été vendue comme bien national pendant la Révolution, servait de bâtiment de ferme jusqu'à ce qu'on s'avise un beau jour de la restaurer et de faire de l'ensemble un centre culturel. Ces bâtiments sont caractéristiques de l'architecture militaire : le clocher de la chapelle est aussi une tour de guet, séparée du portail. Trois bâtiments de ferme se trouvent à proximité. Cette commanderie de la Villedieu paraît avoir été le centre d'une importante activité agricole dans les plaines à blé de la Beauce, et devait constituer un véritable grenier pour l'organisation templière.

Il en est de même à Coulommiers, dans la Brie, où la commanderie se présente encore de nos jours comme un magnifique ensemble de bâtiments des XII^e et XIII^e siècles. Devenue ferme, cette commanderie devait être détruite pour laisser place à une série de logements ouvriers. Mais grâce à une action concertée des historiens, des archéologues et des habitants de Coulommiers eux-mêmes, ce magnifique témoignage de l'implantation templière a été épargné, et sa restauration entreprise grâce à l'efficace collaboration de jeunes venus de toute l'Europe. La chapelle et le logis du commandeur sont ainsi restitués dans un état qui permet d'imaginer ce qu'ils étaient autrefois. Là aussi, la commanderie deviendra un centre culturel, puisque c'est parfois le seul moyen de sauvegarder l'héritage du passé.

Il y avait une autre commanderie de ce genre, à Provins, toujours dans la Brie. On sait que Provins, au Moyen Âge, était l'une des trois plus importantes villes de France avec Paris et Rouen, et qu'il s'y tenait des foires fréquentées par toute l'Europe. La commanderie de Provins était fort riche ; elle possédait également au Val, près du coteau de Fontaine-Riaule, une grande maison à la Madeleine, dans la ville haute, et une autre devant l'église Sainte-Croix, sans parler des terres aux alentours de la ville. Cette commanderie s'était surtout spécialisée dans le négoce des vins. À la suite de nombreuses donations faites par les comtes de Champagne, l'Ordre était propriétaire de soixante-dix maisons et boutiques dans Provins, la plupart pourvues de jardins et situées dans les rues les plus commerçantes de la ville. Les Templiers tiraient de la location de ces immeubles un revenu substantiel. Ils possédaient également la plupart des moulins du pays, dont le rapport était excellent. Et comme les Templiers avaient l'habitude de pratiquer des prix avantageux, ils accroissaient constamment leur clientèle, au point d'ailleurs de provoquer de nombreuses protestations pour concurrence déloyale.

Cela prouve combien les Templiers administraient sagement leurs domaines, et montre comment ils pouvaient l'accroître grâce aux ressources qu'ils en tiraient, tout en insufflant dans la vie économique une sorte de coup de fouet au profit de la consommation. En somme, les Templiers ont contribué à une meilleure distribution des produits dans toutes les couches sociales, préparant, de très loin, ce qu'on appellerait aujourd'hui une société de consommation.

Mais cette activité économique, indispensable non seulement aux Croisades, mais à la survie de l'Ordre lui-même, ne dispensait pas ses membres d'activités religieuses. On s'en aperçoit aisément lorsqu'on essaie de faire une liste des sanctuaires qui ont, soit appartenus aux Templiers, soit été construits par eux ou sous leur direction.

Le plus bel exemple est certainement fourni par le Temple de Laon, actuellement le mieux conservé des sanctuaires templiers. C'est dans le sud de la ville haute que se trouve en effet la chapelle d'une commanderie fondée au XII^e siècle. Elle est de style roman, de forme octogonale, avec un clocher-pignon et un chœur s'achevant par une abside en cul-de-four [22]. Il faut aussi remarquer que la niche d'autel est située exactement en face de la porte d'entrée. Cette église de forme polygonale, dont on fait l'une des caractéristiques de l'art dit templier, n'a pourtant rien à voir avec le Saint-Sépulcre de Jérusalem, et si les Templiers ont souvent employé ce type de construction dans leurs sanctuaires, il ne leur est pas spécifique, et il existait bien avant eux. Certains ont voulu rattacher ce type au Temple du Seigneur de Jérusalem, la Coupole du Rocher, qui, on le sait, a la forme d'un octogone. En fait, il existe dans toute l'Europe occidentale une tradition de chapelle octogonale qui s'exprime notamment dans les chapelles de cimetière : c'est le cas de l'octogone de Montmorillon longtemps attribué, à tort, aux Templiers, et qui leur est antérieur. La chapelle templière de Laon appartient nettement à ce type : elle a huit côtés, une couverture en forme de lanterne, et pas de déambulatoire annulaire. « Mais son modèle ne se trouve pas en Orient : il est à Laon même, dans le cimetière de l'abbaye Saint-Vincent, où une chapelle octogonale fut bâtie avant l'arrivée des Templiers dans la ville [23]. » Cela dit, l'octogone semble avoir une signification liée à sa présence primitive dans les cimetières : en symbolique zodiacale ancienne, le nombre huit, correspondant au signe du Lion, évoque l'idée de résurrection.

On pense qu'une chapelle de Metz, près de l'Arsenal, et qui date du XII^e siècle, serait d'origine templière. Ce n'est pas prouvé. Néanmoins, on retrouve ce même type caractéristique : un octogone dont chaque pan est percé d'une fenêtre en plein cintre. La huitième face est ouverte sur un chœur carré que prolonge une abside. Il est bien

certain que là aussi, l'idée de résurrection est mise en valeur. Dans ces conditions, il faut bien reconnaître qu'il est très tentant de voir dans la forme octogonale du donjon de Gisors sinon la main même des Templiers, du moins leur influence. De toute façon, il faut se souvenir que les bâtisseurs de forteresses étaient les mêmes que les bâtisseurs de chapelles ou de cathédrales. De plus, à l'époque, la distinction fondamentale que nous opérons entre le sacré et le profane, le domaine religieux et le domaine laïque n'existait pas. Par conséquent, on est en droit de soutenir la thèse selon laquelle toute construction à but matériel, y compris les ouvrages militaires, avait aussi un but spirituel. Mais encore une fois, il s'agit d'un phénomène général, d'un état d'esprit commun à tout le Moyen Âge : il n'y a rien là qui puisse indiquer d'intention précise de la part des Templiers.

C'est pourtant ce qu'on a cru pouvoir déduire de la commanderie de Sours, en pleine Beauce, près de Chartres, dont la fondation remonte à 1192, quand Adèle de Champagne, veuve de Thibaud, comte de Blois, ancien sénéchal de France, légua à l'Ordre du Temple ses terres et habitations sises à Sours. Cette donation fut approuvée par ses enfants et confirmée par Philippe Auguste.

Sours devint donc un important établissement dont dépendit bientôt la maison templière de Chartres, lorsqu'elle fut créée, vers 1225, au moment de la construction de la cathédrale. On raconte, dans certains milieux dits hermétistes, que Sours fut le principal lieu des mystères templiers, et qu'on y célébrait, en grand secret, des cérémonies initiatiques réservées à quelques privilégiés de l'Ordre, ceux qui détenaient les véritables rênes du pouvoir. On précise même que Sours constituait le « Centre des Centres », le haut lieu absolu de tout l'ésotérisme templier. Pourquoi pas ? Malheureusement, nous n'en avons aucune preuve. Par contre, il est facile d'établir un lien entre cette tradition templière incontrôlable et la tradition parfaitement historique qui remonte à Jules César selon laquelle le pays des Carnutes, c'est-à-dire la région de Chartres, autrefois recouverte d'une épaisse forêt de feuillus, était le centre religieux de tous les druides de la Gaule. C'était là, toujours d'après César, que les Druides se réunissaient chaque année dans un sanctuaire secret, au milieu des bois (dans un *nemeton*), et qu'ils réglaient tous les problèmes les concernant. Comme certains, dans les milieux hermétistes ou ésotéristes, veulent absolument que la doctrine des Templiers soit en partie un héritage du druidisme, il était fort tentant de faire de Sours, situé en pleine Beauce, donc dans le sanctuaire même des anciens Druides, le centre de l'initiation templière. Le problème, c'est que nous connaissons fort mal le druidisme, et presque pas la doctrine des Templiers.

On a raconté des choses à peu près semblables sur Payns, le lieu d'origine du fondateur et premier grand-maître du Temple, Hugues de Payen, ou de Payns, et à propos de la forêt qui avoisine Payns, la Forêt d'Orient. Cette forêt se divise en quatre parties. Au nord-ouest, c'est le Petit-Orient, au centre, c'est le Grand-Orient, au nord-est, c'est l'Éperon, et au sud-est, c'est la Forêt du Temple. Il est exact que les Templiers ont occupé cette forêt et y ont bâti des établissements, maisons, forteresses et fermes. Il est vrai aussi que cette forêt constituait une retraite profonde et sûre, bien à l'abri derrière un enchevêtrement d'arbres et des marécages : c'était un lieu idéal pour *cacher quelque chose*. On ne s'est donc pas privé d'imaginer que le Trésor des Templiers se trouvait enfoui quelque part dans un marécage de la Forêt d'Orient. On est même allé chercher le Saint-Graal à Montségur et à Glastonbury (et peut-être en Brocéliande) pour le placer dans cette Forêt d'Orient qui, aux dires de certains, serait donc la véritable forêt de Brocéliande. D'ailleurs, à y bien réfléchir, la Forêt d'Orient n'est guère éloignée de Troyes, et Troyes est le pays de Chrétien de Troyes, le premier auteur français à avoir parlé du Graal et de son mystérieux cortège. Il n'en faut pas plus pour accréditer une thèse. Et pour faire bon poids, étant donné qu'une partie de la forêt s'appelle *Grand-Orient*, on en profite pour tenter de prouver une filiation entre la Maçonnerie et le Temple, et pour rattacher le tout à la Quête du Graal : le Trésor des Templiers, n'étant pas matériel mais d'ordre intellectuel et initiatique, serait tout simplement le Graal. Après tout, pourquoi pas ? Chrétien de Troyes, lorsqu'il décrit le Cortège du Graal, s'est bien gardé de nous révéler *ce qu'il y avait dans le récipient* auquel il a donné le nom commun de *graal*. Et c'est à nous de remplir ce Graal. Comme Hugues de Payns, fondateur du Temple, était seigneur de la région, et que c'est à Troyes qu'ont été promulgués les statuts officiels du Temple par le concile de 1128, on peut supposer bien des choses... L'essentiel est de ne pas conclure trop vite.

D'autres prétendent que le Trésor des Templiers n'est pas dans la Forêt d'Orient, pas plus qu'à Gisors d'ailleurs. Il est, nous affirment-ils, dans un château féodal situé sur la commune de Chantenay, dans le Rhône, près de Villeneuve-sur-Saône. Une tradition locale, remontant loin dans le temps, affirme en effet que le Trésor – ou un trésor – des Templiers se trouverait dans le donjon dit « Tour des Béatitudes » car il est percé de huit ouvertures symétriques par rapport au centre. On retrouve là le fameux nombre huit de l'octogone qui est, rappelons-le, dans le zodiaque ancien, le Lion, symbole de la résurrection. Mais rien n'indique que cette tour ait été construite par les Templiers. Et comme aucun document n'étaye cette tradition, on en est venu à tenter à ce sujet des expériences appartenant franchement au domaine de l'irrationnel. Il paraît qu'un ésotériste célèbre a pratiqué au château

d'Arginy des cérémonies rituelles avant d'évoquer onze Templiers qui, selon la même tradition, garderaient le trésor enfoui dans le donjon. Hélas, malgré toutes les précautions et le soin mis dans l'observance des rituels, les « esprits » se seraient refusés à dévoiler l'endroit où ils gardaient le trésor. Ils auraient seulement laissé entendre que ce trésor n'était pas en numéraire, et qu'il n'était rien moins que la Pierre philosophale. Il est vrai que les Templiers ont été soupçonnés de pratiquer l'Alchimie. Le même ésotériste, décidément très obstiné, aurait poursuivi ses incantations et évoqué l'ombre du grand-maître du Temple Guillaume de Beaujeu. Pourquoi Guillaume de Beaujeu ? Parce qu'un document daté de 1745 fait état d'un possible transfert du cercueil de ce grand-maître dans la région d'Arginy. Quoi qu'il en soit, l'ombre évanescence du Templier, priée de révéler le Grand Secret, aurait répondu que les temps apocalyptiques étaient trop proches pour commettre une telle indiscretion. Voilà pourquoi le Trésor des Templiers d'Arginy n'a pas encore été retrouvé. Pour mémoire, il convient de signaler que le sens étymologique du mot *apocalypse* est « révélation ».

Tout cela n'apporte aucune solution à l'énigme que posent les Templiers, et risque plutôt de détourner l'attention des vrais problèmes qui n'ont jamais été résolus, et qui sont pourtant d'une éclatante réalité.

Ainsi en est-il du problème de La Rochelle. Normalement, les ramifications du Temple visaient un seul but : faciliter les communications avec les ports de la Méditerranée pour permettre l'embarquement vers la Terre sainte des hommes, du matériel et des moyens de subsistance. Or, on sait qu'ils ont eu à La Rochelle une importante commanderie et qu'ils y entretenaient une flotte commerciale. Pourtant, il est évident que La Rochelle n'est pas sur la route du Moyen-Orient. Certes, on peut prétendre que cette flotte, entretenue à grands frais, et comportant de nombreux bâtiments, avec un personnel de marins qui appartenaient *de jure* à l'Ordre du Temple, assurait les liaisons entre la France, l'Angleterre et le Portugal, voire avec la Bretagne qui ne faisait pas partie du royaume de France. Mais La Rochelle non plus : pendant le XII^e siècle, la ville et le port étaient du ressort de l'empire Plantagenêt. À quoi donc servait cette flotte templière de La Rochelle, et, au moment de la dissolution de l'Ordre, qu'est-elle devenue ? On l'ignore. Mais on a retrouvé la Croix Rouge sur les premiers vaisseaux qui sont parvenus en Amérique, notamment ceux de Christophe Colomb. Voilà un fait bien étrange.

À partir de là, on a brodé une véritable épopée. Les Templiers seraient allés en Amérique, certes bien après les Vikings dont l'aventure est maintenant prouvée, mais bien avant Christophe

Colomb et Vasco de Gama. On a même curieusement mis en rapport cette flotte templière avec les Celtes, et particulièrement les Irlandais. Pourquoi ? Le point de départ de cette « épopée » est la tradition mexicaine telle que nous l'ont rapportée les premiers Conquistadores et leurs clercs. Selon cette tradition, les Mayas du Yucatan et du Guatemala, aux temps lointains de leurs ancêtres, auraient vu des hommes blancs débarquer sur leurs rivages. Leurs navires étaient brillants. Les hommes étaient grands, beaux, et avaient les yeux bleus. Ils portaient des vêtements bizarres et s'ornaient le front d'un emblème évoquant deux serpents enlacés. Ces hommes, une fois débarqués, se seraient installés chez les Mayas et les auraient éduqués. Beaucoup plus tard, un étranger aurait abordé au Yucatan. Il aurait porté dans le langage du pays le nom de *Quetzacoatl*, c'est-à-dire « oiseau-serpent », et en langage maya celui de *Kukulkan* : « serpent à plumes ». D'abord prisonnier de guerre à Chichen-Itza, il fut précipité dans un puits mais parvint à survivre. Une fois libéré du puits, cet homme étrange, qui portait la barbe, aurait ensuite été considéré comme un personnage divin.

Cela, c'est la légende amérindienne. Elle vaut ce qu'elle vaut, mais elle est attestée dans toute l'Amérique centrale. Ce sont d'ingénieux commentateurs qui ont greffé sur elle d'autres légendes d'origine galloise et irlandaise. D'abord, celle de Myrddin (c'est-à-dire Merlin) qui, d'après une des *Triades de l'Île de Bretagne*, serait parti sur la mer avec d'autres bardes en direction de la « Cité de Verre » et ne serait jamais revenu[24]. Il s'agit évidemment là de mythologie pure, la « Cité de Verre » ayant une signification très nette d'accomplissement dans l'Autre-Monde. Cependant une seconde légende vient s'y ajouter, et qui est davantage liée à l'histoire : il s'agit d'une tradition concernant Madawg (Madoc), fils du chef gallois Owein Gwynedd, mort en 1169. Ce Madawg « s'en alla sur mer, avec trois cents hommes, sur dix navires ; on ne sait où ils sont allés »[25]. Et comme on a retrouvé, en Amérique du Nord, un monument étrange, assez ancien, bâti à peu près comme le fameux Temple de Lanleff, on est en droit d'examiner comme une possibilité l'arrivée de navigateurs celtes sur le continent américain au cours du XII^e siècle. En tout cas, ce n'est pas une absurdité.

Or, en prenant appui sur une autre légende, irlandaise celle-là, à propos du célèbre héros Cûchulainn – lequel ne serait autre que le *Kukulkan* de la tradition maya[26] –, certains commentateurs ont élaboré une curieuse hypothèse : « S'il se trouve que, la légende étant conservée, vers le XI^e ou XII^e siècle, quelque autre “Blanc” portant la barbe débarque sur les côtes du Yucatan d'un bâtiment qui devait certainement ressembler fort à un *Drak*, et si ce “Blanc barbu”

surmonte une difficile épreuve comme la survie dans un puits, serait-il étonnant qu'on le considérât alors comme l'envoyé du dieu Kukulkan légendaire ? ». On sait que les Templiers portaient obligatoirement la barbe. On sait aussi que les Templiers possédaient beaucoup d'*argent*, plus précisément beaucoup de numéraire en *argent*. Or ce métal étant fort rare au Moyen Âge, la question se pose : où les Templiers avaient-ils trouvé tant d'*argent* ? On en vient à cette observation : « Est-il impossible que les Templiers aient effectivement abordé en Amérique, spécialement au Yucatan où existent des mines d'*argent* ? [27] ». La question n'est pas aussi déplacée qu'il y paraît. Il faudra bien, un jour, expliquer l'origine de l'*argent* des Templiers et le rôle exact de la flotte templière de La Rochelle. Il faut se souvenir qu'à l'arrivée de Christophe Colomb, dont les caravelles portaient la croix templière, les indigènes ne parurent pas le moins du monde étonnés de cette croix qu'ils semblaient connaître. Il est vrai que la croix est un symbole universel qui n'a strictement rien à voir avec le Christianisme [28]. Néanmoins, l'hypothèse n'est pas à rejeter d'emblée, car elle a le mérite de faire poser des questions qu'on a généralement tendance à esquiver.

On voit qu'il n'est nul besoin de faire intervenir des « forces invisibles » pour s'égarer dans les nombreuses énigmes que posent les Templiers. Leur seule présence sur le territoire de la France est elle-même entourée de tant d'obscurités qu'il est difficile de savoir avec certitude quelles ont été leurs activités et même quels sont les lieux où ils étaient effectivement implantés. Et puis, on ne répétera jamais assez que les Templiers, du moins les *chevaliers du Temple*, étaient fort peu nombreux, surtout en Europe : c'étaient surtout quelques dignitaires, quelques spécialistes, les chevaliers blessés, malades, en convalescence, ou trop âgés pour aller combattre en Palestine. Les autres, qui faisaient partie de l'Ordre, mais à des degrés divers, les écuyers, les ouvriers, les paysans, les serfs mêmes, qu'on classe bien entendu dans les Templiers, ne sont que des hommes – et parfois des femmes – subordonnés ou alliés aux chevaliers du Temple. Cela ajoute à la confusion.

Ainsi, dans un pays comme la Bretagne, l'implantation templière demeure encore un mystère malgré les documents dont nous disposons, et en dépit de la notoriété, plutôt négative, que les Templiers ont conservée dans la mémoire populaire. Il semble qu'il y ait eu en Bretagne six préceptories du Temple. Les Templiers auraient possédé des biens dans une centaine de localités, des aumôneries, des chapelles, des granges, des moulins, des maisons isolées. La commanderie la plus importante était celle de La Guerche, qui regroupait les Temples de Rennes et de Vitré, puis celle de La

Nouée en Yvignac (Côtes-du-Nord). Ensuite venaient les établissements de Carentoir (Morbihan) et de La Feuillée (Finistère), enfin ceux de Nantes et de Clisson (Loire-Atlantique). La tradition rapporte que les haras de La Guerche fournissaient les armées de Terre sainte, que La Nouée était un lieu d'initiation pour les moines-chevaliers, et qu'à l'approche de Pont-Melvez, en venant de Quintin (Côtes-du-Nord), des croix rouges jalonnaient les chemins. Bien des incertitudes demeurent. On peut noter toutefois que les ordres militaires ont cherché à s'implanter à proximité d'anciennes voies romaines et le long du littoral, peut-être pour tenir les itinéraires terrestres et maritimes vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

La toponymie conserve de nombreuses traces de la présence des Templiers, mais toujours au milieu d'un halo de mystère. Les vestiges d'architecture sont modestes, et d'une grande austérité : ce sont en général d'humbles chapelles à nef unique ou à un seul bas-côté, avec un chevet plat ou une petite abside en cul-de-four, surmontées parfois d'un clocher. Elles sont à peu près démunies de décorations, telles la Madeleine du Temple à Clisson, aux fenêtres-meurtrières et aux contreforts massifs, tels les oratoires de Limerzel (Morbihan) et de La Nouée, ou encore la chapelle romane de Saint-Cado, près de Belz (Morbihan), dans un site merveilleux, sur une petite île de la rivière d'Etel, et qui dépendait probablement de l'établissement templier de l'Île-aux-Moines, dont il ne reste rien. Les rares décorations qu'on peut relever se trouvent à Brélevenez, près de Lannion (Côtes-du-Nord) et à Merlevenez (Morbihan) : le porche méridional est orné de masques, de fleurons et de bâtons brisés. On remarquera d'ailleurs que ces deux toponymes contiennent le mot *levenez* qui signifie « joie », ce qui n'est peut-être pas un hasard. Pourquoi les « moines rouges », qui ne paraissent pourtant pas avoir été impopulaires aux XII^e et XIII^e siècles, sont-ils devenus dans la tradition de véritables agents du diable, contraints d'errer après leur mort en punition de leurs péchés, des sortes de vampires poursuivant les voyageurs et entraînant les pécheurs en enfer ? S'il y a une mythologie templière, c'est assurément en Bretagne qu'il faut aller la chercher.

Certes, on raconte ailleurs d'étranges histoires sur les Templiers, mais ils y apparaissent comme moins diaboliques. Ainsi en est-il au Bézu, près de Rennes-le-Château (Aude), dans le mystérieux Razès. On se demande bien pourquoi les Templiers se sont installés dans ce lieu désert, à l'écart de tout, en dehors des voies de communication, sur les flancs d'un pic impressionnant. On se demande aussi ce qui s'est passé au Bézu après le 13 octobre 1307 : les Templiers qui y résidaient n'ont pas été arrêtés comme les autres Templiers de France. Est-ce parce qu'ils dépendaient de la commanderie du Mas Deu, en territoire

aragonais ? Ou avaient-ils une mission spéciale à remplir ? Ou avaient-ils un statut particulier ? Bien des questions restent à résoudre à propos des Templiers du Bézu. Mais cela n'empêche pas les légendes. Au-dessous des ruines, il y a un puits, et dans ce puits, depuis plus de six cents ans, se trouve la cloche d'argent des Templiers. Or, « toutes les nuits du 12 au 13 octobre, elle sonne le glas ; et vous verrez ensuite une longue file d'ombres blanches venant du cimetière abandonné et montant vers les ruines ; ce sont les Templiers trépassés ; ils cherchent l'église, la petite église d'autrefois, pour y chanter l'office des défunts. C'est, paraît-il, une vision assez impressionnante[29] ».

En d'autres endroits, ce ne sont point les traditions populaires ancestrales qui dominent, mais les spéculations intellectuelles alimentées par des vestiges qui intriguent. Ainsi en est-il de l'ancienne commanderie d'Arville, près de Mondoubleau (Loir-et-Cher). Les bâtiments sont presque intacts, et on peut y découvrir de nombreux « signes » alchimiques. Selon certains auteurs, en cherchant bien, on y trouverait même une « voie » conduisant au « Grand-Œuvre ». Le lutrin serait une « somme » du message hermétique transmis à travers les siècles, et une ancienne nappe d'autel comporterait un pélican héraldique où l'on reconnaît un symbole de la Rose + Croix et du dix-huitième degré de la Franc-Maçonnerie écossaise, le Rite Ancien et Accepté. Il va sans dire que tout cela est bien postérieur aux Templiers, mais ainsi persiste l'idée que les Maçons sont les continuateurs du Temple. Et il faut bien tenter d'expliquer la richesse des Templiers par leurs connaissances en matière d'Alchimie, ce qui est loin d'être prouvé, mais ne nuit pas à l'imaginaire.

C'est peut-être le magnifique village de La Couvertoirade qui demeure le vestige le plus émouvant, et aussi le plus évocateur, du Temple. Il se trouve en plein cœur du Causse du Larzac, dans un endroit désolé, et l'on se demande bien pourquoi des hommes sont venus s'installer là. Au XII^e siècle, les comtes de Millau accueillirent volontiers les Templiers sur leurs terres, et ceux-ci fondèrent une commanderie à Sainte-Eulalie, sur les bords du Cernon. Plus tard, les Templiers s'agrandirent et eurent deux importantes annexes dans la région : l'une à La Cavalerie, dont le nom est révélateur, et l'autre à La Couvertoirade. C'est en 1181 qu'ils se fixèrent sur le plateau. Ils n'y possédaient qu'un simple *mas*, mais à la fin du XII^e siècle, ils étaient pratiquement les maîtres de tout le Larzac, suscitant des jalousies et des frictions avec les seigneurs de Nant et de Roquefeuil. C'est ainsi que La Couvertoirade devint un important établissement destiné à héberger les chevaliers âgés, blessés au combat ou malades. Actuellement, le village est ceint d'un rempart qui date du milieu du

XV^e siècle, et n'est donc pas templier. Le plus ancien monument est, à quelque cinq cents mètres du village, l'église de Saint-Christol, dont subsistent quelques ruines. La nef en était du XI^e siècle, et, lors de leur installation, les Templiers l'agrandirent avant de construire en 1249 le château. L'actuelle église paroissiale est postérieure à la suppression de l'Ordre. Mais quoi qu'il en soit, La Couvertoirade se présente comme un de ces villages fantastiques surgis du crayon d'un dessinateur inspiré par les mystères du passé. Dans le vent qui souffle violemment sur le Causse, on peut entendre parfois les plaintes des chevaliers qui n'ont pas encore trouvé le repos dans un autre-monde où s'agitent encore trop les flammes des bûchers. À La Couvertoirade, si l'on sait écouter les voix qui surgissent de la mémoire, on comprend peut-être pourquoi ces étranges Templiers se sont installés, au milieu d'une nature ingrate, entre les cailloux du sol et l'ardeur du soleil ou la morsure des vents venus des montagnes neigeuses. Le rêve est parfois plus proche de la réalité que les documents poussiéreux retrouvés dans quelque salle d'archives où règne une odeur de moisi.

C'est dire que les Templiers gardent leur mystère. À travers toutes les régions de France, dont ils ont sillonné les routes, ils ont laissé, ici et là, ailleurs et partout, des ombres qu'il n'est pas facile de dissiper...

DEUXIÈME PARTIE

Qui étaient les Templiers ?

I

LA FONDATION DU TEMPLE

Même si c'est par leur implantation et leurs activités en Europe que les Templiers excitent un intérêt qui ne se dément pas, il faut bien reconnaître que leur existence en tant qu'Ordre organisé ne s'explique et ne se justifie que par rapport aux Croisades. En bref, pas de Croisades, pas de Templiers. Encore que bien souvent, la formulation contraire soit valable : dans bien des cas, les Croisades n'auraient pas eu lieu sans les Templiers. Et c'est bien là que se mesure l'ambiguïté du Temple. Il a été fondé à Jérusalem, mais *aussi* à Troyes. Il a été créé pour agir dans le Moyen-Orient, mais il a agi *aussi* en Europe occidentale. Il a été un ordre religieux, mais il a été *aussi* un ordre militaire. Il a été un élément indispensable de la politique officielle du pape et des souverains européens, mais il a été *aussi* une milice parallèle dont les buts restent obscurs. Il a été une association de moines-chevaliers qui affirmaient leur foi chrétienne et mouraient pour cette foi, mais il a été *aussi* un groupe d'hommes qui – cela est incontestable – reniaient Jésus. Il a été une collectivité de croyants qui portaient fièrement et ouvertement la Croix Rouge, mais il a été *aussi* un bizarre conglomerat d'hommes venus de tous les horizons et qui crachaient sur la Croix. Il est vrai que l'étendard du Temple, le fameux Baucéant, ou Baucent, était noir et blanc. On ne peut pas trouver meilleur symbole pour exprimer la dualité. À moins qu'il ne s'agisse d'une réalité unique à double visage.

Il est bon d'examiner les circonstances dans lesquelles apparut l'Ordre du Temple, et quelles ont été les motivations apparentes de ses premiers fondateurs.

Ces circonstances, ce sont essentiellement les Croisades. En 1095, le 27 novembre très exactement, le pape Urbain II, qui vient de parcourir l'Occitanie pour s'enquérir des progrès de la réforme de l'Église, dont s'était fait le champion son prédécesseur Grégoire VII, prêche devant un concile régional réuni à Clermont. Devant un auditoire d'évêques et d'abbés parmi lesquels on remarque quelques rares seigneurs laïques, il fustige avec violence les clercs qui trafiquent les biens d'Église. Il lance également ses foudres contre les nobles, qui, comme le roi de France Philippe I^{er}, se vautrent dans la luxure, et qui, à l'encontre des lois de l'Église, violent la Paix de Dieu en se

combattant pour des raisons matérielles ou de prestige, comme les pires des brigands. Cependant, il n'y a pas de péché sans rémission, et les pécheurs peuvent toujours trouver la voie du salut. Alors, avec une habileté remarquable, et déjà machiavélique, Urbain II va indiquer la voie de ce salut : au lieu de se battre contre les Chrétiens, au lieu d'être coupables de meurtres envers leurs propres frères, ces chevaliers – uniquement bons à se battre, c'est leur fonction – n'ont qu'à s'en aller en Terre sainte délivrer le tombeau du Christ qui est aux mains des Infidèles. « Qu'ils soient désormais des chevaliers du Christ, ceux-là qui n'étaient que des brigands ! Qu'ils luttent à bon droit contre les barbares, ceux-là qui se battaient contre leurs frères et leurs parents ! Ce sont les récompenses éternelles qu'ils vont gagner, ceux qui se faisaient mercenaires pour quelques misérables sous [30] ! »

Cet appel grandiloquent, et qui a été mûrement préparé, est aussitôt entendu. En cette fin du XI^e siècle, en Europe, et surtout en France, la classe des petits nobles et des chevaliers est particulièrement nombreuse et agitée. À vrai dire, on ne sait trop quoi faire de ces guerriers turbulents et avides de butin. Et voici qu'on leur offre le moyen de satisfaire leurs appétits et leur enthousiasme belliqueux à moindres frais. Ils pourront acquérir du butin et des terres nouvelles, s'établir enfin sur un sol qui leur appartiendra. De plus, au lieu d'encourir les foudres de la justice royale et la réprobation de l'Église – avec son cortège d'anathèmes, d'excommunications et de menaces infernales –, les voici absous d'avance et sûrs de gagner le paradis. La méthode n'est pas nouvelle. Elle a été utilisée de nombreuses fois dans l'Histoire. Quand certains individus deviennent trop encombrants dans une nation, et qu'ils menacent cette nation *de l'intérieur*, on les envoie *à l'extérieur*. Bertrand du Guesclin fera la même chose avec les Grandes Compagnies, du temps de Charles V. La République française, troisième du nom, en usera de même aux moments les plus intenses de la colonisation en Afrique et en Asie. Il y a là un double avantage. D'abord, on peut faire gagner des territoires nouveaux à la nation ; ensuite, qu'ils survivent ou qu'ils meurent, les hommes qu'on envoie *ailleurs* ne reviennent généralement pas. Bon débarras !

L'idée de Croisade, c'est cela. Qu'on l'ait enrobée de *spiritualité*, qu'on ait mis en avant la gloire du Christ et le salut des âmes, ne change rien à l'affaire. Plus tard, la Croisade évoluera, et elle deviendra un atout économique, même si Louis IX s'en fait une règle de conduite morale. Pour le moment, il s'agit – *du moins ouvertement* – de débarrasser l'Europe des chevaliers indésirables tout en investissant pour l'avenir. Un avenir qui est prometteur. Et, bien sûr, l'appel de Clermont suscite des réactions enthousiastes. Une foule ardente, mais

indisciplinée, se met en route, demandant à chaque étape si ce n'est pas là Jérusalem. Mais derrière cette masse humaine qui pille et tue les Juifs de la vallée du Rhin, les paysans hongrois et les sujets de Byzance, des groupes de chevaliers venus de France, d'Angleterre, des Pays-Bas et de l'Italie normande, convergent vers Constantinople. L'empereur, très inquiet, s'arrange pour les faire passer le plus rapidement possible et en bon ordre en Asie Mineure. Qu'ils aillent donc chez les autres ! Les autres, ce sont les Turcs, devenus maîtres de ces régions depuis 1071. Vainqueurs de ces mêmes Turcs en 1097, les Croisés débouchent en Syrie du nord, assiègent Antioche en 1098, et prennent Jérusalem le 13 juillet 1099. Ivres de leur bon droit et de leur victoire, les Croisés massacrent tout le monde. Musulmans et Juifs confondus, voire des Chrétiens qu'ils n'avaient pas reconnus. La prise de Jérusalem s'opère dans un bain de sang. Mais il vaut mieux que cela se passe à Jérusalem qu'à Paris ou à Provins.

Alors s'organisent les royaumes latins du Moyen-Orient. Godefroy de Bouillon, le chef des vainqueurs, refuse la couronne royale qu'on lui offre, pour se contenter du titre d'avocat du Saint-Sépulcre. Mais comme il meurt un an plus tard, c'est son frère Baudouin, comte d'Édesse, qui deviendra le premier roi de Jérusalem, et cela jusqu'en 1118. Certains Croisés reviennent en Europe : ils ont accompli leur vœu, qui était de délivrer le tombeau du Christ, et aussi leur pèlerinage en Terre sainte. Après tout, la Croisade est un pèlerinage, même s'il faut le faire les armes à la main. Et les pèlerinages à travers l'Europe n'étaient parfois guère plus paisibles, étant donné l'insécurité qui régnait sur les routes au XI^e siècle.

D'autres Croisés demeurent en Palestine et en Syrie, où ils se taillent des domaines. Et puis, il faut bien qu'il y ait des Chrétiens pour organiser d'autres pèlerinages. À la faveur de la libération des Lieux saints, une ferveur nouvelle saisit la Chrétienté : c'est à qui ira prier sur le Tombeau du Christ. Il est donc nécessaire d'organiser l'arrivée, le séjour et la sécurité des pèlerins, lesquels ne sont pas tous, il s'en faut, des guerriers ou des aventuriers prêts à tout. Or, les territoires occupés par les Chrétiens sont toujours menacés par les Musulmans qui tiennent deux points stratégiques, Tyr et Ascalon. La lutte, sinon une guerre totale, continue entre les deux camps, et les voies d'accès à Jérusalem n'échappent pas au danger. Le principal chemin de pèlerinage part de Jaffa et passe par la plaine de Ramleh qui est un champ de bataille permanent. De plus, l'afflux des pèlerins attire les profiteurs, non seulement les marchands de pacotilles, mais aussi les brigands et les larrons détrausseurs de bourses. D'ordinaire, les pèlerins se groupaient et payaient des mercenaires afin d'assurer leur protection pendant le trajet.

Certes, il existait en Terre sainte une institution qui prenait en charge les pèlerins : l'Hôpital. Les origines de cet Ordre sont très mal connues. Une histoire officielle très postérieure prétend que l'institution remonte à saint Jean Baptiste. Ce que l'on peut dire, c'est que l'Hôpital a dû être créé en même temps que le royaume de Jérusalem, en 1099 ou 1100. Il s'agissait de moines, ou de laïcs affiliés à un ordre monastique (la plupart du temps à l'ordre des Bénédictins), qui accueillaient, hébergeaient, nourrissaient et soignaient le cas échéant les voyageurs dans de grandes maisons ou dans des monastères. Mais la fonction des Hospitaliers était purement civile et humanitaire. Ils se contentaient de jouer le rôle que jouaient, depuis longtemps déjà en Europe, les différents ordres monastiques auprès des pèlerins de toutes sortes.

Cependant, en Terre sainte, la situation était quelque peu différente et nécessitait des moyens appropriés, car on se trouvait en territoire ennemi. En 1113, une bulle du pape Pascal II érige en ordre indépendant ce qu'on appelle *l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*. On dira qu'il s'agit encore de saint Jean. Oui, mais ce n'est pas le Baptiste, ni l'Évangéliste : le patron des Hospitaliers est un certain Jean l'Aumônier, né à Chypre d'une famille noble, qui se maria, eut de nombreux enfants, et qui, après son veuvage, donna tous ses biens aux pauvres, devint évêque d'Alexandrie, fit montre d'une charité exemplaire et mourut à Chypre en 617. Ce patronage d'un homme ayant consacré sa vie à se dévouer pour les autres témoigne des buts réels des membres de l'Ordre de l'Hôpital. D'ailleurs, en 1113, date de sa reconnaissance officielle, l'ordre avait déjà ouvert des hospices en Europe, notamment à Saint-Gilles-du-Gard, à Pise, à Bari et à Tarente, c'est-à-dire dans les ports d'embarquement vers la Terre sainte. Il s'agit donc bel et bien d'un ordre international voué à la charité. Et même si, par la suite, l'ordre des Hospitaliers a évolué en se militarisant quelque peu, ce n'était certainement pas sur eux qu'on pouvait compter pour assurer la police des routes qui menaient vers Jérusalem.

C'est alors qu'intervient un petit noble de Champagne, Hugues de Payns. « La même année 1119, certains nobles chevaliers, pleins de dévotion envers Dieu, religieux et craignant Dieu, se remettant entre les mains du seigneur patriarche pour le service du Christ, firent profession de vouloir vivre perpétuellement selon la coutume des règles des chanoines en observant la chasteté et l'obéissance et en repoussant toute propriété. » Cette relation est de Guillaume de Tyr, archevêque et ancien chancelier du royaume de Jérusalem. Mais étant donné qu'il est né en 1130, il n'a donc pas connu les débuts du Temple. Il n'en parla que de nombreuses années plus tard, d'après ce

qu'il en avait entendu dire. C'est néanmoins le plus ancien témoignage sur le sujet. Un siècle plus tard, Jacques de Vitry, évêque d'Acre, reprend les mêmes événements : « Par des vœux solennels, prononcés devant le patriarche de Jérusalem, *ils s'engagèrent à défendre les pèlerins contre les brigands et les ravisseurs, à protéger les chemins et à servir de chevalerie au Souverain Roi.* Ils observèrent la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, selon la règle des chanoines réguliers. Leurs chefs étaient deux hommes vénérables, Hugues de Payns et Godefroy de Saint-Omer. » C'est la première fois que les buts de ce nouvel ordre sont clairement exprimés : il s'agit d'assurer la sécurité des routes de pèlerinage en Terre sainte. C'est ce qui manquait au début du XII^e siècle, et ce que les Hospitaliers, spécialisés dans l'hébergement, étaient incapables de faire. Mais Jacques de Vitry a écrit cela plus d'un siècle après les événements en question. Nous n'avons en réalité aucune preuve que cette mission de police a bien été celle d'Hugues de Payns et de ses premiers compagnons.

On a âprement discuté à propos d'Hugues de Payns sur le fait de savoir s'il était champenois ou originaire de l'Ardèche, comme le prétendent certains d'après un acte qui paraît d'ailleurs assez suspect. En vérité, cela n'a aucune conséquence sur l'affaire : de toute façon, il possédait – en fief – un domaine qui relevait du comte de Champagne, à Payns, près de cette mystérieuse Forêt d'Orient, non loin de Troyes, ville de commerce, mais aussi ville intellectuelle où persistaient des cénacles de tradition kabbalistique juive dont l'illustre Chrétien de Troyes, probablement un Juif converti, allait être l'un des meilleurs disciples. Adoubé chevalier, seigneur de Montigny, il possède, en plus de Payns, des biens du côté de Tonnerre. Marié, on lui connaît un fils, Thibaud, qui sera plus tard abbé du monastère de Sainte-Colombe de Troyes. C'est un seigneur de moyenne importance, peut-être de la branche cadette de la famille de Champagne, et, par le jeu des alliances, il est parent avec la famille de Montbard qui est celle de Bernard de Clairvaux. Nous savons peu de chose sur ses activités avant 1104 : il accompagne alors le comte Hugues de Champagne en Terre sainte. On ignore à quelle date il en revient, mais ce qui est sûr, c'est qu'il retourne en Palestine en 1114, toujours en compagnie du comte de Champagne, et qu'il y reste. Et c'est là qu'en 1119 – ou en 1118, car il est impossible de connaître la date exacte – il fonde, avec quelques compagnons, ce qui deviendra l'Ordre du Temple. Ce que le chroniqueur Guillaume de Nangis signale en une phrase : en ce temps (1120) est fondé « l'ordre de la milice du Temple commandée par Hugues son maître ».

On doit s'interroger sur les compagnons d'Hugues de Payns. D'abord, ils n'étaient pas nombreux. D'après Jacques de Vitry, « au

début, il n'y en avait que neuf qui prirent une décision si sainte, et pendant neuf ans ils servirent en habits séculiers et se vêtirent de ce que les fidèles leur donnèrent ». Le chiffre neuf a prêté à de nombreux commentaires, et certains y ont vu un nombre symbolique. C'est le neuvième arcane majeur du Tarot, l'Ermite, et c'est aussi le signe du Cancer, ce qui est mystérieux et caché, dans l'ancienne numérologie du Zodiaque. Mais il est quand même bien difficile de croire que les premiers Templiers soient restés aussi peu nombreux pendant neuf ans pour accomplir une mission qui exigeait, à l'évidence, un grand nombre de participants. Mission de police particulièrement urgente et nécessaire si l'on en croit les différents témoignages de l'époque. Comment neuf chevaliers, même très forts et très braves, auraient-ils suffi à cette tâche en pareilles circonstances ?

Il est un autre point qui provoque la discussion. Est-ce que l'initiative de la création de cette milice revient à Hugues de Payns et à ses compagnons, en tant qu'engagement religieux individuel, ou bien est-elle due au roi de Jérusalem, aux chefs militaires et à la hiérarchie de l'Eglise de Palestine ? Rien, à ce sujet, n'est vraiment très clair. Si l'on en croit Guillaume de Tyr, les neuf voulaient simplement se faire moines pour servir Dieu et sauver leur âme, et c'est ensuite que « leur première mission leur fut enjointe pour la rémission de leurs péchés par le seigneur patriarche et par le reste des évêques : qu'ils gardent pour les honnêtes gens voies et chemins contre les larrons et les embûches des envahisseurs, et ceci pour le plus grand salut des pèlerins ». Il semble donc bien que le seul but des neuf était d'embrasser l'état religieux. En s'engageant et en prononçant des vœux solennels, ils n'avaient aucun but particulier. Mais doit-on suivre en tous points Guillaume de Tyr qui déteste les Templiers ?

En tout cas, et cette fois d'après Jacques de Vitry, « le roi, ses chevaliers et le seigneur patriarche furent remplis de compassion pour ces nobles hommes qui avaient tout abandonné pour le Christ, et leur donnèrent certaines propriétés et bénéfices pour subvenir à leurs besoins, et pour les âmes des donateurs. Et parce qu'ils n'avaient pas d'église ou d'habitation qui leur appartînt, le roi les logea dans son palais, près du Temple du Seigneur. L'abbé et les chanoines réguliers du Temple leur donnèrent pour les besoins de leur service un terrain non loin du palais ; *et pour cette raison, on les appela plus tard les Templiers* ».

Là, il n'y a aucun doute possible : au moment où ils prirent leur décision de se constituer en milice religieuse, les neuf fondateurs ignoraient qu'ils s'établiraient dans – ou à proximité immédiate – le Temple de Jérusalem, *et ils n'en avaient nulle intention*. L'appellation de « Templiers » est donc fortuite et n'est due qu'à un usage commun

ultérieur. *Cela devrait dispenser de tout commentaire ésotérique à propos du Temple lui-même*, et de sa signification par rapport au comportement qu'eurent par la suite les Templiers. Mais cela ne préjuge en rien de ce qu'étaient, en réalité, les motivations profondes d'Hugues de Payns et de ses compagnons.

Les neuf années qui suivirent la fondation de l'ordre primitif demeurent chargées d'obscurités. En 1120, le comte Foulques d'Anjou, futur roi de Jérusalem, débarque en Terre sainte, s'associe aux Templiers et loge chez eux. Il leur donne trente livres d'angevins. Et, en 1126, le comte Hugues de Champagne se joint aux chevaliers du Temple. Dans ces conditions, il est plus que douteux que les Templiers soient restés au nombre de neuf, car ces faits supposent que le Temple avait déjà acquis une certaine notoriété qui attirait les bonnes volontés. D'ailleurs, les dons commençaient à affluer. Et c'est alors que Hugues de Payns, accompagné de cinq chevaliers, revient en Europe dans le triple but de faire connaître son ordre, de le faire approuver officiellement par l'Église d'Occident, et de recruter de nombreux adeptes. L'Ordre du Temple allait connaître un tournant décisif.

De toute évidence, Hugues de Payns a bénéficié d'importants appuis. C'est Baudouin II de Jérusalem qui l'a encouragé à aller en Europe et qui lui a fourni le nécessaire pour ce long voyage. De plus, Hugues de Payns était l'ami du comte de Champagne, et celui-ci, l'un des plus importants barons français, n'a sans doute pas manqué d'attirer l'attention en haut lieu, comme on dit, sur l'intérêt qu'il y avait à soutenir l'initiative templière. Il est à peu près certain qu'Hugues de Payns est passé par Rome et qu'il a pu s'entretenir avec le pape Honorius II. Cette entrevue a dû être déterminante dans la rédaction de la règle du nouvel ordre. Mais, c'est en Champagne, à la cathédrale de Troyes, le 14 janvier 1128, que se réunit le concile chargé de statuer sur le sort du Temple.

La présidence de ce concile était assurée par le cardinal Mathieu d'Albano, légat du pape en France. Les participants étaient les archevêques de Sens et de Reims avec leurs évêques suffragants, plusieurs abbés dont Hugues de Maçon, abbé de Pontigny, Étienne Harding, abbé de Cîteaux, Bernard, abbé de Clairvaux, celui qui sera plus tard le fameux saint Bernard. Il y avait également quelques grands seigneurs, dont Thibaud de Blois, comte de Champagne, son sénéchal André de Baudemont, et le comte de Nevers. Hugues de Payns était accompagné des frères-chevaliers Godefroy de Saint-Omer, le cofondateur de l'Ordre, Payen de Montdidier, Archambaud de Saint-Amand, Geoffroy Bisol et un certain Roland. Après quelques discussions et quelques aménagements de détail, la règle de l'Ordre fut adoptée. Désormais, les Templiers avaient une existence officielle.

Il est difficile de ne pas voir dans cet heureux succès d'Hugues de Payns, et surtout dans la rapidité avec laquelle tout cela s'est passé, la marque profonde et décisive de Bernard de Clairvaux, l'homme « qui fait les papes et les rois », sans doute l'un des plus remarquables personnages de l'Église au XII^e siècle. Hugues de Payns était allié à la famille de Montbard à laquelle appartenait le futur saint Bernard, et l'oncle de celui-ci, André de Montbard, rejoindra d'ailleurs les rangs des Templiers. Les comtes de Champagne étaient également très liés avec la famille de Montbard et eurent les meilleurs rapports avec l'abbé de Clairvaux. On a même prétendu que les statuts et la règle de l'Ordre du Temple étaient l'œuvre de Bernard. Certainement pas : c'est Hugues de Payns, ou ses conseillers immédiats, qu'on peut tenir pour responsables de leur rédaction. Cependant l'influence de Bernard de Clairvaux est plus qu'évidente.

Ceci est un point très important, car on a souvent répété que les « ordres militaires » étaient d'inspiration bénédictine. Or le concile de Troyes et la marque de Bernard démontrent au contraire que c'est l'influence cistercienne qui a dominé. Étienne Harding, abbé de Cîteaux, était présent à Troyes. Lui et Bernard furent les maîtres à penser du mouvement cistercien, lequel s'inscrit fort bien dans le cadre de la réforme de l'Église amorcée par Grégoire VII. Et Bernard de Clairvaux ira beaucoup plus loin en rédigeant sa fameuse lettre dite « Éloge de la nouvelle milice », dans laquelle il apportera une caution totale et sincère aux buts de l'Ordre.

Cela posait cependant de graves problèmes, car l'Église n'était pas, à l'origine du moins, une puissance temporelle. Elle n'était pas non plus une organisation militaire, et dans les premiers siècles du Christianisme, elle avait condamné toutes les formes de guerre, se refusant même à opérer une subtile distinction entre la guerre juste et la guerre injuste. Tout a commencé à se fissurer au moment où l'idée de Croisade fit son apparition. On expliqua alors que la Chrétienté était menacée par les Musulmans et que la foi dans le vrai Dieu était en grand danger de disparaître si on laissait les Infidèles devenir trop puissants. C'était en somme un cas de légitime défense, même si cet argument paraît un peu spécieux : il se justifiait à Poitiers au temps de Charles Martel, mais il devenait douteux en l'an 1100 où il était remplacé par la nécessité de protéger les Lieux saints contre la présence des Infidèles, considérée comme une souillure. Et puis, après tout, n'était-on pas dans une société organisée hiérarchiquement ? Il était établi une fois pour toutes que cette société reposait sur une tripartition : il y avait « ceux qui prient, ceux qui se battent et ceux qui travaillent ». On eût fort étonné les contemporains de saint Bernard en leur prouvant que cette tripartition était très ancienne et

qu'elle constituait la structure même de tous les peuples indo-européens, qu'elle correspondait à la société gauloise, où, d'après César, il y avait les Druides, les Guerriers et les Autres. C'était donc le devoir des chevaliers de se battre. Les clercs, eux, avaient pour mission de servir Dieu et les hommes par la prière.

Mais cela se compliquait dans la mesure où des gens d'Église étaient ainsi amenés à prendre les armes. Le problème n'était pas encore résolu du temps de Rabelais, si l'on en croit l'épisode de *Gargantua* où Frère Jean des Entommeures vitupère contre les moines qui se contentent de chanter des psaumes pour éloigner les ennemis, mais qui s'empare, lui, de la croix processionnelle pour embrocher lesdits ennemis. Ce qu'on oublie généralement, c'est que la création d'ordres de *moines-soldats* n'a pu se réaliser sans une profonde remise en cause des principes fondamentaux de l'Église catholique romaine. Nous ne pouvons esquiver ce problème, puisque les théologiens de l'époque s'en sont eux-mêmes préoccupés.

Il semble, en effet, que la création des ordres militaires n'ait point été tellement apprécié dans certains milieux ecclésiastiques. Ainsi, en 1128, Guigues, le prieur de la Grande Chartreuse, écrivit une lettre assez dure à Hugues de Payns, dans laquelle il marquait nettement sa désapprobation. Il dit notamment : « Nous ne saurions en vérité vous exhorter aux guerres matérielles et aux combats visibles ; nous ne sommes pas non plus aptes à vous enflammer pour les luttes de l'esprit, notre occupation de chaque jour, mais nous désirons du moins vous avertir d'y songer. Il est vain en effet d'attaquer les ennemis extérieurs, si l'on ne domine pas d'abord ceux de l'intérieur... Faisons d'abord notre propre conquête, amis très chers, et nous pourrons ensuite combattre avec sécurité nos ennemis du dehors. Purifions nos âmes de leurs vices, et nous pourrons ensuite purger la terre des barbares. » Et cette diatribe est suivie d'une référence à saint Paul, dans l'Épître aux Éphésiens : « Ce n'est pas contre des adversaires de chair et de sang que nous avons à lutter, mais contre les Principautés, les Puissances, contre les régisseurs de ce monde des ténèbres, contre les esprits du mal qui habitent les espaces célestes » (*Éphésiens*, VI, 12).

C'est pourquoi Hugues de Payns contre-attaqua. Il écrivit des lettres, ou en fit écrire par des amis plus savants que lui en théologie – car il ne semble pas avoir été très versé dans ce domaine –, dans lesquelles il est dit que les reproches adressés au Temple sont infondés, et même qu'ils sont une ruse du diable. Enfin, à court d'arguments, Hugues de Payns fit appel à Bernard de Clairvaux. Celui-ci, après avoir longuement hésité, rédigea alors son fameux « Éloge de la nouvelle milice ».

Dans une première partie, Bernard de Clairvaux justifie et décrit la mission qui incombe aux chevaliers du Christ. Pour ce faire, il oppose la nouvelle chevalerie, les Templiers, à la chevalerie du siècle, c'est-à-dire à tous les autres sans exception. « Où nous mènera cette *milice* profane, disons plutôt cette *malice* ? » se demande-t-il d'abord, en ne répugnant point à un jeu de mots facile. Et de s'adresser directement aux chevaliers prisonniers du siècle : « Quel aveuglement étrange, ou quelle fureur, que de dépenser tant d'argent et tant de peine à faire une guerre dont le fruit ne peut être que la mort ou le péché ! Vous couvrez vos chevaux de soie, vous doublez vos cuirasses de longues étoffes pendantes, peignez vos lances, vos écus et vos selles ; l'or et l'argent de vos mors et de vos étriers sont sertis de bijoux, et c'est dans cet équipement que vous avez l'impudence d'aller provoquer la mort ? Peut-être espérez-vous que l'or, les bijoux et la soie vous protégeront mieux des coups de l'ennemi que le fer... Passons. J'ai contre vous un grief plus grave, et dont votre conscience de chevaliers devrait s'épouvanter : je pense à la frivolité des motifs qui vous poussent à la guerre. Pourquoi, en effet, prenez-vous les armes ? Pour satisfaire un mouvement d'humeur, une colère irraisonnée, un désir de gloire ou de conquête. Pensez-vous qu'on puisse faire son salut en tuant ou en mourant pour de semblables motifs[31] ? »

Voilà une belle condamnation de la guerre, et tout à fait dans la tradition de l'Église romaine depuis les origines. Conséquence du péché originel, la guerre ne peut être que mauvaise et illicite. C'est le plus grand fléau de l'humanité. Mais, bien entendu, cette théorie fondamentale s'est tout de suite heurtée aux réalités de la vie quotidienne. Après tout, lorsque, sous la conduite de Pilate, une cohorte romaine est venue arrêter Jésus au Jardin des Oliviers, l'apôtre Pierre avait bien une épée dissimulée sous ses vêtements, et il a voulu l'utiliser. S'il avait cette épée, ce n'était sûrement pas par hasard. Ce détail évangélique en dit d'ailleurs assez long sur la troupe de « hors-la-loi » toujours sur le qui-vive constituée par Jésus et ses disciples. Certes, Jésus a empêché Pierre de poursuivre la lutte. C'est sans doute qu'elle eût été sans issue. Ce passage de l'Évangile, que l'on se garde bien de commenter en profondeur (sauf pour insister sur la non-violence du Christ), n'avait pas échappé à l'attention des Pères de l'Église. On en vint à nuancer la position théologique : une guerre dont le but est d'acquérir richesses et honneurs est toujours illicite, mais une guerre dont le but est de maintenir un droit, en premier lieu le droit de vivre, est permise, à condition toutefois qu'elle ne soit qu'un recours ultime. Saint Augustin ébaucha même une théorie de la « guerre juste » : « Sont dites justes les guerres qui vengent les injustices, lorsqu'un peuple ou un État, à qui la guerre doit être faite, a négligé de punir les méfaits des siens ou de restituer ce qui a été ravi

au moyen de ces injustices. » Et l'évêque d'Hippone, ancien manichéen et grand pécheur, d'ajouter : « Le soldat qui tue l'ennemi, comme le juge et le bourreau qui exécutent un criminel, je ne crois pas qu'ils pèchent, car, en agissant ainsi, ils obéissent à la loi. » Saint Augustin ne précise pas si la loi en question est divine ou humaine. Qu'importe, cela conduit tout droit aux paroles de Bernard de Clairvaux : « Quand il met à mort un malfaiteur, il n'est pas un homicide, mais si j'ose dire, un malicide. Il venge le Christ de ceux qui font le mal ; il défend les Chrétiens. S'il est tué lui-même, il ne périt pas, il parvient à son but. La mort qu'il inflige est au profit du Christ ; celle qu'il reçoit, au sien propre. »

Ces paroles semblent définitives. Elles ne le sont pourtant pas dans l'esprit de Bernard de Clairvaux : il était beaucoup trop prudent et intelligent pour tomber dans le piège. Il se souvenait parfaitement de cette parole d'Isidore de Séville, au VII^e siècle : « Est juste la guerre qui est faite *après avertissement* pour récupérer des biens, ou pour repousser des ennemis. » Voilà pourquoi saint Bernard ajoute, toujours en s'adressant aux Templiers : « Sans doute le meurtre est-il toujours un mal, et je vous interdirais de tuer ces païens si nous pouvions d'une autre manière les empêcher d'opprimer les fidèles. Mais dans notre condition présente, mieux vaut les combattre par les armes que de les laisser dominer sur les justes, de peur que ceux-ci, à leur tour, ne se livrent à l'iniquité[32]. »

Voilà qui est clair. Pour Bernard de Clairvaux, la guerre est un moindre mal, qu'il faut utiliser le plus rarement possible. Entre Chrétiens, elle ne peut être juste que si l'unité de l'Église, c'est-à-dire de la communauté chrétienne, est en jeu[33] ; contre les Juifs, les hérétiques, les païens, la violence doit être évitée, car la vérité ne s'impose pas par la force[34]. Le chrétien doit d'abord convaincre, et ce n'est qu'en cas d'échec qu'il peut se résoudre à la guerre. Ainsi la Croisade se trouve-t-elle pleinement justifiée. On a demandé aux Infidèles de rendre les Lieux saints qui sont propriété des Chrétiens. Ils n'ont pas voulu les rendre, ils n'ont pas daigné réparer l'injustice. On rétablira donc la justice par la force. On pense à la fameuse formule de Blaise Pascal : ne pouvant faire que ce qui est juste soit fort, on a fait en sorte que ce qui est fort soit juste. Et nous sommes à l'époque des ordalies et du jugement de Dieu. Comme quelqu'un le dira plus tard, lors du sac de Béziers : « Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens ! » En tout cas, la pensée de Bernard de Clairvaux est très précise : les Musulmans peuvent toujours se convertir au Christianisme, ils seront alors accueillis comme des frères, et s'ils ne le veulent pas, tant pis pour eux. Sans doute l'abbé de Clairvaux se souvient-il aussi de cette parole prêtée à Jésus par l'évangéliste Luc : « Amenez ici mes ennemis

qui n'ont pas voulu m'avoir pour roi et tuez-les en ma présence » (Luc, XIX, 27). L'Église romaine, qui veut à tout prix faire passer Jésus pour un prophète de paix et un « agneau de Dieu », se garde bien de trop commenter cette phrase qui se trouve pourtant dans un de ses textes officiels. On oublie aussi que le même Jésus a dit : « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre. Je suis venu apporter non la paix, mais l'épée. »

C'est dans cet état d'esprit que Bernard de Clairvaux écrit son « Éloge de la nouvelle milice », et qu'il contribua efficacement à la fondation officielle de l'Ordre du Temple. Il y avait pourtant une difficulté : s'il était reconnu qu'une guerre juste pouvait être entreprise, cette guerre ne concernait que la classe des chevaliers, en vertu de la fameuse répartition trifonctionnelle de la société. Quoi qu'on veuille et quoi qu'on fasse, la mission des clercs restait de prier. L'abbé de Clairvaux en était parfaitement conscient, lui qui avait renoncé au monde pour la vie monastique, et qui, tout en étant le chef parallèle et occulte de la Chrétienté du siècle, se prétendait avant tout un « homme de Dieu », un homme voué au silence, à la méditation et à la prière. Alors, comment concilier la guerre et la prière ?

La position de Bernard de Clairvaux préfigure nettement la casuistique des Jésuites du XVII^e siècle, tant de fois dénoncée par Pascal. Puisque la guerre est un mal, mais un mal inévitable, et qu'on doit faire la guerre, la seule solution est de purifier l'intention : ainsi ne commet-on point de péché. Faire la guerre pour des motifs matériels est illicite. Faire la guerre pour la gloire du Christ devient licite. Mais comme il est hors de question que les ordres monastiques existants, les Bénédictins, les Clunisiens, les Cisterciens, puissent sortir de leurs couvents où leur engagement et leur mission les attachent absolument, il faut bien songer à la création d'autres ordres de religieux qui seront à la fois des moines et des soldats. Les Templiers se sont présentés au bon moment, et saint Bernard les a immédiatement récupérés pour en faire cette « Milice du Christ » dont l'Église avait tant besoin. En somme, les Templiers ont été, du moins au moment de leur reconnaissance officielle par le concile de Troyes, l'équivalent d'un *bras séculier* pour les ordres monastiques contemplatifs, les Cisterciens en particulier. Et on peut dire que le Temple a été le prolongement de Cîteaux, une véritable armée de soldats du Christ à la disposition exclusive des autorités spirituelles, du pape en premier lieu. Il y avait convergence entre les nécessités du moment, c'est-à-dire assurer la sécurité des pèlerins en Terre sainte, et la volonté, pour l'Église, de disposer d'une milice agissante et dévouée. Mais il faut préciser qu'en 1128 et durant les années qui vont suivre, les Templiers n'auront pas d'autre mission que la surveillance

et la protection des Lieux saints et des routes de pèlerinage. Ils ne seront engagés dans des guerres offensives ou défensives contre les Musulmans que beaucoup plus tard. Le Temple aura alors évolué, et de simple milice protectrice qu'il était, il deviendra un corps d'élite contre les Musulmans, à vrai dire le seul à avoir été capable de maintenir la présence des Chrétiens pendant si longtemps dans le Moyen-Orient. C'est tout à l'honneur des Templiers : ils se sont montrés d'un courage et d'une ténacité remarquables, d'un dévouement à toute épreuve, d'une rare fermeté d'âme *et d'une foi inébranlable*. Mais ce faisant, *ils déviaient de leur mission primitive*, et, qu'on le veuille ou non, ils étaient en train de transformer complètement leur Ordre.

Ainsi est né officiellement l'Ordre du Temple, en 1128 à Troyes, avec l'entière approbation de Bernard de Clairvaux, maître à penser de la Chrétienté du temps. La suite des événements est bien connue. Hugues de Payns fait une tournée à travers l'Europe et recueille non seulement des adhésions enthousiastes, mais des moyens pour mener à bien la mission dont le Temple est le dépositaire. Les donations affluent de tous côtés. Le Temple s'organise aussi bien en Europe qu'en Terre sainte. Il a maintenant sa règle et son habit : les chevaliers ont une robe et un manteau blancs, les écuyers et les sergents ont une robe et un manteau noirs. Ils n'ont pas encore la Croix Rouge qu'ils porteront sur l'épaule gauche : le pape Eugène III la leur donnera seulement après 1148.

Car tout le monde n'est pas à égalité dans l'Ordre du Temple. Il y a une hiérarchie très stricte et fort bien étudiée. D'abord, il y avait ceux qui prononçaient des vœux, chevaliers, écuyers et sergents, puis les autres, c'est-à-dire ceux qui, d'une façon ou d'une autre, se « donnaient » au Temple, d'où le nom de *donats* qu'on leur conférait. Mais ces donats, comme les serfs et autres serviteurs parfois temporaires, n'étaient pas liés par des vœux et ne participaient que très peu à la vie communautaire. En fait, la structure interne du Temple reflète parfaitement le schéma trifonctionnel de la société féodale. Les chevaliers-moines sont ceux qui se battent, mais ils ne sont pas prêtres. Les chapelains sont ceux qui prient, et ils sont les seuls prêtres de l'Ordre ; tous les autres sont des frères qui travaillent, on pourrait les assimiler aux frères convers des monastères. Et comme, pour être chevalier-moine, il faut être d'origine noble, être déjà chevalier, ne pas être marié, ne pas avoir d'attache, on a créé à côté d'eux une autre catégorie de combattants, écuyers et sergents, qui n'appartiennent pas aux dignitaires, mais qui les côtoient sans cesse. Mais, en réalité, et il faut bien le répéter pour comprendre le problème des Templiers, leur évolution et le procès qui leur a été intenté, les

seuls Templiers authentiques étaient les moines-chevaliers, qui n'étaient pas prêtres, et les chapelains qui étaient leurs aumôniers. Encore faut-il préciser que dans cette catégorie supérieure se produisaient d'autres clivages selon le rang et le degré d'instruction. Car *la plupart des Templiers étaient illettrés.* Très rares étaient ceux qui avaient une culture générale étendue. Le dernier grand-maître de l'Ordre, Jacques de Molay, qui mourut sur le bûcher, *était un illettré.* De toute façon, disons-le avec force et ténacité, les chevaliers qui devenaient Templiers n'entraient point dans l'Ordre pour se livrer à des spéculations intellectuelles, mais pour servir Dieu en combattant. S'ils avaient voulu se livrer à des études théologiques, ils seraient allés ailleurs.

Les légendes concernant un possible ésotérisme du Temple ont quelque peu contribué à altérer l'image de la réalité templière. C'est avant tout un Ordre incarné dans le siècle et pour des buts bien précis. Ceux-ci sont encore précisés en 1139 par une bulle du pape Innocent II. C'est, comme le dit Georges Bordonove, la « source de tous les privilèges de l'Ordre, et (la) démonstration évidente du merveilleux développement du Temple depuis 1130 ». De quoi s'agit-il ?

Au départ, le Temple, fonctionnant essentiellement grâce aux chevaliers-moines qui constituent sa raison d'être, dépend en partie de clercs étrangers à l'Ordre, d'où une subordination plus ou moins réelle selon les cas de l'Ordre à des autorités ecclésiastiques diverses. À la suite de différentes demandes des Templiers eux-mêmes, le pape leur donnera satisfaction et leur confèrera une pleine autonomie, tout en se réservant à lui-même le rôle de tuteur exclusif de l'Ordre. En pratique, si des clercs, c'est-à-dire des prêtres ordonnés, entraient dans l'Ordre du Temple, ils devenaient *ipso facto* les chapelains exclusifs de tous les membres de l'Ordre. Par cette bulle pontificale, le Temple était affranchi de toute juridiction épiscopale. Le pouvoir de décision était confié au grand-maître de l'Ordre et à son chapitre, le pape se réservant le droit d'intervenir dans les affaires des Templiers uniquement pour des raisons graves. De plus, d'après la Règle de l'Ordre, qui fut révisée à cette occasion, *les Templiers n'avaient pas le droit de se confesser à des prêtres n'appartenant pas à l'Ordre*, sauf, bien entendu, en cas de danger de mort. Cette disposition est capitale dans la mesure où elle exclut toute intervention possible de la part d'un clergé étranger à l'Ordre, et où elle renforce l'idée d'un véritable groupe totalement indépendant matériellement et spirituellement. En 1307, les accusateurs du Temple se souviendront de cela, et ils en tireront un argument efficace contre l'aspect « occulte » de l'Ordre templier. On verra d'ailleurs que la confession obligatoire à un prêtre

de l'Ordre comportait des raisons encore plus profondes, surtout lorsqu'il s'agissait d'avouer qu'on avait dû renier Jésus et cracher sur la Croix lors de la réception au Temple. De plus, l'Ordre recevait le droit de construire ses propres sanctuaires. Il y avait là de quoi mécontenter les autres ordres religieux et surtout le clergé séculier. Il y avait aussi de quoi alimenter l'imagination : si les Templiers voulaient pratiquer le culte à l'écart des autres, c'est qu'ils avaient quelque chose à cacher. Une bonne partie des légendes concernant l'ésotérisme du Temple est partie de là. Car, comme le dit Rabelais, qui savait à quoi s'en tenir, plus il y a de choses cachées dans les monastères, plus on a tendance à imaginer qu'il s'y passe des événements étranges.

Il y a bien d'autres dispositions avantageuses dans la bulle d'Innocent II, en particulier l'exemption des dîmes – exemption déjà obtenue par les Cisterciens – qui étaient dues, pour leurs domaines, au clergé séculier, et la permission d'en percevoir pour eux-mêmes. On comprend alors pourquoi de nombreux conflits opposèrent les Templiers aux autorités épiscopales de plusieurs pays, et aussi pourquoi l'Ordre n'eut guère de défenseurs quand il dut subir les accusations terribles que l'on sait. Au fond, le clergé séculier et les autres ordres monastiques, surtout les Dominicains, les plus acharnés contre eux, étaient ravis du procès intenté aux Templiers (qu'ils contribuèrent largement à imposer) : ils y trouvaient leur compte. En toute charité chrétienne, bien entendu, et pour le bon motif de la défense de la vraie Foi.

Ainsi se lance l'Ordre du Temple. Au milieu du XII^e siècle, même s'il n'a pas atteint le sommet de sa puissance, il est déjà en très bonne voie. Il s'est rapidement implanté partout, en Palestine comme en Europe occidentale, et s'est couvert de gloire dans la lutte contre les Musulmans. On commence à se rendre compte que le Temple est le plus sûr garant de la Chrétienté en Terre sainte. Sur le continent européen, les Templiers mettent en valeur les terres qui leur ont été confiées. Ils fournissent du travail et donc des moyens de subsistance à une population souvent démunie de tout. Ils organisent et protègent les chemins de pèlerinages. Ils font en sorte que, dans leurs domaines, les productions soient rigoureusement utilisées. Ils recueillent beaucoup d'argent de la vente de leurs produits, et l'investissent immédiatement soit en achetant des terres, soit en armant une flotte, soit en se procurant le matériel de guerre indispensable à la Croisade. Ils font construire de nombreux bâtiments et sanctuaires. Ils tissent un important réseau international de commerce et, par conséquent, de rapports diplomatiques entre les différents États occidentaux. Ils s'imposent souvent comme médiateurs. Ils règlent des conflits, ils

négocient des traités. Et surtout, comme une de leurs premières missions était de faire passer de l'argent d'Europe en Terre sainte, à l'usage des pèlerins et des Croisés, ils deviennent, par la force des choses, de véritables banquiers. Quand on leur confie d'importantes sommes d'argent à Londres ou à Rouen, on est assuré que ces sommes se retrouveront à Acre ou à Jaffa. Le Temple est sécurisant. Il est jaloué, parfois haï (Guillaume de Tyr nous en laisse le témoignage), mais il est en position de force : personne ne peut se passer du Temple. Il faut avouer que c'est là une situation exceptionnelle et unique dans l'Histoire.

Voilà le moment de se poser certaines questions. Historiquement, le Temple a surgi de la volonté pieuse et ferme de quelques chevaliers qui voulaient faire œuvre utile afin d'assurer leur salut éternel. Par le jeu des circonstances et grâce à la bénédiction de Bernard de Clairvaux, le plus grand clerc de son époque, grâce aux libéralités de tous les rois et seigneurs de l'Europe occidentale, grâce à l'appui des différents souverains pontifes qui se sont succédés sur le trône de saint Pierre, l'Ordre du Temple, en moins de cinquante ans, est devenu l'une des plus grandes puissances politiques, économiques, militaires et religieuses du monde. Est-ce vraiment normal ?

Il ne s'agit pas d'extrapoler ni de délirer. Le sujet est trop important pour ne pas s'en occuper avec tout le sérieux qu'il mérite. Il ne s'agit pas non plus d'imaginer un roman sur le Temple. La réalité historique suffit amplement, car elle est chargée d'ombres. Le succès du Temple est-il une chose normale ? Assurément non. Tout au moins pouvons-nous prétendre que ce succès peut cacher certaines motivations qui ne sont pas toutes faciles à établir.

La fondation de l'Ordre demeure entourée de mystère. Il apparaît que le but du fondateur Hugues de Payns et de ses compagnons n'était pas exactement défini. De plus, il semble maintenant établi que la formation de cette milice chargée de garder les routes de Jérusalem ait été souhaitée, sinon provoquée, par les autorités civiles et religieuses de la Terre sainte. En l'occurrence, le patriarche de Jérusalem et le roi Baudouin I^{er} ont dû être pour quelque chose dans la décision des neuf premiers Templiers, même si le mot « Temple » n'a jamais été prononcé avant que Baudouin II ne leur attribue la jouissance d'une aile de son palais. Donc, en écartant l'idée d'un plan concerté pour que ces chevaliers soient effectivement des « Templiers », afin de bénéficier de l'*aura* mystique d'un tel lieu et de la référence à Salomon le Bâtitteur et le grand Architecte (en fait, c'est Hiram l'architecte), le possesseur et dépositaire des secrets du passé, on peut se demander si la fondation de ce groupe n'a pas été voulue *ailleurs* par des gens qui se sont bien gardés de se mettre en avant.

De multiples réponses ont été fournies à ce sujet, et qui reposent seulement sur des coïncidences ou des présomptions. Il convient cependant de les examiner afin de tenter d'éclaircir ce qui contribue à faire de l'Ordre des Templiers une organisation mystérieuse à double visage.

Il y a d'abord bien entendu l'hypothèse d'un Ordre qui aurait précédé le Temple et qui l'aurait provoqué. Le fameux « Prieuré de Sion », s'il était moins fantomatique, conviendrait parfaitement à cela. Le roi de Jérusalem Baudouin I^{er} était le frère de Godefroy de Bouillon, soi-disant fondateur du Prieuré de Sion. Comme il paraît certain que la décision d'Hugues de Payns correspondait aux souhaits de Baudouin, on peut aussi bien admettre qu'Hugues de Payns aurait été mandaté par le roi de Jérusalem, successeur de son frère Godefroy, pour mettre sur pied cette Milice du Christ et répercuter dans le siècle l'action secrète menée par l'Ordre clandestin auquel il appartenait. Pourquoi pas ? Mais, bien entendu, rien ne peut être prouvé en ce domaine, et les buts de cette organisation clandestine risquent fort de demeurer à jamais mystérieux, d'autant plus que le Temple semble avoir subi une certaine évolution par rapport à ce qu'il était à ses débuts. Certes, les tenants de cette hypothèse s'en tirent allègrement en prétendant qu'il y a eu rupture entre l'organisation clandestine et l'Ordre du Temple en 1188, sous l'orme de Gisors. Mais comme il n'y a pas de preuve concernant cette « rupture », nous ne sommes guère plus avancés.

Il y a cependant autre chose, lié à cette possibilité d'un « téléguidage » d'Hugues de Payns et de ses compagnons. Cela remonte assez loin dans le temps, à l'an Mil très exactement, quand le pape Sylvestre II, autrement dit le fameux moine Gerbert d'Aurillac, aurait, dans une lettre, laissé entendre qu'il espérait voir la France récupérer les Lieux saints pour y chercher les clés de la Connaissance Universelle qui y étaient déposées. L'authenticité de cette lettre de Gerbert n'a jamais pu être prouvée. Mais l'idée n'était pas nouvelle : depuis longtemps, on croyait, dans certains milieux occidentaux, que le Temple de Salomon, construit d'après des règles précises, obéissant à des lois occultes, recelait des secrets redoutables et incomparables, ne seraient-ce que les fameuses Tables de la Loi que Moïse avait ramenées d'Égypte. Le mirage de l'Orient faisait déjà son office, et l'on imaginait, de bonne foi, que l'Orient avait gardé certaines connaissances que l'Occident avait perdues. Mais ces connaissances, quelles qu'elles fussent, n'étaient point divulguées à tout venant. Elles étaient au contraire bien cachées, et seulement accessibles à quelques « initiés ». De fait, quand les premiers Croisés eurent conquis Jérusalem, on sait que des clercs firent entreprendre des fouilles en

certains endroits de la ville, en particulier sous l'ancien Temple de Salomon. De là à imaginer qu'une « voix » mystérieuse encouragea Hugues de Payns à constituer une troupe d'élite pour récupérer ces « secrets », il n'y avait qu'un pas, et qui fut franchi dès le Moyen Âge. L'acharnement avec lequel on poursuivit les Templiers à partir de 1307, et le soin qu'on mit à les interroger, prouve en tout cas que les sbires de Philippe le Bel et les Inquisiteurs soupçonnaient quelque chose de ce genre. Ce n'est pas le Trésor matériel des Templiers que visait le roi de France, mais de possibles documents ou des révélations. Il n'a probablement rien obtenu, à moins que les résultats de certains interrogatoires aient été soigneusement cachés.

En admettant qu'Hugues de Payns et ses compagnons aient été mandatés pour faire ces recherches, sous le prétexte officiel et commode de surveiller les routes et de protéger les pèlerins, la question se pose de savoir s'ils ont effectivement trouvé quelque chose. S'ils ont trouvé, ils ne l'ont pas dit à tout le monde. Mais, dans ce cas, ils pourraient l'avoir révélé à qui de droit. Et c'est alors qu'on les aurait envoyés en Europe pour décider le pape et les grands de ce monde à leur donner les moyens de mettre en œuvre les secrets dont ils disposaient. L'explication est ingénieuse et logique. Mais le malheur veut qu'une fois de plus, nous nous trouvions dans le domaine de l'hypothèse la plus gratuite.

Quels pouvaient être en effet ces secrets dont semblerait être conscient le moine Gerbert d'Aurillac, élève de certains érudits orientaux, personnage énigmatique s'il en fût, et qu'on a soupçonné d'avoir pratiqué sinon la magie, du moins les sciences dites hermétiques ? On a dit qu'il pourrait s'agir des Tables de la Loi, mais des véritables Tables, et non pas de celles qui ont été divulguées au peuple hébreu sous forme de préceptes moraux. Les vraies Tables de la Loi ne seraient autres que les « secrets de la Grande Pyramide », dérobés par Moïse, ce qui justifierait l'acharnement avec lequel le Pharaon aurait d'abord empêché les Israélites de quitter l'Égypte, et ensuite poursuivi ces mêmes Israélites jusqu'à la Mer Rouge. Certes, les légendes ne surgissent jamais de rien, et, bien souvent, on s'aperçoit qu'elles correspondent à certaines réalités mises en images et codifiées symboliquement pour être transmises à travers les générations sous une forme accessible uniquement à ceux qui sont assez *initiés* pour en comprendre le sens. Mais dans le cas des Tables de la Loi ou des « secrets de la Grande Pyramide », on a surtout brodé sur ce qu'on ignore. Si la Grande Pyramide en elle-même offre un condensé des connaissances égyptiennes, non seulement en matière d'architecture, mais en matière d'astronomie, d'astrologie, de cosmologie et peut-être bien de psychologie, rien ne nous indique

qu'elle ait contenu des secrets palpables ou écrits, et que Moïse s'en soit emparé.

D'autre part, si Hugues de Payns et ses compagnons avaient mis la main sur d'aussi vastes secrets, ils n'auraient point été obligés d'aller modestement solliciter du pape et des nobles d'Europe une sérieuse aide matérielle qui leur a d'ailleurs été fournie d'une façon assez inexplicable.

À cette objection, certains répondent que les Templiers n'avaient point encore trouvé ces secrets et qu'il leur fallait encore du temps et des moyens pour parvenir jusqu'à eux. D'où l'appel à l'aide auprès de personnalités qui avaient été mises dans la confiance et la reconnaissance officielle du Temple. Et ce serait Bernard de Clairvaux qui, ayant compris l'importance exceptionnelle de cette recherche des grands secrets, aurait fait en sorte de donner satisfaction aux demandeurs.

En fait, c'est surtout Bernard de Clairvaux lui-même qui pose problème. D'une manière ou d'une autre, il se trouvait au centre du tourbillon où le Temple a pris sa forme et émergé des limbes dans lesquels il demeurait en état de stagnation. De deux choses l'une : ou bien Bernard de Clairvaux a été l'inspirateur d'Hugues de Payns déjà en 1118 ou en 1119, ou bien il a récupéré l'élan des neuf premiers chevaliers. Mais, en toute objectivité, il a nécessairement récupéré, au sens formel du terme, la vocation d'Hugues de Payns et, en y imprimant une marque discrète mais profonde, il en a fait le Temple tel que nous le connaissons, ou tel que nous croyons le connaître. Bernard de Clairvaux était le maître du jeu, et cette affirmation ne peut surprendre personne quand on sait le rôle éminent qu'il a tenu dans l'Église du XII^e siècle et quelle a été son influence sur l'évolution de la spiritualité en Occident.

Mais qui est donc ce saint Bernard sur lequel tant de légendes se sont répandues au point d'en faire un visionnaire pour ses thuriféraires, un hystérique pour ses détracteurs ? C'est le fils d'un châtelain de Bourgogne. Il appartient à un lignage de chevaliers où le sens de la communauté familiale et terrienne est encore très vivant. C'est dans un monde clos régi par les coutumes ancestrales, voire par la *vendetta*, qu'il passe ses premières années. Et lorsqu'il comprend que sa vocation l'appelle *ailleurs*, il ne consent à se faire moine qu'après avoir convaincu tous ses frères de faire comme lui. On a l'esprit de famille ou on ne l'a pas. Il n'y a jamais de demi-mesure pour Bernard. Il entre à vingt ans à l'abbaye de Cîteaux qui venait d'être fondée par le clunisien Robert de Molesmes. Celui-ci, qui avait vu dans la richesse, le confort et la puissance des bénédictins une source de décadence spirituelle, avait voulu revenir à la règle primitive, celle de

saint Benoît, et celle de l'irlandais Colomban. Bernard était acquis aux grandes idées de cette réforme. Comme Robert de Molesmes et son successeur à Cîteaux Étienne Harding, il prônera l'austérité, la pauvreté, la pureté, conditions indispensables de la grandeur. Il y a, chez Bernard, une foi, un enthousiasme, une volonté d'une trempe tout à fait exceptionnelle. Et tout cela est lié à une intelligence non moins exceptionnelle. Lorsque, sur les conseils d'Étienne Harding, et sur le choix des moines qu'on envoie avec lui, il deviendra l'abbé du monastère de Clairvaux, que les Cisterciens ont décidé de fonder, Bernard sera le point de mire de la Chrétienté, celui dont on attend les paroles avant de prendre une décision parce que celles-ci passent pour être les paroles de Dieu. Peu de personnages ont eu un tel pouvoir par la vertu de l'esprit. Mais si son pouvoir sur les autres était manifeste, celui qu'il avait – ou qu'il tentait d'avoir – sur lui-même n'était pas moins grand.

Il avait compris que l'homme était déchiré, et que c'est en ce déchirement que résidait son malheur. Pour lui, le retour à l'unité de l'Être ne pouvait se faire que par l'exemple du Christ. Mais quel Christ ? Celui qui était mort sur la Croix, ou le Christ triomphant qu'on voit au porche de certaines églises romanes ? Nul ne peut le savoir. Les hagiographes de saint Bernard se sont bien gardés d'approfondir la question.

Il fallait le ranger dans la catégorie des saints honorables, ceux qu'on peut montrer sans inquiétude à tout le monde. Or, il ne semble pas que ce soit si simple : il y a beaucoup de mystère autour de Bernard de Clairvaux.

On a vu en lui l'héritier d'une tradition occidentale qui remontait aux Druides et au-delà. René Guénon a dit qu'il était « le dernier druide des Gaules ». C'est une absurdité. L'action de Bernard de Clairvaux dément en tous points cette affirmation. Il n'y a pas plus romain que Bernard, il n'y a pas plus centralisateur, pas plus universaliste que lui, et c'est, il faut bien le dire, le contraire de l'attitude druidique répercutée à travers le monachisme irlandais et breton, et infiltrée à petites doses dans le monachisme continental bénédictin. Rome, au VII^e siècle, a tout fait pour détruire les Chrétientés celtiques parce qu'elles ne correspondaient pas au modèle tracé par les papes et leurs affidés, parce qu'elles se permettaient d'apprécier différemment le message évangélique[35]. Si le problème s'était posé au XVII^e siècle, nul doute que Bernard de Clairvaux se fût dressé contre les Chrétientés celtiques avec la virulence qui lui était coutumière, et dont il a usé contre les propositions d'Abélard qu'il jugeait trop rationalistes et trop empreintes d'intellectualisme pour être répandues dans la tourbe des fidèles.

Persuadé d'être le gardien de la foi et de l'unité de l'Église, conscient de participer à une évolution de la société chrétienne et instigateur d'une certaine façon de vivre le monachisme, Bernard de Clairvaux ne pouvait rester indifférent aux sollicitations d'Hugues de Payns et de ses compagnons. Pour lui, la notion de profane n'était pas encore dégagée de la notion de sacré. Dans cette conception du monde, régi par une loi divine qu'il convient de connaître et d'interpréter, l'homme, comme l'État, est totalement engagé dans la vie, laquelle est le mûrissement de la rédemption. Quelles que soient les modifications à apporter à la vie quotidienne de l'homme et de l'État, et qui demeurent des aménagements, des problèmes d'organisation, les structures fondamentales de la société – il n'y a pas d'autre société que la chrétienne – sont ébranlées et d'ailleurs inébranlables, et rien n'appelle un bouleversement. Du ciel à la terre, et jusqu'aux enfers, la Chrétienté forme un grand organisme parfaitement cohérent. C'est l'idéal de Bernard de Clairvaux. Il le défendra toute sa vie. Et ces conceptions n'ont absolument rien à voir avec la doctrine souple et toujours remise en cause des druides préchrétiens et des abbés-évêques des monastères irlandais du haut Moyen Âge. Mais cela justifie pleinement l'intérêt qu'a porté l'abbé de Clairvaux aux chevaliers du Temple.

Ceux-ci avaient en effet tout pour lui plaire. Bernard voyait en eux la possibilité de créer une milice du Christ qui pût, sous l'autorité exclusive de la Papauté, contribuer à assurer la cohésion du peuple chrétien en éliminant ceux qui ne voulaient pas en faire partie, c'est-à-dire les Infidèles, les Musulmans, et qui, sur le continent européen, pût quadriller efficacement de vastes territoires et les garder de tout bouleversement. On peut alors, à bon droit, supposer que Bernard de Clairvaux a voulu sciemment l'implantation du Temple à travers toute l'Europe en un réseau aussi serré que possible parce qu'il garantissait l'unité du monde chrétien. Un seul chef, le pape, une seule foi, la foi chrétienne, un seul peuple, le peuple chrétien. C'est l'idéal de saint Bernard et des Cisterciens. Les Templiers devaient fournir les bras nécessaires à cette action.

On a supposé, assez imprudemment, que Bernard aurait eu connaissance de l'existence de certains documents concernant les premiers temps du Christianisme, qui auraient été déposés en lieu sûr à Jérusalem, et qu'il aurait envoyé les Templiers en mission secrète pour les récupérer. Point n'est besoin de recourir à cet argument pour expliquer l'attitude de l'abbé de Clairvaux à l'égard du Temple. Dans sa vision grandiose de la Chrétienté, rien ne pouvait être accompli sans la présence permanente d'une « force tranquille » composée de « Soldats du Christ » mainteneurs de la paix sociale, gardiens d'un

ordre divin immuable. Le Temple, force internationale relevant seulement de la Papauté – comme les Cisterciens d’ailleurs –, devait être, selon lui, cet incomparable ferment de cohésion dont la Chrétienté avait besoin. Aussi peut-on affirmer sans crainte que dans l’esprit de Bernard de Clairvaux, la mission du Temple en Terre sainte n’était qu’un prétexte. Sa véritable mission devait s’étendre en Occident. On ne répétera jamais assez que les premiers buts avoués de la Milice du Christ ont été la surveillance et la protection des routes. Or qui tient les routes tient le reste, tant au point de vue militaire qu’au point de vue économique, et donc politique. Et une Europe chrétienne tenue en respect était prête à assumer son rôle de royaume de Dieu sur terre. S’il y a une motivation occulte à l’enthousiasme de Bernard de Clairvaux quant aux chevaliers du Temple, c’est assurément dans cette direction qu’il faut la chercher : « Heureux ceux qui vivent en voyageurs et en étrangers au milieu de ce monde pervers, et savent se garder purs de ses souillures ; car nous n’avons point ici de cité qui demeure, *mais nous cherchons celle qui viendra.* » Et le Temple était incontestablement l’instrument privilégié de cette quête.

L’un des sceaux du Temple représentait deux chevaliers montés sur le même cheval. Symbole de fraternité bien sûr, mais aussi de dualité, renforcé par les deux couleurs – blanche et noire – de l’étendard Baucent. Témoignage du double état des Templiers, à la fois moines et soldats, ceux qui prient et ceux qui combattent. Affirmation aussi d’une double action, en Terre sainte et en Europe, et peut-être encore symbole de bien d’autres ambiguïtés.

Dans la pensée mystique de Bernard de Clairvaux, Jérusalem est-elle uniquement en Palestine ? Cette « cité qui viendra » n’est-elle pas la « Cité de Dieu » ? Et comme Dieu lui-même, cette cité est « partout et nulle part ». Décidément, d’étranges fées se sont penchées sur le berceau du jeune Ordre du Temple.

II

L'ÉVOLUTION DU TEMPLE

C'est un lieu commun de dire que, deux siècles après sa fondation, l'Ordre du Temple n'était plus ce qu'il était à l'origine. Toute institution humaine subit à des degrés divers une évolution, à la fois dans ses structures et dans ses idéaux. Le Temple ne pouvait échapper à cette règle, d'autant plus que l'ambiguïté qui caractérise sa fondation prédisposait à de multiples interprétations pour ne pas dire de multiples déviations.

La description des Templiers des origines, c'est encore dans les textes de Bernard de Clairvaux que nous la trouvons. Le portrait qu'il en trace est assez saisissant, et il montre clairement la volonté farouche d'Hugues de Payns et de ses compagnons de *servir* corps et âmes la cause à laquelle ils se sont attachés. « Ils pratiquent l'obéissance dans la discipline. La nourriture et le vêtement leur sont fournis par leurs chefs ; ils se bornent du reste au strict nécessaire, et mènent en commun une vie modeste et frugale, sans femmes et sans enfants. Selon le conseil évangélique, ils habitent tous sous le même toit, ne possèdent rien en propre, et cultivent l'unité dans le lien de la paix. Ils semblent n'avoir qu'une âme et qu'un cœur tant ils savent renoncer à leur volonté propre et rester aveuglément soumis à leur chef. On ne les voit jamais oisifs ; mais dans les rares moments où ils ne sont pas en campagne, ils gagnent leur vie en réparant eux-mêmes leurs armes et leurs vêtements, ou se livrent, selon les ordres du supérieur, à toutes les occupations serviles qu'exige la communauté. Ils ne font pas acception des personnes ; c'est le mérite, et non la noblesse, qui fixe le rang de chacun parmi eux. Pleins de déférence les uns à l'égard des autres, ils s'aident mutuellement à porter leur fardeau et à accomplir la loi du Christ. Toute parole arrogante ou frivole, tout rire immodéré, tout bruit, tout murmure entraîne une punition. Ils ont le jeu et la chasse en horreur ; les jongleurs, les trouvères et leurs chansons bouffonnes, les théâtres dont ils comprennent la vanité et la folie, sont l'objet de leur plus grand mépris. Ils coupent leurs cheveux, sachant que, selon l'Apôtre, il est honteux qu'un homme soigne sa chevelure. Ils ne se peignent jamais, se lavent rarement, et préfèrent paraître les cheveux en désordre, le visage souillé de poussière, le teint brûlé et noir comme leur

On peut se demander si saint Bernard a eu l'occasion de voir les Templiers dans cet état, mais il ne fait guère de doute que ce portrait correspond à la réalité, même si celle-ci heurte quelque peu notre sensibilité d'hommes du XX^e siècle. Ce comportement prouve au moins un renoncement au monde, une volonté d'austérité, un mépris de tout ce qui est superflu. Mais cela remonte au temps d'Hugues de Payns. Or, celui-ci mourut en 1136, et ce fut Robert de Craon qui lui succéda en tant que grand-maître de l'Ordre. C'est alors que tout semble avoir changé. Robert de Craon, piètre combattant, était un remarquable administrateur, et sa gestion transforma radicalement le Temple. À la rudesse primitive succéda une sorte de recherche de la beauté sous toutes ses formes, ce qui correspondait d'ailleurs à une certaine évolution des mœurs aristocratiques : c'est le début de l'époque qu'on appelle « courtoise ». Le chevalier type va devenir Lancelot du Lac grâce à la diffusion des légendes arthuriennes. Certes, Lancelot est un modèle de bravoure et de ténacité qui n'hésite jamais à accomplir son devoir, mais c'est aussi un homme « courtois » et « bien appris », cultivé, sachant se comporter honorablement en société. Ainsi les chevaliers du Temple s'intègrent-ils davantage à la société de leur temps. Ils en deviennent les pivots obligatoires, et l'humilité originelle d'Hugues de Payns fait place à une sorte d'orgueil : n'appartient pas au Temple qui veut, et par conséquent, être Templier suppose une valeur propre, une valeur « aristocratique » au sens étymologique du terme. Bien sûr, du temps d'Hugues de Payns, nul ne pouvait être chevalier du Temple s'il n'était pas fils de seigneur, donc de noble filiation, mais il s'agissait au fond d'une renonciation volontaire à cet état de noblesse, par mortification ou par sens d'un devoir vis-à-vis de tous les membres de la société chrétienne sans exception. Désormais, c'est en devenant chevalier qu'on acquiert une certaine noblesse. Il y a nettement déviance par rapport à l'état d'esprit qui avait présidé à la fondation de l'Ordre, et c'est en poursuivant dans cette direction que les Templiers, un siècle et demi plus tard, vont se retrouver au banc d'infamie.

Le tournant décisif date de la bulle *Omne datum optimum* lancée en 1139 par le pape Innocent II, et qui confère à l'Ordre des privilèges exorbitants, tout en modifiant certaines des règles adoptées par le concile de Troyes. Il existe d'ailleurs une énigme à propos de ces règles : en 1128, elles étaient rédigées en latin ; or voici qu'elles réapparaissent en français, et que certaines d'entre elles, dans leur rédaction française, *ne correspondent pas au texte latin*. On ne peut tout de même pas soupçonner les clercs du Moyen Âge de ne pas savoir traduire correctement des textes latins !

Cette nouvelle règle, rédigée en français, précise un élément capital : « Tous les commandements qui sont dits et écrits en cette présente règle sont à la discrétion et à l'égard du maître. » Cette phrase ne figure pas dans le texte latin. On comprend bien pourquoi : d'après les statuts de 1128, l'Ordre relevait de l'autorité du patriarche de Jérusalem, et la bulle papale avait libéré le Temple de cette tutelle, conférant ainsi une autorité absolue au grand-maître, en l'occurrence à Robert de Craon. Le patriarche est donc proprement évincé, et avec lui toute la hiérarchie séculière : la version française des Règles intègre comme membres à part entière de la milice du Temple les clercs, autrefois étrangers à l'Ordre, et maintenant frères chapelains relevant de l'autorité exclusive du grand-maître, lequel n'est pas un prêtre, mais un simple moine. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, avec l'accord explicite du pape, le Temple devenait un organisme totalement indépendant de la hiérarchie ecclésiale, allant même jusqu'à conférer le pouvoir suprême à un non-prêtre. Dans ces conditions, on peut toujours se demander ce qui se passait lors des cérémonies religieuses célébrées dans les sanctuaires particuliers du Temple, réservés uniquement aux membres de l'Ordre, et dont les officiants étaient des prêtres relevant de la seule autorité du grand-maître. Cela a donné lieu à quantité d'interprétations, voire d'affabulations, qui seront reprises lors du procès de 1307, en particulier l'accusation portée contre les prêtres de l'Ordre d'omettre les paroles de la consécration.

Ce n'est pas tout. On sait que la règle latine prévoyait un temps de noviciat pour ceux qui désiraient devenir Templiers. Il était bien clair que nul ne pouvait être admis au Temple qu'après « le terme de sa probation ». Or la version française n'en parle même plus. Faut-il croire que n'importe qui, ayant manifesté son désir de rejoindre la Milice du Christ, et ayant satisfait aux conditions requises, pouvait être reçu dans l'Ordre ? Il s'agit bel et bien d'une rupture avec l'ancienne règle, puisque, primitivement, on devait faire la preuve de sa noblesse et de son renoncement aux privilèges de cette noblesse avant d'entrer dans la communauté, alors que, désormais, c'est en entrant dans l'Ordre qu'on acquérait gloire et noblesse. Il y a là quelque chose de troublant et qui accredité quelque peu l'accusation faite au Temple d'être devenu un organisme de type initiatique.

Une autre importante modification concerne l'article 12 de l'ancienne Règle. Le texte latin dit ceci : « Là où vous saurez que sont assemblés des chevaliers *non* excommuniés, nous vous commandons d'aller. » Il s'agit du recrutement de nouveaux membres parmi les chevaliers du siècle. Or, la version française supprime la négation, ce qui contredit formellement la version latine : « Là où vous saurez que

sont assemblés des chevaliers excommuniés, nous vous commandons d'aller. » Et ce n'est pas une erreur, car le texte continue ainsi : « Et s'il y en a un qui veut rentrer et s'adjoindre à l'Ordre de chevalerie des parties d'Outre-Mer, vous ne devez pas seulement considérer le profit temporel que vous pouvez en attendre, mais aussi le salut éternel de son âme. Nous vous commandons de le recevoir à la condition qu'il se présente devant l'évêque de la province, et fasse part de sa résolution. Et, quand l'évêque l'aura entendu et absous, s'il le demande au maître et aux frères du Temple, si sa vie est honnête et digne de la compagnie de ces derniers, et s'il semble bien au maître et aux frères, qu'il soit reçu avec miséricorde. »

Certes, cela est en parfait accord avec la charité chrétienne et témoigne des plus louables intentions. Mais on s'est saisi de ce détail pour démontrer la lente corruption qui s'était emparée du Temple, justifiant ainsi les réactions du début du XIV^e siècle. Ce n'est peut-être pas faux, mais il convient de l'examiner avec précaution. En effet, les trois articles 11, 12 et 13 de la version française, qui correspondent aux articles 58, 64 et 57 de l'ancienne règle latine, forment un tout cohérent au sujet de l'admission de nouveaux membres dans l'Ordre. L'article 11, en particulier, traite du cas des chevaliers séculiers, ou des autres hommes qui veulent « se séparer de la masse de perdition et abandonner ce siècle, et choisir votre vie commune ». L'admission est laissée à l'appréciation du grand-maître et des frères réunis en chapitre. L'article 12 concerne donc les chevaliers excommuniés qui peuvent être admis dans l'Ordre s'ils sont réconciliés avec l'Église. L'article 13, en dehors de ce cas précis, interdit toute fréquentation des excommuniés.

Il subsiste néanmoins quelques obscurités. Si l'on prend pour base la règle latine, on remarque que, dans l'article 58, les chevaliers séculiers sont reçus directement par le grand-maître et le chapitre, alors que dans l'article 64, les chevaliers non excommuniés ne peuvent être admis qu'après avoir été entendus par l'évêque. Où est donc la différence entre les chevaliers séculiers et les chevaliers *non* excommuniés ? Peut-être l'article 64 répare-t-il un oubli concernant le rôle de l'évêque dans l'admission de nouveaux membres, avant la reconnaissance de l'indépendance de l'Ordre vis-à-vis de la hiérarchie séculière ? Mais cela n'est pas clair. Tout ce qu'on peut constater, c'est que la nouvelle règle permet aux Templiers d'aller recruter où bon leur semble, et pas forcément dans les meilleurs milieux. Il s'agit bel et bien d'aller « pêcher en eau trouble » en portant la bonne parole auprès de chevaliers excommuniés. Or, d'après ce que l'on sait, aux XII^e et XIII^e siècles, les chevaliers excommuniés, pour des raisons diverses (pillage d'églises, attaque de monastères, adultère, mauvaise

vie, félonie envers un seigneur, non-respect de l'autorité religieuse, etc.), étaient innombrables dans toute l'Europe et en Palestine. Quel est le roi de France, en dehors de Louis IX (et encore, cela a été tout juste !), qui n'a pas été, au moins pour un temps, excommunié ? Il faut d'ailleurs remarquer que les chevaliers excommuniés n'étaient pas forcément les plus mauvais, bien au contraire.

On doit reconnaître qu'il eût été stupide de se priver des services de ces gens-là. C'était de plus conforme à l'idée première du Temple, réaffirmée solennellement par Bernard de Clairvaux : conduire vers le salut le chevalier pécheur en lui proposant une forme d'ascèse originale. Cette modification de la règle ne faisait que conforter la vocation du Temple, à savoir convertir et mettre au service de la Chrétienté tout entière une catégorie sociale indocile par nature et parfois égarée. Mais il y avait évidemment là un danger. Si le Temple devenait une structure d'accueil pour marginaux de la société chrétienne, ne risquait-il pas de se transformer en une sorte de « Légion étrangère » avant la lettre ? Le reproche qui a été souvent fait aux Templiers d'avoir recruté des « têtes brûlées » n'est pas totalement dénué de fondement. Il n'est, à ce propos, que de rappeler certaines anecdotes, dont la plus caractéristique est celle de Geoffroy de Mandeville.

L'histoire se passe en Angleterre, pendant la guerre que se livrèrent Étienne de Blois et l'impératrice Mathilde pour la couronne royale. Geoffroy de Mandeville, un grand seigneur anglo-normand, tente de récupérer trois châteaux dont sa famille a été jadis spoliée. Grâce à l'intervention d'Étienne de Blois, il y parvient. Mais il intrigue aussi auprès de Mathilde. Arrêté en 1143, il doit, pour recouvrer sa liberté, livrer tous ses châteaux. Alors, il devient un véritable hors-la-loi, pillant et tuant sans retenue. Il s'empare de l'abbaye de Ramsey et du territoire de l'île d'Ély. Blessé par une flèche au cours de l'été 1144, il agonise pendant plusieurs jours et meurt sans absolution. Il est donc maudit, et ne peut être enterré en terre chrétienne. Mais, selon la chronique de l'abbaye de Walden, qu'il a fondée et dont les moines lui sont restés fidèles, des chevaliers du Temple surgissent alors, couvrent le cadavre de la Croix Rouge (ce qui est une invention, puisque celle-ci n'a été attribuée aux Templiers qu'après 1148), et, se retranchant derrière leurs privilèges, ils transportent le corps à Londres. Là, ils le placent dans un cercueil qu'ils pendent à un arbre du jardin de leur maison du Vieux-Temple, afin que la terre chrétienne ne soit pas souillée. Vingt ans plus tard, les moines de Walden, ayant obtenu un pardon posthume pour leur fondateur, reçoivent l'autorisation de l'enterrer. Mais ils s'aperçoivent alors que les Templiers l'ont déjà inhumé dans leur nouveau cimetière de New-Temple.

Étrange histoire... Les détails ont été forgés pour les besoins de la cause par les moines de Walden, mais l'ensemble présente un lien évident entre Geoffroy de Mandeville et les Templiers. Et pourquoi cet intérêt des Templiers pour un chevalier criminel et particulièrement odieux ? Les chevaliers du Temple avaient-ils donc l'habitude de fréquenter de tels personnages, et cela au mépris de l'article 57 de la règle latine qui interdit de fréquenter les excommuniés [37] ?

En bonne logique, les Templiers n'eussent guère pu recruter s'ils ne s'étaient pas adressés aux excommuniés. On a beau épiloguer sans fin sur la haute mission spirituelle des Templiers, sur leur doctrine secrète et leurs croyances hérétiques ou dites telles, on bute toujours sur une même évidence : *un ordre de moines-soldats a davantage besoin de soudards que de métaphysiciens*. Les mystiques et les contemplatifs pouvaient aller ailleurs, chez les Cisterciens, les Clunisiens ou les Bénédictins, ils avaient le choix. Au Temple, c'était forcément les *durs* qui se retrouvaient. Non pas que leur foi chrétienne puisse être mise en doute, mais simplement parce que c'était une porte de sortie honorable pour des bretteurs en tous genres. Ils savaient que dans l'Ordre du Temple, on avait besoin d'hommes solides et belliqueux. Et pour ceux qui se sentaient complètement exclus de la société chrétienne, qui ne savaient plus quoi faire pour survivre, la tentation n'était-elle pas grande de se faire admettre au Temple ? C'est alors qu'on peut parler de « Légion étrangère ». Il y a réellement de cela. Ces hommes trouvaient là le moyen d'assurer leur vie matérielle et leur salut dans l'Autre Monde, ce n'était pas négligeable. Les Templiers faisaient vœu de pauvreté, certes, mais l'Ordre était riche, et il ne laissait pas ses membres mourir de faim. Moyennant l'obéissance à la Règle et un travail en rapport avec ses capacités, un chevalier sans sou ni maille – il y en avait beaucoup au XII^e siècle ! – avait la possibilité de « faire une fin », de s'assurer, en entrant au Temple, bon souper, bon gîte, et le Paradis à la fin de ses jours. Cette constatation est peut-être d'un cynisme qui révoltera les inconditionnels du Temple, mais elle correspond à la réalité que nous rapportent divers témoignages de l'époque.

Est-ce à dire que tous les Templiers étaient des brutes épaisses ? Certainement pas. Il y avait de tout, chez eux. En tout cas, le fait que la règle du Temple ait été, dès 1139, traduite, ou plutôt adaptée, en français, prouve que très nombreux étaient les illettrés parmi les Templiers. Ne nous méprenons pas cependant quant à la signification du terme « illettré » dans les textes du Moyen Âge : il signifie seulement qu'on ne connaît pas le latin. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'on sache lire le français (ou une quelconque langue véhiculaire ou vernaculaire), ni qu'on possède un acquis culturel, et

encore moins une formation théologique. En principe, un Templier n'avait nul besoin de culture ou de théologie. Il lui suffisait de croire et d'obéir. Et il est bien certain que le fait d'être illettré, c'est-à-dire de ne point connaître le latin, surtout aux XII^e et XIII^e siècles, c'était demeurer à l'écart de la véritable culture et en dehors de toute véritable connaissance des textes religieux fondamentaux, ceux-ci n'étant pas traduits. Le latin était encore langue officielle, non seulement de l'Église, mais aussi des institutions politiques. Et quand on sait que le dernier grand-maître, Jacques de Molay, était illettré, cela en dit long sur le degré de culture des responsables de l'Ordre du Temple, *du moins des responsables officiels*, ceux qui occupaient le devant de la scène. Car le doute est permis là-dessus, et il n'est pas invraisemblable de supposer qu'une hiérarchie occulte et parallèle ait dirigé le Temple, confiant à certains personnages marquants ou connus le soin d'établir le contact avec les membres de l'Ordre et d'être, auprès des autres, les garants responsables de cet Ordre. L'institution dite des « prête-noms » est aussi vieille que la civilisation.

Cela dit, la Règle, surtout depuis qu'elle avait été traduite en français, était destinée à être répandue parmi les membres de l'Ordre. Après 1139 elle ne changera plus, mais elle sera complétée plusieurs fois, en particulier par les fameux « retraits », dont la composition remonte à l'époque du grand-maître Bertrand de Blanquefort (1156-1169), celui-là même que certains documents « secrets » du soi-disant Prieuré de Sion veulent faire passer pour originaire du Razès, près de Rennes-le-Château, et qui, les documents historiques le prouvent d'une façon irréfutable, appartenait à une noble famille de la région de Bordeaux. Il y aura aussi d'autres ajouts, en 1230 et en 1260, pour préciser des détails de la vie conventuelle, la discipline et les sanctions, ainsi que l'admission dans l'Ordre. Cette règle et ses compléments sont aujourd'hui parfaitement connus.

Mais qu'en était-il exactement chez les Templiers ? On sait que la Règle fondamentale était lue, dans une forme résumée tout au moins, lors de la cérémonie de réception d'un nouveau Templier. L'article 11 précise en effet : « Éprouvez l'esprit pour savoir s'il vient de Dieu, mais ensuite qu'il lui soit octroyé la compagnie des frères, que la règle soit lue devant lui. » On remarquera que la Règle n'est communiquée au nouveau chevalier qu'après que celui-ci a été accepté et reçu, et non pas *avant*, ce qui peut paraître une anomalie. Le rituel d'admission de 1260 signale également qu'on doit résumer les principaux articles de la Règle et les principaux « retraits ». À ce moment-là, l'ensemble forme un fort recueil de quelque six cent soixante-dix-huit articles, et il est évident qu'il faut se résoudre à n'en donner qu'un résumé.

On a beaucoup commenté cette lecture d'un résumé de la Règle, et

on y a vu la preuve de l'inculture des chevaliers du Temple. Non seulement on traduit la Règle et toutes les citations des Écritures qu'elle contient, mais on lit à haute voix. Il semble en effet certain que la plupart des moines-soldats du Temple ne savaient pas lire. Mais il y a des exceptions, et celles-ci sont même prévues par la Règle. En effet, il est interdit au frère Templier « de tenir retraits ni règle, s'il ne les tient par congé du couvent ». Autrement dit, la possession d'un exemplaire de la Règle est soumise à surveillance. Et les raisons évoquées pour cette restriction sont assez étranges. Il semble qu'on ait voulu éviter que la Règle ne tombe entre des mains qui en feraient mauvais usage : « Les écuyers les trouvent parfois et les lisent, et ainsi découvrent nos établissements aux gens du siècle, laquelle chose peut être dommageable à notre religion. Et, pour qu'une telle chose ne puisse advenir, le couvent établit que nul frère ne les tiendrait s'il ne fut bailli et tel qu'il peut les tenir pour son office » (article 326).

Si l'on comprend bien, la Règle et les « retraits » ne doivent pas être divulgués au commun des mortels. Passe encore pour les écuyers, qui appartiennent de droit au Temple, mais pas pour les autres. Il y a là les éléments d'une méfiance profonde à l'égard de tous ceux qui n'appartiennent pas au Temple, et un goût du secret qui devient presque obsessionnel. Pourtant, la Règle et les divers « retraits » n'ont rien de spécialement contraires à l'orthodoxie en vigueur. On ne peut que s'étonner de cette méfiance. Si l'on en croit cet article, la divulgation de la Règle *peut être dommageable à notre religion*, c'est-à-dire au Temple. En l'occurrence, c'est cette volonté farouche de secret qui a été dommageable aux Templiers, car, lors du procès de 1307, on n'a pas manqué de le leur reprocher et d'en faire un élément, sinon d'accusation, du moins de doute quant aux véritables motivations du Temple.

Ce détail est d'autant plus surprenant que la Règle et ses « retraits » semblent avoir été fort répandus. Toute maison templière importante devait en posséder un manuscrit. Lors du procès, un frère chapelain du Mas Deu présenta à l'évêque d'Elne et aux membres de la commission « le susdit livre de la règle, qu'il avait fait apporter de la maison du Mas Deu, et qui commence ainsi en roman (c'est-à-dire en catalan) : *quam cel proom requer la companya de la Mayso...* ». On connaît un exemplaire de la règle en français qui a été trouvé à Baltimore, aux États-Unis, dans un fonds de bibliothèque. Il provient vraisemblablement de la maison templière de Dauges, près de Douai (Nord), et au texte de la règle, est ajouté un poème dans le ton des trouvères de l'époque courtoise. Cette cohabitation ne semble pas très conforme à la Règle du Temple, mais c'est ainsi : on peut en conclure d'ailleurs que les Templiers qui se sentaient aiguillonnés par la Muse

pouvaient se laisser aller à leurs penchants et composer de la poésie amoureuse en dépit de leurs vœux religieux. Cela donnerait raison à certaines traditions populaires qui font des Templiers des coureurs de filles impénitents. Mais cela n'en prouve pas moins que l'accès à la Règle du Temple devait être très facile. Alors, pourquoi ce secret ? Pourquoi cette crainte de voir cette Règle tomber dans des mains profanes au grand dommage de « notre religion » ?

Il n'y a pas de réponse. À moins que l'on ne suppose l'existence d'une Règle secrète. Mais ce n'est pas d'une Règle secrète qu'il est question ici : il s'agit bel et bien de la Règle officielle, celle qui a été répandue partout et dont nous possédons à l'heure actuelle une douzaine de manuscrits. De plus, cette Règle a été officiellement connue en dehors de l'Ordre, puisqu'elle a influencé fortement les règles des autres ordres militaires. Certains détails de la règle des Hospitaliers, notamment ceux qui concernent les chapelains, le chapitre et les dignitaires, supposent une influence directe du Temple et de Cîteaux. Quant aux Chevaliers de l'Hôpital Sainte-Marie-des-Teutoniques, qu'on appelle couramment les Chevaliers teutoniques, ordre à la fois militaire et charitable, ils ont reçu, en 1198, comme modèle de règle, celle de leurs frères mais néanmoins rivaux, les Templiers. Alors, à quoi rime cette manie du secret ?

Cela n'empêche pas l'Ordre du Temple de grandir. Ses ramifications s'étendent partout. La fameuse « toile d'araignée » s'est accrochée fermement sur l'ouest du continent européen. Et, bien sûr, au fur et à mesure que le Temple s'accroît, il dévie de la voie que lui avaient tracée ses fondateurs et Bernard de Clairvaux lui-même. Déviance due essentiellement à la richesse prodigieuse qui le caractérise.

Le Temple est en effet devenu la première puissance financière du XIII^e siècle. Certes, selon la règle primitive, aucun Templier ne peut posséder de biens matériels pour son propre compte. Le grand-maître Arnaud de la Tour Rouge avait fièrement répondu aux Musulmans qui lui réclamaient une rançon : « Un Templier ne peut donner comme rançon que sa ceinture et son couteau d'armes. » La règle de pauvreté est toujours en vigueur. Mais quand il y en a pour tous, il y en a nécessairement pour un. Après tout, les Templiers étaient des hommes comme les autres, même s'ils ont voulu se placer délibérément dans une certaine marginalité. On a calculé qu'à la fin du XIII^e siècle, l'Ordre du Temple possédait à peu près neuf mille établissements et on a tenté d'évaluer sa fortune mobilière : on en est arrivé à un chiffre de quelque 130 milliards de nos francs actuels. Et s'il y a peut-être surestimation (l'équivalence entre le XIII^e siècle et notre époque est toujours très délicate à établir), on doit quand même reconnaître que,

dans un temps où la pauvreté dominait le monde, l'Ordre avait accumulé une richesse considérable, et qui, la Terre sainte ayant été perdue, ne servait plus à rien, tout au moins dans la vision de sa mission primitive.

D'où provenait cette richesse ? D'abord, des dons accumulés depuis près de deux siècles. Ces dons ont connu leur apogée à la fin du XII^e siècle, mais ils sont encore constants au début du règne de Philippe le Bel. Et les Templiers ont su gérer ces biens, les faire fructifier, car les membres de l'Ordre dépensaient peu pour eux-mêmes. En somme, les Templiers vivaient en autarcie, et toute acquisition nouvelle était bénéfice net.

Ils ont eu aussi une autre source de revenus dont on parle rarement, et qui est pourtant considérable : le butin de guerre. Comme tous leurs contemporains, les moines-soldats du Temple pratiquaient le pillage. La bulle papale de 1139 les y autorisait d'ailleurs expressément.

Il ne faudrait pas non plus négliger les dons des pèlerins. De tout temps, les pèlerinages ont été une source de bénéfices. On en a le témoignage en voyant l'âpreté des luttes entre sanctuaires, églises et monastères pour la possession de certaines reliques attirant la foule des pèlerins, et au besoin l'invention de ces dites reliques. On sait très bien, par exemple, qu'on pourrait construire une maison de deux étages avec les débris authentiques de la Vraie Croix dispersés dans le monde. Les Templiers, comme les autres, ne se sont pas fait faute d'exploiter à outrance la bonne foi des pèlerins.

Mais c'étaient surtout les opérations de banque qui conféraient à l'Ordre son orgueilleuse richesse. Profitant de la fameuse « toile d'araignée » qui le rendait présent partout le long des routes commerciales, de son autonomie et de son prestige, l'Ordre avait mis sur pied une organisation financière très en avance sur l'époque et que ne songent point à mépriser les économistes modernes. L'Ordre a inventé la lettre de change, le chèque et les divers modes de crédit. On lui confiait des dépôts d'argent considérables qu'il mettait soigneusement à l'abri : l'énorme forteresse du Temple, à Paris, a été construite dans ce but. N'importe qui pouvait, par son intermédiaire, payer ses achats à l'étranger. Il est certain que cette organisation bancaire devait correspondre à un besoin réel, puisqu'elle a prospéré de façon étonnante. Et, bien sûr, pour chaque opération, l'Ordre prélevait un droit de courtage ou de dépôt, ce qui contribuait à accroître sa fortune. On peut seulement se demander si là était bien le rôle d'un ordre religieux fondé pour la protection des pèlerins en Terre sainte ?

Ce genre d'activité a suscité, à l'époque, non seulement des commentaires hostiles, mais des heurts sérieux, des conflits inexpiables avec les autorités laïques. En France, par exemple, les négociants en vins protestaient contre la concurrence déloyale des Templiers qui étaient autorisés à vendre leur vin sans percevoir de taxe. Les marchands de draps se plaignaient de ce que les Templiers leur causaient tort en imposant certaines marchandises à des taux exorbitants. En se dotant d'une flotte particulière et en détournant à son profit la clientèle des pèlerins et des marchands, le Temple s'attira également l'animosité des compagnies de navigation de Marseille et des ports italiens. D'ailleurs, lorsque ses propres intérêts étaient en jeu, l'Ordre savait faire preuve d'une dureté impitoyable peu conforme avec la charité chrétienne. Intimement persuadés de leur supériorité, habitués à se considérer comme l'élite combattante de la Chrétienté, les Templiers n'avaient guère de compassion pour les souffrances de leurs semblables, ni même de respect pour leurs idées ou leurs sentiments. L'Ordre était devenu une énorme machine, qui fonctionnait fort bien, mais avait le défaut de toutes les machines : il n'avait plus rien d'humain. Lorsqu'une maison de Templiers avait un différend avec ses voisins, elle ne reculait pas plus devant le meurtre, le pillage ou l'incendie que n'importe quel seigneur féodal. Elle courait seulement moins de risques d'être sanctionnée grâce aux énormes privilèges dont l'Ordre jouissait, et à la conspiration du silence qui s'organisait autour de certains incidents.

Surtout, on commence à se poser une question primordiale : l'Ordre avait-il encore, à partir d'une certaine époque, une quelconque utilité ? En 1187, Saladin a repris Jérusalem, et désormais les Chrétiens ne seront plus jamais maîtres de la Ville sainte. Le royaume chrétien sera réduit à une petite bande de terre autour de Saint-Jean-d'Acre, et ce dernier bastion va s'effondrer en 1291. Il n'y a plus de domaine chrétien au Moyen-Orient. Il n'y a plus de pèlerinages non plus, et donc plus de routes à surveiller en vue d'assurer la protection des pèlerins. Certes, les Templiers combattent toujours les Musulmans, mais en Espagne, ce qui crée d'ailleurs un état de fait et une mentalité spéciale dans ce pays. Mais ailleurs, en Europe occidentale, on a l'impression que l'Ordre avait perdu toute signification.

Il subsiste cependant, après avoir transité par Chypre, et transféré en France, dans l'enclos du Temple de Paris, sa maison « chevetaine ». Il conserve ses sept provinces : France, Aragon, Portugal, Poitou, Angleterre, Pouilles et Hongrie, et continue ses opérations financières avec d'autant plus de facilité qu'il n'a plus rien d'autre à faire. Il conserve aussi les immenses privilèges que les papes lui ont conférés. Dans ces conditions, faut-il s'étonner que l'Ordre du Temple ait été

jaloué et, bien entendu, calomnié ?

Dans les milieux populaires, on reproche d'abord à l'Ordre du Temple sa richesse, qui est un scandale et une offense envers les miséreux. Ensuite, on reproche à ses membres de mener une vie peu en rapport avec l'idéal monastique. C'est à ce moment-là que l'expression « boire comme Templier » devient proverbiale. Certes, le Moyen Âge, qui est volontiers anticlérical, n'a pas cessé de railler les moines de tous les ordres en insistant sur leur intempérance et leurs excès de nourriture. Mais, vis-à-vis des Templiers, ces critiques prennent un sens plus précis : les Templiers sont plus soldats que moines, et ils sont dispensés de certaines abstinences courantes chez les autres moines. Cela fait jaser. On murmure que leurs mœurs ne sont pas toujours conformes au vœu de chasteté absolue que symbolise leur « blanc manteau ». On conseille même aux enfants d'éviter la compagnie des Templiers, et surtout de se méfier des baisers qu'ils pourraient donner : car la Règle du Temple, si elle interdit aux frères d'embrasser une femme, fût-elle leur mère ou leur sœur, n'interdit nullement d'embrasser les enfants. De vagues soupçons de pédophilie se font jour, et l'on s'étonne même que ces soupçons ne se soient pas transformés en accusations lors du procès de 1307. Derrière tout cela il y a sans doute beaucoup de ragots, mais aussi quelques vérités.

On reproche également aux Templiers un luxe éclatant, non pas dans la décoration de leurs églises qui sont toujours d'une sobriété remarquable, mais dans certaines occasions de la vie, où ils se font un peu trop remarquer par la richesse de leurs vêtements. À cela, ils répondaient que, pour traiter des affaires, ce qui était leur activité principale, il fallait bien en imposer aux autres.

Pour être juste, il faut signaler que les Templiers n'étaient pas seuls à subir cette réprobation populaire. L'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean était haï de la même façon, et pour les mêmes motifs. De plus, les Hospitaliers furent mêlés à des scandales beaucoup plus graves. Ils s'attirèrent bien des fois les foudres des papes pour s'être rendus coupables d'incontinence sexuelle, pour avoir protégé des assassins détraqueurs de pèlerins, et même pour s'être égarés dans des doctrines hérétiques. Certes, ces accusations furent lancées également contre les Templiers, mais à chaque fois, le Temple bénéficia d'une surprenante indulgence de la part de la Papauté. Seul, Innocent III, qui était pourtant un ami des Templiers, osa, au tout début du XIII^e siècle, leur adresser des remontrances : « Les crimes de tes frères, écrivit-il au grand-maître, nous peinent profondément par le scandale qu'ils provoquent dans l'Église. Les chevaliers du Temple pratiquent les doctrines du démon, leur habit n'est qu'hypocrisie. » Et, en 1263, sans

doute à la suite d'une histoire de femme, le pape Urbain IV excommunia le maréchal du Temple, Étienne de Sissey, protégé du grand-maître Thomas Bérard. Le pape suivant, Clément IV, consentit à lever l'excommunication à condition que le maréchal fût déchu de ses fonctions, et il en profita pour lancer un avertissement solennel à l'Ordre tout entier : « Que les Templiers se gardent de lasser ma patience afin que l'Église ne soit pas obligée d'examiner de plus près certain état de choses répréhensible, supporté jusqu'à ce jour avec trop d'indulgence, car alors, il n'y aurait plus de rémission. » On n'en sait pas plus sur cette affaire, mais elle semblait assez grave. Les accusateurs de 1307 sauront d'ailleurs s'en souvenir.

Tout cela ajouté aux conflits permanents que les Templiers avaient avec les autres ordres militaires, Hospitaliers et Chevaliers teutoniques, pèse assez lourd sur les légitimes suspicions qu'on peut avoir vis-à-vis du Temple. De toute évidence, en cette fin du XIII^e siècle, l'Ordre avait beaucoup changé. Mais, en réalité, *les Templiers ne furent jamais des petits saints*.

Il y a aussi quelques épisodes lamentables dont les inconditionnels du Temple se gardent bien de parler. En 1187, lorsque Saladin s'empara de Jérusalem, il laissa la vie sauve à la population, lui offrant de racheter sa liberté au prix de dix pièces d'or pour les hommes, cinq pour les femmes et deux pour les enfants. Les riches se rachetèrent facilement, mais l'ensemble de la population chrétienne, qui était composée de petites gens, ne put payer et fut réduite en esclavage. Or le Temple, qui avait sauvé son trésor, refusa tout net le rachat de la population de Jérusalem. Le prétexte invoqué fut que le grand-maître Gérard de Ridefort étant lui-même prisonnier, et étant le seul à pouvoir autoriser cette dépense, il était absolument interdit aux frères de puiser dans le trésor de l'Ordre. C'est ainsi que seize mille Chrétiens furent réduits à l'état d'esclaves, y compris femmes et enfants.

Il arriva presque la même chose à Louis IX. Lorsque le saint roi fut fait prisonnier, les Templiers refusèrent de contribuer à sa rançon, et Joinville, qui n'aimait guère l'Ordre du Temple, raconte avec force détails par quelles ruses il fallut les y contraindre. Mais le bon roi saint Louis n'oublia pas : plus tard, il humilia le grand-maître Renaud de Vichiers en l'obligeant à s'agenouiller devant lui et à lui « faire amende ».

Une autre anecdote est encore plus significative. On sait que l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen, personnage énigmatique s'il en fût, plus ou moins apostat – ou hérétique, on l'ignore –, grand ennemi du pape et excommunié, avait réussi à conclure un accord avec les Musulmans. Au prix d'on ne sait quelles louches tractations, il

avait réussi à obtenir la restitution de Jérusalem. Mais pour que s'opère cette restitution, il fallait que Frédéric II eût la caution de l'Ordre du Temple. Il négocia avec les Templiers, leur promettant un somptueux cadeau. Mais les Templiers refusèrent parce que leur « maison » n'était pas comprise dans la restitution proposée. Et l'affaire en resta là. Frédéric II n'oublia pas non plus, et il se lança dans des attaques virulentes contre le Temple.

On voit que l'Ordre, par son implication dans les affaires temporelles, en arrivait à fatalement se compromettre d'une façon ou d'une autre. Mais les opérations en Terre sainte constituaient une diversion qui permettait aux Ordres militaires, non seulement au Temple, mais aussi aux Hospitaliers et aux Chevaliers teutoniques, de préserver leurs arrières et de les fournir en cas de besoin. Ainsi, lorsque la chute de Saint-Jean-d'Acre eut mis fin aux derniers espoirs de la Chrétienté, les Ordres militaires purent se replier sur des positions préparées à l'avance. Les Hospitaliers choisirent la mer pour domaine. À partir de leurs bases de Chypre, et plus tard de Rhodes, ils assurèrent la sécurité de la Méditerranée et s'illustrèrent dans la poursuite des pirates musulmans. Les Chevaliers teutoniques, eux, étaient déjà engagés, pour la plupart, dans une guerre d'expansion nationaliste contre les Slaves, au bénéfice de l'empire allemand. Ceux qui étaient restés en Terre sainte rejoindront leurs frères, et l'Ordre deviendra une véritable armée allemande au service des empereurs. Les Templiers, en revanche, mis à part ceux qui continuaient à combattre les Maures en Espagne, seront les seuls à ne pas se trouver une nouvelle sphère d'opérations militaires. Ils se replient sur le continent, où ils exploitent leurs domaines.

C'est alors qu'intervient Philippe le Bel. On a fait de lui l'ennemi implacable des Templiers, mais cela n'a pas toujours été vrai. Certes, en 1295, il retira le Trésor royal qui se trouvait entreposé au Temple de Paris et le fit transférer au Louvre. Certains ont voulu voir là un premier geste d'hostilité vis-à-vis des Templiers, mais ce n'est pas exact. Le roi espérait simplement pouvoir gérer lui-même le trésor public par de savantes opérations et contribuer ainsi à son accroissement. Ce fut un échec, et, en 1303, le Trésor royal réintégra le Temple : les Templiers se révélaient comme les meilleurs financiers du moment, et le roi de France leur gardait toute sa confiance. Il comble d'ailleurs les Templiers de libéralités diverses, et leur adresse des paroles chaleureuses : « Les œuvres de piété et de miséricorde, la libéralité magnifique qu'exerce dans le monde entier, et en tous temps, le saint Ordre du Temple... nous déterminent à répandre notre libéralité sur l'Ordre et ses chevaliers... et à donner des marques d'une faveur spéciale à l'Ordre et aux chevaliers pour lesquels nous avons

une sincère prédilection [38]. »

Tout cela, semble-t-il, est trop beau pour être vrai et cache un piège. Oui, mais ce piège n'est pas celui qu'on pense.

Philippe le Bel est un personnage complexe. C'est à la fois un politicien à l'esprit rusé et calculateur et un fanatique religieux un tant soit peu mégalomane qui ne peut pas oublier qu'il est le petit-fils d'un saint roi. Dès son arrivée sur le trône, en 1285, il entreprend de consolider un royaume qui n'a jamais été aussi vaste, ni aussi bien administré. Visiblement, son but est d'accroître le plus possible la puissance de cet État national embryonnaire. À ses yeux, il s'agit là d'un devoir sacré. Tout comme saint Louis, il pense qu'en défendant les intérêts de l'État et ceux de la dynastie, il sert également la cause de Dieu et de la foi chrétienne. Doué d'une volonté de fer, et aussi d'un cœur de pierre, il n'a jamais douté un seul instant d'agir pour le compte de Dieu : *il faut bien s'en souvenir avant d'émettre sur lui des jugements hâtifs et passionnels*. Dans son esprit, c'est Dieu qui agit par son entremise. En renforçant le pouvoir du roi de France, de ce pays chrétien qu'on dit « la fille aînée de l'Église », il ne fait que mettre en œuvre les intentions divines, *même s'il faut pour cela entrer en lutte contre le pape*, car le pape n'a qu'une mission spirituelle et non temporelle. D'ailleurs, l'exemple de son grand-père suffit à le rassurer sur ce point. Saint Louis, en plusieurs occasions, a tenu tête au pape tout en lui reconnaissant la primauté spirituelle. En un mot, le roi de France est maître dans son royaume et responsable devant Dieu seul. C'est déjà la monarchie absolue de droit divin.

Or, depuis la chute de Saint-Jean-d'Acre, Philippe le Bel, qui a le sens aigu des réalités, mais qui, en même temps, se laisse aller à des rêves chimériques en rapport avec la mission divine dont il se sent investi, ouvre les yeux sur des possibilités nouvelles. Puisque la Terre sainte est perdue, se dit-il, et qu'il est impossible de la reconquérir, du moins à court terme, cherchons d'autres moyens. Et ces moyens, il va les trouver dans la pensée mystique, et quelque peu ésotérique, de Raymond Lulle.

En effet, dès 1292, le poète – et alchimiste – Raymond Lulle, un Catalan, qui s'intéressait de longue date à la possibilité de convertir l'Islam à la foi chrétienne, s'est fait le propagateur d'un vaste plan de conquête et d'évangélisation des pays musulmans. Ce plan est le suivant : des missionnaires possédant une solide connaissance de la langue arabe (Lulle était lui-même arabisant) recevront l'appui d'une nouvelle armée de Croisés, armée dont le noyau sera formé par les deux Ordres de l'Hôpital et du Temple réunis en un seul, et dont le chef suprême prendra le titre de *Bellator Rex* et deviendra roi de Jérusalem. Dans un premier temps, Raymond Lulle espère convaincre

le roi Jaime II d'Aragon d'entreprendre une croisade contre Grenade, toujours aux mains des Musulmans, mais c'est à Paris qu'il trouve des auditeurs attentifs, à la cour du roi de France.

Philippe le Bel comprend tout le parti qu'il peut tirer du rôle de *Bellator Rex* s'il a assez d'audace pour s'emparer du titre. Il sait la puissance que représentent les ordres militaires : les Hospitaliers règnent sur la Méditerranée, et les Templiers sont les maîtres du continent européen. Devenir le chef suprême à la fois des Hospitaliers et des Templiers, cela représenterait pour le roi de France un atout considérable, et il pourrait alors devenir un véritable souverain mondial en se parant d'un autre titre, celui de roi de Jérusalem.

Ceci n'est pas une hypothèse gratuite. Philippe le Bel a pensé réellement ce plan. Il l'a même écrit dans une sorte de programme en quatre-vingts points dont nous possédons un manuscrit, certes fragmentaire, mais suffisamment précis pour que nous puissions le restituer dans son ensemble[39]. Ces documents montrent que Philippe le Bel songeait à abdiquer en faveur de son fils aîné pour devenir le grand-maître des Ordres réunis. Le nouvel Ordre devait prendre le nom de Chevaliers de Jérusalem, et son grand-maître porter le titre de roi de Jérusalem. Après la mort de Philippe le Bel, la charge de grand-maître devait revenir, de génération en génération, au fils aîné du roi de France. Tous les prélats, archevêques et évêques y compris, auraient dû leurs revenus au grand-maître, pour la conquête de la Terre sainte, ne gardant pour eux qu'un salaire modeste. Il en aurait été de même pour les ordres monastiques non engagés dans la reconquête. De plus, le *Bellator Rex* devait jouir d'une sorte de droit de regard sur l'élection des papes. Ainsi Philippe le Bel serait-il devenu plus puissant que l'empereur, et cela pour la plus grande gloire du royaume de France : car le roi de France, sacré un jour ou l'autre roi de Jérusalem, régnerait comme un empereur romain sur une vaste fédération de nations et établirait ainsi la paix universelle.

Philippe le Bel était-il mégalomane ? En tout cas, il a bel et bien rêvé d'appliquer ce plan. Il en réalisera d'ailleurs quelques points, ne serait-ce que par ce fameux « droit de regard » sur l'élection des papes. Et aussi à propos des Templiers.

En effet, il est établi que Philippe le Bel a voulu mettre la main sur l'Ordre du Temple – et sur celui des Hospitaliers. Il savait très bien la redoutable puissance que l'Ordre incarnait, et il a voulu s'en servir pour lui-même, soyons justes, pour le roi de France. Idée grandiose certes, et qui explique l'attitude bienveillante qu'il a eue vis-à-vis du Temple.

Mais quand toutes les tentatives de fusion eurent échoué, par suite

de l'intransigeance des Templiers trop confiants dans leur force, Philippe le Bel a compris que, ne pouvant devenir le maître du Temple, il devait l'abattre. Parce qu'il était très puissant, donc dangereux, et parce qu'il aurait pu servir à un autre *Bellator Rex* que lui-même. Cela, c'est une réalité historique. Le procès intenté aux Templiers, s'il appartient aussi à l'Histoire, résulte de la vengeance d'un homme qui a vu s'effondrer son vaste plan d'hégémonie mondiale, et qui n'a pas pardonné aux Templiers d'avoir refusé de coopérer avec lui.

III

LE TEMPLE EN ACCUSATION

Si l'on veut essayer de comprendre le mécanisme du procès intenté aux Templiers, le supplice infligé à de nombreux moines-chevaliers et la dissolution de l'Ordre obtenue à grand-peine du pape Clément V (il n'y a jamais eu de condamnation du Temple), il est bon de remettre tout cela dans le contexte. Or, ce contexte n'est autre que la lutte inexpiable que se livrent le roi de France et le pape, surtout en la personne de Boniface VIII. Cette lutte ira même si loin qu'elle donnera lieu à une sorte de procès posthume contre Boniface VIII. Et, curieusement, ce procès servira de monnaie d'échange à Philippe le Bel pour arracher au pape Clément V ce qu'il voulait, ou du moins une partie de ce qu'il voulait : l'abandon des poursuites contre son conseiller – et âme damnée – Guillaume de Nogaret, et l'anéantissement du Temple.

Voyons les faits. À la mort de Nicolas IV, en 1291, les différents conclaves ne purent réussir à élire un nouveau pape. Cela dura deux ans. De guerre lasse, on alla chercher un pieux ermite, qui n'en voulait pas, et on le hissa de force sur le trône de saint Pierre, sous le nom de Célestin V. Mais les saints n'ont jamais fait de bons papes : Célestin V, dans sa candeur et son esprit de charité, se mit à distribuer aux pauvres les biens de l'Église. On imagine facilement le scandale que cela provoqua autour de la Curie romaine, et devant l'hostilité grandissante des cardinaux, il préféra abdiquer.

Son successeur fut Benoît Caetani, plus connu sous le nom de Boniface VIII. Mais le problème de sa légitimité se posa immédiatement : Célestin V avait-il le droit de démissionner de la charge pontificale ? Les opinions divergeaient sur ce point. Pour ceux qui n'admettaient pas la possibilité d'abdiquer, l'élection de Boniface VIII n'était pas valable. Le problème n'était toujours pas tranché au moment du déclenchement de l'affaire des Templiers, bien que Boniface fût mort et enterré depuis longtemps.

Boniface VIII avait toutes les qualités pour faire un bon pape, mais certainement pas un saint. Orgueilleux, autoritaire, violent, il entra en conflit avec tout le monde et s'acharna contre les cardinaux de la famille Colonna qui étaient ses adversaires politiques. Ses démêlés

avec le roi de France, à propos d'affaires relevant de la plus basse finance (des impôts royaux sur le clergé), sont bien connus. Ils amenèrent une série continue d'attaques et de contre-attaques, au point que Boniface VIII menaça finalement Philippe le Bel de le déposer.

Mais celui-ci ne se laissa pas faire. Il avait des alliés sûrs en Italie en la personne des cardinaux Colonna. Les Colonna, qui haïssaient le pape, s'alignèrent sur le roi de France et participèrent à la campagne de dénigrement contre lui : ils allèrent même jusqu'à suggérer que Boniface se livrait à des opérations magiques ou diaboliques dans le but de se procurer l'aide des démons. En mars 1303, une assemblée d'évêques et de seigneurs se réunit au Louvre autour du roi de France. On entendit Guillaume de Nogaret, redoutable orateur et excellent « légiste » (c'est-à-dire juriste spécialiste du droit romain), dénoncer le pape comme hérétique et demander la réunion d'un concile général de l'Église pour le juger.

Boniface rétorqua en préparant une bulle qui excommunierait le roi de France. Nogaret partit alors pour l'Italie et organisa un complot afin de s'emparer du pape et de le traîner devant un concile. C'est le fameux attentat d'Anagni. Mais les Colonna firent échouer l'affaire : pendant trois jours, le cardinal Sciarra Colonna insulta et tourmenta Boniface, et se livra à de telles provocations vis-à-vis des habitants d'Anagni que ceux-ci se soulevèrent et délivrèrent le pape. Nogaret fut blessé et dut s'enfuir. Quant à Boniface, brisé physiquement et mentalement, il mourut dans le mois.

Son successeur, Benoît XI, publia une bulle qui excommunierait Nogaret et quinze de ses complices. À travers lui, c'était le roi de France qui était visé. Mais Benoît XI eut la bonne idée de mourir l'année suivante après avoir mangé, dit-on, trop de figues. On a évidemment murmuré que ces figues étaient empoisonnées. Comment le savoir ? Alors Nogaret s'empressa de triompher : « Dieu, plus puissant que tous les princes ecclésiastiques et temporels, frappa ledit seigneur Benoît, de telle sorte qu'il ne lui fut plus possible de me condamner. » Et les cardinaux élurent pape l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, qui prit le nom de Clément V.

On a trop répété que Clément V avait été un homme à la solde de Philippe le Bel. C'est vite dit. Certes, le roi de France et Nogaret ont intrigué auprès du conclave pour obtenir un pape qui leur soit favorable, mais il ne semble pas qu'ils soient allés jusqu'à proposer Bertrand de Got, lequel n'était d'ailleurs pas présent au conclave. Ils *acceptèrent* le nouveau pape en lui faisant comprendre qu'il avait intérêt à se montrer coopératif. De toute façon, la situation à Rome étant inextricable, le pape dut se résoudre à résider en Avignon. Et,

comme de l'autre côté du Rhône, c'était le royaume de France, Philippe le Bel avait toutes facilités pour surveiller ce qui se passait sur le territoire pontifical.

Cela dit, il faut préciser que Bertrand de Got avait été un de ceux qui avaient refusé de s'associer à la campagne contre Boniface VIII. On pouvait le croire hostile au roi de France. Mais c'était un excellent diplomate, expert dans l'art des tergiversations. Il a bien souvent tenu tête à Philippe le Bel, et avec plus d'habileté qu'on ne le pense généralement. Et surtout, il avait compris combien il eût été dangereux pour l'Église de faire déclarer hérétique un pape, même après sa mort. Cela remettait en cause l'institution papale elle-même. C'est pourquoi Clément V employa tous ses efforts à faire ajourner le procès posthume contre Boniface VIII, et dut, pour cela, lâcher beaucoup de lest sur d'autres points, les Templiers en particulier. Et, pour gagner du temps, il s'efforça de calmer le zèle du roi de France en le flattant.

Il faut bien reconnaître que l'affaire Boniface pesait lourd dans la balance. Les accusations sournoises se multipliaient. On affirmait non seulement que le défunt pape avait été un hérétique, mais aussi un magicien, un sorcier. Il avait « un démon privé dont il prenait en tout point conseil en toute matière » (Nogaret). Plus tard, on prétendit même qu'il n'avait pas seulement un démon familial, mais au moins trois : l'un offert par une Italienne, un autre, plus puissant, offert par un Hongrois, et un troisième, encore plus puissant, qui lui avait été donné par un certain Boniface de Vicenze. Il portait en outre un « esprit » dans une bague qu'il avait au doigt : de nombreux clercs et cardinaux avaient remarqué que, dans cette bague, semblait se réfléchir l'image d'un homme, parfois une tête d'animal. On avait entendu le futur Boniface, lors de l'élection de Célestin V, converser avec le démon, enfermé dans une pièce emplie de nuages d'encens. Et il était censé avoir déclaré que s'il avait été sauvé des Colonna, à Anagni, c'était non pas grâce à une intervention divine mais par une aide diabolique. Les anecdotes de ce genre se multipliaient, suscitées ou encouragées par les Colonna, précieusement recueillies par Guillaume de Nogaret et ses hommes qui se chargeaient de les répercuter avec force détails. On trouva, bien entendu, des témoins qui confirmèrent en tous points ces rumeurs. Et il semble qu'on ait beaucoup insisté sur une « idole » que possédait Boniface et à laquelle il rendait un culte. Ce n'est peut-être pas par hasard si, dans les accusations portées contre les Templiers, on mettra en bonne place le fameux « baphomet », cette tête double et barbue qui a tant intrigué les commentateurs.

À l'affaire Boniface s'en ajoutait une autre de même farine, celle de

Guichard, évêque de Troyes, lui aussi accusé de maléfices divers, de collusion avec les démons et de pratiques diaboliques. Guillaume de Nogaret se servit de l'affaire et l'amplifia considérablement, allant jusqu'à provoquer Clément V sur cette question : car si on suivait la logique du système, le pape, en ne défendant point l'Église contre les hérésies – celle de Boniface, celle de l'évêque de Troyes, *et celle des Templiers* – se rendait coupable vis-à-vis de la Chrétienté. Guichard fut emprisonné, et son procès traîna en longueur. Il fut finalement, après l'affaire des Templiers, reconnu entièrement innocent. Ces accusations de magie et de commerce avec les démons, les premières du genre au Moyen Âge à avoir constitué des affaires d'État, montrent à quel point Philippe le Bel et ses conseillers profitaient des situations pour manœuvrer l'*opinion publique* afin de parvenir aux buts qu'ils s'étaient fixés. Et s'il n'y a pas eu véritablement d'accusation de magie démoniaque soulevée contre les Templiers, tout cela contribuait néanmoins à renforcer les suspicions et les doutes qu'on pouvait avoir à leur sujet.

L'affaire des Templiers a d'ailleurs débuté dans les mêmes conditions : par l'exploitation de rumeurs, de ragots, et par des dépositions de témoins plus ou moins à la solde de Nogaret.

Le point de départ se situe à Agen, en 1305. Un Templier, qui a commis quelque méfait – ce sont des choses qui arrivent –, est en prison, et sur le point de mourir. Faute de confesseur, il avoue des « erreurs de foi et des forfaits » à un autre prisonnier, un bourgeois de Béziers nommé Esquieu de Floyrac, qui est peut-être lui-même un transfuge du Temple. Horrifié par ces révélations, et peut-être aussi pour en tirer profit, Esquieu de Floyrac, une fois libéré, en fait le compte rendu au roi Jaime d'Aragon. Celui-ci, peu désireux de s'engager dans une si sombre affaire, se débarrasse d'Esquieu en l'envoyant au roi de France. Après tout, puisque le siège de l'Ordre était en France, cela concernait les autorités françaises.

Philippe le Bel est mis au courant des révélations d'Esquieu de Floyrac. À ce moment, il sait déjà qu'il lui sera impossible d'obtenir la réunion du Temple et de l'Hôpital et de devenir le grand-maître du nouvel Ordre ainsi constitué. Il sait aussi que le Temple demeure un danger permanent pour l'autorité du roi de France. Il doit donc soit prendre en main le Temple, soit le faire disparaître. La première solution étant devenue impossible, il devra se résoudre à la seconde. Et tous les moyens seront bons pour parvenir à ce résultat.

Se saisissant de l'aubaine, il fait procéder à une enquête officieuse à Corbeil dans des milieux proches du Temple. Certes, il n'est pas difficile de découvrir ici et là des transfuges de l'Ordre, voire des frères exclus de l'Ordre pour leur inconduite, et ces marginaux, qui se

trouvent parfois dans des situations embarrassantes, sont prêts à tout avouer moyennant rémission ou avantages. En tout cas, les déclarations d'Esquieu de Floyrac sont confirmées, et Philippe le Bel semble décidé à aller le plus loin possible. Il a des contacts avec le nouveau pape Clément V qu'il rencontre aux cérémonies du couronnement, en novembre 1305, à Lyon.

Clément V réagit aussitôt. Il voit nettement le danger. La Papauté n'a aucun intérêt à ce qu'un procès public permette d'entrouvrir les portes closes d'un Ordre déjà mystérieux par lui-même et qui recèle probablement des secrets d'État touchant les royaumes et l'Église officielle. Philippe le Bel n'a pas, lui non plus, tellement envie d'un procès qui risquerait de faire resurgir certaines affaires oubliées dans les archives. Mais il joue de cette menace pour arracher au pape sinon une condamnation, du moins une mise en tutelle du Temple. Après tout, *c'est le pape, et seulement le pape qui est, après le grand-maître, le chef tout-puissant de l'Ordre, il ne faut pas l'oublier*. Philippe se livre alors à un véritable chantage : qui sera le plus ennuyé de l'affaire, le roi de France – qui n'y est pour rien – ou le souverain pontife, chef suprême des Templiers ?

La manœuvre est habile et Clément V ne s'y trompe pas. Désireux d'enterrer proprement l'affaire, celui-ci convoque le grand-maître Jacques de Molay, et reprenant les projets de ses prédécesseurs, il propose la fusion des Templiers et des Hospitaliers en un nouvel Ordre. Ainsi pense-t-il désamorcer le piège et donner satisfaction au roi de France tout en gardant les mains libres, c'est-à-dire en continuant à tenir les rênes du nouvel organisme. Il sait très bien qu'il s'agit seulement de gagner du temps, et que le problème se reposera de façon plus aiguë encore lorsqu'il faudra choisir le grand-maître du nouvel Ordre. Mais c'est la dernière chance du Temple.

Or Jacques de Molay refuse obstinément toute idée de fusion avec l'Ordre de l'Hôpital. On a diversement apprécié ce geste, qui ne traduit sans doute pas seulement la position de Molay, mais celle de tout le chapitre de l'Ordre. On s'est beaucoup interrogé sur le personnage de Jacques de Molay, et il faut bien reconnaître que des zones d'ombre subsistent autour de celui que certains considèrent comme un martyr et que d'autres regardent davantage comme un imbécile.

On ne connaît pas grand-chose de lui. Mais son comportement semble si peu glorieux, et si peu en rapport avec les responsabilités qui lui incombaient, qu'on s'étonne qu'il ait pu être choisi comme chef des Templiers. Était-il seulement un prête-nom ? Qui se cachait derrière lui ? Jacques de Molay était un des survivants de Palestine, à la différence de tant de nouveaux frères de l'Ordre qui n'avaient pas

connu l'Orient : car l'Ordre recrutait toujours, même depuis la chute de Saint-Jean-d'Acre. Élu grand-maître en 1295, il paraît avoir eu pour mission principale d'assurer le repli de l'Ordre en Occident. Au moment de son arrestation, il avait soixante-quatre ans. Le plus surprenant, c'est qu'il se présentera lui-même devant la commission comme un « pauvre chevalier illettré ». Un grand-maître d'un Ordre aussi important, ne sachant pas le latin, et peut-être même illettré au sens moderne du terme, voilà qui est déconcertant. À quelles intrigues devait-il son élection ?

De son côté, Philippe continuait à encourager les manœuvres contre le Temple. On a justifié son attitude par le désir qu'il avait de s'emparer des richesses de l'Ordre. Il est vrai que, durant tout son règne, il se débattit avec des problèmes financiers. Lors de son accession au trône, le royaume était au bord de la banqueroute, et Philippe dut avoir recours à toute une série d'expédients. En 1294 et en 1296, il imposa des dîmes à l'Église de France, ce qui déclencha une lutte acharnée avec le pape. Toujours en 1296, il interdit l'exportation de l'or en dehors du royaume, y compris les contributions habituelles pour le Saint-Siège, ce qui n'arrangea pas ses rapports avec Rome. Il réquisitionna la vaisselle d'or et d'argent de ses sujets les plus fortunés, contre une fraction seulement de sa valeur, et la fit fondre pour en faire de la monnaie. Il créa un nouvel impôt sur le commerce et la propriété, plus élevé que tous ceux qui avaient existé jusqu'alors. Il dévalua à plusieurs reprises la monnaie, méritant ainsi le surnom qu'on lui a donné de « faux-monnayeur ». Il faut cependant reconnaître que, dans un tel domaine, il n'était qu'un précurseur. Mais tout cela finit par dresser contre lui ses propres sujets. À la suite d'une dévaluation particulièrement importante, et singulièrement malhonnête, en juin 1306, le peuple de Paris se révolta contre lui, et il dut aller se réfugier, ô ironie du sort ! dans l'enclos du Temple. La tempête calmée, il fit pendre quelques bourgeois pour manifester son autorité. Puis il s'attaqua aux Juifs. En un seul jour, le 22 juillet 1306, tous les Juifs de France furent arrêtés et emprisonnés. Leur argent fut confisqué par le Trésor royal, leurs biens vendus à l'encan au profit de la couronne, leurs affaires transférées aux banques italiennes qui jouissaient de la pleine confiance du souverain, cependant que les Juifs eux-mêmes, du moins ceux qui avaient eu la chance de survivre, étaient bannis du royaume. On sait que beaucoup d'entre eux furent accueillis en Avignon, par protection spéciale du pape, et qu'ils y ont fait souche, se répandant ensuite en Provence, terre d'Empire. Ce dernier expédient fut présenté comme une grande victoire du Christ sur ses tourmenteurs. L'idée de *pogrom* n'est pas nouvelle...

Ensuite, Philippe aurait vu tout le parti qu'il pouvait tirer de la richesse du Temple, et cela expliquerait l'acharnement qu'il a manifesté à détruire l'Ordre, pour s'emparer de ses biens. Cet argument ne résiste guère à l'analyse. C'est seulement une explication commode pour les manuels d'histoire, et qui satisfait les partisans inconditionnels des Templiers, qui sont fort nombreux *de nos jours*.

Il est certain que prêter à Philippe IV le noir dessein de s'emparer des biens du Temple n'est pas contradictoire avec ce que l'on sait du personnage. Mais le roi de France était beaucoup trop intelligent pour se faire des illusions sur *la réalité concrète du Trésor du Temple*. Il savait fort bien, et ses espions devaient le lui confirmer, que la fortune du Temple ne consistait pas en une accumulation de pièces d'or ni d'objets d'orfèvrerie. Si les caisses du Temple étaient remplies de monnaies, ces monnaies n'y étaient qu'en dépôt, y compris le Trésor royal. Rien de tout cela n'appartenait aux Templiers. Et la Règle précisait bien que les frères ne devaient posséder aucune richesse. Il est hors de doute que, dans les établissements du Temple, les objets d'orfèvrerie de valeur étaient fort rares. D'ailleurs, lors des perquisitions, les agents du roi n'en ont jamais trouvé un seul. Non, il est puéril de croire que les richesses de l'Ordre consistaient en monnaie d'or ou d'argent et en objets précieux. La richesse du Temple, c'était avant tout la gigantesque toile d'araignée qu'il avait tissée en Europe, avec toutes les potentialités que cela comportait. Le Temple était riche de domaines, certes, mais c'était seulement de l'immobilier. Ce serait prendre Philippe le Bel pour un sot que de prétendre qu'il a entrepris cette lutte acharnée contre le Temple à la seule fin de renflouer le Trésor royal. À la différence des Juifs qui, eux, possédaient de l'or, les Templiers ne possédaient rien d'autre que du *potentiel*.

Mais ce potentiel était redoutable. Il fallait ou s'en emparer ou le détruire. S'étant résolu à cette destruction, Philippe le Bel mit tout en œuvre pour arriver à une conclusion rapide. Dans le drame qui allait se jouer, le metteur en scène serait bien évidemment Guillaume de Nogaret, sans lequel Philippe se sentait impuissant à réaliser les « basses œuvres » qui lui permettraient d'accomplir plus tard, et tout seul cette fois, les « hautes œuvres ».

Le 11 septembre 1307, le roi de France a un entretien avec Clément V à Poitiers. Philippe révèle alors au pape tout ce qu'il a appris au sujet des Templiers. Clément V prend très au sérieux les accusations du roi, et lui écrit une lettre pour lui confirmer qu'il se livrera à une enquête personnelle : « Vous n'avez pas oublié qu'à Poitiers, vous nous avez plusieurs fois entretenu des Templiers. Nous ne pouvions nous décider à croire ce qui nous était dit à ce propos,

tant cela paraissait impossible. Cependant, nous sommes forcés de douter et d'enquérir avec un grand trouble du cœur. » Cette lettre est importante dans la mesure où Clément V y avoue qu'il commence à être ébranlé. Mais la tactique du pape est de gagner du temps. S'il manifeste sa volonté de faire procéder à une enquête, il ne l'ordonne pas. Sans doute a-t-il ses raisons : *il sait parfaitement que tout cela est vrai*, et il ne manifeste aucune hâte à faire éclater la vérité au grand jour, car celle-ci risquerait d'éclabousser la Papauté. Pour Clément V, il faut tergiverser, attendre, faire traîner les choses en longueur.

Philippe le Bel connaît très bien son adversaire. Lui aussi *connaît la vérité*, mais il n'a rien à craindre de sa publication, au contraire : cela lui assurera le beau rôle et il pourra du même coup abaisser l'institution papale qui est une gêne considérable pour l'indépendance du roi. En clair, ce que vise surtout Philippe, c'est le scandale, car celui-ci ne peut qu'affaiblir la Papauté. Philippe le Bel, ne l'oublions pas, est le premier souverain à avoir osé s'attaquer ouvertement aux institutions traditionnelles de l'Église romaine.

Mais il lui faut agir très vite. Le roi n'est pas sans savoir que le pape a prévenu Jacques de Molay et que, dans son ensemble, l'Ordre est parfaitement au courant des menaces qui pèsent sur lui. Il serait stupide de croire que les Templiers n'ont pas pris alors certaines précautions. Lors des dépositions, le frère Gérard de Causse précisera que le maître fit à ce moment retirer les exemplaires de la Règle, détenus par les frères, pour les brûler. Ils ne le furent cependant pas tous, puisque la Règle – du moins la Règle officielle – nous est parvenue en plusieurs manuscrits. Mais cela explique assez bien que les Archives du Temple n'aient jamais été retrouvées. *Y avait-il donc quelque chose à cacher ?*

C'est le 14 septembre 1307, au conseil du roi, que fut décidée l'arrestation de tous les Templiers. Seul l'archevêque de Narbonne, chancelier du royaume, osa s'opposer à cette décision. Il démissionna de sa charge qui fut aussitôt confiée à Guillaume de Nogaret. Mais l'arrestation des Templiers n'eut lieu que le 13 octobre. Il s'écoula donc un mois entre la décision et l'exécution. Comment nier qu'il pût alors y avoir des fuites ? Les Templiers ont été très certainement prévenus de ce qui les attendait. Certains frères, au moment de leur interrogatoire, l'ont reconnu sans qu'il soit besoin de la torture, en particulier le frère Jean de Vaubellant, sergent de la maison de Soissons. Ils n'ont certainement pas été les seuls. Pourtant très peu de Templiers cherchèrent à fuir, et la plupart d'entre eux se laissèrent arrêter sereinement. Voilà un mystère de plus à mettre au compte du Temple.

Ce délai d'un mois s'explique fort bien par la difficulté de

l'opération : elle devait se dérouler à une même heure, le même jour et partout à la fois. Le roi rédigea des instructions qui furent placées dans des plis scellés à n'ouvrir que le 13 octobre, et il les fit envoyer à tous les officiers de la couronne. Ces instructions sont bien connues. Elles comportent l'ordre d'arrestation des Templiers et d'une enquête immédiate en attendant le jugement de l'Église. On remarquera la prudence du roi : « en attendant le jugement de l'Église ». Il savait très bien que le procès porterait sur des questions de foi, et il ne prétendait pas se substituer aux autorités ecclésiastiques, seules habilitées à juger en cette matière. Il se contentait de mettre en sûreté les accusés et de faire procéder à une enquête. D'ailleurs, un texte de Philippe, contenu dans ce pli secret, justifiait habilement cette action. Les mots semblent en avoir été minutieusement choisis pour rejeter les Templiers hors des frontières de l'humanité :

« Une chose amère, une chose déplorable, une chose assurément horrible à penser, terrible à entendre, un crime détestable, un forfait exécrable, un acte abominable, une infamie affreuse, une chose tout à fait inhumaine, bien plus, étrangère à toute humanité, a, grâce au rapport de plusieurs personnes dignes de foi, retenti à nos oreilles, non sans nous frapper d'une grande stupeur et nous faire frémir d'une violente horreur ; et, en pesant sa gravité, une douleur immense grandit en nous, d'autant plus cruellement qu'il n'y a pas de doute que l'énormité du crime déborde jusqu'à être une offense pour la Majesté divine, une honte pour l'humanité, un pernicieux exemple du mal et un scandale universel... Cette gent (les Templiers) est comparable aux bêtes de somme dépourvues de raison ; bien plus, dépassant leur déraison par sa bestialité étonnante, elle s'expose à tous les crimes souverainement abominables qu'abhorre et que fuit la sensualité des bêtes déraisonnables elles-mêmes... Non seulement par leurs actes et les œuvres détestables, mais même par leurs discours imprévus, ils souillent la terre de leur saleté, suppriment les bienfaits de la rosée, corrompent la pureté de l'air et déterminent la confusion de notre foi. »

Bel exemple de dialectique. Sans doute faut-il y voir la main des hommes de Nogaret, tous choisis pour leur habileté juridique et oratoire. Quant au signataire, il a semble-t-il oublié que son plus cher désir avait été de devenir le grand-maître de ces gens corrompus qu'il dénonce avec tant de vigueur. Mais le sort en est jeté : ces gens n'ont pas voulu de lui, ils seront détruits, en application de la parole prêtée à Jésus dans l'Évangile (Luc, XIX, 27) : « Amenez ici mes ennemis qui n'ont pas voulu m'avoir pour roi, et tuez-les en ma présence. » Jamais parole évangélique n'a été davantage de circonstance. Qui pourrait soutenir que Philippe le Bel, roi de France, n'a pas agi en bon chrétien

respectueux de la Sainte Écriture ?

Mais ce n'est pas tout. La missive royale énumère les crimes auxquels les Templiers sont censés s'être adonnés. Ceux-ci peuvent se résumer en cinq chefs d'accusation :

1° *Le reniement de Jésus*. Lors de la réception dans l'Ordre, après avoir procédé au rituel normal et conforme à la Règle, le commandeur emmène le nouveau membre à part et lui ordonne de cracher trois fois sur la Croix et de renier trois fois Notre-Seigneur Jésus-Christ.

2° *Les baisers obscènes*. Le nouveau chevalier doit se dépouiller de ses vêtements. Alors, celui qui le reçoit le baise à l'extrémité de l'échine, sous la ceinture, puis au nombril, puis sur la bouche.

3° *L'homosexualité*. On dit au nouveau frère que, s'il est interdit d'avoir des relations sexuelles avec une femme, en cas de « chaleur », un frère de l'Ordre est tenu de coucher charnellement avec un autre frère si celui-ci le demande.

4° *L'idolâtrie*. Chaque frère doit porter une cordelette qui a été placée auparavant autour du cou d'une idole qui a la forme d'une tête d'homme avec une barbe, tête qui est l'objet d'un culte lors des chapitres secrets.

5° *La non-consécration*. Les prêtres de l'Ordre omettent les paroles de la consécration lorsqu'ils célèbrent la messe.

La missive royale précisait aux officiers qu'ils devaient transmettre le plus rapidement possible « la copie de la déposition de ceux qui confesseront les dites erreurs, ou principalement le reniement de Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Cela indique d'ailleurs que le problème du reniement était le point fort du dossier. Puis, la missive se terminait par des modalités d'application permettant bien entendu l'usage de la torture si les accusés se montraient récalcitrants.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les historiens ont généralement accepté comme authentiques les chefs d'accusation contre les Templiers. Ils se contentaient d'affirmer que Philippe le Bel les avait amplifiés afin de tirer parti de la situation. Depuis une centaine d'années, curieusement, ils ont adopté une attitude diamétralement opposée : la plupart d'entre eux affirment que tout n'est qu'invention dans les accusations portées contre le Temple. Certains vont même jusqu'à dire que ces accusations ne sont que des fantasmes comparables à ceux qui présideront aux fameuses « chasses aux sorcières » des XVI^e et XVII^e siècles[40]. Quant aux auteurs ésotéristes, ils ont plutôt tendance à croire en cette réalité, mais sous une forme plus symbolique.

Certes, il est impossible d'ajouter foi aux aveux obtenus sous la

torture. Et l'on sait que les officiers royaux ne se privèrent pas de torturer les Templiers emprisonnés. Ceux-ci avouèrent tout ce qu'on voulait leur faire dire. Mais certains passèrent aux aveux sans qu'il soit besoin de les soumettre à la torture. *Ainsi Jacques de Molay et trois dignitaires* (Hugues de Pairaud, visiteur de France, Geoffroy de Cernay, précepteur de Normandie et Geoffroy de Gonnevillle, précepteur d'Aquitaine et du Poitou) *ont avoué avoir renié le Christ sans avoir jamais été torturés.*

Voici les aveux de Jacques de Molay : « La ruse de l'ennemi du genre humain... avait conduit les Templiers à une perdition si aveugle que, depuis longtemps, ceux qui étaient reçus dans l'Ordre reniaient le Christ au péril de leur âme, crachaient sur la croix qui leur était montrée, et à cette occasion ils commettaient quelques autres énormités. » Jacques de Molay répéta ces aveux pour lui-même le 24 octobre de la même année 1307 : « Voici quarante-deux ans que j'ai été reçu à Beaune... Le frère Humbert fit apporter une croix d'airain où se trouvait l'image du Crucifié, et m'enjoignit de renier le Christ dont c'était là l'image. De mauvais gré, je le fis. Alors celui qui me recevait me prescrivit de cracher sur la croix, mais je crachai à terre une seule fois. » Et ce n'est pas tout : un autre document fait état d'une consultation émanant de l'Université de Paris, toujours à propos de Jacques de Molay : « Il est constant que ledit maître a confessé d'abord spontanément ses erreurs à l'inquisiteur en présence de plusieurs bonnes personnes ; qu'ensuite, persévérant pendant plusieurs jours, il a, en présence du même inquisiteur, de plusieurs religieux et de l'Université de Paris, confessé en pleurant son erreur et celle de son Ordre, publiquement sous forme de discours... Que, pleurant sur sa honte humaine, il demanda un jour à être torturé, pour que ses frères ne pussent dire qu'il avait librement causé leur ruine. » Ce document est accablant.

Ainsi, non seulement le grand-maître Jacques de Molay n'a été ni torturé, ni menacé de la torture, mais il a demandé à être torturé pour se couvrir vis-à-vis de ses frères Templiers, et on le lui a refusé. C'est absolument effarant. Il est également affligeant de voir ce haut dignitaire, qui porte la responsabilité d'un Ordre puissant, *pleurer publiquement et avouer sous forme de discours*. Là, il ne s'agit pas d'hypothèse gratuite, mais d'un fait historique qui s'est déroulé devant témoins. D'ailleurs, le document en question ajoute : « La vaine terreur de l'image de la souffrance n'aurait pu conduire un homme à faire aussi constamment de tels aveux... Et il est impossible que le maître de l'Ordre lui-même ait ignoré de telles choses. »

Et comme si cela ne suffisait pas, voici les aveux d'Hugues de Pairaud, deuxième personnage de l'Ordre : « Celui qui me recevait me

conduisit derrière un autel et me montra une croix sur laquelle était l'image de Jésus-Christ crucifié, et me commanda de renier celui dont l'image était représentée là et de cracher sur la croix. Malgré moi, je reniai Jésus-Christ, de la bouche et non du cœur. Mais, nonobstant l'ordre qu'il m'en fut donné, je ne crachai pas sur la croix. » Et voici encore les aveux de Geoffroy de Cernay, toujours obtenus sans le secours de la torture : « Après m'avoir reçu et mis le manteau autour du cou, on m'apporta une croix sur laquelle était l'image de Jésus-Christ : et le même frère me dit de ne pas croire en celui dont l'image était là représentée, parce que c'était un faux prophète, et qu'il n'était pas Dieu. Il me fit renier Jésus-Christ trois fois, de la bouche, non du cœur. »

On remarquera que, dans ces aveux, comme dans bien d'autres que nous relatent des documents d'époque, il y a une constante : aucun de ceux qui avoue ne semble comprendre pourquoi on lui fait renier Jésus et cracher sur la croix. À moins qu'ils n'aient fait semblant de ne pas comprendre, on est bien obligé de conclure que les dignitaires du Temple étaient de parfaits imbéciles : ils ne se sont jamais posé de question sur ce rite bizarre, ils l'ont accepté à contrecœur, mais ils l'ont quand même accepté, et surtout, quand ils sont arrivés à de hautes dignités, ils n'ont rien fait pour y mettre fin. Qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Les partisans inconditionnels de l'innocence des Templiers nous prendraient-ils pour des naïfs ? Comment expliquer ce détail, reconnu par Geoffroy de Cernay, concernant *un faux prophète qui n'est pas Dieu* ? Dans l'accusation, il n'en est pas question : on ne parle que d'un reniement. Alors ?

En bonne logique, nous devons reconnaître que Philippe le Bel était bien informé. Les chefs d'accusation n'ont pas été établis au hasard, et ne peuvent être confondus avec les fantasmes projetés dans les accusations contre les sorcières. Ici, tout est net et précis. Et sur cent trente-huit Templiers arrêtés et interrogés sans torture tous ont avoué le reniement du Christ et les baisers obscènes. Tous, sauf trois. Quant aux autres chefs d'accusation, homosexualité et non-consécration, tous les ont niés. Seules la cordelette et l'idole ont été reconnues par certains, mais avec tellement de variantes dans les détails qu'il est difficile d'y voir très clair. Mais le reniement du Christ, *ou plutôt de Jésus*, est une constante.

C'est d'ailleurs là-dessus que Philippe le Bel avait attiré l'attention des officiers royaux et des inquisiteurs. Il semble qu'il savait à quoi s'en tenir. C'est donc là que réside sans doute le grand secret du Temple, l'unique secret peut-être. Le reste n'est que poudre aux yeux. Et si ce secret donne lieu à de nombreux commentaires, il est bien loin d'être élucidé.

Quoi qu'il en soit, les ordres de Philippe le Bel furent suivis à la lettre dans tout le royaume. Dans les autres pays, les Templiers ne furent pas tout de suite inquiétés, et lorsqu'ils le furent, ce fut d'une façon très modérée, et généralement sans recours à la torture. Au Portugal et en Espagne, ils s'en tirèrent tous indemnes en formant d'autres ordres. En Angleterre, ils purent se mettre à l'abri. En Écosse, la persécution fut inexistante : et c'est une des raisons pour lesquelles la franc-maçonnerie, d'origine écossaise, prétend être l'héritière du Temple.

Mais quel était le rôle du pape, dans tout cela ? Il ne pouvait rester en dehors de l'affaire. Par une bulle du 17 novembre 1307, il ordonna l'arrestation des Templiers dans toute l'Europe. Puis il demanda à Philippe le Bel que tous les prisonniers lui soient remis. Parce qu'il ne pouvait pas faire autrement, le roi de France accepta, et remit aux envoyés du pape un certain nombre de prisonniers. Mais comme les prisons ecclésiastiques n'étaient pas assez vastes pour les accueillir, on fut bien content de laisser la plupart des Templiers dans des prisons civiles. Cependant, au début de 1308, Clément V, par une décision brutale, casse tous les pouvoirs des Inquisiteurs. Le pape semble vouloir tout reprendre à la base.

Cette décision est conforme aux lois de l'Église, les Inquisiteurs ne dépendant que du souverain pontife. En fait, Clément V essaye encore une fois de gagner du temps. Il reprend l'ensemble du dossier avant de se lancer dans un procès public, ce qu'il cherche toujours à éviter.

Le roi de France est furieux. Les Templiers vont-ils lui échapper ? Le peuple, plein de haine contre les Templiers, qu'il sait riches et arrogants, et qu'on lui a dépeints comme des monstres, commence à murmurer que le pape s'est laissé acheter par eux. On adresse des pétitions au roi pour lui demander la mort des coupables. Visiblement, l'opinion publique est pour Philippe et contre le Temple.

Cependant, le roi est indécis. Le terrain sur lequel il s'avance est très mouvant. Heureusement, il est fort bien conseillé par ses légistes. Il consulte l'Université de Paris sur ses pouvoirs. En vertu des privilèges qui lui ont été accordés depuis sa fondation, l'Ordre du Temple ne relève que du pape : il est indépendant de toute autorité temporelle, mais le fait qu'il s'agisse maintenant d'hérétiques reconnus peut modifier la situation juridique antérieure. En un mot, le roi a-t-il le droit d'intervenir et de continuer les poursuites contre les Templiers ? Tel est le problème de droit canon soumis à l'Université. Celle-ci répond le 2 mars 1308. Son avis est défavorable à l'action royale : « L'autorité du juge séculier ne va pas jusqu'à faire un procès pour hérésie à quelqu'un qui n'est pas livré par l'Église... À raison même de la nature du crime, tout ce qui touche à ce crime appartient

à l'Église chez n'importe quelle personne. » Voilà donc Philippe débouté.

Certes, cet « avis » de l'Université de Paris ne le lie pas. Mais s'il passe outre, il risque d'encourir les foudres de l'Église tout entière et cette fois parfaitement unie sur son dos. Il se borne alors à faire engager ce que nous appellerions aujourd'hui une « campagne de presse » : en tout cas, les sbires de Nogaret se déchaînent dans tout le royaume et même au-delà, accusant le pape de lâcheté et demandant au roi de se substituer à ce « fils du diable », autrement dit Clément V. Le terrain ainsi préparé, le roi convoque des États généraux à Tours, du 11 au 20 mai 1308, dans le but de s'y faire reconnaître comme défenseur de la foi. C'est effectivement ce qui se passe : Philippe le Bel y est plébiscité par le clergé aussi bien que par les nobles et les bourgeois.

Mais le roi doit se méfier. Il sait très bien qu'il ne peut se permettre un nouvel « attentat d'Anagni ». Il se décide alors à aller trouver le pape, qui réside davantage à Poitiers qu'à Avignon (parce qu'il y est plus près de sa maîtresse, la comtesse de la Marche), afin de lui faire part de la décision des États généraux. Mais Clément V lui rétorque que les décisions d'une assemblée civile ne sauraient lier un pape. Les deux hommes discutent âprement, et le pape, qu'on a trop tendance à considérer comme un valet du roi, tient farouchement tête à celui-ci. La situation devient explosive, et aucun des deux ne trouvant d'issue, on en vient à un compromis : la convocation d'un consistoire, donc une assemblée ecclésiastique, auquel le roi sera admis à assister et à plaider sa cause.

Le consistoire se réunit donc le 29 mai 1308. L'un des conseillers du roi, Guillaume de Plaisians, y prononce un réquisitoire en règle. Il affirme que les faits reprochés aux Templiers sont « notoires, clairs, indubitables, plus clairs que la lumière de midi », et il supplie le pape d'assurer la défense de la foi. Parmi les participants, les archevêques de Bourges et de Narbonne, qui étaient jusque-là assez sceptiques, se déclarent convaincus par les preuves apportées. Mais Clément V se lance dans un long discours cauteleux qui, finalement, ne veut rien dire. Il avoue avoir aimé autrefois les Templiers, mais maintenant, il ne peut que les haïr, si toutefois ils sont bien comme on les lui dépeint. La restriction est toujours présente dans ce discours. D'ailleurs, dit le pape, leur arrestation a été irrégulière, il y a donc un vice de forme. De plus, il fait allusion à la torture. Certes, conclut Clément V, il convient de sévir, mais seulement après mûre réflexion. Ce discours a le don d'irriter le roi et ses conseillers. Le 14 juin, Guillaume de Plaisians reprend la parole et apostrophe violemment le souverain pontife en lui lançant un solennel avertissement : s'il ne

veut pas agir, comme c'est son rôle et son devoir, alors « tous ceux que touche l'affaire seront appelés à la défense de la foi ».

Clément V élude encore une fois les problèmes et ajourne sa décision. Mais comme il sait que le roi ne s'avouera pas vaincu, il tente de donner une dernière chance aux Templiers. Il fait comparaître devant lui et devant ses très proches collaborateurs soixante-douze Templiers incarcérés, et bien entendu sans aucune menace de torture. Dans l'esprit du pape, c'est le moment ou jamais de faire éclater la vérité. *Or, sans pression aucune, cela est attesté, les soixante-douze Templiers réitèrent tous leurs aveux antérieurs.*

Voilà un événement capital pour la compréhension de l'affaire. *Après cela, nul ne peut plus soutenir que les Templiers n'avaient rien à se reprocher et qu'ils ont été les victimes de l'arbitraire.* Ils avaient quelque chose à se reprocher, *mais seulement vis-à-vis de l'orthodoxie catholique*, et ils ne pouvaient pas le nier. *Quant à savoir ce que cela cache en réalité, c'est un tout autre problème.*

« Nous n'avons pas les procès-verbaux de ces auditions, ils sont aux archives du Vatican. Mais on les connaît grâce à... Napoléon qui, passionné par l'affaire du Temple, avait fait saisir à Rome les archives secrètes. On a donc pu les lire, et Raynouard les analysa avant qu'elles ne fussent restituées. On n'y a pas découvert grand-chose de nouveau, encore moins la clef de l'énigme du Temple[41], mais on sait du moins que ces documents confirment largement les auditions antérieures ; et d'ailleurs, Clément V le dira clairement[42]. »

Alors le pape rend publique sa décision par la bulle du 12 août 1308. Il affirme que le sort de l'Ordre ne dépend que de lui seul, mais que le problème est trop grave pour qu'il puisse statuer dans l'immédiat. Il institue donc une commission, à la tête de laquelle il place l'archevêque de Narbonne, connu pour son intégrité (il avait refusé de cautionner l'arrestation des Templiers), assisté de trois évêques et de religieux compétents. Cette commission devra présenter son rapport dans les deux ans. Ensuite, dissociant nettement l'Ordre lui-même, qui ne dépend que de lui, et les membres de l'Ordre, qui sont des individus, il renvoie ceux-ci devant l'inquisition, réservant toutefois le cas des quatre hauts dignitaires sur lesquels il se réserve de statuer ultérieurement.

La plupart des évêques français détestaient les Templiers.

Les autres ordres religieux également, les Dominicains étant les plus acharnés. Ce n'était pas pour des motifs spirituels, mais bien prosaïquement parce que les Templiers les avaient souvent évincés de fructueux bénéfices qui eussent dû leur revenir. Il est inutile de dire que, dans de nombreux diocèses, les Templiers furent plutôt

maltraités, soumis à la torture, voire brûlés, comme à Paris et Sens, où l'archevêque, frère d'Enguerrand de Marigny, était une âme damnée de Philippe le Bel. En tout cas, la commission put ainsi recueillir d'autres aveux, parfois considérablement étoffés et circonstanciés, mais dont la plupart n'ont pas été extorqués. Il n'en fut pas de même dans les autres pays.

Au Portugal, le souverain refusa purement et simplement d'autoriser l'arrestation des Templiers. En Castille, une information fut ouverte, mais elle n'aboutit à rien. En Aragon, les évêques menèrent une enquête, mais ils demeurèrent très prudents sur la culpabilité des chevaliers du Temple. En Angleterre, on aboutit à un compromis qui permit de sauver les apparences, et la plupart des Templiers ne furent pas inquiétés. En Allemagne, ils furent presque tous acquittés : ceux qui furent condamnés le furent pour leurs débordements individuels, et il en fut de même à Chypre. Décidément, il s'agit avant tout d'une affaire française : dans les autres pays d'Europe, l'Ordre n'était pas aussi puissant et n'avait pas réussi à implanter un réseau aussi dense. Le danger étant moins grand, l'acharnement contre les Templiers était forcément moins violent.

Il y eut cependant quelques tentatives pour défendre l'Ordre, mais elles furent le fait des Templiers eux-mêmes. Cette défense a été parfois courageuse mais extrêmement maladroite. Malgré un certain Pierre de Bologne, qui disparaîtra d'ailleurs dans la nature avant la fin du procès, les divers défenseurs renonceront à leur tâche. Il n'y aura guère que quelques frères qui, revenant sur leurs aveux, nieront toute culpabilité et persisteront dans cette attitude. Tel n'a pas été le cas de Jacques de Molay.

Celui-ci fut en effet interrogé le 26 novembre 1309 par la commission pontificale, dans les meilleures conditions d'objectivité, avec toutes les garanties possibles : la commission dépendait du pape, et non du roi, ou des évêques locaux. On lui demanda de défendre l'Ordre, ce qui est logique, puisqu'il en était le grand-maître. Sa réponse fut pitoyable : « Je ne suis pas aussi savant qu'il conviendrait... Je suis prêt à le défendre selon mes facultés... mais cette tâche me paraît bien difficile : comment le défendre convenablement ? Je suis prisonnier du pape et du roi de France, et n'ai pas seulement quatre deniers à dépenser pour cette défense. » On lui lut alors les aveux qu'il avait passés antérieurement devant trois cardinaux, et on lui demanda de s'expliquer sur ce point. Il réclama deux jours de réflexion, qui lui furent accordés en lui précisant même qu'il pouvait prendre davantage de temps s'il le désirait.

Il comparut donc une deuxième fois le 28 novembre 1309. D'emblée, il se refusa à défendre l'Ordre : « Je ne suis qu'un chevalier

illettré et pauvre. » Son attitude est franchement incompréhensible, à moins qu'elle ne cache quelque chose. Qui Jacques de Molay voulait-il protéger par son silence ? Il déclara que, puisque le pape s'était réservé le droit de statuer sur son sort, il attendrait son bon vouloir. On revint à la charge et on lui demanda encore une fois s'il consentait à défendre l'Ordre. Il se contenta de faire un vague éloge des Templiers en étalant leurs brillants résultats matériels et leur courage au combat. On lui répondit que tout cela était insuffisant s'il y manquait la vraie foi. Alors, il consentit à faire une profession de foi chrétienne, assurant qu'il croyait *en Dieu et à la Trinité*. Mais il ne prononça pas le nom de Jésus-Christ. Et il ajouta ces paroles quelque peu sibyllines : « Quand l'âme sera séparée du corps, on verra bien qui était bon ou mauvais, et l'on saura la vérité sur les choses présentement en question. » Si l'on comprend bien, *il s'agit là d'un refus pur et simple de dévoiler certaines choses*. Mais il n'eut pas un mot concernant les souffrances de ses frères, pas un commentaire sur ses aveux précédents. Il demanda seulement à entendre la messe, ce qui lui fut accordé.

Une troisième audition de Jacques de Molay eut lieu devant la commission, trois mois plus tard, le 2 mars 1310. Là, il fut encore plus décevant. Il se borna à répéter que puisque le pape devait le juger, il attendrait son jugement. La commission lui expliqua clairement qu'elle n'avait pas mission de le juger, mais simplement de procéder à une enquête. Rien n'y fit ; Molay se retrancha dans son mutisme : l'Ordre ne paraît pas l'intéresser, et seul son jugement personnel par le pape semble le préoccuper. On n'en tira pas un mot de plus. Et il en sera de même pour un autre dignitaire, Geoffroy de Gonneville, qui lui aussi parut se désintéresser totalement de l'Ordre en attendant que le pape statue sur son sort.

On ne comprend pas. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Ordre du Temple n'a pas été défendu par ceux qui auraient dû le faire. À ce stade, l'attitude de Jacques de Molay et des principaux dignitaires relève de l'égoïsme le plus pur, voire de la stupidité. Qu'attendaient-ils du pape ? Espéraient-ils gagner du temps ? Mais, dans ce cas, de qui espéraient-ils du secours ? De toute façon, ils laissaient leurs frères dans un abandon total. Il n'y a pas de réponses à toutes les questions qu'on se pose sur Jacques de Molay.

Cependant, le concile se réunit à Vienne, ville d'Empire proche de la France et d'Avignon, le 13 octobre 1311. Il y avait quatre ans que l'affaire avait débuté. Il était temps qu'elle se terminât.

Le concile examina les rapports de la commission pontificale chargée de l'enquête. Puis on se sépara pour permettre aux diverses commissions créées à cet effet, de travailler sur ces rapports. On

attendit l'arrivée du roi de France, mais celui-ci ne semblait pas pressé de venir s'expliquer. Les choses traînaient en longueur, lorsque sept chevaliers du Temple, puis deux autres, se présentèrent et demandèrent à être entendus par le concile dans le but de défendre l'Ordre. Le bruit courut qu'aux environs de la ville, une armée de deux mille chevaliers du Temple se tenait prête à donner l'assaut. C'était faux, bien entendu, mais pour éviter le désordre, Clément V fit emprisonner les neuf arrivants. On le lui reprocha, mais il faut savoir que c'était le seul moyen de les protéger.

Philippe le Bel se rendit à Vienne au mois de mars 1312. Il était, comme il se doit, accompagné des gens de sa cour, mais aussi d'une forte troupe en armes. Visiblement, il voulait impressionner le concile. Clément V craignait le pire. Il savait que les accusations contre le Temple étaient en grande partie fondées, et qu'un débat public risquait de causer à l'Église un tort considérable. En bon manœuvrier qu'il était, il va trouver une solution. Le 22 mars, il réunissait un consistoire et se faisait attribuer le droit de trancher la question lui-même, sans débat d'aucune sorte. Et, à la réouverture des séances du concile, le lundi 5 avril 1312, le pape lut à haute voix le texte de la bulle *Vox Clamantis* dont les historiens futurs feront évidemment *Vox Clementis*. Cette bulle ordonnait la dissolution de l'Ordre du Temple et la dévolution de ses biens à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean. Quant aux hommes, ils étaient remis aux autorités ecclésiastiques compétentes. Le texte de la bulle est un chef-d'œuvre d'ambiguïté, mais cela ne saurait surprendre dans une affaire où tout est ambigu. Les « considérant » sont en particulier très révélateurs : « Considérant la mauvaise réputation des Templiers, les soupçons et les accusations dont ils sont l'objet ; considérant *la manière et la façon mystérieuse* dont on est reçu dans cet ordre, *la conduite mauvaise et antichrétienne* de beaucoup de ses membres ; considérant surtout le serment demandé à chacun d'eux de ne rien révéler sur cette admission et de ne jamais sortir de l'Ordre ; considérant le péril que courent la foi et les âmes, ainsi que *les horribles forfaits* d'un très grand nombre de membres de l'ordre... nous abolissons, non sans amertume et douleur intime... le susdit ordre des Templiers avec toutes ses institutions... »

On remarquera que l'Ordre du Temple n'est pas condamné. Il est seulement aboli. Il y a là plus qu'une nuance. D'ailleurs, personne ne sera condamné. Seuls *certaines membres de l'Ordre* seront accusés de « forfaits » sur lesquels on n'insistera pas.

S'il y a un vainqueur, c'est Clément V, et lui seul. Car on ne peut pas dire que Philippe le Bel ait réussi. Son rêve d'obtenir pour lui-même et ses descendants la charge de grands-maîtres héréditaires d'un nouvel ordre de Croisés s'est évanoui. Il n'a même pas réussi à obtenir

les biens du Temple qui sont dévolus aux Hospitaliers. Certes, comme il a ces biens en garde, il fera en sorte de les rendre le plus tard possible, après en avoir retiré de substantiels bénéfices. Mais ce n'était pas ce qu'il espérait. Le roi de France s'était beaucoup agité, beaucoup compromis dans le procès intenté aux Templiers, et tandis que son adversaire Clément V se tirait honorablement d'affaire en évitant des débats publics, il dut se contenter de la disparition de l'Ordre.

Mais c'était peut-être là le but secret de Philippe le Bel. Comme rien n'est ni clair, ni définitif, dans cette histoire, on peut bien le supposer. Le roi de France avait quand même contribué efficacement à éliminer *une énorme machine*, le Temple, qui aurait toujours été, pour lui comme pour ses successeurs, une épée de Damoclès constamment suspendue au-dessus du trône. La puissance du Temple une fois abattue, et le Temple lui-même déconsidéré, le pape étant privé d'un de ses plus fidèles soutiens, le roi de France pouvait espérer gouverner seul le monde. En tout cas, quelles que soient ses motivations profondes, Philippe le Bel avait réussi à mettre le pape en difficulté et à ternir l'image de marque de l'Église. Car, après tout, le Temple faisait bel et bien partie de l'Église.

Les historiens sont très divisés sur ces questions. Ils le seront longtemps. Tout dépend du point de vue que l'on veut défendre, et dans un tel domaine, il est difficile de ne pas se laisser aller à une attitude passionnelle.

Une chose est sûre : l'Ordre a été dissous, mais non condamné. Pour les hommes qui composaient le Temple, ce sera fort différent. Beaucoup d'entre eux finiront sur un bûcher. D'autres croupiront dans une prison. Les quatre dignitaires de l'Ordre seront jugés à Paris, le 22 décembre 1313. Encore une fois, ils vont tout avouer : le reniement de Jésus, le crachat sur la croix. Le procès durera jusqu'au 18 mars 1314. Ils auront largement le temps de s'expliquer. Enfin, le 18 mars, c'est le verdict : Jacques de Molay, Geoffroy de Charnay, Hugues de Pairaud et Geoffroy de Gonneville, les quatre plus hautes autorités de l'Ordre dissous, sont condamnés à la prison perpétuelle.

C'est alors le coup de théâtre : Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay se rétractent publiquement et réfutent tous leurs aveux antérieurs. Mais non Pairaud et Gonneville. Le fait de se rétracter, en matière de foi, équivaut à la mort. Déclarés relaps, Molay et Charnay seront brûlés en présence de Philippe le Bel. On prétend que le grand-maître aurait lancé une malédiction sur le pape Clément et le roi Philippe. De fait, ceux-ci moururent peu après, et cela a alimenté bien des légendes. Il est plus vraisemblable que Jacques de Molay a prononcé ces simples paroles, quelque peu désabusées : « Les corps sont au roi de France, mais les âmes sont à Dieu. » Ce serait plus

conforme à un personnage qui, au dernier moment, s'est prétendu innocent.

Pourquoi d'ailleurs ce revirement, et si tard ? C'est le seul geste courageux qu'ait jamais eu Jacques de Molay. Cette attitude a beaucoup impressionné les inconditionnels du Temple. Mais elle n'explique rien, et, en aucun cas, elle ne peut effacer ses aveux antérieurs obtenus, rappelons-le, sans aucune torture. Si Molay et Charnay avaient adopté cette courageuse attitude dès leur arrestation, ils auraient acquis la gloire et leurs négations auraient été crédibles. Mais venant après tant d'aveux de « turpitudes », leur rétractation sonne faux.

Alors, que faut-il en penser ? « On ne peut sortir de ce dilemme : ou bien Molay a menti par lâcheté pendant sept ans, laissé condamner ses frères en appuyant leur condamnation de ses propres aveux, a concouru à la perte de l'Ordre qu'il dirigeait, – ou bien il avait dit la vérité pendant sept ans, mais n'a pu supporter la perspective d'un emprisonnement définitif, et vu son âge, il a préféré le panache d'une fin glorieuse[43]. » Ce serait alors une sorte de suicide.

Mais cela n'explique toujours rien. L'Ordre était-il coupable, oui ou non, des *horribles forfaits* dont on l'accusait ?

TROISIÈME PARTIE

L'énigme des Templiers

I

LA RÈGLE SECRÈTE DU TEMPLE

Ce qui est particulièrement irritant quand on se penche sur le dossier du Temple et qu'on en examine toutes les données, c'est qu'on se heurte partout à des incertitudes, et que ces incertitudes sont dues en grande partie aux Templiers eux-mêmes. La bulle papale de 1312, qui abolit l'Ordre, ne se fait pas faute de remarquer : « la façon mystérieuse dont on est reçu dans cet ordre », ou encore « le serment demandé à chacun d'eux de ne rien révéler sur cette admission ». On a l'impression que, depuis la fondation de l'Ordre, les Templiers ont tout fait pour laisser planer le doute et le mystère sur leurs activités, et ce fait ira en s'accroissant au fur et à mesure que l'Ordre grandira. La Règle officielle, bien connue, précise certains cas où le secret est obligatoire, par exemple l'interdiction de divulguer les délibérations du Chapitre. Certes, on peut penser qu'il n'était pas utile de faire savoir à tout le monde comment s'organisait intérieurement le Temple : n'importe quel gouvernement, lorsqu'il se réunit pour prendre des décisions, se garde bien de le faire en public et se contente de publier un communiqué où l'on dit seulement ce qu'on veut bien dire. Cela n'a rien d'exceptionnel. Pourtant, la suspicion commence lorsque les Templiers insistent sur le fait que les réunions du Chapitre doivent se tenir de façon secrète et dans un lieu où nul ne peut être admis s'il ne fait pas partie du cercle très fermé des dignitaires. Cette volonté farouche de secret excite évidemment la curiosité et prête à toutes sortes de commentaires.

Mais passons sur cette interdiction de divulguer les délibérations du Chapitre. Elle peut se justifier, même si elle est la cause de bien des affabulations. En revanche, on peut se demander pourquoi il est interdit de posséder un exemplaire de la règle officielle sans autorisation spéciale, de peur qu'elle ne tombe entre les mains de personnes étrangères à l'Ordre, ce qui risquerait de lui être dommageable. Là, on ne comprend plus : les statuts de la Règle officielle sont nets, précis, et il n'y a rien en eux qui puissent prêter le flanc à des interprétations douteuses. Autre chose encore, et beaucoup plus grave : l'interdiction faite à tous les Templiers de se confesser à d'autres prêtres qu'aux chapelains de l'Ordre, c'est-à-dire à des prêtres appartenant au Temple et liés à lui par la même obligation du secret.

Le secret de la confession ne serait-il pas une loi générale dans l'Église catholique romaine ? De deux choses l'une : ou bien le Temple met en doute l'intégrité des prêtres de l'Église romaine, ou bien ce qui peut être avoué en confession est intolérable pour un prêtre n'appartenant pas à l'Ordre.

Au premier degré, cette interdiction ne peut que surprendre. Un prêtre est toujours un prêtre, qu'il soit du Temple ou pas, et si, à l'époque, les grands personnages avaient leur confesseur attitré, on n'en était pas encore à l'institution des directeurs de conscience, avec tout ce que cela comportait d'insinuations et de manœuvres d'intimidation. Au second degré, cette interdiction ne peut que jeter la suspicion sur ce qui se passait réellement à l'intérieur de l'Ordre. Comment se fait-il que seul un prêtre lié à l'Ordre puisse donner l'absolution à un Templier ? Les accusateurs du Temple, en 1307, n'ont pas manqué de tirer parti de cette pratique critiquable, mais qui, dans une certaine mesure, se retrouvait dans d'autres ordres monastiques, en tant qu'habitude, mais non comme obligation absolue.

Un autre point négatif pour le Temple se trouve dans l'interdiction faite aux Frères de quitter l'Ordre. Quand on entrait dans l'Ordre, c'était de façon définitive. Certes, on pouvait être exclu ou rejeté à la suite d'une faute grave, mais c'était une punition, la fameuse « perte de l'habit » qui était infligée à ceux qui s'étaient montrés indignes de leur appartenance à la communauté. Toutes les sociétés pratiquent les exclusions, les ordres monastiques également. Au Temple, en plus de l'exclusion, il y avait aussi l'emprisonnement, toujours pour des fautes très graves. En somme, *on se donnait* au Temple, et on ne s'appartenait plus quand on avait été reçu dans la communauté. C'est là le propre de tout engagement religieux. Ce qui est particulier au Temple, c'est cette méfiance profonde affichée par l'Ordre à l'égard de ceux qui voulaient le quitter. La bulle d'abolition en fait un des « attendant » : « le serment demandé... de ne jamais sortir de l'Ordre ». La conclusion est claire : si l'on interdit à un frère de quitter le Temple, c'est pour éviter qu'il n'aille raconter ce qui s'y passe. Effectivement, c'est auprès de transfuges du Temple que les hommes de Philippe le Bel ont recueilli leurs informations, qu'elles soient fausses ou authentiques. Mais c'est le propre de toute société *initiatique* d'interdire la sortie d'un de ses membres. Il ne peut généralement le faire que sous condition expresse de ne rien révéler de ce qui peut nuire à la société en question. Il en est ainsi dans tous les groupements qui, de nos jours, se réclament d'une certaine forme d'initiation, et il n'y a rien là qui puisse choquer. Mais dans ces conditions, il nous faudra bien admettre, en dépit de ce que racontent certains historiens niant

résolument le côté obscur de l'Ordre, que le Temple était effectivement un Ordre initiatique, même si cette « initiation », quelle qu'elle soit, ne semble avoir été conférée qu'à certains de ses membres. On en viendra ainsi à considérer le Temple comme un ordre initiatique, certes, mais également élitiste, ou bien *double*, et l'on pourra supposer l'existence d'un Ordre parallèle à celui qui s'affichait dans le siècle. À partir du moment où l'on reconnaît que le Temple a constitué une organisation plus ou moins secrète, toutes les hypothèses peuvent être avancées.

Ainsi en est-il de l'existence d'une Règle secrète, qui aurait été seulement connue de certains membres de l'Ordre, et qui serait parallèle à la Règle officielle, lue ou résumée, comme on sait, à chaque nouveau Templier lors de sa réception. D'après certaines déclarations des Templiers eux-mêmes, il est possible de croire en l'existence d'une Règle secrète, celle-ci consistant en une refonte de la Règle primitive.

Lors de son premier interrogatoire, sans aucun recours à la torture, Geoffroy de Gonneville, précepteur du Temple pour l'Aquitaine et le Poitou, a prononcé ces paroles étranges : « Il y en a qui prétendent que (le reniement de Jésus) fut l'une des mauvaises et perverses introductions du maître Roncelin dans les statuts de l'Ordre ». Cette phrase est lourde de conséquences : elle supposerait, de la part de l'un des plus hauts dignitaires de l'Ordre, la connaissance d'une règle parallèle. Cela n'empêche pas Gonneville de s'en tenir à rapporter un propos anonyme, comme si lui-même n'était pas au courant. Ce qui est surprenant, c'est que le « maître Roncelin » n'apparaît nulle part dans les listes que nous avons des grands-maîtres du Temple, et que nous n'avons aucune raison de croire lacunaires ou falsifiées. Pourtant, il existe un Roncelin du Fos, chevalier provençal, qui fut reçu dans l'Ordre en 1281 par le maître Guillaume de Beaujeu. Est-ce de lui que parle Gonneville ? En tout cas, il semble qu'il ne se soit jamais élevé bien haut dans la hiérarchie de l'Ordre. Mais cela peut donner, si ce Roncelin est vraiment l'introducteur des choses « mauvaises et perverses » dans les statuts de l'Ordre, un certain crédit à l'hypothèse d'une seconde hiérarchie, parallèle et secrète.

Il y a d'autres présomptions. À l'époque du procès, l'avocat Raoul de Presles prétendit avoir reçu d'un Templier, le frère Gervais de Beauvais, la confidence suivante : « Il y avait dans l'Ordre un règlement si extraordinaire, et sur lequel un tel secret devait être gardé, que chacun aurait préféré se faire couper la tête que de le révéler. » Si cela est vrai, on comprend pourquoi Jacques de Molay n'a rien dit à ce sujet, et pourquoi tant de Templiers sont allés sur le bûcher en respectant la loi du silence. Mais, d'après ce même Raoul de

Presles, le frère Gervais « possédait un livret des statuts de l'Ordre qu'il montrait volontiers, mais il en détenait un autre plus secret que, pour tout l'or du monde, il n'aurait montré à personne ».

Cela sent l'affabulation, comme si le témoin voulait se mettre en valeur pour avoir été honoré de telles confidences. *Pourtant, on sait qu'avant le 13 octobre 1307, Jacques de Molay s'était employé à faire détruire des exemplaires de la Règle.* De quelle règle s'agissait-il ? de l'officielle, celle que tout le monde connaît, ou de l'autre, la secrète, la parallèle, dont parle le témoin ?

Ce parallélisme est encore suggéré par d'autres déclarations. Ainsi, parmi les témoignages recueillis en Angleterre, et qui sont peu suspects d'avoir été provoqués par la force, on peut retenir cette déclaration de trois frères anglais : « Il existe en réalité dans le Temple deux sortes de réceptions. La première est réservée à l'admission et se déroule sans cérémonie répréhensible. La seconde, qui n'a lieu que quelques années après, n'est accordée qu'à quelques-uns, et est très secrète. » Ce témoignage n'est pas entièrement convaincant parce que les trois Templiers en question n'ont pas participé à cette admission secrète : ils se contentent d'affirmer qu'ils *ont entendu dire que...* Pourtant, il fait état de rumeurs concernant l'existence d'une hiérarchie parallèle. Dans ces conditions, il est possible qu'il y ait eu une seconde Règle, régissant ceux qui étaient admis à un degré supérieur. On retrouve tout cela dans n'importe quelle société dite « initiatique ». On voit que l'existence de la Règle secrète, si elle n'est pas prouvée, n'en est pas moins possible, sinon probable.

On a cru, un moment, détenir cette Règle secrète. En 1877, un certain Mersdorf publia des « Statuts secrets du Temple », relevés d'après un manuscrit du Vatican. L'éditeur expliquait, sans d'ailleurs apporter la moindre preuve, que ce document figurait aux archives secrètes du Vatican, où il aurait été dérobé en 1780 par un évêque de Copenhague. Vol bien opportun d'ailleurs pour expliquer pourquoi le document en question ne se trouvait pas dans les archives vaticanes dont Napoléon s'empara et qu'il restitua par la suite. Après quoi, l'évêque se serait lui-même fait voler le document dans des circonstances mystérieuses sur lesquelles rôde l'ombre inquiétante de sociétés secrètes de tous bords. On aurait ainsi perdu la trace de cette précieuse pièce jusqu'à sa découverte fortuite à Hambourg en 1877. Actuellement, cette Règle serait soigneusement cachée dans les caves du Vatican par la Papauté, qui ne veut surtout pas la montrer, de crainte d'être éclaboussée par le scandale. Les *Caves du Vatican* sont décidément une mine inépuisable pour les grands découvreurs de secrets ! Et, comme par hasard, il se trouve toujours un prêtre, ou un évêque, peu scrupuleux certes, mais très mystérieux, pour prendre

copie d'un document secret et le certifier conforme à l'original. Le problème, c'est qu'on ne voit jamais la couleur de l'original dans ce genre d'affaire.

Il est cependant intéressant, à plusieurs titres, d'examiner ce document qui est manifestement *un faux*, fabriqué de toutes pièces d'après les textes du procès, et destiné à prouver la filiation du Temple et de la Franc-maçonnerie[44]. Le document est intitulé : « Ici commence le livre du baptême du Feu et des statuts secrets rédigés par le maître Roncelin ». Et, à la fin, on peut lire : « Signé par le copiste Robert de Samfort, procureur de l'Ordre du Temple en Angleterre, en 1240. » Voilà qui est surprenant : si le maître Roncelin rédacteur de ce texte est bien Roncelin du Fos, admis dans le Temple en 1281, comment se fait-il qu'on ait pu, quarante ans avant, en 1240, établir une copie de ce qu'il n'avait pas encore écrit ? À la vérité, Roncelin du Fos ne devait même pas être né en 1240. Mais rassurons-nous, l'Histoire officielle ment, c'est bien connu, dans le but de masquer la Vérité que seuls détiennent les occultistes, les hermétistes et autres tenants de la Tradition.

Le document proposé comme étant la Règle secrète de l'Ordre commence par opérer une subtile distinction entre les membres ordinaires de l'Ordre et ceux qui sont appelés les « frères consolés », qui seraient les vrais détenteurs du message. Cela paraît être un emprunt évident au Catharisme : on sait en effet que chez les Cathares, les Parfaits, c'est-à-dire ceux qui avaient reçu le *consolamentum*, donc les « consolés », formaient une catégorie très à part et pouvaient être considérés comme étant les seuls et uniques « Purs », déjà en contact avec le divin et prêts à réintégrer le Royaume de Lumière d'où ils avaient été chassés à la suite de la révolte des Anges. Cela accrédirait l'hypothèse que la Règle secrète ne pouvait être connue que des Consolés, c'est-à-dire des initiés à un degré supérieur.

Précisément, le premier article insiste sur le thème cathare par excellence, celui de la lumière : « Le peuple qui marchait dans l'obscurité a vu une grande lumière et ceux qui étaient dans l'ombre de la mort ont vu cette lumière. » C'est sans doute un lieu commun à toutes les religions, et plus particulièrement à celles qui prétendent détenir une tradition ésotérique : la lumière en question n'est pas la lumière matérielle, mais celle de l'esprit, celle qu'on acquiert seulement après avoir accompli une quête intérieure, autrement dit l'*illumination*. Et, bien entendu, ne sont « illuminés » que ceux qui adhèrent à une croyance spécifique, une doctrine que ne connaît pas le commun des mortels. Mais ce premier article va plus loin, car la lumière dont il s'agit se confond avec un Dieu dont on affirme avec

force l'unicité : « un seul est notre Dieu et son esprit donne au nôtre l'assurance que nous sommes fils de Dieu. » Là non plus, il n'y a rien de nouveau, car la théologie hébraïque, qui n'opère point la distinction trinitaire, insiste sur le fait que nous sommes tous les fils de Dieu. En un sens, l'affirmation de Jésus-Christ qui déclare être le Fils de Dieu n'a pas de valeur particulière pour les Juifs, puisque chacun d'eux peut se permettre la même affirmation. On sent déjà, dans ce premier article, une volonté délibérée d'amoindrir, sinon de nier, le concept de Jésus-Christ fils unique de Dieu, tel que le répand l'Église catholique romaine. Voici déjà une hérésie.

Le second article paraphrase l'Évangile : il faut avoir des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Mais cela se double d'une attaque en règle contre l'Église officielle : « Sachez que rois, papes, évêques, abbés et maîtres ont désiré voir et entendre ce que vous entendez et voyez, mais ils ne l'ont vu, ni l'ont entendu et ne le connaîtront jamais. » C'est le refus pur et simple de la doctrine officielle, refus teinté d'un anticléricalisme encore très marqué par le Catharisme. Il est toujours utile de flatter ceux qui adhèrent à une doctrine, fût-elle hérétique, en leur démontrant qu'ils sont les seuls à bénéficier de la Vérité. C'est réconfortant.

L'article 3 est plus important dans la mesure où il se réfère à une notion qui sous-tend l'action historique de l'Ordre du Temple : « Le temps est venu où l'on n'adorera le Père, ni à Jérusalem, ni à Rome. L'esprit est Dieu et si vous êtes de Dieu, vous l'adorerez en esprit et en vérité. » On sait par exemple qu'une secte de néo-Templiers – une parmi beaucoup d'autres ! – se réunit chaque 18 mars, anniversaire du supplice de Jacques de Molay, et qu'au cours de la cérémonie, on lance le fameux appel : « Qui défendra désormais le Saint Temple ? Qui délivrera le tombeau du Christ ? » Cela sort tout droit d'une légende qui concerne le cirque de Gavarnie, dans les Pyrénées. Cette légende prétend que chaque 18 mars, précisément, le fantôme d'un Templier dont le linceul est remplacé par le célèbre manteau blanc à la croix rouge apparaît et lance un appel déchirant. Alors, six Templiers qui sont ensevelis dans une chapelle, à proximité, se lèvent et répondent : « Personne ! personne ! personne ! le Temple est détruit ! » Cette belle et émouvante histoire n'est pas étrangère à la phrase de l'article 3. On peut se demander en effet si les Templiers, tout au moins ceux qui faisaient partie des initiés, ne pensaient pas que le Tombeau du Christ était *symboliquement* partout, et que, par conséquent, il n'était pas utile de conserver ou de reconquérir Jérusalem.

D'ailleurs, la suite de cet article est explicite : « Sachez que tout ce que Jésus a dit par le vrai Christ, est l'esprit et vie en Dieu. C'est

l'esprit de Dieu qui vivifie, *la chair de Jésus ne peut servir à rien.* » Dans ces conditions, pourquoi s'acharner à conquérir le Tombeau de Jésus à Jérusalem ? C'est la mise en doute du personnage historique et matériel de Jésus, et cela expliquerait le reniement et le crachat sur la croix. Mais, répétons-le, ce texte est une fabrication du XIX^e siècle : il ne fait qu'adapter certaines conceptions prêtées aux Templiers pour les mettre en accord avec la doctrine de la Maçonnerie. Par voie de conséquence, cela justifierait également l'omission des paroles de la consécration pendant la Messe, puisque le *hoc est corpus meum* perd ainsi toute signification.

L'article 4 renchérit sur le secret que les heureux consolés sont seuls à connaître et qui « reste caché aux enfants de la Babylone nouvelle, qui sera réduite en cendres et en poussières par les humbles serviteurs de Dieu ». Assurément, si l'on en croit cette Règle secrète, le but du Temple n'est pas la protection des pèlerins sur les chemins de Jérusalem, mais la conquête du monde et l'établissement d'un royaume universel sur lequel régnera le Grand Monarque. Philippe le Bel avait bien raison de vouloir en devenir le grand-maître, et l'on comprend très bien que, ne pouvant s'assurer la maîtrise de cette redoutable confrérie des « humbles serviteurs de Dieu », il ait préféré la détruire plutôt que de risquer la voir tomber entre d'autres mains. Mais le même article précise qu'aucun prince de ce temps (lequel ?) ni aucun grand-prêtre n'a connu la Vérité. « S'ils l'avaient connue, ils n'adoreraient pas le bois de la croix et n'auraient pas brûlé ceux qui possédaient le vrai esprit du vrai Christ. » Là, c'est une nette apologie du Catharisme et une allusion au bûcher de Montségur, à moins qu'il ne s'agisse d'une vision « prémonitoire » de celui de Jacques de Molay. Certes, les Cathares ont eu une attitude négative envers la croix et le Crucifié. Ils ne reconnaissaient le Christ que sous sa forme éthérée, mais non charnelle, et ils refusaient d'adorer un homme supplicié. En était-il de même chez les Templiers ? La question se pose et n'a jamais été résolue. Néanmoins, le reniement et le crachat sur la croix sembleraient le démontrer.

L'article 5, repris et complété par l'article 8, est un véritable plaidoyer pour la fraternité universelle, absolument dans le ton de la maçonnerie : « Sachez que Dieu ne fait point de différence entre les personnes, Chrétiens, Sarrasins, Juifs, Grecs, Romains, Français, Bulgares, parce que tout homme qui prie Dieu est sauvé. » Ceci est un élément fort hérétique et, il faut en convenir, tout à fait contraire à la doctrine qui dit que « hors l'Église, point de salut ». On remarquera la présence des Bulgares, c'est-à-dire des Bougres, ancêtres des Cathares. L'article 8 y revient en spécifiant les hérétiques : « les Bonshommes de Toulouse, les Pauvres de Lyon, les Albigeois, ceux des environs de

Vérone et de Bergame, les Bajolais de Galicie et de Toscane, les Bégards et Bulgares ». En somme, tous ceux qui ont eu maille à partir avec l'Inquisition. Mais c'est aussi un appel au recrutement : « Par les chemins souterrains vous amèneriez à vos chapitres et à ceux qui concevraient quelques craintes, vous confèrerez le Consolamentum en des chapitres devant trois témoins. » La terminologie est presque exclusivement cathare. Il est vrai qu'on a souvent proposé de voir une nette influence cathare dans le Temple, surtout à partir du milieu du XIII^e siècle. Et ce n'est pas Guillaume de Nogaret, traité par Boniface VIII de « fils de Patarin » qui aurait pu dire le contraire, lui qui cherchait à faire oublier qu'il descendait effectivement d'une famille cathare !

On remarquera aussi que les Sarrasins sont « fils de Dieu ». Cela paraît surprenant de la part d'un Ordre qui a été fondé spécialement *contre* les Musulmans, et qui, d'ailleurs, a mené la vie dure à tous les « Sarrasins » de la Terre sainte, dans des conditions parfois périlleuses, mais toujours avec bravoure, et même avec témérité. On y revient d'ailleurs à l'article 9 : « Les Consolés d'Espagne et de Chypre recevront fraternellement les Sarrasins, les Druzes et ceux qui habitent le Liban. »

Voilà qui pose le problème du Temple et de ses rapports avec le monde musulman. On a trop répété que les Templiers offraient l'équivalent des *Assassins* ou *Haschichin*, ces fidèles fanatiques du Vieux de la Montagne, secte un peu mystérieuse à laquelle on prête – imprudemment – des doctrines ésotériques qui, comme par hasard, ont été perdues, ce qui est commode pour les deviner. On a trop répété aussi que les Templiers avaient été contaminés par les Musulmans et qu'on pourrait trouver l'origine de leur hérésie dans l'intégration de certaines croyances ou habitudes de l'Islam dans leur propre doctrine. Ces hypothèses ne reposent que sur de vagues analogies, mais une étude objective fait apparaître au contraire qu'il n'y a jamais eu de pires ennemis de l'Islam – sous toutes ses formes, sectes hérétiques comprises –, à la fois sur le terrain de combat et sur le terrain de l'idéologie, que les chevaliers du Temple. C'est une absurdité de croire également que les Templiers espéraient, en Terre sainte, former une sorte de grand royaume opérant la synthèse entre l'esprit musulman et l'esprit chrétien. Tous les documents prouvent le contraire. Et s'il y a des éléments qu'on peut définir comme hérétiques dans le Temple, ce n'est assurément pas du côté de l'Islam qu'il faut aller les chercher [45].

L'article 11 est d'une grande virulence anticléricale. Jamais un texte médiéval n'attaque les clercs de façon aussi directe et primaire. Quand ils voulaient faire de l'anticléricisme, les auteurs du Moyen

Âge s'y prenaient avec davantage d'astuce et leurs coups portaient beaucoup plus loin. On se croirait presque à l'époque du « petit père Combes » qui, lui, au moins, savait à quoi s'en tenir, puisqu'il était ancien séminariste. Le texte est éloquent : « Il est expressément recommandé de s'entourer des plus grandes précautions vis-à-vis des moines[46], prêtres et évêques, abbés et docteurs de la science parce qu'ils agissent en traîtres afin de rouler plus librement dans la boue de leurs crimes ». Ce qui est étonnant, c'est qu'on recommande quand même de les accepter dans l'Ordre, mais, attention, « sans rien leur révéler des statuts et coutumes de l'Ordre ». Et l'article 18 insiste là-dessus : « Choses qui doivent être rigoureusement cachées aux ecclésiastiques admis dans l'Ordre. » On se demande alors pourquoi, en 1139, les Templiers ont demandé avec tant de force l'autorisation d'avoir leurs propres chapelains, c'est-à-dire des prêtres intégrés dans l'Ordre, puisque tout ce qui est ecclésiastique roule plus ou moins « dans la boue de leurs crimes ». Il faut croire que la Règle secrète du Temple n'en était pas à une contradiction près.

L'article 13 traite de la procédure d'admission. On peut y remarquer une phrase révélatrice de l'idéologie qui a inspiré la rédaction de cette Règle. Le récepteur du nouveau Templier, après l'avoir absous, « le délie de tous les commandements de l'Église au nom de Dieu qui n'est pas engendré et qui n'engendre pas, au nom du vrai Christ qui n'est pas mort et qui ne peut mourir ». Encore une fois, tout cela est en rapport avec le reniement et le crachat sur la croix. Mais, dans aucun document du procès, ne se trouve, de près ni de loin, une indication aussi précise de la négation de Jésus en tant que « fils de Dieu ». D'où ce fait peut-il sortir ?

On en a l'explication par la suite des articles 14 à 18 qui concernent les prières et les gestes à accomplir pendant la cérémonie d'admission d'un nouveau membre. Nous sommes alors en présence d'un fatras incroyable de notions gnostiques mal digérées par un occultiste du XIX^e siècle qui n'en était encore qu'à apprendre son alphabet. Tout y passe, et en complet désordre. Là, sans qu'il soit besoin de recourir à de savantes déductions, repose la preuve absolue et définitive que la Règle attribuée à maître Roncelin du Fos, et traduite quarante ans au moins avant que ledit Roncelin ne l'ait écrite, est un faux.

Pourtant, cette Règle « secrète », à condition qu'on ne la prenne pas pour argent comptant, est intéressante dans la mesure où elle propose une interprétation de l'hérésie des Templiers. C'est une simple hypothèse de travail, et c'est ainsi qu'il faut la considérer. Elle essaye même de trouver une explication logique à l'attitude quelque peu lamentable du grand-maître Jacques de Molay. Il est dit en effet dans

l'article 20 : « Il est rigoureusement interdit de choisir pour grand-maître un Consolé. » On se demande bien pourquoi, puisque, par définition, le Consolé a atteint la parfaite connaissance, la parfaite Lumière. Voilà qui est rassurant : Jacques de Molay n'était donc pas un Consolé. *Il ne savait rien*, d'où son comportement décevant. Mais cela sous-entend aussi qu'il n'était pas le véritable patron de l'Ordre du Temple, et qu'il existait donc une hiérarchie parallèle et secrète, ce que les divers témoignages, au cours du procès, semblent indiquer de façon plus que probable.

Au demeurant, d'autres témoignages attribuent l'introduction du « rite pervers » et par conséquent la rédaction d'une règle secrète à Thomas Bérard, qualifié pour l'occasion de « mauvais maître », qui fut grand-maître de l'Ordre de 1256 à 1272. D'après toutes ces révélations, il semble que tous les Templiers étaient au courant du fait qu'il existait une Règle secrète du Temple, mais qu'aucun d'eux ne savait de quand elle datait exactement. De plus, aucun d'eux ne l'avait jamais vue, ni lue, ou du moins le prétendait. Dans ce domaine, il vaut mieux se méfier de tout et de tout le monde. Les paroles prononcées par les accusés, même sans torture, sont toujours sujettes à caution, parce que les Templiers pouvaient toujours répondre évasivement, ou même faire les « idiots ». Ainsi est-on persuadé que, lors de son premier interrogatoire, le précepteur d'Aquitaine et du Poitou Geoffroy de Gonneville, en attribuant au « maître » Roncelin l'introduction des « rites pervers », a simplement voulu aiguiller les enquêteurs sur une fausse piste. Comment aurait-il laissé échapper si facilement un tel secret, pour se taire ensuite pendant sept ans et ne plus jamais parler de cette affaire ?

Le texte publié en 1877 est un faux, répétons-le. Il est même invraisemblable lorsqu'en codicille, il nous donne une prière bizarre à Allah, et nous apprend que le cri de *Yah Allah* devait être poussé en cas de danger. C'est tout simplement du syncrétisme. Et le plus curieux est que cette règle secrète se détruit elle-même, car il est écrit : « Les statuts secrets ne seront traduits dans aucune langue vulgaire et ne seront jamais mis entre les mains des frères. » Or, le document qu'on prétend avoir retrouvé, et qui, paraît-il, fait partie des archives du Vatican, est en langue française, c'est-à-dire en langue vulgaire.

Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'existait pas une Règle secrète que seuls connaissaient certains frères, choisis sans doute en raison de leurs capacités et détenteurs de responsabilités sur un plan occulte. Le cas n'apparaît pas exceptionnel dans les sociétés dites initiatiques et dans les ordres de chevalerie. La hiérarchisation provoque évidemment une émulation qui peut être bénéfique à

l'ensemble de la communauté. De plus, la plupart des frères n'étaient visiblement pas en état de comprendre certaines choses, surtout des abstractions. N'oublions jamais que le Temple était avant tout un ordre combattant qui n'avait que faire de métaphysiciens et de doux rêveurs. Cependant, ces moines-soldats devaient être conduits, et ceux qui en avaient la charge possédaient nécessairement un degré de culture supérieur, pour ne pas parler de leur intelligence.

Il y a donc un problème proprement irritant qui ne pourra sans doute jamais être résolu : celui de savoir si, oui ou non, il existait une hiérarchie parallèle. L'exemple de Jacques de Molay, visiblement un incapable, accrédirait cette hypothèse. Il n'est en effet pas concevable qu'un si piètre personnage ait pu être choisi pour diriger les destinées d'un Ordre aussi important. Et, de toute façon, par son attitude, d'abord en refusant la fusion avec l'Hôpital, ensuite par ses lamentables aveux, il a conduit son Ordre au désastre. Nous sommes vraiment tentés de croire qu'il n'était qu'un « homme de paille », et qu'au-dessus de lui, et connu seulement de quelques-uns, il y avait un grand-maître réel, lequel agissait dans l'ombre et que Jacques de Molay et les autres dignitaires – ce serait là leur vrai mérite – n'ont jamais dénoncé, préférant l'ignominie, le bûcher ou la prison. Si telle était la vérité, Jacques de Molay sortirait singulièrement grandi du Purgatoire de l'Histoire.

Mais alors, s'il y avait un grand-maître occulte, et bien entendu un chapitre non moins occulte (le grand-maître ne pouvait agir que s'il avait l'accord des membres du chapitre), donc ce qu'on appelle une hiérarchie parallèle, pourquoi n'est-elle point intervenue, ne fût-ce que de façon occulte, bien entendu, par personnes interposées, pendant toute la durée du procès ? À ce que l'on sait, personne n'a vraiment défendu l'Ordre, en dehors de quelques personnalités isolées, et encore ne se sont-elles manifestées que bien timidement. C'est à croire que le Temple n'était pas défendable. Ceux qui sont convaincus de l'existence d'une hiérarchie parallèle expliquent cette non-intervention par l'unique souci qu'elle aurait eu de faire disparaître le Trésor et les archives. Après quoi, ladite hiérarchie aurait disparu sans laisser de traces, sauf pour réapparaître, bien entendu, à l'époque moderne dans des ordres néo-templiers ou apparentés qui prétendent tous, malgré leurs divergences, être les vrais et uniques héritiers des chevaliers au blanc manteau.

On devrait pourtant, avant de se lancer dans des explications qui relèvent davantage du roman-feuilleton que de l'Histoire, s'interroger sur ce grand-maître occulte, s'il a réellement existé. Mais les circonstances dans lesquelles le procès des Templiers a été engagé, les doutes et les incertitudes, les ambiguïtés qu'on relève chez les uns et

les autres, le jugement sévère et définitif que l'on porte à l'encontre de Philippe le Bel et de Clément V, la fameuse malédiction de Jacques de Molay, si controversée à juste titre, tout ajoute à la confusion.

Il y a pourtant un personnage clé dans toute cette affaire. Il se trouve au premier rang de la scène et personne ne semble avoir fait attention à lui. *C'est tout simplement le pape*. L'hypothèse risque de faire bondir, mais elle n'est pas plus absurde que toutes celles qui ont été émises autour de ce sujet. C'est en effet le pape qui, statutairement, donc légalement, était le chef suprême de l'Ordre du Temple. Cela a été dit et redit au moment de la fondation officielle du Temple, et répété par Clément V lui-même, qui, ne l'oublions pas, a statué seul et définitivement sur le sort de l'Ordre. De plus, si l'on analyse les événements du procès des Templiers, on s'aperçoit que la seule personne qui ait vraiment défendu le Temple, du moins parmi les grands de ce monde, c'est Clément V. Il a tout fait pour étouffer l'affaire et pour contrecarrer l'action de Philippe le Bel. Il a tout fait pour s'informer sur ce qui se passait réellement à l'intérieur du Temple. Il a tout fait pour soustraire les Templiers à la justice du roi. Il a tout fait pour gagner du temps et faire traîner le procès en longueur. Il a donné leur dernière chance à Jacques de Molay et aux autres dignitaires, et ce sont eux qui n'ont pas suivi le pape dans sa démarche. À moins que... On peut tout aussi bien prétendre que, liés par leur serment au pape, leur chef suprême, les quatre dignitaires aient obéi aveuglément à ce que Clément V leur demandait de faire.

D'ailleurs, si le Temple, surtout en France, constituait un État dans l'État, une puissance politique, financière et militaire échappant au souverain, le pape, toujours plus ou moins en conflit avec les rois, et plus particulièrement le roi de France, avait cette redoutable milice à sa disposition pour faire reculer ses adversaires. Pourquoi n'a-t-il pas profité de son autorité pour mettre en mouvement les Templiers et faire entendre raison à Philippe le Bel ?

Il y a d'excellents arguments pour expliquer la non-intervention du pape à ce niveau. En plein repli sur l'Europe, le Temple était en période de flottement, et le nombre de chevaliers combattants n'était pas très élevé. Plus importants étaient les contingents d'hommes appartenant au Temple, valets, serfs, paysans libres, artisans divers. Si le Temple constituait une force redoutable, elle était en fait *potentielle* : il aurait fallu beaucoup de temps pour la rendre opérationnelle. D'autre part, à ce tout début du XIV^e siècle, la Papauté apparaissait comme très affaiblie. L'attentat d'Anagni et l'affaire Boniface VIII ont porté un coup très rude au prestige de la Papauté. Rome est le théâtre de luttes incessantes entre des factions rivales. L'Église est très divisée. Le fait que Clément V soit obligé de s'installer à Avignon et qu'il ne

puisse même se rendre à Rome apparaît très significatif de cet état de déliquescence. Mais alors, pourquoi le pape se serait-il privé de sa force principale, celle qui lui restait fidèle envers et contre tous, le Temple ?

À vrai dire, le Temple était lui aussi affaibli et à la recherche d'un nouvel équilibre depuis que le prétexte de la Croisade ne justifiait plus son existence. C'est sans doute pourquoi Clément V a proposé la fusion du Temple et de l'Hôpital. Mais on sait que les Templiers ont refusé ce qui était peut-être la dernière chance de leur Ordre, et aussi du pape. On peut alors admettre que Clément V, en abandonnant le Temple, ne s'est privé en réalité que d'un instrument devenu inefficace, archaïque et périmé, voire même indiscipliné. En était-il vraiment le maître sur le plan pratique ?

Tout cela n'est qu'hypothèse et ajoute encore aux obscurités qui ne cessent de s'amonceler autour de l'Ordre du Temple dès qu'on essaie d'y voir un peu plus clair. À force de poser des questions qui restent sans réponses, on ne fait que provoquer d'autres questions qui restent également sans réponses.

Un grand-maître secret ? Probablement. Mais qui ? On ne le sait pas. Une Règle secrète ? Oui, assurément. Mais laquelle ? On ne le sait pas. Et où se trouve-t-elle ?

Peut-être dans les souterrains de Gisors. Qui sait ?

II

LA TÊTE MYSTÉRIEUSE

Parmi les chefs d'accusation qui ont été retenus contre les Templiers, le plus intrigant, et celui qui laisse le plus libre cours à l'imagination, est certainement l'accusation d'idolâtrie. C'était évidemment un moyen commode de dénoncer les chevaliers du Temple comme hérétiques et pratiquant des rites païens. En soi, l'accusation n'a rien d'original : on l'a portée contre la plupart des hérétiques, sans même savoir, ou se rendre compte, que certaines dévotions du culte catholique pouvaient être considérées par des observateurs mal informés comme de véritables actes d'idolâtrie. Ainsi en est-il du culte des reliques, et même de la présence de statues dans les églises : les Musulmans en sont proprement horrifiés, eux qui ne supportent pas la représentation de Dieu dans leurs sanctuaires. Et que dire des différents « objets de piété » ? Assurément, pour qui ignore la doctrine chrétienne, il y a, dans les cérémonies de l'Église catholique romaine, bien des éléments idolâtres. D'ailleurs, pour être juste, il convient de rappeler que les cérémonies catholiques ont beaucoup emprunté aux cultes religieux dits païens de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. C'est dire qu'il convient d'examiner avec beaucoup de prudence les accusations lancées par les sbires de Philippe le Bel au sujet des pratiques idolâtres des Templiers.

Il faut d'abord se référer aux divers témoignages recueillis durant les interrogatoires du procès. Voici ce que déclare, sans avoir été torturé, Hugues de Pairaud, le second personnage du Temple : « Cette tête humaine, je l'ai vue, tenue et palpée à Montpellier, lors d'un chapitre, et je l'adorai ainsi que tous les autres frères présents, mais c'était de la bouche et par feinte, non pas du cœur. » Voilà un aveu étrange. À moins que les paroles d'Hugues de Pairaud ne soient une *feinte* destinée à entraîner les Inquisiteurs sur une fausse piste.

Il s'agit d'une tête, ou plutôt de la représentation d'une tête que l'on détenait dans chaque commanderie, disait-on, et que l'on sortait parfois lors de la réunion des chapitres en un endroit secret et clos. Alors, les assistants devaient rendre un culte à cette tête. Quant à savoir ce qu'elle représentait réellement, c'est un autre problème : les avis diffèrent largement. D'après le frère Raynier de Larchant, il s'agit d'une tête avec une barbe. Il reconnaît l'avoir vue une douzaine de

fois, et précise que tous les frères présents « l'adorent, la baisent et l'appellent leur Sauveur ». Si cela est vrai, les Templiers étaient effectivement des idolâtres.

Mais ce n'est pas tout. Voici le témoignage de Guillaume d'Herblay, aumônier du roi : « Quant à la tête, je l'ai vue lors des deux chapitres que tint le frère Hugues de Pairaud, visiteur de France. J'ai vu les frères l'adorer, mais jamais de cœur. Je crois qu'elle est en bois, argentée et dorée à l'extérieur... Il me semble qu'elle a une barbe ou une espèce de barbe. » Pour un autre frère, Hugues de Bure, « ce n'était pas du bois, mais de l'argent peut-être, ou bien de l'or ou du cuivre. Cela ressemblait à une tête humaine, avec une figure et une longue barbe ». Mais, pour le frère Barthélémy Boucher, « cela ressemblait à une tête de Templier, avec un bonnet, une barbe blanche et longue », tandis que pour Hugues de Pairaud, dans une autre déclaration, « cette tête avait quatre pieds, deux par devant et deux par derrière ». On a plutôt l'impression que le Grand Visiteur de France se payait la tête de ceux qui l'interrogeaient. Toujours selon Guillaume d'Herblay, cette tête prend une allure fantastique : « J'ai entendu dire que c'était là la tête d'une des onze Mille Vierges[47]. Mais je crois maintenant que c'était une idole. Elle avait deux visages, d'un aspect terrible. Sa barbe était d'argent. » L'aspect terrifiant est accentué par le frère Raoul de Gisy, receveur de Champagne : « Cette tête, je l'ai vue lors de sept chapitres... On la présente, et tout le monde se prosterne à terre, enlève son capuce et l'adore... Sa figure est terrible, il me semblait que c'était la figure d'un démon, d'un *maufé*[48]. Chaque fois que je la regardais, une si grande terreur m'envahissait que je pouvais à peine la regarder, en tremblant de tous mes membres. » On fit alors observer au frère que c'était une très vilaine action que d'adorer une idole. Il répondit : « On avait bien fait pis en reniant Jésus, on pouvait bien adorer la tête à présent. » Visiblement, les frères templiers ne comprennent pas grand-chose au rituel auquel on les oblige d'assister. Il se passe donc quelque chose dans ces fameux chapitres secrets, mais aucun des assistants n'est capable d'expliquer exactement de quoi il s'agit.

Il figure beaucoup d'autres descriptions de ce genre dans les dépositions. Retenons encore celle du frère Bartholomée Rocherii, le 19 avril 1311 : « Je fus reçu dans la grande chapelle du Temple de Paris. Après mon adoubement, on me fit entrer dans une petite chapelle. J'étais seul avec un dignitaire qui me montre, près du tabernacle, une tête. Il me dit de l'invoquer en cas de péril. Cette tête était recouverte d'un linge fin. Je ne sais si elle était en ivoire, en métal, ou en bois. Je ne l'ai vue qu'une seule fois. » Parfois cette tête prend des allures fantastiques. Ainsi le frère Bernard de Selgues assure

qu'à Montpellier, où la tête était gardée, le diable ne faisait qu'un avec elle et lui apparut sous forme d'un chat parlant en un langage d'homme. Et selon le frère Jean de Nérítón, ce matou satanique promettait à ses adorateurs d'abondantes récoltes, beaucoup d'or et la santé. Il prétendit même avoir entendu un chapelain dire : « *Istud caput vester Deus est, et vester Mahumet* », c'est-à-dire « Voici votre Dieu et votre Mahomet ». La référence à Mahomet en parlant d'une idole, voilà qui ne manque pas de sel ! Cela fait penser à ce fameux passage de *La Chanson de Roland* où l'on voit l'émir Baligant et le roi Marsile, deux bons « Sarrasins », dans un sanctuaire souterrain, en train d'adorer trois idoles, Apollon, Mahomet et Tervagant, ce dernier étant le Taureau aux Trois Grues des Celtes.

Alors, tête, diable, chat, monstre ? On reconnaît là l'attrait familier de la sorcellerie de bas étage. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes en présence d'une image folklorique.

Pourtant ce célèbre *Baphomet* a fait couler beaucoup d'encre, des torrents de littérature savante...

Qu'est-ce donc que ce *Baphomet* ? Pour John Charpentier, qui est un remarquable connaisseur du problème des Templiers, une hypothèse s'impose, celle d'une entente secrète entre l'Orient et l'Occident symbolisée par une tête à deux visages, entente préparée par les Templiers. Cette hypothèse, partagée par Victor-Émile Michelet, reprise par Julius Évola et René Guénon, propose que les Templiers, du moins certains d'entre eux appartenant à un cercle d'initiés, aient voulu unir dans une sorte de « transœcuménisme » les sages de l'Orient et de l'Occident, de l'Islam et de la Chrétienté. Le *Baphomet* en serait l'image symbolique. Nous retrouvons là le fameux syncrétisme guénonien. Mais pourquoi pas ? On peut aussi bien supposer que les Templiers ont été des crypto-musulmans, des *Soufis* par exemple. Les événements historiques s'opposent formellement à cette hypothèse, mais passons... « Des érudits occidentaux ont supposé que Bafomet (ou Baphomet) pouvait être une corruption de l'arabe *abufihamat* (ou *bufihimat*) qui peut se traduire par « père de la compréhension ». Dans la terminologie soufie, *ral-el-fahmat* (tête de connaissance) se réfère au processus *mental de l'initié* [49] » Voilà une explication qui en vaut une autre.

On s'est penché attentivement sur le sens du mot *baphomet*. Au début du XIX^e siècle, l'arabisant Sylvestre de Sacy a soutenu qu'il s'agissait d'une altération du nom de Mahomet, ce qui évidemment souleva une tempête de protestations : on ne pouvait pas concevoir une représentation anthropomorphique dans le culte musulman, bien que Sacy ait trouvé dans un dictionnaire du XVIII^e siècle le mot *bahommerid* pour signifier « mosquée ». L'orientaliste allemand

Hammer-Purstaal a soutenu que *Baphomet* provenait du mot arabe *Bahoumid*, signifiant « veau ». Il en conclut que la Tête des Templiers se référait au culte du Veau d'or. L'interprétation est pittoresque quand on songe que les Templiers étaient les plus grands banquiers de l'Europe.

Mais comme le mot *Bahoumid* ne se trouve dans aucun lexique, Hammer-Purstaal changea vite de thèse. Il affirma alors que le mot avait une origine gnostique et résultait du groupement de deux mots grecs : *baphé* (baptême) et *météos* (initiation). Selon lui, cela évoquait une initiation par le feu. Tel n'était pas l'avis de l'occultiste Victor-Émile Michelet. Pour lui, il s'agissait d'une formule abrégée, *Templi Omnium Omnium Pacis Abbas*, autrement dit TEMOHPAB qu'il faut lire cabalistiquement de droite à gauche, en retenant seulement, on se demande bien pourquoi, certaines lettres et pas d'autres. Et sur le même principe, John Charpentier, partant du principe non fondé que Saint Jean-Baptiste était le patron du Temple, a suggéré de réunir Baptiste-Mahomet, en biffant, après la troisième lettre, un nombre égal au chiffre sacré sept. On le voit, on nage dans l'à-peu-près !

Albert Ollivier prend une toute autre direction. Il propose de rapprocher le nom de Baphomet de Bapho qui est le nom du port de Chypre où les Templiers se sont installés durant de longues années. Il suppose une possible relation entre le culte d'Astarté, qui avait un temple à Bapho dans l'Antiquité, et la Vierge Marie qu'honoraient tout particulièrement les Templiers. « Il n'est pas impossible que l'Ordre ayant ramené de Chypre quelque tête ou ossements – pouvant être aussi bien chrétiens que païens –, les juges aient voulu rattacher cela au culte d'Astarté[50]. » Ce serait supposer que les juges et les Inquisiteurs aient eu une culture générale assez étendue et une connaissance approfondie des cultes de l'Antiquité, ce qui est loin d'être prouvé. Cela dit, l'hypothèse est intéressante dans la mesure où l'on sait qu'il y a certainement eu à Chypre des contacts très suivis entre les Templiers et des Chrétiens orientaux, notamment des Coptes[51]. Mais il semble qu'il y ait peu de rapport entre l'idole barbue décrite au cours des interrogatoires et une figuration d'Astarté, même si celle-ci était considérée comme la déesse de Bapho.

Mais c'est se donner beaucoup de mal pour rien. Car, en définitive, jamais le mot *Baphomet* n'a été prononcé par les accusateurs du Temple, ni même par les Templiers interrogés, du moins au début de l'enquête. Ce sont les historiens et les occultistes qui sont responsables de l'incroyable diffusion de ce mot. La réalité est beaucoup plus simple : elle se trouve dans l'interrogatoire d'un sergent de Montpezat, près de Montauban, qui s'était accusé d'avoir *adoré une image baffométrique*. Et ce sergent s'exprimait en occitan, la langue de sa

région. Les enquêteurs, qui étaient du nord, n'ont pas très bien compris de quoi il s'agissait. Ils ne savaient pas, en tout cas, qu'en langue d'oc, *Baphomet* était la déformation populaire de *Mahomet*. Cela nous est prouvé par un poème d'un troubadour qu'on connaît sous le nom d'Olivier le Templier, qui écrivait en 1265 : « (les Turcs) savent que chaque jour ils nous abaïsseront, car Dieu dort, qui veillait autrefois, et Baphomet manifeste son pouvoir et fait resplendir le sultan d'Égypte[52] ». Ainsi donc, une image *baphométrique*, c'est tout simplement une image *mahométane*. Le sergent ignorait certainement que la religion musulmane interdit toute représentation humaine, comme l'auteur de *La Chanson de Roland* et bon nombre d'écrivains du Moyen Âge parlant des « Sarrasins » d'ailleurs[53]. Pour lui, une image bizarre, et qu'il considérait comme non chrétienne, ne pouvait être qu'une *mahomerie*, comme on disait parfois aux XII^e et XIII^e siècles, où l'on n'allait guère chercher de précisions. Dans les Chansons de Geste, tout ce qui n'est pas chrétien est sarrasin. Et c'est sur cette erreur d'interprétation qu'on a bâti de savantes théories et qu'on a cru voir une influence musulmane sur les croyances secrètes des Templiers ! *Le Baphomet n'existe pas : c'est une invention d'érudits*.

Mais s'il n'y a pas de *Baphomet*, à proprement parler, il semble quand même y avoir une *tête*, puisque de nombreuses déclarations en font foi.

Eh bien, non : il n'y a pas de tête non plus.

Le 11 mai 1311, la Commission pontificale d'enquête, intriguée par les témoignages contradictoires au sujet de la tête, fit demander à l'administrateur-séquestre des biens du Temple si, parmi les objets saisis, figurait une tête de bois ou de métal. L'administrateur, Guillaume Pidoye, « apporta une tête, grande, belle, en argent doré, qui avait la figure d'une femme et renfermait les os d'une tête, enveloppée dans les plis d'un linge blanc cousu, et une autre étoffe, rougeâtre, le recouvrait... Pidoye affirma n'avoir rien trouvé de plus dans la maison du Temple ». Il faut préciser que cette tête portait une inscription « Caput LVIII m ». L'inscription a fait couler beaucoup d'encre, mais il s'agit probablement d'une simple numérotation. Point n'est besoin d'y voir un code secret. En tout cas, les témoins ne reconnurent pas la tête féminine présentée comme étant celle qu'ils avaient vue lors des mystérieuses cérémonies auxquelles ils avaient participé. Et, au cours des perquisitions effectuées dans toutes les maisons du Temple, *on n'a jamais trouvé aucune tête*, ce qui est quand même bien surprenant.

On sait maintenant très bien ce qu'était cette « idole » dite

« Caput LVIII m ». C'est tout simplement un reliquaire en forme de buste de femme, absolument conforme à tous les reliquaires du genre, tel qu'il en était utilisé dans les cultes parfaitement orthodoxes rendus à une sainte ou à une martyre[54]. Et il ne peut y avoir aucun mystère à ce propos.

Il faudrait aussi se souvenir d'un étrange passage de Rabelais, dans le prologue de *Gargantua*, à propos des « Silènes » : « Silènes étaient jadis petites boîtes telles que voyons à présent dans les boutiques des apothicaires, peintes par-dessus de figures joyeuses et frivoles, comme de Harpies, Satyres, oisons bridés, lièvres cornus, canes bâties, boucs volants, cerfs limoniers et autres telles peintures contrefaites à plaisir pour exciter le monde à rire : tel fut Silène, maître du bon Bacchus. Mais dedans, on conservait les fines drogues, comme baume, ambre gris, amomon, musc, civette, pierreries et autres choses précieuses. » Rabelais veut ici montrer, par cet exemple et celui de Socrate, qui était laid et grotesque de visage, mais le plus grand sage du monde en son esprit, qu'il faut souvent se méfier des apparences. Que peut donc cacher la hideuse et grotesque idole des Templiers ? De quelle nature exacte seraient les reliques enfermées dans cette sorte de boîte ornée d'une tête grotesque ?

Tout cela est symbolique et se réfère à des traditions populaires communes à de nombreux pays d'Orient ou d'Occident. La description que fait Rabelais des « Silènes » offre une étonnante analogie avec les descriptions de la mystérieuse Tête dont témoignent les Templiers. Il est probable que Rabelais, très au courant de l'affaire du Temple, et qui y fait de nombreuses allusions tout au long de son œuvre, s'en est souvenu et s'en est servi pour démontrer que souvent la laideur cache la beauté, et que la réalité n'est pas forcément ce qui est apparent. C'est de la philosophie, et n'a plus rien à voir avec un culte idolâtre.

Un autre témoignage fait au cours du procès prolonge le débat du côté des traditions populaires. C'est la déposition d'un notaire italien, Antonio Sicci de Verceil, qui fût pendant quarante ans au service des Templiers de Syrie. Voici ce qu'il dit, le 1^{er} mars 1311 : « J'ai plusieurs fois entendu raconter ce qui suit dans la ville de Sidon. Un certain noble de cette ville avait aimé une certaine femme noble d'Arménie ; il ne la connut jamais de son vivant, mais, quand elle fut morte, il la viola secrètement dans sa tombe, la nuit même du jour où elle avait été enterrée. L'acte accompli, il entendit une voix qui lui disait : "Reviens quand le temps de l'enfantement sera venu, car tu trouveras alors une tête, fille de tes œuvres." Le temps accompli, le chevalier revint au tombeau et trouva une tête humaine entre les jambes de la femme ensevelie. La voix se fit entendre de nouveau et lui dit : "Garde bien cette tête, parce que tous les biens te viendront d'elle." À

l'époque où j'ai entendu cela, le précepteur de ce lieu (Sidon) était frère Mathieu, dit le Sarnage, natif de Picardie, il était devenu le frère du Soudan (sultan) à Babylone (Le Caire), qui régnait alors, parce que l'un avait bu le sang de l'autre, ce qui faisait qu'on les regardait comme des frères[55]. » Cette histoire de nécrophilie est bien connue. Deux autres dépositions en font état, avec des variantes. On en trouve déjà le récit, un siècle plus tôt, dans les curieux ouvrages de Gervais de Tilbury et de Gautier Map, ce qui prouve qu'il s'agit d'un thème mythologique passé au rang de conte traditionnel. On en reconnaît facilement les thèmes : la tête de mort magique qui donne la richesse à son possesseur, la copulation interdite, mais magiquement efficace, entre vivant et mort, et l'idée du mauvais œil. On y a ajouté une référence aux Templiers, en insinuant que l'un d'eux, ayant accompli le rite de fraternité par le sang avec un chef musulman, avait hérité de cette tête magique. Il n'en fallait pas plus pour donner au soi-disant *Baphomet* toute sa valeur magique et symbolique.

En fait, comme le démontre Salomon Reinach, l'histoire de la Tête des Templiers appartient à une série de légendes élaborées à partir des traditions concernant Persée et Méduse. Un siècle avant le procès, la légende de Persée avait connu un regain de faveur. Mais au lieu d'être un personnage à l'antique, Persée était devenu, conformément à l'usage médiéval qui actualisait toujours un héros du passé, un chevalier tel que Lancelot du Lac. Or, au Moyen-Orient, à cette époque, quelle était l'image familière du chevalier ? Le Templier, bien entendu. Persée était donc assimilé à un Templier. Des gens d'Orient avaient entendu dire que des chevaliers cachaient une tête magique (la tête de Méduse) : ces chevaliers ne pouvaient être que des Templiers. Et puisqu'ils accomplissaient des choses bizarres avec cette tête, ils s'étaient sûrement convertis secrètement à l'Islam, et ils adoraient la tête comme une idole, une *mahomerie*.

À partir de là, on en est venu à considérer cette tête comme étant « initiatique ». Car on a établi un lien entre l'idole et la cordelette que portaient les Templiers. Or, d'après les dépositions au procès, cette cordelette était remise au nouveau chevalier après avoir été passée autour du cou de l'idole. Voici ce que raconte le frère Huguet de Bune : « Le frère tira d'une armoire une tête, et la posa sur l'autel. Avec une cordelette, il se mit en devoir de la ceindre, puis me remit la cordelette en m'enjoignant de la porter par-dessus la ceinture. » Il est certain qu'ici, en prenant comme base des actes de dévotion très communs, on a voulu *noircir* les Templiers et les affubler de coutumes idolâtres. En effet, cette cordelette est bien connue, et tous les moines en portent de semblables. C'est tout simplement le symbole de la chasteté obligatoire et dont chaque moine doit toujours se souvenir. Et

si la tête pouvait servir à rendre magique la cordelette, c'est-à-dire en fait à la bénir, c'est qu'elle n'était point tant maléfique. Ce devait être tout simplement un reliquaire. Un autre frère, Guy Dauphin, raconte d'ailleurs que sa cordelette avait touché, à Nazareth, le pilier de l'Annonciation. C'était probablement l'usage, chez les Templiers, de mettre en contact la cordelette avec un objet sacré pour lui donner davantage de pouvoir, ou de signification. On pensera que c'est une superstition, mais en tout cas, c'est un geste chrétien parfaitement orthodoxe. D'ailleurs, de nombreux témoins racontent que l'Ordre possédait des reliques, notamment celles de saint Polycarpe et de sainte Euphémie. Cette fameuse tête, qui alimenta tant d'hypothèses et aussi de délires, ne semble, en définitive, qu'un simple reliquaire, comme celui qui, saisi au Temple de Paris, a été montré aux membres de la Commission pontificale. Il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Eh bien ! si, justement ! « La notion de la nature satanique de l'idole est élaborée avec une insistance opiniâtre dans une série de témoignages où celle-ci figure en compagnie de notre vieille connaissance, le chat satanique. Ce chat apparaissait à côté de l'idole, dans une sorte de nuage, il restait là pendant toute la durée de la cérémonie, puis s'évanouissait pour ne plus jamais revenir. Personne ne peut expliquer son origine, si ce n'est en affirmant qu'il venait du Diable ou qu'il était lui-même le Diable. Les Templiers présents lui rendaient honneur en enlevant leur coiffure, en s'inclinant profondément devant lui et, pour finir, en l'embrassant au-dessous de la queue. Pour le reste, le chat était aussi variable que l'idole, puisque certains prétendent qu'il était noir, d'autres gris, d'autres encore tacheté ou même roux. Après tout cela, nous ne serons pas étonnés d'apprendre que, selon certains accusés, les Templiers oignaient l'idole avec de la graisse tirée du cadavre rôti d'un nouveau-né, et qu'ils brûlaient les corps des frères morts et mélangeaient leurs cendre à une poudre qu'ils administraient aux novices, afin que, grâce à cette potion magique, ceux-ci s'attachent de façon indissoluble à leurs pratiques abominables. Nous ne serons pas non plus surpris de découvrir que des démons assistaient parfois au culte de l'idole et du chat, sous la forme de belles jeunes filles dont l'arrivée était d'autant plus extraordinaire que les fenêtres étaient fermées hermétiquement... mais avec qui les Templiers rassemblés pour la cérémonie étaient bien aises de faire l'amour[56]. » Ce qui devait les changer des pratiques soi-disant obligatoires de l'homosexualité. Nous nageons en plein délire.

Il est inutile d'essayer de faire la part des choses entre le mythe et la réalité. Ils sont trop intimement mêlés pour qu'on puisse s'y reconnaître. Les accusateurs des Templiers ont utilisé, c'est évident,

toutes les ressources *folkloriques* dont ils disposaient pour accabler les ex-pauvres Chevaliers du Christ. Tout l'attirail habituel des procès de sorcellerie s'y retrouve. Et si le chat, qui est un authentique animal médiumnique, vient à la rescousse, s'identifiant au Diable, c'est que cela frappait les imaginations. On a fini par persuader les Templiers qu'ils avaient vu certaines choses ou qu'ils y avaient participé. Mais il n'en reste pas moins vrai que tout cela repose sur deux ou trois éléments *réels* que les sbires de Philippe le Bel ont exploités et amplifiés avec une habileté qu'on peut qualifier, c'est le cas de le dire, de démoniaque.

Il y a probablement eu, lors de certains chapitres du Temple, des cérémonies plus ou moins secrètes, dont les participants ne comprenaient plus exactement la signification. Ces cérémonies étaient devenues une routine vidée de sa substance originelle. Seuls subsistaient certains gestes symboliques, ou certaines évocations. Car la mystérieuse Tête des Templiers n'a probablement jamais existé *matériellement*. Mais on en a parlé, on en a fait des descriptions. Donc, elle apparaît nécessairement, et sous forme symbolique. C'est un point difficile à réfuter.

Quant à croire à la réalité de ces rituels bizarres, c'est autre chose. Les descriptions que nous possédons sont toutes conformes à ce qu'on connaît des fantasmes de l'époque en matière de sorcellerie et de démonologie. Et ce sont uniquement de ces fantasmes dont finissent par se persuader les Inquisiteurs, dont finissent par être les acteurs ou les témoins les accusés eux-mêmes. Il en a été ainsi dans tous les procès de sorcellerie. Il en est résulté une série d'images types, répercutées sans cesse, partagées de bonne foi par les accusés et les accusateurs, avec des variantes insignifiantes, mais se référant toutes à des schémas mythologiques facilement repérables. En un mot, le mythe, en tant que structure mentale, est plus fort que la réalité des événements.

En ce qui concerne la Tête mystérieuse des Templiers, puisque c'est d'elle qu'il s'agit essentiellement, les sources sont bien connues dans la Tradition européenne. Elles remontent à la nuit des temps et font partie du fonds celtique, avec des emprunts analogiques aux traditions orientales. C'est à la lumière de ces sources qu'il faut examiner le « mythe » de la Tête vécu par les Templiers d'une façon ou d'une autre, et, à travers un miroir déformant, l'image *rêvée* par leurs accusateurs de ce même mythe incarné dans des événements contemporains.

Le point de référence est un texte gallois, contenu dans un manuscrit du XII^e siècle, mais recopiant un récit plus ancien, *Peredur fils d'Evrawg*. C'est la version galloise – et celtique – de la « Quête du

Graal », tout au moins de la version primitive utilisée par Chrétien de Troyes dans son *Perceval ou le Conte du Graal*. Quand le héros se trouve au château du Graal, chez le mystérieux Roi-Pêcheur, il est témoin d'un cortège extraordinaire : « Il commençait à causer avec son oncle, lorsqu'il vit venir dans la salle et entrer dans la chambre, deux hommes portant une lance énorme : du col de la lance coulaient jusqu'à terre trois ruisseaux de sang. À cette vue, toute la compagnie se mit à se lamenter et à gémir... Après quelques instants de silence, entrèrent deux pucelles portant entre elles un grand plat sur lequel était une tête d'homme baignant dans son sang. La compagnie jeta de tels cris qu'il était fatigant de rester dans la même salle qu'eux [57]. » On remarquera tout de suite que c'est cette tête d'homme sur un plat que Chrétien de Troyes remplacera par un graal dont il ne nous dira pas ce qu'il contient.

C'est la seule version de la « Quête du Graal » qui présente le mystérieux objet qu'est le Graal de cette façon. Mais cette histoire de tête coupée n'est pas isolée dans la tradition galloise. Dans un autre récit traditionnel, le héros Bran le Béni, après une expédition malheureuse en Irlande au cours de laquelle il a été blessé d'un coup de lance empoisonnée, demande à ses compagnons de lui couper la tête, d'emporter celle-ci avec eux et de s'installer sur la colline blanche, à Londres. Là, ils participeront, sous la présidence de cette tête coupée, à un authentique festin d'immortalité [58]. Et ils enterreront la Tête dans la colline : ainsi le pays sera-t-il protégé contre toute invasion tant qu'on ne déterrera pas la Tête. Il est certain que le thème ici traité s'apparente à celui de Persée et de Méduse. La Tête sacrée est une protection contre les ennemis. On devrait y penser avant de se livrer à des commentaires ésotériques sur le soi-disant *Baphomet*.

Dans le récit français de *Perlesvaux*, texte de la fin du XII^e siècle fortement imprégné de l'influence clunisienne mais relatant la primitive légende celtique du Graal, Lancelot du Lac est obligé de couper la tête d'un géant pour sauver sa vie, mais à condition que lui-même revienne un an plus tard faire couper sa propre tête par le géant. Le géant ramasse sa tête et disparaît. La même histoire se trouve dans un récit irlandais bien antérieur, *le Festin de Bricriu*, dont le héros est le célèbre guerrier Cûchulainn [59]. Ce « jeu du décapité », comme on l'appelle, se termine par un simulacre de décapitation, et il se réfère à un thème bien connu dans l'hagiographie chrétienne : les saints céphalophores (porteurs de leur tête après une agression) du type de saint Denis en France, de saint Trémeur et de sainte Tryfine en Bretagne, ou de saint Mitre en Provence.

Ces récits sont dans la tradition qu'on attribue aux anciens Gaulois.

D'après Tite-Live, les Gaulois coupaient les têtes de leurs ennemis et, après leur avoir fait subir un traitement, ils les suspendaient au poitrail de leurs chevaux (Tite-Live, X, 26). Diodore de Sicile (V, 29) et Strabon (IV, 4) disent à peu près la même chose, en précisant qu'ils attachent leurs trophées aux portes de leurs maisons. Tite-Live (XXIII, 24) s'étend d'ailleurs complaisamment sur le sort réservé à la tête du consul Postumius, qui, enrobée d'or, servit de vase rituel dans des cérémonies druidiques. L'archéologie confirme ces textes. On peut voir dans les ruines des cités de Glanum (Saint-Rémy-de-Provence), de Saint-Baise (près d'Istres et d'Entremont (près d'Aix-en-Provence), ainsi qu'au musée Borély de Marseille, des piliers qui sont des « accrochoirs à crânes », avec leurs clous de fixation. On peut également voir au même musée Borély, ainsi qu'au musée Granet d'Aix-en-Provence et au musée Calvet d'Avignon, un certain nombre de têtes coupées sculptées dans la pierre. D'ailleurs, ces figurations se retrouvent souvent sur les chapiteaux des églises romanes, l'art roman ayant hérité d'une grande part de la statuaire gauloise.

La tradition irlandaise se fait le témoin de cette coutume. En Ulster, dans la forteresse du roi Conchobar, il y avait une salle réservée aux trophées de guerre, et notamment aux têtes coupées. Dans un étrange récit, le héros Conall Cernach coupe la tête du roi Mesgegra. Il pose ensuite la tête sur une pierre, au bord du gué. « Une goutte de sang tomba du cou et alla sur la pierre qu'elle traversa jusqu'au sol. Alors, il mit la tête sur une autre pierre et la tête passa à travers la pierre[60]. » Si l'on comprend bien, la tête est corrosive. Le même détail se retrouve à propos de la tête du héros Cûchulainn : « La tête avait fait fondre la pierre et était passée au travers[61]. » On s'aperçoit ainsi que la Tête mystérieuse des Templiers ne surgit pas tout à fait par hasard dans l'imagination des Inquisiteurs. Elle appartient à une tradition occidentale solidement établie. Et faut-il rappeler la légende concernant la tête de saint Jean-Baptiste, dont on a voulu faire le patron de l'Ordre du Temple ?

Mais les accusations contre l'Ordre ne s'arrêtent pas là. On sait qu'on a, sans aucune preuve, soupçonné les Templiers d'avoir pratiqué l'Alchimie. Ainsi s'expliquerait l'origine de leur richesse, ce qui, par voie de conséquence, renforcerait l'idée de l'existence d'un Trésor caché, soit sous forme réelle, soit sous forme de documents secrets concernant la transmutation des métaux. Les audacieux qui tentent de percer le secret des souterrains de Gisors seraient à ranger dans la catégorie de ceux qui croient en l'existence de documents alchimiques.

Or, dans le récit concernant le héros gallois Brân le Béni, on nous dit que la tête de Brân doit être enterrée dans la colline blanche, à Londres. Il faut savoir qu'en gallois et en breton *brân* signifie

« corbeau ». On peut ainsi comprendre que la « Tête de Corbeau » doit être enfouie dans la « colline blanche ». Dans les textes alchimiques, la « Tête de corbeau » est un symbole couramment utilisé pour qualifier une des phases de l'opération que l'on appelle le Grand œuvre. « Notre mercure, dit le saint et alchimiste Albert le Grand (*Le Composé des Composés*, V), restera au fond... changé en une terre noirâtre. » Le poète-alchimiste Raymond Lulle, dont les rêveries grandioses ont inspiré Philippe le Bel, après avoir décrit les délicates opérations qui servent à purifier la Matière Première afin de parvenir à la Pierre Philosophale, écrit (*La Clavicule*, VIII) : « Tu auras alors la Tête de Corbeau que les Philosophes ont tant cherchée, sans laquelle le Magistère ne peut exister. »

Il y a encore mieux. Le célèbre Nicolas Flamel, en son *Traité des Figures hiéroglyphiques* (chapitre V), écrit ceci : « Avise cet homme en la forme d'un saint Paul... Il veut prendre le glaive nu, ou pour trancher la tête, ou pour faire quelque chose d'autre sur cet homme qui est à ses pieds à genoux... Mais veux-tu savoir ce qu'enseigne cet homme qui prend l'épée ? Il signifie qu'il faut couper la Tête du Corbeau, c'est-à-dire de cet homme... qui est à genoux... Ôte la tête à cet homme noir, coupe la tête au corbeau, laquelle ôtée, à l'instant, vient la couleur blanche. » On sait que la « Tête de Corbeau » est une phase du Grand œuvre où la Pierre est *au noir*. Il faut alors se débarrasser de cette noirceur et couper la tête au corbeau, ce qui permet d'atteindre la phase suivante, *la Pierre au Blanc*, capable d'ailleurs de transformer le plomb en argent.

Tout cela est bien étrange. On ne peut s'empêcher de penser au sceau des Templiers qui représente *deux cavaliers sur le même cheval*, symbole évident du Mercure et du Soufre des Alchimistes, dont l'union, nécessaire pour fabriquer la Pierre Philosophale, ne peut être obtenue que par le Feu secret, représenté ici par le cheval. On ne peut que penser à l'étendard des Templiers. Baucéant ou Baucent, (ou Baussant) : cet étendard est *blanc et noir*. Il est impossible qu'il n'y ait point un rapport entre cet étendard blanc et noir et la mystérieuse Tête. Et sait-on que, dans le *Roman de Renard*, le nom du sanglier est Baucent ? Sait-on qu'en langue galloise, le sanglier se dit *baoddan* qui se prononce à peu près comme Baucent ? Sait-on que, chez les Celtes, le Sanglier est symbole de la classe sacerdotale des druides ? Sait-on que, dans de nombreuses représentations plastiques, comme sur le célèbre Chaudron de Gundestrup, les guerriers celtes portent une figuration de sanglier sur leurs casques ? Il est plutôt étrange de trouver des guerriers portant un emblème sacerdotal : c'est tout à fait contraire à la loi médiévale des trois classes qui est strictement celle des Indo-Européens, donc des Celtes. La répartition trifonctionnelle est

pourtant bien nette : il y a les prêtres, les guerriers et les producteurs. *Mais au fait, les Templiers à la fois moines et soldats, ne participaient-ils pas des deux fonctions, guerrière et sacerdotale ?* En tout cas, leur étendard le prouve. Et la Tête mystérieuse également, qui est la Tête de Corbeau que l'on doit couper, donc sacrifier pour découvrir la blancheur, donc la lumière.

Ce sont là des notions alchimiques. Mais l'Alchimie, avant d'être une banale affaire de transmutation des métaux, est d'abord et avant tout un système philosophique qui prétend révéler la Connaissance grâce à un travail sur la Matière (le Noir) et l'Esprit (le Blanc), sur le physique et sur le mental, sur le corps et sur l'âme. Mais on ne comprendra jamais le rôle exact de la Tête mystérieuse dans les cérémonies décrites au moment des interrogatoires si l'on sépare le problème de la Tête de celui posé par ce qu'on a appelé les « baisers obscènes ».

Parmi les chefs d'accusation figuraient, en effet, des pratiques jugées honteuses : « Lors de la réception, des frères... s'embrassaient parfois sur la bouche, au nombril ou sur le ventre nu, ainsi qu'à l'anus ou sur l'épine dorsale. » On pourrait croire que les accusateurs ont repris intégralement l'attirail folklorique du Sabbat, caractérisé par des gestes obscènes, particulièrement celui consistant à baiser le Diable, sous forme d'un bouc, sous la queue. On pourrait croire également que ces baisers impudiques font partie d'un autre chef d'accusation, celui de sodomie. Précisons tout de suite qu'au Moyen Âge, sodomie n'a pas le sens restrictif d'aujourd'hui et désigne toutes pratiques homosexuelles, ce qui pourrait être le cas pour les baisers impudiques. Mais les Templiers ont, en bloc, rejeté l'accusation de sodomie *obligatoire*, et les Inquisiteurs n'ont pas insisté sur ce point, se contentant de relever des cas individuels : l'homosexualité a toujours existé, à plus forte raison dans des communautés d'hommes auxquels on interdisait de fréquenter des femmes. Cela ne pose pas de problème particulier.

Mais les baisers obscènes reprochés aux Templiers semblent faire partie d'un rituel que n'ont plus l'air de comprendre ceux qui l'ont pratiqué. Les dépositions sont formelles. « Je les prenais à part, et leur faisais me donner un baiser au bas de l'épine dorsale, au nombril et sur la bouche » (Hugues de Pairaud). « Je le baisai d'abord au bout de l'épine dorsale, puis au nombril et enfin sur les lèvres » (Raynier de Larchant). « Toujours à son commandement, je l'embrassai au bout de l'épine dorsale, au nombril et sur les lèvres » (Pierre de Torteville). « Le frère Jean me baisa ensuite trois fois, d'abord au bas de l'épine dorsale, puis au nombril, enfin sur la bouche » (Jean du Tour, trésorier du Temple de Paris). « Je baisai le précepteur sur les lèvres, au

nombril et aux parties obscènes du bas. J'ai vu recevoir de la même manière le frère Artus qui était avec moi, et plusieurs autres par la suite » (Pierre de Bologne). « Le frère qui me recevait me dit brutalement : Baise-moi au cul » (Nicolas d'Amiens, dit de Lulli). « J'en ai entendu parler cinq cents fois et plus, c'était de notoriété publique que le reçu baisait le recevant à l'anus, à moins que ce ne fût le contraire. C'est pour cela, disait-on, que la réception se faisait secrètement à huit clos » (Guichard de Machiaco...).

On pourrait multiplier les citations. Elles sont remarquablement constantes. À part Pierre de Bologne, qui doit d'ailleurs se tromper de sens, il s'agit de trois baisers, en commençant par l'anus, en continuant par le ventre et en finissant par la bouche. Cela veut sûrement signifier quelque chose. Les commentateurs habituels de l'affaire des Templiers passent rapidement sur ces répugnants procédés. Ou bien, ils se contentent d'en rire discrètement, ou bien, très choqués (ce sont des choses dont on ne doit pas parler !), ils s'en tirent par un biais : ce sont des enfantillages, du *bizutage* comme il y en a dans les grandes écoles ou autres communautés du genre, ou encore chez les militaires qui, comme chacun sait, ne sont pas très raffinés ni très délicats. Facile à dire. Mais avant d'essayer d'y voir un peu plus clair, il serait bon de faire appel, une fois de plus, à Rabelais, ce vieux roublard qui connaissait beaucoup de choses sur les traditions transmises à travers les siècles précédents. Se souvient-on que, dans *Gargantua*, le nom donné par l'écuyer Gymnaste (dont le nom signifie « celui qui est nu ») est *Baise-mon-cul* ? Que dans *Pantagruel*, on assiste à un débat passionné – et complètement incompréhensible au premier degré tant l'alchimie verbale y est riche d'allusions et de symboles – entre le seigneur de *Humevesne* et le seigneur de *Baisecul*, que l'arme favorite de Frère Jean des Entommeures – qui aurait fait un excellent Templier – est un bizarre objet phallique du nom de *Malchus* (Mal-Cul, avec un jeu de mots sur le roi Malek) ? Il y a, dans toute l'œuvre de Rabelais, une volonté délibérée d'insister sur la valeur des souffles, et particulièrement des *souffles du bas*. Les esprits délicats jugeront que c'est de la scatologie, mais ils devraient pourtant s'apercevoir de la signification symbolique des *souffles du bas* qui proviennent *du monde souterrain, autrement dit de la manière d'où l'on retire la Matière Première des Philosophes, celle qui, à force d'opérations et de transformations, devient la Pierre Philosophale, autrement dit la pure lumière de l'Esprit. Et l'Esprit, traditionnellement, se trouve dans la Tête.*

Nous y voilà. Les baisers obscènes des Templiers sont tout ce qui reste – ou tout ce qu'on a bien voulu nous dire – d'un très ancien rituel initiatique : il s'agit de partir du *cul*, c'est-à-dire de la manière qui recueille les souffles de matière brute, non élaborée, mais riche de

potentialités, de passer par le *ventre*, lieu de la transformation (qu'on songe à Messer Gaster !), de l'élaboration et de la purification, et de parvenir à la *bouche, dans la tête*, le plus haut point où le souffle purifié devient voix divine.

Cela est d'ailleurs parfaitement conforme à la tradition orientale de la *Kundalini*, cette énergie qui prend naissance au bas de l'épine dorsale, entre le sexe et l'anus, et qui, sous forme de serpent symbolique, monte le long du corps, innervant les divers *chakras* qui sont les centres diversifiés des activités humaines, pour parvenir enfin à un dernier *chakra*, dans la tête, celui de l'illumination. Ce rituel initiatique ne peut faire aucun doute. Il est si bien décrit dans les dépositions des Templiers, encore qu'il ne soit plus compris par les participants, qu'il est impossible de le nier. Ces baisers obscènes ne sont donc pas une plaisanterie scabreuse de potaches, mais ce qui reste d'un rituel initiatique de grande envolée, dont le but est de faire prendre conscience au nouveau chevalier qu'il *doit partir du bas pour arriver en haut* et non pas se prétendre déjà arrivé en haut et redescendre ensuite. Et le plus beau, c'est que ce rituel se trouve, de fait, entièrement justifié par saint Bernard de Clairvaux : « Nous sommes charnels, et nés de la concupiscence de la chair ; aussi est-il nécessaire que notre amour commence par la chair : et celle-ci, rentrée dans l'ordre, s'élevant par degrés sous la conduite de la grâce, se consomme dans l'esprit. Ce qui en nous est spirituel ne peut devancer ce qui est animal, mais ne s'épanouit qu'après ; avant de porter l'image de l'homme céleste, il nous faut porter celle d'un homme de la terre. L'homme commence par s'aimer lui-même..., puis il aime Dieu, mais toujours pour soi-même, non pour lui... et lorsqu'il a goûté combien le Seigneur est doux, il s'élève à un troisième degré qui est d'aimer Dieu pour Dieu. Il s'arrête alors, et je ne sais si un homme dans cette vie a jamais atteint au dernier degré de l'amour qui est de ne s'aimer soi-même que pour Dieu [62] . »

Tout est dit dans ce texte de l'abbé de Clairvaux, celui qui a fondé le Temple. Il reste à savoir si les Templiers étaient tous capables de comprendre ces paroles et d'en tirer les leçons pratiques ?

Le *Baphomet* est un mythe. La Tête dont on nous a décrit la monstruosité est un mythe. Mais les mythes sont des réalités beaucoup plus puissantes que des objets matériels ou même des êtres humains. Il faut seulement s'élever bien haut pour tenter de comprendre, ou d'appréhender ce qui est incompréhensible. La Tête mystérieuse des Templiers est un symbole, le symbole du but essentiel à atteindre, *cet amour de soi-même pour Dieu*. Tout le reste n'est que littérature de pacotille surgie d'un imaginaire survolté par des récits légendaires, de grande importance certes, mais qui ne sont plus compris par ceux qui

devraient les entendre[63].

Il y a cependant une leçon à tirer de cette Tête mystérieuse des Templiers et de tous les éléments obscurs qui l'entourent d'un halo. Quand on veut découvrir quelque chose, il faut de la patience, et surtout se garder de commencer par le but qu'on s'est fixé. La Tête, c'est le But. Mais il faut commencer la quête, par les régions obscures *du bas*. C'est peut-être en explorant minutieusement des souterrains, ceux de Gisors aussi bien que ceux qui sont dans notre pensée, que nous découvrirons le puits qui débouche sur la lumière, là où se trouve la Tête, libérée de son corps, et les yeux tournés vers l'infini.

III

LE RENIEMENT

De toutes les accusations qui ont été portées contre le Temple, celle qui concerne le reniement de Jésus, exigé lors de l'admission d'un nouveau frère, est bien entendu la plus grave. Cette accusation a été mise en avant par tous les ennemis du Temple, et c'est pour cette raison que l'Ordre a été dissous officiellement par Clément V. C'est également l'accusation la mieux fondée. Elle est absolument incontestable : en nier la réalité serait aller contre *tous* les témoignages. Et pourtant, c'est l'accusation qui demeure la plus mystérieuse, la plus inexplicable, la plus étrange.

Sur le reniement, tous les aveux sont concordants, précis et accablants. Lorsqu'on élimine les déclarations faites sous la torture, et qui ne peuvent en aucun cas être retenues, il en reste encore plus que suffisamment pour faire la lumière sur la réalité de ce fait. Ce sont d'abord les aveux de Jacques de Molay et des trois autres dignitaires lors de leur premier interrogatoire devant l'Université et l'inquisiteur de Paris. Ces aveux ont été réitérés à Chinon, en présence de trois cardinaux dépêchés à cet effet par le pape. Ce sont ensuite les aveux obtenus par le pape lui-même lors de l'audition privée de soixante-douze Templiers. Il faut y ajouter les diverses déclarations enregistrées en Angleterre et en Allemagne et les dépositions recueillies par la Commission pontificale, à Sens, du 11 avril au 13 mai 1310. Ces dépositions sont particulièrement intéressantes parce qu'elles sont très circonstanciées.

Ainsi en est-il de la déclaration du frère Jean de Saint-Benoît, sur son lit de mort : « J'ai été reçu voici quarante ans à La Rochelle par le frère Paul de Légion. Il me dit, lors de ma réception, qu'il fallait renier Notre-Seigneur. Je ne me souviens plus s'il le nomma Jésus, le Christ ou le Crucifié, il me dit que c'était tout un. Je reniai de bouche et non de cœur. » Ce frère, à l'article de la mort, n'avait évidemment plus rien à perdre : pourquoi aurait-il menti ? Voici maintenant ce que dit Jean l'Anglais : « J'ai été reçu à La Rochelle en Saintonge par le frère Pierre de Madit... Il me conduisit derrière l'autel et me dit de renier Jésus trois fois et de cracher sur une croix qu'on me présentait. Sur son ordre, je reniai Jésus trois fois, de bouche et non de cœur, et je crachai sur la croix. » Tout est identique pour le frère Jean Taillefer,

du diocèse de Langres : « Le jour de ma réception, sur l'ordre du chapelain qui me recevait, je reniai le Christ, une fois seulement ; je le fis de bouche et non pas de cœur. On m'enjoignit ensuite de cracher sur la croix : je crachai, une fois seulement et à côté. » On remarquera que, dans ce cas, c'est un prêtre qui ordonne le reniement.

D'autres témoins font allusion au règlement de l'Ordre. « Le frère apporta une croix et me dit de cracher dessus et de la fouler au pied en reniant Jésus trois fois. J'en étais tout stupéfait, et je m'y refusai. Alors le frère me dit qu'il le fallait, que c'était le règlement de l'Ordre du Temple » (Huguet de Bure, du diocèse de Langres). « Le frère Jean me donna l'ordre, avant de m'imposer le manteau, de renier trois fois Jésus. De cela, j'en suis sûr. Trois fois je le reniai en disant : Je renie Jésus, je renie Jésus, je renie Jésus. Après quoi, le précepteur fit apporter une croix et me pria de cracher sur elle ; je crachai à côté, me refusant à cracher dessus. Il me dit que c'était le règlement, qu'il me l'expliquerait, mais il ne devait rien m'expliquer » (Geoffroy de Thatan, du diocèse de Tours). « Le frère Pierre de Braelle, précepteur de Sommereux, me conduisit dans une autre pièce où, à huis clos, il me dit de renier Dieu. Terrifié, je refusai. Il répliqua qu'il le fallait, sinon il m'arriverait malheur. J'en fus frappé d'épouvante... Je reniai Dieu comme il m'était demandé, de bouche et non de cœur, et une fois seulement » (Baudouin de Saint-Just, du diocèse d'Amiens). « Le frère Raoul m'enjoignit de renier Notre-Sire qui pendit au bois de la croix. J'y répugnais, vous le pensez bien, mais craignant qu'ils me tuent, car ils avaient une grande épée dégainée, je finis par renier le Christ en disant trois fois de bouche et non de cœur : je renie Notre-Sire puisque vous le voulez. Le frère Raoul me dit ensuite de fouler aux pieds une croix d'argent sur laquelle était l'image du Crucifié, et de cracher dessus. On l'avait posée à terre. Trois fois je marchai dessus, sur les pieds du Crucifié, je précise, et je crachai à côté, et non dessus » (Jacques de Troyes, du diocèse de Troyes). « Quatre ou cinq frères sergents de l'Ordre fermèrent avec une barre ou avec un nœud la porte de la salle, et exhibèrent une croix de bois longue d'une main et demie. Sur la croix, il n'y avait aucune image du Crucifié. Ils nous dirent, en nous montrant la croix : Reniez Dieu ! Nous, stupéfaits et terrifiés, nous refusâmes, bien sûr. Il le faut, dirent-ils en dégainant leurs épées. Alors, sous le coup de la terreur, nous qui ne portions pas d'armes, nous reniâmes Dieu. Je le fis de bouche et non de cœur ; les deux autres aussi, je pense. Crachez sur la croix ! nous ordonnèrent ensuite les sergents. Comme nous refusions, ils nous dirent qu'ils nous en faisaient grâce, à condition que nous le gardions pour nous et que nous n'allions point les dénoncer » (Géraud de Causse, du diocèse de Rodez). Ici, ce qui est remarquable, c'est que ce sont des sergents et non des chevaliers ou un chapelain qui ordonnent le reniement.

Nous possédons plusieurs centaines de témoignages de ce genre. Tous les accusés, sauf une quinzaine, « reconnaissent soit avoir pratiqué ce rite, soit l'avoir subi, soit l'avoir imposé à de nouveaux Templiers. Le rite comporte certaines variantes, mais sa structure essentielle reste inchangée. La croix comporte la plupart du temps l'image du Crucifié, mais il arrive qu'elle soit nue, ou que ce soit la croix du manteau qui serve au reniement. Ce reniement porte toujours sur Jésus, quelle que soit l'appellation qu'on lui donne. Même ceux qui déclarent avoir renié Dieu entendent bien qu'il s'agit du dieu Jésus, celui qui est sur la croix. Et la plupart des témoins, qui paraissent ne rien comprendre à ce rite, déclarent avoir accompli le reniement « de bouche et non de cœur ». Dans certains cas, il est probable qu'on ait menacé le nouveau Templier d'employer la force s'il refusait de prononcer le reniement.

Ce qui est frappant, c'est qu'aucun témoin ne semble comprendre le sens de ce qu'on lui demande. Cette bizarre cérémonie n'est jamais précédée d'un avertissement ou d'une explication : tous les témoins se déclarent surpris de ce qu'on exige d'eux. Visiblement, ils ne s'y attendaient pas.

C'est donc une chose secrète dont on ne parle jamais. Et le rituel se déroule dans une pièce écartée, ou dans un coin de l'église, parfois dans un lieu fermé de l'intérieur.

Certains frères reçus demandent une explication, mais pas tous, ce qui paraît tout de même étonnant. À ceux qui demandent l'explication, on n'en fournit jamais. « Tais-toi, nous t'instruirons un autre moment des statuts de l'Ordre ! » s'entendit répondre le frère Renaud, du Temple d'Orléans. Mais on n'en a jamais rien fait. Remarquons au passage qu'il y a là une nette allusion à une Règle secrète de l'Ordre. Ce qui est curieux, c'est que ce reniement paraît être un rite propre à la réception. On n'en parle plus ensuite. Certains témoins déclarent que, gênés par ce souvenir, ils n'ont jamais osé l'évoquer entre eux. Une fois, cependant, le frère Bosco de Masualier, du diocèse de Limoges, demanda une explication au précepteur de Bourges : « Le frère Pierre me répondit de ne pas être trop curieux, car j'encourrais la colère des frères et des supérieurs de l'Ordre. Va-t-en à la soupe, dit-il. *Il s'agit d'un prophète, ce serait trop long à t'expliquer* ». Voilà qui devient intéressant. *À l'intérieur de l'Ordre, il y en avait donc qui savaient.*

En bonne logique, ce devraient être les dignitaires. Mais ceux-ci se montrent, sur ce sujet, d'une remarquable discrétion. Jacques de Molay ne sait rien, préférant évoquer « la ruse de l'ennemi du genre humain » qui « a conduit les Templiers à une perte aveugle ». Geoffroy de Gonneville, lui, se retranche derrière l'Histoire : il prétend

que, lors de sa réception, on lui aurait expliqué que c'était l'usage de l'Ordre, introduit « par la promesse que fit un mauvais maître de l'Ordre qui, prisonnier du Soudan, n'obtint sa libération qu'après avoir juré qu'il l'imposerait aux frères ». On pense immédiatement à Gérard de Ridefort, celui qu'on a appelé le « mauvais génie du Temple ». Mais si c'était vrai, le pape n'aurait pas manqué de relever le grand-maître et donc l'Ordre tout entier de cette promesse faite sous la menace. Tout cela paraît totalement invraisemblable, et Geoffroy de Gonneville semble aiguiller les enquêteurs sur une fausse piste. Hugues de Pairaud, qui est celui des quatre dignitaires paraissant en savoir le plus, ne donne aucune explication. C'est Geoffroy de Charnay, celui qui partagera le sort de Jacques de Molay sur le bûcher, qui va le plus loin : « Le frère Amaury me dit de *ne pas croire en celui dont l'image était là peinte, car c'était un faux prophète, ce n'était pas Dieu.* » On a relevé évidemment le mot « prophète » pour en conclure à une influence de l'Islam, ce qui n'a rien d'évident, d'autant plus que les Musulmans reconnaissent Jésus comme un prophète. Et Geoffroy de Charnay d'ajouter : « J'avais bien constaté que la manière dont j'avais été reçu moi-même était une profanation impie, contraire à la foi catholique ». Apparemment, cela ne l'a quand même pas trop dérangé. Mais quel aveu ! On peut prétendre, sans trop risquer de se tromper, que les dignitaires savaient parfaitement de quoi il retournait quant à ce reniement de Jésus. *Seulement, ils n'ont rien dit.*

Il n'en est pas de même pour la plupart des Templiers. Certes, quelques-uns font semblant d'ignorer ce rite, pratiquant eux aussi la loi du silence. Mais la naïveté de certains témoignages est révélatrice : seuls quelques dignitaires et quelques mystérieux « élus » connaissaient le « secret ». Les autres se contentaient d'obéir : d'ailleurs, ils avaient fait vœu d'obéissance.

Ce rite devait cependant troubler de nombreux frères pieux et de bonne foi. Et c'est là que se place un élément qui paraît assez ahurissant. Jean de l'Aumône, sergent du diocèse de Paris, vient de cracher en tremblant à côté de la croix. Alors le précepteur, qui le reçoit, lui dit : « Crétin ! va te confesser maintenant ! » Un autre frère, Pierre de Modies, se refuse à renier Jésus. Le précepteur lui dit que c'est le règlement. Et il ajoute : « Vas-y donc à coup sûr, le chapelain peut t'absoudre ! »

Au premier abord, on peut s'étonner que les confesseurs n'aient point été alertés par de telles révélations. Mais attention : *un Templier ne pouvait se confesser qu'aux prêtres membres de l'Ordre*, il s'y était engagé par serment. Donc, les choses se passaient en quelque sorte à huis clos. Tout était organisé, semble-t-il, pour éviter que ne soient révélées en dehors de la communauté des pratiques qui auraient

suscité les foudres d'un clergé orthodoxe. Tous les chapelains, prêtres de l'Ordre, étaient sans doute parfaitement au courant de ce rituel peu compatible avec la foi catholique, et peut-être de beaucoup d'autres choses que nous ignorons.

À moins qu'il ne s'agisse d'une parodie de la confession, ce qui serait aussi grave vis-à-vis de l'orthodoxie. Tout ceci est à mettre en liaison avec un autre chef d'accusation, à vrai dire très peu développé : l'omission des paroles de la consécration pendant la messe. On sait qu'il y avait finalement très peu de prêtres dans l'ordre. Mais quatre chapelains ont parlé de cette affaire. Gautier de Bure et Étienne de Dijon, entendus par la Commission pontificale, le 21 décembre 1310, ont révélé qu'on leur avait effectivement demandé, en disant la messe, de supprimer le « *hoc est corpus meum* », mais ils assurent qu'ils n'en ont jamais tenu compte. Deux autres prêtres, Bertrand de Villiers, du diocèse de Limoges, et Jean de Branles, du Temple de Saulx-sur-Yonne, ont fait des déclarations identiques. Quant à l'ensemble des Templiers interrogés, ils sont unanimes à dire qu'ils ignorent tout de cette omission, et qu'à leur avis, le prêtre disait normalement la messe.

Ces quatre cas sont cependant révélateurs. À partir du moment où l'on demande aux frères de renier celui qui est sur la croix, parce que c'est un faux prophète et qu'il n'est pas Dieu, on ne voit pas pourquoi un prêtre templier continuerait de prononcer les paroles rituelles (« ceci est mon corps ») qui font venir, selon le dogme de l'Eucharistie, Jésus corporellement sous les apparences du pain. Une telle omission serait même logique. Mais où est la logique dans cette affaire ?

En effet, tous les Templiers se déclarent chrétiens, meurent en chrétiens, réclament d'entendre la messe, se confessent, communient, reçoivent l'extrême-onction. Et ce sont pourtant les mêmes qui ont sciemment – même si c'est de bouche et non de cœur – pratiqué le rituel du reniement de Jésus. Cela est invraisemblable, et inexplicable... On a émis une hypothèse qui fait intervenir l'influence cathare. Elle peut sans doute être formulée, d'autant plus que le procès des Templiers s'ouvre soixante-trois ans seulement après le bûcher de Montségur. On sait aussi que dans la Croisade contre les Cathares, les Templiers se sont montrés plutôt réservés, et que certains d'entre eux ont aidé les « Bons Hommes ». Sans parler de collusion générale entre Templiers et Cathares, il faut bien reconnaître certaines indulgences, certaines alliances même. Dans le Razès, en particulier, les propriétaires suspects de catharisme ont confié leurs biens aux Templiers de peur de les voir saisir par les agents du roi. Il se peut également que, lors de la débâcle cathare, un certain nombre de « patarins », comme on les appelait ironiquement, soient entrés dans le

Temple pour se mettre à l'abri. Il ne faut pas oublier cet aspect « Légion étrangère » du Temple, surtout à la fin du XIII^e siècle. Et ces Cathares, devenus Templiers, auraient effectivement pu infléchir la doctrine du Temple. Mais le Temple n'avait guère de doctrine, du moins officiellement.

Ces remarques purement historiques ne suffisent pas à emporter l'adhésion. C'est sur un autre plan qu'il faut examiner l'hypothèse. Il y a d'abord l'omission des paroles de la consécration. D'après les aveux obtenus par l'inquisition, cette omission était également pratiquée par certains prêtres catholiques secrètement ralliés aux croyances cathares ; ils étaient sans doute peu nombreux. Quant aux prêtres templiers, il ne semble pas qu'ils aient suivi cette demande d'omission des paroles sacramentelles.

Il y a ensuite le reniement qui fait penser au rejet, par les Cathares, du symbole de la croix en tant qu'instrument du supplice d'un Dieu. Mais il n'est dit nulle part que les Cathares reniaient Jésus ou crachaient sur la croix. Loin de renier le Christ, les Cathares vénéraient en lui un Être céleste et ne niaient aucunement son incarnation, c'est-à-dire son abaissement dans la chair, puisqu'au contraire il était celui qui montrait la voie de la remontée vers le Royaume de Lumière. Alors que les Templiers, si l'on comprend bien, reniaient en Jésus le Dieu, et non pas l'homme, et c'est cet homme qu'ils rejetaient. L'analogie est loin d'être probante.

De plus, il n'y avait au Temple aucun processus d'initiation, du moins pour devenir membre *exotérique* de l'Ordre. S'il y a eu une initiation – ce qui est très probable –, elle ne concernait que certains membres, et elle n'avait lieu que bien après la réception au sein de l'Ordre. Et surtout, dans le Temple, il n'y avait aucun enseignement particulier, alors que chez les Cathares, comme chez tous les hérétiques, un endoctrinement était pratiqué, parfois sur une grande échelle.

Enfin, les Cathares observaient une règle de vie complètement différente de celle des Templiers. En premier lieu, les Cathares se refusaient à combattre et à verser le sang, alors que les Templiers étaient des moines combattants : ceci paraît inconciliable. En second lieu, les Cathares vivaient dans le dénuement. Ce n'était pas le cas des Templiers qui, s'ils faisaient vœu de pauvreté individuelle, ne manquaient de rien et regorgeaient plutôt de richesses. En troisième lieu, les Cathares s'abstenaient le plus possible de participer aux cérémonies de l'Église chrétienne : s'ils le faisaient parfois, c'était pour donner le change. L'attitude des Templiers fut exactement contraire : ils réclamaient, même dans leurs prisons, à cor et à cri, d'assister à la messe et de recevoir les sacrements. Or, on sait que les Cathares

s'abstenaient de tous les sacrements, n'en reconnaissant qu'un seul, le fameux *Consolamentum*. En quatrième lieu, il y a une différence fondamentale d'attitude en face de la mort. Chez les Cathares, on ne reniait pas sa croyance, même au prix du bûcher. S'il y a eu quelques Cathares « repentis » ayant regagné le giron de l'Église, il faut bien reconnaître que la plupart d'entre eux ont préféré la mort plutôt que de renoncer à leur foi. Or, les Templiers, tout en dénonçant les « pratiques mauvaises » qui s'étaient infiltrées dans l'Ordre, n'ont en fait que cherché à sauver leur peau : ils n'étaient guère disposés, à commencer par les dignitaires, à risquer leur vie pour défendre les « énormités » dont parle Jacques de Molay.

De plus, les Inquisiteurs, au début du XIV^e siècle, étaient fort avertis de la doctrine et des pratiques des Cathares : c'était l'objet le plus courant de leurs procès. S'ils avaient trouvé quelque concordance entre l'hérésie nouvelle qu'ils découvraient et celle qui leur était si familière, ils n'auraient pas manqué d'en faire état. On pourrait en dire autant des sbires de Philippe le Bel : dans leurs accusations, ils se seraient fait une joie d'apporter des éléments décisifs pour convaincre les Templiers d'hérésie abominable. Non, il est impossible de prétendre à une influence cathare sur le Temple. Ce sont deux conceptions du monde et de la religion qui s'opposent formellement.

Une autre hypothèse a été proposée, celle de l'influence musulmane. Elle se heurte, elle aussi, à d'innombrables contradictions. Sur un plan purement matériel et concernant la fondation et la structure de l'Ordre, on peut évidemment discerner un certain parallélisme entre le Temple et l'institution musulmane du *Ribat*. Le *Ribat* était un centre militaire et religieux, installé aux frontières du monde musulman. Le service, volontaire et temporaire, était un acte d'ascèse, et il était considéré comme un des aspects du devoir du *djihad*, la guerre sainte de l'Islam. Les *Ribat* étaient particulièrement nombreux en Espagne. Mais cette analogie demeure purement formelle.

Il existe aussi des analogies entre le Temple et la fameuse secte des *Haschischins*, ou « Assassins », dont l'existence ne sera révélée que par le livre de Marco Polo, alors qu'elle n'existera plus. C'est à l'époque de la fondation du Temple qu'un certain Hassan s'établit dans le Caucase et fonde une secte religieuse d'inspiration chiite. Une branche de cette secte s'établit ensuite dans les montagnes de Syrie. Un chef jouissant d'une forte autorité, le « Vieux de la Montagne », dirige cette communauté mystique, dont les membres les plus purs et les plus sûrs, les *fidai*, furent appelés Haschischins parce que, pour certaines opérations, ils se droguaient au haschich. Une autre explication fait dériver le mot Assassin de l'arabe *assas*, qui veut dire « gardien ». Les

partisans du Vieux de la Montagne se prétendaient effectivement les « Gardiens de la Terre sainte », comme les Templiers. Quoi qu'il en soit, le mot « assassins » est passé dans le langage courant avec le sens qu'il a actuellement, car la méthode d'action favorite du « Vieux » et de ses fidèles était l'assassinat terroriste. Il est en tout cas établi que les Templiers eurent, à plusieurs reprises, des contacts avec la secte du « Vieux », et parfois même des alliances temporaires. On ne se battait pas toujours en Terre sainte : il y avait des périodes de trêve où l'on échangeait non seulement des biens matériels, mais aussi des idées. Et puis, les Chrétiens, cherchant à exploiter les divisions du monde musulman, faisaient alliance avec une fraction contre une autre. Cela ne veut pas dire qu'il y ait eu contamination. D'ailleurs, le but des Assassins était probablement de fonder un vaste État ismaélien en Iran, avec des prolongements sur tout le Moyen-Orient. Ce sont les Mongols qui, en 1265, incendièrent les forteresses des Assassins et tuèrent le dernier « Vieux de la Montagne ».

On a prétendu que les Assassins avaient une doctrine mystique secrète, et que, dans leur repaire, il y avait une bibliothèque fort bien fournie. Mais comme celle-ci a été entièrement brûlée, il est facile d'avancer n'importe quelle supposition. Tout ce que l'on sait, c'est que la secte du « Vieux » se rattachait au mouvement ismaélien, lui-même issu du chiisme : c'était à la fois une sorte de néo-platonisme et de messianisme, rejetant la lettre du Coran pour en donner une interprétation symbolique. Cela pourrait constituer une analogie : lorsque les Templiers reniaient Jésus tout en s'affirmant parfaits chrétiens, ils ne faisaient pas autre chose que de refuser de prendre l'Évangile à la lettre pour y voir un texte symbolique. Quant à savoir s'il y a eu une influence directe des Assassins sur les Templiers, c'est impossible à dire. D'ailleurs, si, chez les Ismaéliens, il y avait enseignement, discussion de textes et initiation assez longue, nous ne découvrons rien de semblable chez les Templiers, du moins dans le Temple officiel, *exotérique*. Et, quelque interprétation qu'on puisse en faire, le reniement de Jésus et le crachat sur la croix ne paraissent guère conformes à l'état d'esprit musulman. Il est vrai que ce monde musulman était lui-même divisé en de nombreuses familles spirituelles ayant chacune leurs propres interprétations des textes et leur propre mystique. Sans absolument rejeter toute influence d'un ésotérisme musulman sur le Temple, il faut convenir que, sur ce sujet, nous ne savons pas grand-chose.

En partant du cri de guerre des Templiers qui était « Vive Dieu Saint Amour ! », on en est venu à considérer de possibles apports de l'Orient chrétien, où subsistaient de nombreuses sectes parallèles au Christianisme officiel, dont certaines étaient d'essence nettement

gnostique. C'est l'hypothèse qui paraît la plus vraisemblable. À ce moment-là, c'est plutôt à Chypre, et non en Terre sainte, que le Temple aurait été, sinon envahi, du moins influencé par les idées gnostiques : le fait de considérer Jésus comme un homme et non comme un Dieu est proprement gnostique. Chypre était alors le creuset où venaient se fondre toutes les doctrines orientales, toutes les légendes aussi, y compris celle du fameux « Prêtre Jean », successeur de Salomon et modèle parfait du prêtre-roi. Les Templiers, par leur double nature, par leur appartenance aux deux classes, sacerdotale et guerrière (d'où émane le roi), n'avaient-ils pas pour but lointain de constituer un empire universel à la tête duquel se trouvait un prêtre-roi, ce fameux « Grand Monarque » qu'aurait bien voulu être Philippe le Bel dans ses rêveries alimentées par Raymond Lulle ?

Dans ce domaine, nous en sommes réduits aux conjectures. On peut admettre que le long séjour des Templiers à Chypre a eu pour effet de les mettre en contact avec les représentants de nombreuses « fraternités » plus ou moins secrètes, participant à la fois du Christianisme oriental et de la Tradition gnostique. Mais il est impossible d'en tirer des conclusions. De plus, n'oublions pas qu'à l'intérieur du Temple, il ne semble pas y avoir eu de doctrine propre à l'Ordre. Les anomalies qu'on peut remarquer ne sont que des pratiques qui ne sont même pas comprises par la grande masse. À moins d'en revenir à l'idée d'un *double Temple*, c'est-à-dire à l'existence d'une hiérarchie parallèle, on ne peut guère parler d'un *ésotérisme* templier.

Reste toujours la question du reniement. Même s'il n'a pas été compris par l'ensemble des frères du Temple, il constituait incontestablement *la seule et véritable entrée dans le Temple*. Les dignitaires ne l'ont point nié, lors de leurs interrogatoires. *Mais ils n'ont rien dit à ce sujet et sont en quelque sorte morts pour garder le secret.* Ce secret était-il donc invouable ?

Le problème concerne évidemment la personne du Christ Jésus. Et il était extrêmement grave parce que, mal posé, ou révélé d'une façon qui pourrait troubler les consciences, il risquait de remettre en cause toute l'Église catholique romaine, aussi bien dans son dogme officiel et *exotérique* que dans ses structures. Or, pour ce qui est des structures, l'Église romaine, ainsi que tous ceux qui s'appuyaient sur elle, c'est-à-dire les rois, les rois de France en particulier, n'étaient pas prêts, au début du XIV^e siècle, à risquer de les ébranler. Il y avait trop d'intérêts matériels en jeu. L'Église romaine, aidée par la royauté capétienne, a cassé, anéanti le Catharisme parce que celui-ci, par sa doctrine même, aussi bien que par son genre de vie, faisait vaciller la hiérarchie catholique et tous les intérêts matériels qui y étaient attachés.

Il n'était donc pas pensable que les dignitaires du Temple, qui

faisaient partie de la hiérarchie catholique, puissent contribuer à la destruction de cette hiérarchie qui leur apportait richesse et puissance. Les Templiers ne se sont jamais mis hors de l'Église, et ils ont toujours prétendu en être les plus fidèles soutiens. Et c'est probablement vrai. D'où l'ambiguïté du Temple. D'où la loi du silence. D'où l'absence totale d'information doctrinale sur la personne du Christ Jésus, pierre d'achoppement de tout le système. Seul persistait un rite devenu incompréhensible, et on tenait vraisemblablement à ce qu'il le restât.

On sait que l'art copte s'avère rebelle à toute figuration du Christ en croix. Cela traduit, dans le concret, une pensée théologique que nous retrouvons dans de nombreuses sectes inclassables, mais où l'influence gnostique est prépondérante. On sait aussi que le Christianisme primitif ne vénérât qu'une croix brillante et glorieuse, symbole de l'éternelle perfection, et non pas l'instrument d'un supplice infligé à un Jésus « roi des Juifs », et condamné à mort par les Romains pour sédition contre l'ordre établi. Est-ce que l'on s'est demandé pourquoi, *le Vendredi saint, dans toutes les églises catholiques, les crucifix sont recouverts d'un voile ?*

Assurément, ce rite, dont personne ne comprend plus la signification, ou dont on donne une fausse interprétation (signe de deuil), *veut dire quelque chose.*

Ne voudrait-il pas signifier que ce n'est pas l'instrument du supplice qu'on vénère, mais une croix symbolique, et que, par conséquent, le jour de la commémoration de l'événement, on doit cacher l'élément purement historique ?

Cela expliquerait que la soldatesque templière ait considéré la cérémonie du reniement et du crachat sur la croix comme un simple sacrilège honteux, que cette masse de moines-soldats, à vrai dire plus soldats que moines et nécessairement plus guerriers que théologiens, ait confondu la non-représentation matérielle du Christ avec ce simple rejet de la croix. Souvenons-nous des paroles d'un des accusés, Gérard du Passage, qui déclara le 28 avril 1310, devant la commission pontificale : « *Ce n'est rien de plus qu'un morceau de bois. Notre-Seigneur est au Ciel.* »

Par conséquent, si l'on veut sortir de l'impasse, à savoir la contradiction formelle entre la volonté nettement affirmée des Templiers de se prétendre chrétiens et leur rite du reniement de Jésus, la seule solution possible est celle-ci : ils (tout au moins ceux qui faisaient partie de l'élite templière) ne croyaient pas en l'existence matérielle d'un Jésus, « roi des Juifs » et crucifié en tant que chef d'une organisation anti-romaine, mais en la *permanence* d'un Christ, c'est-à-dire un « Messie », un « Oint », universel et intemporel,

symbolique « Fils de Dieu » à l'image de ce que devraient devenir tous les hommes *filis de Dieu*.

On comprend qu'il n'était pas opportun de répandre cette idée dans la grande masse des fidèles. Ceux-ci n'étaient peut-être pas aptes à comprendre cette subtile proposition ontologique, alors qu'ils étaient englués dans les fables matérialistes répandues par un Évangile pris à la lettre et dont l'esprit s'était perdu depuis bien longtemps. Voilà pourquoi les Templiers *qui savaient* se sont tus farouchement. Voilà pourquoi Philippe le Bel, qui voulait avoir la disposition du secret pour lui tout seul, s'est tant acharné contre le Temple. Voilà pourquoi le pape, soucieux de préserver la structure de l'Église, a *lâché* le Temple.

Il est inutile de reprendre les diverses théories qui ont été savamment élaborées à propos de l'historicité du Christ Jésus. Parfois, on apprend que Jésus n'a pas été crucifié, mais qu'on a mis un condamné anonyme à sa place. Air connu, et très largement diffusé par la suite à propos de nombreux personnages, ne serait-ce que Jeanne d'Arc ou Adolf Hitler. Parfois, on apprend que Jésus n'est pas ressuscité, et que ses disciples ont dérobé habilement son corps afin de faire croire qu'il était sorti de son tombeau. Parfois, on apprend que Jésus avait un frère jumeau, et que c'est ce jumeau que les disciples ont vu, après la Pâque, ce jumeau s'étant préalablement fait tatouer les stigmates de la Passion pour convaincre Thomas l'incrédule. Toutes ces théories font apparaître les contradictions internes qui sont innombrables dans les Évangiles. Dans le meilleur des cas, ces Évangiles sont des compilations maladroites. Dans le pire, ce sont des versions tronquées, altérées et proprement trafiquées dans le but de donner raison à l'idéologie romaine dominante. Ce dernier cas semble plus conforme à la réalité. Pour un observateur objectif, les Évangiles, compte tenu des variantes entre le texte attribué à Jean et ceux qu'on appelle improprement Synoptiques, sont un tissu de fables qui se contredisent les unes les autres. Il n'y a pas plus de Vérité dans les Évangiles que dans n'importe quel texte mythologique, qu'il soit irlandais, grec ou patagon. Mais, ce qu'on oublie généralement de dire, *c'est qu'il s'y trouve autant de Vérités*. À nous de les découvrir.

Le problème n'est pas de prouver que Jésus a existé ou non, ou qu'il y en a eu plusieurs ensuite confondus en un. Le problème est de s'entendre sur la définition à donner au Christ. Pour une grande partie des Catholiques, le mot Christ est indissolublement lié à celui de Croix. Ils sont tout étonnés lorsqu'on leur dit que le mot Christ n'a aucun rapport avec le mot *Crux* : pour eux, Christ veut dire « crucifié ». C'est là d'ailleurs où l'Église romaine est coupable : elle laisse s'installer dans l'esprit des fidèles une erreur fondamentale, dont

elle profite abondamment en « bêtifiant » à longueur de journée par voie de « catéchisme » débile et de sermons d'une platitude telle que personne ne les écoute. La réaction des villageois d'autrefois qui quittaient l'église pendant le sermon pour aller au « bistrot » voisin était une réaction salutaire contre l'abrutissement dont se sont montrés responsables tant de prêtres pourtant chargés d'une incomparable mission. La trahison des clercs n'est pas celle qu'on pense : c'est d'avoir cru que le commun des mortels pouvait se satisfaire de fables alors qu'il aurait eu besoin de révélations. Cette diatribe n'est pas gratuite ; elle ne fait que souligner ce qui s'est passé au moment de l'affaire des Templiers. Déjà, à l'intérieur du Temple, on a tenu les simples chevaliers, les écuyers et les sergents pour les esclaves chargés, par serment, bien entendu, d'assurer la vie matérielle de l'Ordre et les opérations extérieures. Par derrière, il y avait un autre Temple, plus discret, plus occulte, mais aussi désireux de garder pour lui les certitudes métaphysiques dont il disposait. Le peu d'intérêt manifesté par les dignitaires envers leurs frères soumis à la torture et menacés du bâcher s'explique ainsi. S'ils avaient appliqué la doctrine de fraternité et de lumière dont ils étaient les dépositaires, ils n'auraient point agi ainsi. Mais ils n'ont pas voulu parler. Ils n'ont pas voulu dire pourquoi Jésus ne doit pas être confondu avec le Christ.

En Occident, de nos jours, on a l'habitude, dans les milieux spiritualistes ou dits tels, de diviser le Christ en « Christ historique », « Christ cosmique » et « Christ mystique ». Mais le Christ est par lui-même un et indivisible. En tant que manifestation concrète, à un moment historique donné, il a pu apparaître comme un homme, que ce soit Jésus ou un autre. C'est l'*Homme idéal*, le modèle absolu, mais symbolique, de ce que devait devenir tout être humain. Il est visible, à la portée de tous. Mais la Parole dont il s'affirme porteur et qu'il répand autour de lui dépasse la condition humaine et va vers le divin, c'est-à-dire vers un plan supérieur valable en tous temps et dans le monde entier. Voilà le Christ cosmique. Le tout est alors de l'intégrer en soi, de le reconnaître comme l'Être – selon la définition ontologique –, de s'assimiler consciemment à cet Être, et c'est alors qu'apparaît le Christ mystique. Ce n'est ni plus ni moins qu'une parole répétée sans cesse par l'Église romaine, mais qu'elle se garde bien et d'expliquer et de mettre en pratique : *Vivez dans le Christ*.

Au contraire, les croyants sont enfermés dans une gangue de réalités concrètes, c'est-à-dire apparentes. On adore un Jésus-Christ homme, quitte à larmoyer sur ses malheurs et à l'imiter en s'imposant des privations ou des souffrances absurdes, et on s'enferme dans cette humanité. Les prédicateurs renchérissent. Ils déclarent que le Christ est venu sur la terre pour sauver les hommes. Ne soyons pas naïfs. Si

le Christ avait sauvé le monde de la manière *mécaniste* (terme emprunté à la philosophie rationalisante du XIX^e siècle) admise par la plupart des fidèles de l'Église romaine, et si ces mêmes fidèles avaient été sauvés effectivement, ils ne vivraient pas comme ils vivent, c'est-à-dire, si on y regarde bien, de façon absolument contraire à l'esprit de l'enseignement du Christ. Les fidèles de l'Église romaine ne se borneraient pas à répéter sans cesse le *sacrifice de la croix*, c'est-à-dire une honteuse exécution capitale. Ces mêmes fidèles ne se borneraient pas à se morfondre *négativement* et à pratiquer des mortifications à louches connotations masochistes qui sont autant de régressions préjudiciables à la montée de l'Esprit. Tout reste à faire : l'homme n'est pas encore sauvé, et le Christ est le modèle du salut que tous les hommes doivent accomplir. Mais, ce Christ-là, ce n'est pas le Jésus qui est mort sur la croix, c'est un Christ qui n'est jamais né, ni jamais mort, parce qu'il ne peut naître qu'à travers l'Esprit. On a détourné sciemment la foi des premiers Chrétiens, pour mieux les subjuguier[64]. Au lieu de leur montrer la voie du salut, on leur a montré le bois de la croix, et on s'est efforcé de les faire agenouiller devant des débris informes dont l'origine est évidemment plus que suspecte. Qui est idolâtre : les Templiers devant leur soi-disant *Baphomet* ou les fidèles de l'Église romaine adorant un morceau de bois venu on ne sait-d'où ?

Les fondateurs du Temple, et leurs successeurs, ceux qui avaient accès à une certaine Règle secrète, devaient probablement avoir conscience de tout cela. Pour eux, le Christ était intemporel, et le Tombeau du Christ était partout et nulle part. D'où le rite du reniement de Jésus – en tant qu'homme crucifié – et du crachat sur la croix. Malheureusement, ceux qui savaient se sont bien gardés de l'expliquer aux autres, sans doute pour mieux les dominer, à commencer par leurs propres frères, les Templiers. Cette hiérarchie parallèle du Temple, dont nous n'avons pas la preuve absolue de l'existence, mais dont la présence semble incontestable derrière les apparences, avait une mission à remplir. Mais elle a détourné cette mission vers des buts matériels. Elle a trahi à la fois les frères du Temple et tout le peuple chrétien. Elle a trahi la pensée de Bernard de Clairvaux. Elle a eu finalement le sort qu'elle méritait, mais elle a entraîné des innocents sur les bûchers de l'inquisition.

IV

LA SYMBOLIQUE TEMPLIÈRE

Toute société initiatique, c'est-à-dire reposant sur un certain savoir transmis à ses membres de façon élitiste ou hiérarchique, utilise des signes particuliers, ne seraient-ce que des signes de reconnaissance, et des symboles divers qui cristallisent certains points forts de la doctrine ou détaillent, sous forme codée, des cheminements nécessaires.

Pour l'ordre du temple, une question se pose d'emblée à ce sujet : le Temple était-il une société initiatique ? Apparemment non, puisque rien, dans son organisation, a part le fameux secret demandé sur la tenue des chapitres et la confession auprès des seuls chapelains de l'Ordre, ne semble reposer sur un enseignement préparatoire, des épreuves ou des degrés de connaissances. Ce sont les révélations faites au cours du procès, qui font penser à l'existence d'une sorte de hiérarchie parallèle détentrice d'un savoir caché aux autres membres de l'Ordre. Admettons la réalité de cette hiérarchie, et par conséquent l'existence d'un savoir initiatique. Dans ce cas, il nous faut découvrir le langage codé du Temple, les éléments d'une symbolique spécifique à l'usage exclusif de ceux qui pouvaient les comprendre.

La première chose qui vient à l'esprit, dans ce domaine, est évidemment l'architecture templière. Depuis Viollet-le-Duc et Prosper Mérimée, on crut pouvoir reconnaître des traces de symbolisme hermétique dans les églises du Temple, notamment celles qui ont une rotonde centrale de forme polygonale. Des études sans nombre ont été écrites sur ce sujet, chacune d'elles s'efforçant de démontrer que telle ou telle église recelait un sens caché pour le vulgaire, et dont, bien entendu, on s'empressait de donner la clé. Il faut se montrer extrêmement prudent dans ce domaine. Comme l'a démontré Élie Lambert[65], non seulement la plupart des églises classées comme templières n'ont pas été construites par les Templiers, ni même pour eux, mais les chapelles, les forteresses, les maisons, voire certaines églises qui ont été construites par eux, ou sous leur direction, adoptent en général le style propre de leur époque. Ainsi trouvera-t-on des sanctuaires gothiques aussi bien que romans sans qu'il faille en tirer la moindre conclusion. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les Templiers semblent avoir favorisé et encouragé l'apparition de l'art gothique. Mais les chefs-d'œuvre du gothique n'ont rien à voir avec les

Templiers, pas plus que ceux de l'art roman d'ailleurs.

En fait, les églises à plan central, c'est-à-dire en rotonde ou polygonales, sont l'exception parmi les constructions religieuses du Temple, et d'ailleurs, elles ne sont pas spécifiques de l'Ordre. Les quelques exemples connus sont des bâtiments très soignés qui se trouvent dans les commanderies les plus importantes. En Orient, la seule qui puisse être rattachée à ce type, est la chapelle à douze côtés de la puissante forteresse de Château-Pèlerin. C'est d'ailleurs par référence à ce monument exceptionnel qu'on a voulu voir dans le château de Gisors une construction templière caractéristique, orientée vers les douze signes du zodiaque. Certes, on ne peut nier cette concordance avec le zodiaque dans la chapelle de Château-Pèlerin, mais qu'est-ce que cela prouve ? Les Templiers auraient-ils donc été les seuls à avoir connaissance de l'astrologie ? Tout le Moyen Âge en est imbu, et le nombre de monuments qu'on a élaborés en fonction des aires zodiacales ou de la position du soleil à certaines périodes de l'année sont innombrables. Il n'y a là rien d'original.

On sait en tout cas que la primitive église du Temple de Paris avait la forme d'une rotonde, avec une coupole supportée par six colonnes. Il n'en existe pas d'autre en France, mais on en trouve en Angleterre, à Londres en particulier. Par contre, la chapelle templière de Laon, qui est très bien conservée, a une forme octogonale bien caractéristique. On se trouve donc en présence de deux types architecturaux. La forme « rotonde » provient évidemment de l'*Anastasis* du Saint-Sépulcre de Jérusalem. La rotonde est incontestablement chargée de sens : c'est l'image de l'univers, et c'est aussi, au point de vue ésotérique, le lieu même où se rejoignent toutes les énergies cosmiques, l'équivalent de la boîte crânienne sous laquelle s'accomplissent les délicates transmutations de la matière en esprit. Mais ce genre d'édifice n'a eu, dans l'Ordre du Temple, qu'une diffusion très restreinte : on ne peut donc pas prétendre qu'il s'agit d'un style templier, ni même d'un style imposé par les Templiers.

Il en va de même pour les églises de forme polygonale qui n'ont plus rien de commun avec le Saint-Sépulcre. On a cru pouvoir les rattacher au modèle du Temple du Seigneur de Jérusalem, la fameuse Coupole du Rocher, laquelle a la forme d'un octogone. Là encore, le symbolisme est net : le nombre huit est traditionnellement affecté à l'idée de résurrection, et c'est pourquoi cette architecture octogonale est fréquente dans les chapelles funéraires des cimetières, et d'une façon générale dans tous les sanctuaires bâtis à la mémoire d'un saint ou d'un martyr. Les Templiers, pour des raisons qui nous échappent, ont volontiers adopté ce type d'architecture, mais on ne peut pas dire qu'il soit spécifique de l'Ordre. Si l'on fait le recensement des églises

ou des chapelles construites par les Templiers, ou sous leur direction, on constate que la forme en rotonde et la forme octogonale ne sont que des exceptions, d'ailleurs tout à fait remarquables.

Quelle est donc la construction type de l'Ordre du Temple ? Une forme rectangulaire très simple. En admettant qu'il existe un style templier, celui-ci se distinguerait par une extrême simplicité, voire un dépouillement confinant à l'austérité. Cela nous rappelle que, dans ses débuts, le Temple s'est trouvé dans la mouvance cistercienne, et l'on sait que les Cisterciens se caractérisent par une absence quasi totale de fioritures et d'ornementations dans leurs sanctuaires. Cependant, les chapelles du Temple peuvent être classées en deux groupes.

Le premier groupe est constitué de chapelles rectangulaires à nef unique, de quinze à vingt mètres de long sur cinq à sept mètres de large, avec des murs épais, flanqués de contreforts plats. Les baies sont étroites, en général groupées par trois. Et le chevet est plat. L'édifice est couvert d'une voûte en berceau brisé, avec des arcs doubleaux en boudin, qui déterminent des travées dans la nef, trois le plus fréquemment. Il est visible que le nombre trois a été sciemment utilisé, sans doute pour indiquer une idée d'éternité – et non pas la représentation de la Trinité, comme on le dit trop souvent. Le triplement de certains motifs est probablement d'origine celtique lointaine, et correspond à une tradition occidentale demeurée très longtemps vivante dans la mémoire des bâtisseurs et des artistes.

Le type de chapelle à chevet plat n'a connu qu'une diffusion très limitée : on en rencontre surtout dans le centre de la France et dans le sud-ouest. C'est le seul type qui soit représenté en Gironde et dans le Lot-et-Garonne, mais il est également répandu en Charente-Maritime, en Poitou, dans le Berry et dans le nord de la Bourgogne.

Le second groupe comprend les chapelles rectangulaires dont le chevet est en abside. C'est ce type de construction qui semble le plus courant : on en trouve un peu partout en France, du Comminges à la Bretagne et de la Navarre à la Bourgogne. La structure générale de ces chapelles est absolument identique à celle des chapelles à chevet plat. Il s'agit seulement d'une variante, et sans avoir à interpréter le chevet autrement que par une mode locale, on peut dire que l'abside en cul-de-four utilisait bien souvent une portion de terrain disponible.

Mais qu'elles soient à chevet plat, ou à chevet en abside, le décor sculpté de ces chapelles est rudimentaire. Si l'on veut y voir du symbolisme, ce sont surtout les détails de construction qu'il convient d'examiner, sans toutefois tomber dans des interprétations délirantes. Tous ces oratoires sont orientés précisément dans le sens est-ouest ; ce n'est pas l'orientation vers Jérusalem qui se trouve plutôt dans le sud-

est. On a affaire là à une orientation spécifiquement occidentale, d'origine celtique : l'est se trouve devant, symbolisant la naissance, l'origine, la divinité primordiale. À droite, c'est le sud, c'est-à-dire la lumière, la force divine en action, la vie. Derrière, c'est l'ouest, la mort, l'Autre-Monde. À gauche, c'est le nord, le côté négatif, traditionnellement attribué aux forces maléfiques. Il n'y a jamais d'ouverture au nord. C'est sans doute d'abord pour des raisons matérielles : se protéger du froid, ou encore adosser le sanctuaire au reste des bâtiments conventuels. Mais le sens symbolique recouvre l'utilité : même lorsqu'il n'y a pas de bâtiment adossé à la chapelle, le mur du nord est aveugle. Ce n'est évidemment pas une habitude strictement templière, et on la retrouve dans bien d'autres sanctuaires.

À l'est, il y a toujours trois baies, que le chevet soit plat ou en abside. La baie centrale prend naissance plus bas et monte plus haut que les deux autres. Est-ce pour l'harmonie ? À l'ouest, il n'y a qu'une seule ouverture, juste au-dessous du niveau de l'arase. Au sud, une ou deux fenêtres éclairent la nef. Il semble que dans la plupart des chapelles dites templières, ce schéma type soit respecté. Quant à l'extérieur, il est très simple. Le portail de l'entrée, située évidemment à l'ouest, est constitué par une ou plusieurs voussures en plein centre, le plus souvent surmontées d'une archivolte, le tout reposant sur un tailloir supporté par des colonnettes à base moulurée. L'archivolte est parfois décorée de tresses ou bien d'un cordon chargé de têtes de clous en forme de pointes de diamants. Dans certains cas, les chapiteaux sont ornés de feuillages et de crochets. Mais parmi eux, deux motifs se répètent et semblent être caractéristiques : des sculptures représentant l'Annonciation et le fameux thème des deux oiseaux qui boivent dans une même coupe, de chaque côté de celle-ci. Ce dernier thème paraît bien être d'inspiration templière et rappelle le sceau figurant les deux cavaliers sur un même cheval. Nous y retrouvons le groupe ternaire et la symbolique alchimique traditionnelle. Reste à savoir quel sens pouvaient lui donner les artistes qui travaillaient pour les Templiers. On y a vu, bien sûr, une représentation du Graal. Mais cela n'est guère convaincant : chaque fois qu'on aperçoit un vase ou une coupe sur un monument prêtant à commentaire, on l'assimile inmanquablement au Graal sans trop savoir ce qu'est exactement cet illustre « saint » Graal.

Certaines de ces chapelles contiennent des peintures dont il nous reste quelques exemples. Les plus célèbres sont celles de la chapelle de Cressac (Charente), qui représentent des cavaliers en armes luttant contre des Sarrazins. Mais ces cavaliers ne sont pas des Templiers, ce sont des Croisés ordinaires. On distingue cependant, en retrait, trois chevaliers du Temple sortant d'une ville. Ces fresques sont sans doute dues à un généreux donateur soucieux d'immortaliser ses prouesses.

En revanche, les fresques de l'église San Bevignate de Pérouse, en Italie, semblent nettement l'œuvre des Templiers. Mais on ne peut pas dire que ces peintures, comme les nombreux fragments retrouvés ailleurs, soient caractéristiques d'un art proprement templier. Seule, la fréquence de certains motifs permet d'y voir une influence du Temple.

Le thème de l'Annonciation et celui des deux oiseaux ont été déjà signalés. Mais à ce dernier, il faudrait ajouter celui des deux serpents. On trouve également de nombreuses représentations du soleil et de la lune, ce qui n'offre rien d'original. Le motif de la cordelière rappelle évidemment le geste rituel dénoncé par les accusateurs du Temple : cette cordelière que l'on passait au cou de la soi-disant idole avant de la donner au nouveau frère. On voit aussi en abondance de petites roses, ou plutôt des fleurs d'égantaine, et le lys, qui semble connaître une grande faveur. Mais, d'une façon générale, il n'y a, dans les chapelles qui peuvent être attribuées à l'Ordre, rien de vraiment remarquable qui puisse faire croire à l'existence d'une symbolique particulière. Comme pour l'architecture, les Templiers ont utilisé, pour transmettre certains messages codés, les mêmes méthodes et les mêmes figures symboliques que les autres ordres monastiques et les différentes sociétés initiatiques de leur époque.

On a beaucoup commenté les célèbres graffiti de la Tour du Coudray, dans le château de Chinon, ainsi que ceux découverts dans une tour de l'enceinte de Domme (Dordogne). Ces graffiti, qui n'ont jamais eu l'intention d'être des œuvres d'art, sont des témoignages intéressants, car ils ont été gravés par d'authentiques Templiers retenus prisonniers. À Chinon, c'étaient même Jacques de Molay et les principaux dignitaires de l'Ordre, ainsi que quelques frères servants. Il y a donc là matière à réflexion.

On trouve ces graffiti dans des embrasures de la Tour du Coudray et l'on y remarque des inscriptions, des armoiries et différents motifs dont la valeur symbolique est réelle bien que leur signification puisse prêter à discussion. Les principaux motifs sont des croix surmontant un cercle pointé ou non ; le sceau de Salomon ; des sortes de S en spirale qui sont sans aucun doute ce qu'on appelle le *sol invictus*, le « soleil invaincu », symbole de la lumière divine cyclique, qui meurt apparemment et qui surgit ensuite des ténèbres ; une figuration double qui ressemble au yin-yang oriental ; des mains ; les trois points caractéristiques des anciennes confréries de bâtisseurs ; trois cercles pointés au centre, mais entrelacés ; des étoiles à huit raies serties dans des carrés ou des écus que l'on nomme « escarboucles » en héraldique ; un signe formé de deux triangles qui se rejoignent par la pointe ; des espèces de croissants renversés ; et surtout des cœurs rayonnants ou surmontés de renflements qui peuvent aussi bien être

des représentations schématisées de fleurs ou de flammes. Ce sont surtout ces cœurs qui ont attiré l'attention des spécialistes.

En effet, le cœur rayonnant est, dans la religion catholique, l'emblème du Sacré-Cœur. Mais à l'époque des Templiers, ce culte n'était pas encore instauré de façon officielle. Il semble que ce soit le symbole du centre de l'Être intégral, de la chaleur et de la lumière, aussi bien dans la tradition occidentale que dans l'Islam où il signifie le feu de l'intelligence et de l'amour. On peut se demander si ces cœurs rayonnants ne sont pas l'illustration du cri de guerre des Templiers : Vive Dieu Saint Amour !

L'un de ceux-ci est surmonté de quatre feuilles ovales qui pourraient bien former une fleur. Il est possible que ce soit simplement un sigle lapidaire d'ouvrier, comme on en remarque dans certaines cathédrales d'Europe centrale. Mais on peut également l'interpréter comme étant une sorte de Graal, tout au moins un objet qui contient toute la richesse du monde et d'où surgissent des végétaux représentant la vie. Il y a, en Bretagne, dans le monument mégalithique de Gavrinis (Morbihan), une représentation de ce genre : une sorte de cœur d'où partent des tiges. Mais cette gravure énigmatique date d'au moins 2 500 ans avant notre ère. Il est vrai que les symboles n'ont pas d'âge et qu'ils sont constamment réutilisés par les différentes idéologies qui se succèdent. Il faut cependant signaler qu'à Gavrinis, la légende locale prétend que les Templiers établis à l'Île-aux-Moines, non loin de là, venaient parfois sur l'île de Gavrinis et qu'ils y avaient une maison. À l'intérieur du tertre tumulaire, on montre même trois trous dont les cavités se rejoignent de telle sorte qu'on peut y passer la main. Et l'on raconte que des Templiers ont été retenus prisonniers là, les mains attachées dans ces trous.

À la droite de l'ensemble, il y a une main, très bien représentée sur la première pierre. Mais depuis la main envoûteuse des grottes préhistoriques, en passant par la main de bénédiction, et jusqu'à la « main de gloire » de la tradition germanique, ce signe a de nombreuses intentions magiques ou religieuses. Cela peut aussi être un appel, ou un geste de reconnaissance, à moins que ce ne soit encore une fois la signature d'un ouvrier. La question se posera toujours. Ajoutons que cette main est voisine d'une double hache, outil inusité mais symbolique, dont on retrouve la forme dans la francisque.

D'autres graffiti représentent des croix et les instruments de la passion. Il est possible que le personnage tenant une lance rappelle le thème du Graal, tout au moins le thème du cortège du Graal, lorsque Perceval voit un jeune homme porter une lance d'où coulent des gouttes de sang. Mais, après tout, n'est-ce pas tout simplement la lance du centurion Longin qui, d'après la Tradition, perça le flanc du

Christ ? Là encore, nous sommes aux origines de la version chrétienne de la Quête du Saint-Graal. Le tout est de savoir si les Templiers, qui n'étaient pas des intellectuels, et qui faisaient profession de mépriser les distractions profanes, avaient entendu parler de cette légende du Graal tout de même très profane et réservée en fait à un public aristocratique.

Il est bien difficile de se faire une opinion sur ces graffiti de Chinon. Leur origine est incontestable, mais ils n'apportent rien de convaincant à la connaissance d'un code secret d'images et de signes que pourraient avoir utilisé les Templiers. Au fond, ces représentations sont tout ce qu'il y a de plus orthodoxes [66].

Il en va de même pour celles que l'on trouve dans une des tours de l'enceinte de Domme où furent également retenus prisonniers, durant assez longtemps, des frères du Temple. Ces graffiti ont été étudiés avec soin [67], mais nous ne pouvons guère en tirer de conclusions définitives. Certaines remarques s'imposent cependant : jamais, mieux qu'à Domme, l'importance du symbole de la croix n'a paru plus évident chez les chevaliers du Temple. Si la croix nue entourée des instruments de la Passion n'y figure point, celle-ci se présente cantonnée dans sa partie supérieure, avec le soleil et la lune : cette représentation serait très classique si la Vierge n'était remplacée par un personnage masculin qui n'est pas saint Jean, mais qui semble recueillir dans un récipient une goutte de sang s'écoulant du bras du Crucifié. Il n'en fallait pas plus pour y reconnaître Joseph d'Arimathie recueillant le sang du Christ dans le Graal, d'après la version chrétienne de la légende. Mais le graffiti est loin d'être net, et de plus, d'après le texte même de la légende, ce n'est pas du bras de Jésus que Joseph d'Arimathie a recueilli le sang, mais de son flanc percé par la lance de Longin. Tout cela n'apparaît guère probant.

Dans un cas au moins, la crucifixion montre le supplicié entouré de deux croix qui sont juste grattées, et qui sont interprétées comme étant celles des larrons. Pourtant, il est curieux de remarquer que la croix située derrière la Vierge est une croix ordinaire, aux extrémités pointées, tandis que celle se trouvant à l'arrière de saint Jean comporte deux branches en biais au-dessus de la branche horizontale. Ces trois croix sont indiscutablement une copie aussi exacte que possible de la croix templière, qui est bien connue et que l'on rencontre très souvent.

À Domme, les croix, qui sont représentées seules, sont d'ailleurs de différents types. Il y a d'abord la croix latine pointée et reposant par sa partie inférieure sur une sorte d'éminence. On remarque des croix grecques à branches égales, pointées ou non et parfois « cantonnées » de points et aussi des croix latines pointées aux extrémités, dont la

partie inférieure se termine par une sorte de fourche à trois branches. Ces croix, ainsi que les scènes de crucifixions, sont des représentations classiques, à peine modifiées par rapport à celles que l'on voit partout, parfaitement orthodoxes, auxquelles il est ajouté parfois un détail qui paraît emprunté à des souvenirs de lecture des graveurs.

Ce qui est étrange, dans les graffiti de Domme, c'est de voir apparaître la contradiction fondamentale du Temple. D'un côté, les Templiers reniaient Jésus crucifié et crachaient sur la croix, de l'autre, dans leurs prisons, ils représentaient constamment la croix et des scènes de crucifixion. Il y a même des inscriptions : « C'est ma nourriture et j'y crois », en parlant de l'Eucharistie, et une sorte de malédiction contre le pape : « Clément, destructeur du Temple ». Cela ressemble à une protestation, une profession de foi en la doctrine catholique. Faut-il en conclure que les Templiers incarcérés à Domme n'étaient point dans le secret ?

Hélas, ces représentations, si émouvantes soient-elles, ne nous donnent guère de renseignements sur une possible symbolique du Temple. Il est toujours tentant d'interpréter un signe d'une façon ou d'une autre, d'autant plus que les symboles, selon leur contexte, peuvent revêtir de multiples significations. Il en est ici comme en beaucoup de domaines : on a fait dire aux Templiers des choses auxquelles ils n'ont jamais dû penser. Et comme les hommes de Philippe Le Bel n'ont jamais trouvé un seul *baphomet* dans un des établissements du Temple, la postérité s'est chargée d'en découvrir de nombreux. Ne parlons pas du *baphomet* de l'église Saint-Merri à Paris. On sait que c'est une sculpture datant de la restauration de l'église, une farce d'un tailleur de pierres. D'ailleurs, comment peut-on l'appeler *baphomet* ? Il s'agit d'une figure de diable comme on en voit souvent dans les églises ou les cathédrales du Moyen Âge. Mais il semble qu'on ait fait, depuis un siècle au moins, une ample moisson de baphomets. La moindre gargouille est devenue un *baphomet*. La moindre figure grimaçante a été assimilée, sans aucune preuve, à l'idole des Templiers. On a même été chercher des baphomets dans la nature, sur des lieux qui ont été certes des sanctuaires mais d'époque bien antérieure. On a trouvé des sculptures représentant des visages étranges à la bouche ouverte. Ce furent des baphomets, nous dit-on. On devrait pourtant savoir que cette représentation d'une divinité à la bouche ouverte, celle du « dieu hurleur », ou du « dieu de l'éloquence », remonte aux temps des Gallo-Romains, voire des Gaulois, ou des hommes de la Préhistoire. Si réellement les Templiers ont rendu un culte bizarre à une non moins bizarre idole qui ressemblait à une tête barbue, c'est qu'ils en ont pris l'image dans la tradition populaire. Et ce n'était qu'un symbole. La tête coupée du

héros celtique Brân le bény a perduré longtemps dans la mémoire du peuple.

Tout ceci, on le voit, ne fournit guère d'arguments en faveur d'une symbolique purement templière, ni même en faveur d'un art templier. Mais cela ne signifie pas que les Templiers n'aient point leur part dans l'évolution de l'architecture, de l'art et de la symbolique des XII^e et XIII^e siècles.

En effet, ils ont eu des contacts avec l'Orient. Ils en ont ramené des idées, des conceptions nouvelles et parfois des hommes. Étant donné que parmi ceux qu'ils protégeaient et qu'ils faisaient travailler, il y avait de nombreux architectes, maçons et tailleurs de pierres, beaucoup d'artisans et d'artistes, on ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas eu d'influence sur les habitudes de l'Occident chrétien. Les Templiers ont utilisé l'art roman qui était l'art de l'époque au début de leur existence. Ils se sont ensuite tournés vers l'art dit gothique parce que celui-ci correspondait sans doute mieux aux exigences du temps. Là, d'ailleurs, des remarques peuvent être faites au sujet de l'essor extraordinaire de l'art gothique.

Les Templiers n'ont pas, comme on l'a trop souvent répété, et sans preuves, inventé la cathédrale gothique. D'autres s'en sont chargés pour eux. Mais, fait incontestable, ils ont encouragé la construction et la diffusion du modèle gothique, notamment par le biais des confréries de bâtisseurs qui étaient liées à eux. Or, le sanctuaire de type gothique représente une rupture complète avec le modèle roman. Non pas tant l'architecture elle-même, puisqu'en définitive, les architectes du gothique n'ont fait que résoudre, par une technologie nouvelle (croisée d'ogives et arcs-boutants), le délicat problème de la stabilité des murs, mais l'idéologie nouvelle que véhicule le gothique. L'édifice roman est un lieu de méditation, de prière et de concentration, replié sur lui-même. Il permet l'épanouissement *individuel*, le contact direct de l'individu avec la divinité dans un environnement sombre. En un mot, l'édifice roman est un sanctuaire *intérieur* dont le mystère est encore renforcé par des éléments d'architecture et des représentations plastiques, hérités du fonds gaulois, nettement symboliques et d'essence ésotérique, ne seraient-ce que la coupole en rotonde, la forme des piliers, leur disposition, et les étranges figurations des chapiteaux. Au contraire, dans le nouvel art gothique, l'accent est mis sur la lumière, sur l'élancement des formes et sur la vastitude. Ce n'est plus un sanctuaire individuel mais un *temple collectif* où se réunit une communauté que, grâce à la lumière, on peut mieux voir, et donc mieux contrôler. Il n'y a plus de mystère, plus de secret. Et la « foi vibrante » des constructeurs de cathédrales pourrait bien être en fait l'obéissance à une volonté occulte de dominer plus aisément une foule

de fidèles en les réunissant dans un ensemble structuré où chacun se trouve à sa place par rapport à l'autre. Ici, il n'y a plus de recueillement individuel. Donc, il n'y a plus besoin de symbolisme intérieur, puisque cette intériorité est éliminée par la vaste structure que l'on subit, mais avec laquelle on ne vibre plus. A-t-on remarqué que les symboles et autres motifs ésotériques ont quitté l'intérieur de la cathédrale gothique pour se réfugier à l'extérieur, sur les porches notamment ? L'ésotérisme du temple chrétien est maintenant *dehors*. On s'en méfie. Il est donc devenu profane. La cathédrale gothique appartient à un monde nouveau, un monde universel certes régi plus que jamais par Dieu, mais dont le représentant sur terre – et pourquoi pas en chaire – pourrait bien être le fameux Grand Monarque dont Philippe Le Bel rêvait d'être l'incarnation.

Or, d'après ce que l'on peut en savoir, l'Ordre du Temple poursuivait ce but. En étendant sa vaste toile d'araignée sur le monde occidental, il ne visait pas à autre chose qu'à l'établissement de ce royaume universel que symbolise parfaitement l'assemblée des fidèles dans l'église gothique, prêts à écouter une parole qui ne souffre pas de contradiction. Ici, pas d'*a-parte*. La méditation et la prière sont collectives, comme chez les Cisterciens dont les Templiers sont les dignes fils. Et surtout pas de décors compliqués ou mystérieux : ils pourraient inciter à des délectations moroses, ou à des interprétations qui ne seraient pas conformes à la doctrine officielle.

Voilà qui suffirait à mettre en doute l'existence d'une symbolique chez les Templiers. Elle eût été parfaitement contraire à leur mission qui était de « rassembler dans la clarté », ou tout au moins de rassembler en laissant dans l'ignorance ceux qui n'avaient pas besoin de savoir. S'il y a eu trahison des Clercs, c'est bien d'abord chez les Templiers qu'il faut la chercher.

V

LE TEMPLE ET LE GRAAL

Toute épopée se situe dans un « temps des origines », comme dit Mircea Éliade, à l'aube de l'humanité. Mais l'épopée, comme le mythe auquel elle sert de support narratif, se réactualise sans cesse, empruntant aux idées de l'époque où l'on croit opportun de la faire ressurgir des ténèbres de la mémoire. L'histoire véridique et authentique des Templiers, celle qu'on connaît ouvertement, et qui ne souffre guère de discussions, s'apparente évidemment à une épopée, avec combats de chevaliers, idéal noble à défendre, lutte du Bien et du Mal, intervention de forces invisibles et quête passionnée d'un Objet mystérieux, que ce soit un trésor, que ce soit un secret sauvé du déluge, que ce soit une formule magique qui permettrait, convenablement utilisée, de transformer le monde. Les Templiers n'ont donc pas échappé à la règle. Comme le fabuleux roi Arthur, qui n'était pas roi mais simple chef de cavaliers, comme Charlemagne qui n'avait pas la barbe fleurie, comme Alexandre Le Grand qui, pendant tout le Moyen Âge, a passé pour l'initié supérieur, les Templiers ont franchi le stade de l'Histoire pour entrer dans le cycle tumultueux du Mythe.

Ce n'est pas une raison pour considérer le Mythe comme une simple invention. Le Mythe est une réalité autrement puissante qu'un événement dit historique parce qu'il est *immanent* et qu'il peut sans cesse se matérialiser, et sous les formes les plus diverses. C'est une structure mentale invariante et invariable, qui fait partie du patrimoine de l'Humanité. Et quand il s'incarne, il le fait nécessairement dans des réalités tangibles et compréhensibles pour l'époque dans laquelle il fait sa réapparition. Il ne viendrait à l'idée de personne, à présent, de nier que c'est grâce au Mythe réactualisé dans la légende de l'*Iliade*, qu'un archéologue allemand a pu retrouver les traces authentiques de Troie. Et pourtant, les historiens des époques précédentes se gaussaient des puérités relevées dans les récits mythologiques et les innombrables légendes de l'humanité. Il faut être très prudent en ce domaine. Il faut surtout ne pas oublier que l'Histoire, telle qu'on nous l'enseigne, avec ses incontestables informations, véhicule quantité de mythes insaisissables au premier abord, et que les personnages historiques sont bien souvent, même à

leur corps défendant, les incarnations de mythes dont on ne se souvient plus mais qui continuent à agir dans l'ombre de la conscience humaine.

Tout le monde connaît les Pommes d'or du Jardin des Hespérides. On sait que ces pommes d'or furent conquises par Héraklès sur les filles d'Atlas dont le Jardin des Hespérides, c'est-à-dire nettement à l'ouest du monde, était défendu par un redoutable dragon et surtout par le géant Antée. Or, le lieu, les noms d'Atlas et d'Antée, laissent supposer un rapport avec la tradition de l'Atlantide, telle qu'elle est rapportée par Platon. Il en est de même pour la Toison d'Or, conquise par Jason, avec l'aide de la magicienne Médée, sur des peuples étranges résidant dans le Caucase, là où la légende plaçait Prométhée enchaîné pour avoir dérobé le Feu du Ciel et l'avoir donné aux humains. Qu'est-ce que cela cache ?

Les Templiers, par leur action héroïque bien connue, mais aussi par leurs mystères qui sont loin d'être élucidés, ont provoqué l'éclosion d'une véritable légende répandue au cours des siècles par des historiens autant que par des rêveurs. Les uns et les autres se rejoignent dans une « ténébreuse et profonde unité ». Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater que le Temple ait été intégré dans des légendes mythologiques, dès l'époque de son épanouissement, ne serait-ce que dans la légende du Graal. Bien sûr, il ne faudrait pas perdre son temps à chercher si les Templiers étaient en proie à des rêveries métaphysiques. Ce n'était pas leur genre. Ce ne sont pas eux qui sont les responsables de cette intégration de l'Ordre dans un des plus énigmatiques récits traditionnels que connaisse l'humanité. Mais le fait qu'ils y soient mêlés, et cela pendant l'existence même de l'Ordre, devrait nous faire réfléchir.

À vrai dire, les Templiers n'apparaissent, et de façon épisodique bien que fondamentale, que dans une seule des nombreuses versions de la légende du Graal [68], la version allemande due à Wolfram von Eschenbach, écrivain bavarois du début du XIII^e siècle. Une première remarque s'impose : dans un pareil contexte, on s'attendrait plus volontiers à la présence de Chevaliers teutoniques que de Templiers. Mais c'est ainsi. Les Templiers sont, pour Wolfram von Eschenbach, les chevaliers qui, autour du Roi-Pêcheur, le mystérieux Amfortas, sont chargés de la garde d'un objet sacré, le « saint » Graal, dans un château non moins mystérieux, qui porte le nom de Montsalvage, c'est-à-dire « Mont du Salut », à moins que ce ne soit – selon toute probabilité – « Mont Sauvage ».

La meilleure façon d'étudier le problème est de recourir au texte lui-même. Il s'agit de l'épisode où Parzival (Perceval) est l'hôte de l'ermite Trévrizent, qui se trouve être son oncle maternel. Trévrizent

explique au jeune héros les mystères du Graal : « C'est chose qui m'est bien connue : de vaillants chevaliers ont leur demeure au château de Montsalvage, où l'on garde le Graal. *Ce sont des Templiers qui vont souvent chevaucher au loin, en quête d'aventures.* Quelle que soit l'issue de leurs combats, gloire ou humiliation, ils l'acceptent d'un cœur serein, en expiation de leurs péchés. En ce château réside une troupe de fiers guerriers. Je veux vous dire quelle est leur subsistance : tout ce dont ils se nourrissent leur vient d'une pierre précieuse, qui en son essence est toute pureté. Si vous ne la connaissez pas, je vous en dirai le nom : on l'appelle *lapsît exillis* [69]. C'est par la vertu de cette pierre que le phénix se consume et devient cendres ; mais de ces cendres renaît la vie ; c'est grâce à cette pierre que le phénix accomplit sa mue pour reparaître ensuite dans tout son éclat, aussi beau que jamais. Il n'est point d'homme si malade qui, mis en présence de cette pierre, ne soit assuré d'échapper encore à la mort pendant toute la semaine qui suit le jour où il l'a vue. Qui la voit cesse de vieillir... Cette pierre donne à l'homme une telle vigueur que ses os et sa chair retrouvent aussitôt leur jeunesse. Elle porte aussi le nom de Graal [70]. »

On peut tout de suite remarquer que l'objet mystérieux qui donne nourriture, force et santé aux Templiers chargés de le garder, quelle que soit son origine, s'apparente d'une certaine façon à la Tête que les Templiers sont accusés d'avoir adoré, et qui, selon certains témoignages, leur procurait prospérité et bonne récolte. Le fameux *Baphomet* devrait-il donc être identifié au Graal ? Au premier abord, oui. Mais n'oublions pas que le *Baphomet* n'existe pas en tant qu'objet réel. C'est un pur symbole qui ne devait apparaître que dans le cadre d'une fiction liturgique dont nous avons perdu la teneur, et que la plupart des frères Templiers n'ont pas comprise. L'intimidation a fait le reste : ils ont décrit de bonne foi une Tête qui n'a jamais été présentée à eux que sous forme d'un récit certainement fort bien articulé et qui devrait receler la solution de l'énigme. Peu importe, d'ailleurs. Le fait est là : il y a analogie entre la Tête des Templiers et le Graal décrit par Wolfram, surtout si l'on se réfère à la version galloise de la légende, selon laquelle le Graal est une tête baignant dans le sang et portée sur un plateau. C'est plus qu'une coïncidence. Mais cela ne veut pas dire que les Templiers soient responsables, eux-mêmes, de cet apparemment. Le tout est de savoir pourquoi Wolfram von Eschenbach s'est cru autorisé à établir un lien si net et si précis entre les Templiers, qui, à son époque, jouissaient encore d'une excellente réputation et n'étaient accusés d'aucun méfait, et la tradition du Graal, tradition d'origine celtique, qui a été revue et corrigée par l'écrivain allemand dans une optique résolument ésotériste.

En tout cas, si l'on en croit Wolfram, ce Graal, et par conséquent les Templiers, ne peuvent être soupçonnés d'hérésie. Nous sommes au contraire en pleine orthodoxie : « En ce jour, (le Graal) reçoit d'en haut ce qui lui donne sa plus haute vertu. C'est aujourd'hui Vendredi saint ; c'est le jour où l'on peut voir une colombe descendre du ciel en planant ; elle apporte une petite hostie blanche et la dépose sur la pierre. Toute rayonnante de blancheur, la colombe reprend ensuite son essor vers le ciel. Chaque Vendredi saint, elle vient apporter, comme je vous l'ai dit, l'objet sacré qui donne à la pierre la vertu de fournir les meilleurs des breuvages et les meilleurs des mets dont jamais le parfum se soit répandu en ce monde. Le paradis n'a rien de plus délicieux, je parle ici des fruits que produit la terre. La pierre en outre produit à ses gardiens du gibier de toute sorte : animaux qui respirent dans l'air et qu'on voit voler ou courir, ou bien poissons qui nagent dans les eaux. C'est la prébende que, grâce à ses secrètes vertus, le Graal fournit à la chevaleresque confrérie [71]. »

Nous sommes encore ici en face de la perpétuelle contradiction des Templiers. Ils se nourrissent, symboliquement parlant, de l'Eucharistie. Comment concilier cela avec la non-reconnaissance d'un Jésus-Dieu, laquelle semble prouvée par le rite du reniement ? Certes, on s'aperçoit que les Templiers ont la réputation de bien manger et de bien boire, mais cela ne résout pas le problème. De toute évidence, pour Wolfram von Eschenbach, ce sont des chevaliers strictement orthodoxes qui affirment leur croyance en la présence réelle et qui en font même le pivot autour duquel s'organisent leur vie. Ils ne seraient rien sans cette colombe qui vient apporter l'hostie sur la pierre, et cela le Vendredi saint, jour de la crucifixion que, par ailleurs, ils semblent rejeter. Certes, l'image de la colombe venant apporter l'hostie se réfère à une tradition bien connue : celle de l'ampoule contenant l'huile du sacre, qui a été apportée à Reims par une mystérieuse colombe, symbole de l'Esprit saint. Y aurait-il là les éléments d'un rituel concernant le sacre des rois ? Cela a été souvent proposé à propos de la Quête du Graal. Par bien des aspects, la recherche de l'objet sacré, à travers toute une série d'épreuves initiatiques, et l'intronisation du héros du Graal sont les preuves manifestes d'un cérémonial concernant la royauté. L'origine peut facilement se reconnaître dans différents mythes, à travers diverses traditions. On peut retenir le rite celtique, tel que nous le connaissons par des textes irlandais : il comporte la présence d'une pierre magique, la Pierre de Tara, qui crie lorsque celui qui va être désigné comme roi s'assoit dessus. C'est la fameuse pierre de Fâil, pierre phallique s'il en fût, qui, soit-disant transportée en Écosse et devenue Pierre de Scone, servait au couronnement des souverains de l'Écosse avant d'être incorporée au cérémonial d'intronisation des souverains britanniques.

Mais, au fond, peu importe l'objet, qu'il soit pierre, vase ou tête. Ce qui est intéressant, c'est la présence des Templiers. D'où viennent-ils ? Assurément, leur recrutement ne se fait pas du tout comme au Temple. Par la voix de l'ermite Trévrizent, Wolfram nous raconte cette étrange histoire :

« Quant à ceux qui sont appelés à se rendre auprès du Graal, je veux dire comment on les reconnaît. Sur le bord de la pierre on voit apparaître une mystérieuse inscription qui dit le nom de ceux qui – jeune gens ou pucelles – sont désignés pour accomplir ce bienheureux voyage. Pour enlever cette inscription, il n'est nul besoin de la gratter, car elle s'évanouit aux yeux de ceux qui la regardent, dès qu'ils ont lu le nom. Tous les hommes faits qu'on voit en ce château y sont venus enfants. Heureuse la mère qui a mis au monde un enfant destiné à servir un jour le Graal ! Pauvres et riches se réjouissent également quand on leur fait connaître qu'il leur faut envoyer leur enfant rejoindre la troupe sainte. On va chercher des élus dans les pays les plus divers ; ils sont dès lors et pour toujours protégés des pensées pécheresses d'où naît la honte, et ils reçoivent au ciel une belle récompense ; lorsque leur vie a pris fin ici-bas, ils jouissent là-haut de la félicité suprême[72]. »

Il y a quelque chose de bizarre dans tout cela : il s'agit, nous dit Wolfram, des gardiens du Graal, lesquels sont des Templiers. Or, non seulement figurent des femmes parmi eux, mais on y reçoit des garçons et des filles quand ils sont encore enfants. Cela paraît contraire à l'usage du Temple, malgré le témoignage du frère Ponsard de Gisy, précepteur de la maison de Payns, le 27 novembre 1309 : « Item, les maîtres qui créaient des frères et des sœurs du Temple faisaient promettre auxdites sœurs obéissance, chasteté, pauvreté, et lesdits maîtres leur promettaient foi et loyauté comme à leurs sœurs... Item, quand lesdites sœurs étaient entrées, lesdits maîtres les dépucelaient et les autres sœurs, qui étaient d'un certain âge et qui pensaient être entrées dans l'Ordre pour sauver leur âme, il fallait que les maîtres en fissent de force leurs volontés ; et lesdites sœurs en avaient des enfants ; et lesdits maîtres faisaient de leurs enfants des frères de l'Ordre. » Il est vrai qu'on a vu mieux dans certains couvents du Moyen Âge et de la Renaissance. On possède sur ce sujet des témoignages variés et accablants, et il suffit de lire Rabelais pour se rendre compte que ce n'était pas toujours de la médisance. Mais la déposition de Ponsard de Gisy est plus que suspecte, car elle a été obtenue sous la torture. Cependant, comme il n'y a jamais de fumée sans feu, on peut se demander dans quelle mesure les « aveux » du frère Ponsard ne recouvrent pas des abus constatés dans certains établissements templiers.

Cela dit, l'Ordre du Temple n'a jamais été ouvert aux femmes. C'est même pour cette raison que les Templiers avaient la réputation de pratiquer l'homosexualité. Pourtant, *le Temple a parfois associé des femmes à son action*. Ainsi, lorsqu'une veuve, seule et sans enfant, voulait se donner au Temple, elle était la plupart du temps acceptée, mais comme donat, c'est-à-dire comme membre extérieur apparenté, ne participant pas à la vie conventuelle. On cite à ce propos l'exemple d'une femme noble du Roussillon, nommée Azaïs, qui fit don à l'Ordre de son fief et promit de servir les Templiers, exactement comme le faisaient de nombreux artisans, cultivateurs ou ouvriers de l'époque. Dans quelques documents, on nous parle de « sœurs de l'Ordre », mais si l'on se réfère au contexte, on s'aperçoit qu'il s'agit de femmes ayant prononcé des vœux monastiques devant un évêque et associées au Temple. C'est tout. Il n'y a là rien qui soit en contradiction avec la défense absolue faite aux frères Templiers de fréquenter des femmes. Il n'empêche que les détails racontés par Wolfram von Eschenbach restent fort troublants, et d'autant plus que tout le récit du *Parzival*, tournant autour d'une blessure *honteuse* reçue par le roi Amfortas, coupable d'avoir aimé une femme indigne de lui, baigne dans une bizarre atmosphère où la sexualité se mêle allègrement à la mystique.

Mais ce qui est très important ici, c'est la façon mystérieuse, et en tout cas magique, dont sont recrutés les nouveaux gardiens du Graal. Il semble que ces Templiers soient membres d'une société particulièrement fermée, et très secrète. Il ne s'agit pas d'une caste, qui supposerait l'appartenance par la naissance, ni d'un collège, qui supposerait un choix par cooptation, ni même d'une confrérie, qui supposerait, comme chez les Templiers, une admission sur mérites retenus par les autres membres de la société. Le choix s'opère ici de façon magique et ne dépend en aucune manière des gardiens du Graal. Les Templiers de Wolfram sont des *Élus* selon des critères inconnus, et destinés à accomplir des missions tout aussi mystérieuses. Il s'agit donc bel et bien de ce qu'on appelle un *corps d'élite*. Cette idée, transparente dans tout le récit de Wolfram, a été amplifiée par Wagner dans son opéra *Parsifal* : il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que *Parsifal* ait été l'œuvre favorite d'Adolf Hitler, et que celui-ci ait projeté de le faire représenter le jour de la victoire finale du III^e Reich. Les connotations de ces Templiers de Wolfram sont fort inquiétantes, car elles évoquent inmanquablement certaines sections spécialisées très à l'honneur au temps du nazisme. On ne peut s'empêcher également de penser aux sociétés secrètes, du genre de celle de Thulé, qui ont précédé la montée du nazisme et qui en ont été la charpente idéologique et mythologique.

Le problème doit être posé clairement. *Wolfram était-il conscient de*

ce qu'il faisait en présentant des gardiens du Graal qui sont des Templiers, membres d'un corps d'élite extrêmement fermé et extrêmement secret ?

La question est d'importance, car elle peut permettre de déboucher sur une explication de l'attitude des Templiers historiques. Si la réponse est oui, cela signifie que Wolfram savait que le Temple constituait une société secrète, avec des buts bien précis de domination du monde. Mais avant de répondre, il est bon de se référer à d'autres passages de l'œuvre de Wolfram : « Il y avait des anges qui n'avaient pas voulu prendre parti quand commença la lutte de Lucifer et de La Trinité. Tous ces anges, nobles et bons, Dieu les a contraints à descendre sur terre pour garder cette pierre. Et la pierre n'a pas cessé d'être pure. Je ne sais si Dieu pardonna à ces anges, ou s'il résolut leur perte. Il dut les rappeler à lui, si sa justice ne s'y opposait pas. Depuis lors, la pierre est gardée par ceux que Dieu lui-même a désignés et à qui il a envoyé un de ces anges[73]. » Ici le thème est franchement cathare[74]. Si l'on comprend bien, les Templiers, qui sont choisis par Dieu pour garder le Graal, sont les équivalents des anges. Voici, en quelque sorte, de l'élitisme pur, pour ne pas dire du calvinisme avant la lettre. C'est Dieu qui décide, formulation qu'on peut considérer comme chrétienne orthodoxe, mais qui est singulièrement nuancée : Dieu devient élitiste, ne choisissant que ceux qui lui semblent assez purs pour protéger la pureté de la pierre. Il y a nécessairement une idée de conservation de la pureté raciale dans cette histoire.

Et ce n'est pas tout : « En ce château réside une noble confrérie. Ceux qui en font partie ont avec vaillance combattu pour empêcher les hommes de tous les pays d'approcher du Graal, en dehors de ceux qu'à Montsalvage l'inscription désigne pour entrer dans la troupe sainte[75]. » Ainsi, non seulement il y a élitisme, mais aussi franchement mise à l'écart, pour ne pas dire élimination de tous ceux qui, n'étant pas désignés, voudraient participer au Festin du Graal. Et, dans un autre texte beaucoup moins connu de Wolfram, un poème intitulé *Titurel* et qui raconte l'histoire des ancêtres d'Amfortas, et par conséquent de Parzival, on trouve des détails particulièrement intéressants. Ce sont toujours les Templiers qui sont là, et plus que jamais persuadés de leur supériorité : « Toute la troupe du Graal est faite d'élus toujours favorisés du sort en ce monde et dans l'autre, toujours comptés parmi ceux dont la gloire est durable... Où que cette semence fût portée depuis le pays du Graal, il lui était donné de fructifier, et d'être pour ceux qui la recueillaient le fléau du déshonneur[76]. » La pensée de Wolfram se prolonge d'ailleurs dans un très long poème d'un certain Albreht, auteur d'un *Nouveau Titurel* dans lequel Montsalvage n'est plus une forteresse, mais le « Temple du Graal », où se déroulent d'étranges cérémonies, et où officient les

Templiers, plus que jamais « frères », groupés dans une communauté indestructible et détentrice du message, le seul, l'unique, un ordre d'initiés qui doit un jour dominer le monde et en extirper le péché.

Il semble hors de doute que Wolfram, suivi en cela par ses continuateurs, ait consciemment identifié les gardiens du Graal comme étant des Templiers. Mais il ne se contente pas d'en faire une communauté de moines-soldats : il en fait une société secrète fermée, avec des rites particuliers, une initiation nécessaire et *surtout un but de domination mondiale*. La raison de cette conquête du monde ? Elle se trouve dans le *Nouveau Titirel* : extirper le péché. Le but est noble. Mais il faut y regarder à deux fois. Nous ne sommes pas loin du fameux : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens ! »

Alors, Wolfram von Eschenbach connaissait-il le véritable secret des Templiers ? Tout porterait à le croire. Wolfram est au courant de bien des choses, il est à l'écoute de toute une tradition marginale qui commence à s'exprimer par le biais d'un certain « illuminisme » dont précisément la Bavière est le centre. L'Allemagne du début du XIII^e siècle est en effet un creuset où se mêlent des influences apparemment contradictoires, mais d'où surgira une spiritualité qui est loin d'être orthodoxe comme a pu l'être la mystique cistercienne. La poésie des Minnesinger prélude à une littérature qui dépasse le stade proprement courtois pour atteindre celui de l'hermétisme. Le profil de Jacob Boehme se dessine déjà dans l'horizon germanique et toute une pensée hérétique prend corps dans des œuvres apparemment orthodoxes. Le goût pour les rites mystérieux, pour les « initiations », se développe. Le nombre des Alchimistes ne fait qu'augmenter, mais cette science particulière qu'est l'Alchimie traditionnelle n'est pas seulement la recherche de méthodes pour transformer le plomb en or : c'est une ascèse personnelle qui porte autant sur l'esprit que sur la matière et vise à la découverte des grands secrets qui régissent le monde. Connaître ces grands secrets, c'est dominer le monde, à la fois par la maîtrise de la religion, par la mainmise sur la politique et l'économie, par l'utilisation exclusive de la Science. Bien entendu, de telles expériences, de telles ascèses sont réservées à une élite intellectuelle et spirituelle, l'un n'allant pas sans l'autre à une époque où le profane n'est pas encore tout à fait sorti du sacré. Le commun des mortels en est totalement exclu. Cela explique le goût du secret qui caractérise ces entreprises, et la naissance de ce qu'on a appelé l'ésotérisme en tant que volonté délibérée de ne transmettre un message que codé, réservé à ceux qui savent lire entre les lignes. Cet ésotérisme s'infiltre partout, véhiculant des symboles qui appartiennent au passé mais qui prennent une nouvelle signification. Wolfram von Eschenbach évolue au milieu de toute cette

agitation intellectuelle qui s'éloigne de plus en plus d'un modèle officiellement admis. Et c'est dans cet environnement qu'il a délibérément « accroché » les Templiers au thème du Graal.

On sait que dans le *Parzival*, le thème du Graal s'est fort éloigné du modèle celtique qui était encore très visible chez Chrétien de Troyes et que nous retrouvons presque intact dans la version galloise, celle où le Graal est une Tête coupée. Chez l'auteur allemand, le thème a dévié et s'est enrichi de multiples éléments, non seulement germaniques, mais empruntés à l'Orient, aussi bien à la tradition musulmane qu'à la tradition indo-bouddhique. C'est dans cette mesure qu'on peut dire que Wolfram donne une version germano-iranienne de la légende.

Il n'en reste pas moins vrai que le Graal lui-même occupe une place très secondaire dans *Parzival*. Il semble que les Templiers, gardiens de ce Graal, mainteneurs d'une tradition secrète, soient les personnages les plus importants, tout au moins ceux sur qui Wolfram a voulu attirer l'attention. Il semble que l'aspect initiatique de la Quête l'emporte également sur son aspect mystique. En effet, ce n'est pas par une ascèse longue et périlleuse qu'on atteint Montsalvage, et surtout qu'on y pénètre, c'est parce qu'on a été désigné *d'avance* mystérieusement par les lettres qui apparaissent sur la Pierre tombée du Ciel. Quand on est gardien du Graal, on n'est pas seulement un moine, un prêtre, mais un guerrier. Wolfram a-t-il voulu réconcilier l'homme spirituel et l'homme matériel ? Sans aucun doute, et cela est tout à fait dans l'esprit de Bernard de Clairvaux, mais dépasse singulièrement l'ascèse personnelle prônée par le moine cistercien. Wolfram fait dire à Kundry, l'étrange sorcière multiforme aux visages contradictoires, parlant à Parzival : « Tu as conquis la paix de l'âme et tu as attendu la joie du corps dans un fidèle désir. » C'est une allusion à la fidélité du héros envers son épouse Condwiramur. Mais à quel prix s'obtient cette harmonisation des deux tendances fondamentales de l'être humain qui a la tête au ciel mais les pieds sur terre ? C'est là que tout devient ambigu.

Car Parzival, qui est l'Élu par excellence, celui qu'on attendait depuis si longtemps dans l'angoisse, a réussi à retrouver le chemin de Montsalvage. C'est Kundry, en réalité, qui est venue le chercher et qui l'a conduit le long des sentiers tumultueux, parce que le nom de Parzival s'est inscrit sur la Pierre. Parzival guérit son oncle, le roi Amfortas, de sa blessure honteuse en lui demandant simplement : « Mon oncle, de quoi souffres-tu ? » Parzival est un roi thaumaturge. Sa thaumaturgie le hisse sur le trône du Graal. Il établit sa puissance à Montsalvage. Il envoie son frère Fairefils en Orient. Il règne dans le secret, et sur un royaume idéal. Il est le *prêtre-roi* dont l'autorité est double. Il établit la synthèse entre les deux fonctions incarnées en Inde

par Mithra et Varuna. Il n'a pas besoin de partager son pouvoir avec un prêtre – ou un druide, ou un brahmane – puisqu'il est lui-même prêtre. Mais est-il vraiment prêtre de Dieu ? Il serait plutôt celui d'un culte bizarre et quelque peu hétérodoxe, celui du Graal. Car le Graal, même si on lui accole le mot « saint », demeure cependant un objet magique et *symbolique*.

Et le roi Parzival a un fils. C'est lui que la tradition nomme Lohengrin, et qui serait celui que les Chansons de geste nomment le « Lorrain Garin ». De toute façon, c'est le *Chevalier au Cygne*. C'est lui qui épousa la duchesse de Brabant, à la condition que la duchesse ne lui demandât jamais son nom. « De Montsalvage fut envoyé vers elle un chevalier conduit par un cygne. C'est ce chevalier que Dieu lui avait destiné [77]. On connaît la suite de l'histoire, que Wagner, encore lui, a si magnifiquement mise en musique : la duchesse lui demandera qui il est. « Alors son ami le cygne ramena une nacelle frêle et belle. Le chevalier laissa en partant de précieux souvenirs qui lui avaient appartenu : une épée, un cor et un anneau [78]. » Mais il avait laissé aussi à la duchesse de beaux enfants qui, eux-mêmes, firent souche.

Au fait, sait-on que le conquérant de Jérusalem, Godefroy de Bouillon, prétendait descendre de Lohengrin, et donc de Parzival, le roi du Graal ? Godefroy de Bouillon, que certains prétendent être le fondateur du soi-disant Ordre de Sion, lequel aurait lui-même provoqué la fondation du Temple. Décidément, on en revient toujours au commencement, même si ce commencement est entouré des brumes tenaces de la légende. On est en droit de se demander si c'est vraiment une légende, ou plutôt, pourquoi on a sciemment relié toutes ces légendes. *Assurément, Wolfram von Eschenbach savait tout cela*, et c'est pourquoi il a placé les Templiers à Montsalvage pour garder le Graal. Et ce serait un argument – le seul, mais tout à fait intéressant – en faveur de l'existence d'un Prieuré de Sion, quelle qu'ait pu être sa véritable dénomination.

Ainsi, les Templiers auraient été créés pour garder le Graal. Mais le tout est de savoir ce que les auteurs des XII^e et XIII^e siècles, dont Wolfram, entendaient par « Graal ». Il ne semble pas qu'avant la récupération cistercienne, où, en puisant dans l'Évangile de Nicodème, on a rempli le mystérieux récipient du sang de Jésus mort sur la croix, de façon à en faire un instrument de propagande en faveur du culte du Précieux sang, on ait vraiment cru que le Graal était un objet. Les différentes formes dont on l'a revêtu en font foi. Ce n'était qu'un symbole.

Dans la plupart des textes relatifs à la légende arthurienne, on désigne le Graal sous l'appellation « Saint-Graal ». Mais, sur les manuscrits, cela donne la plupart du temps « San-gréal » ou

« Sangral ». Or, il y a là une subtilité qui est bien dans le ton des auteurs du Moyen Âge, toujours prêts à faire des jeux de mots pour transmettre un message sous des termes anodins. Wolfram, qui se retranche toujours derrière l'autorité d'un certain Kyôt ou Guyot le Provençal, se moque de ses lecteurs : son Kyôt ou Guyot n'existe pas, c'est un simple jeu de mots sur le vieux verbe français *guiller* qui veut dire « tromper ». Mais, à l'époque, il était de bon ton de se retrancher derrière des informateurs dépositaires de la vraie version d'une légende, et cela, en utilisant parfois toutes les astuces d'un langage à double sens.

Si on décompose *Sangréal* de façon classique, cela donne *San-Gréal*, c'est-à-dire le « Saint-Graal ». Mais si on le décompose en *Sang-Réal*, le déplacement de la coupure change complètement le sens, et cela devient « Sang Royal ». Quel est donc ce sang royal ?

Dans tous les récits de la vaste épopée arthurienne, où Arthur est d'ailleurs le pivot d'une société idéale, le héros de la Quête du Graal, que ce soit Parzival, que ce soit Parzival, que ce soit Perceval, que ce soit Lancelot du Lac ou son fils Galaad, le héros fait partie d'une lignée royale qu'on fait remonter parfois à David, et qui est de toute façon une lignée initiatique. *Il est nécessaire que le roi du Graal qu'on attend avec tant d'impatience pour redonner la fertilité au royaume endormi de la Gaste Terre soit issu de ce Sang Royal initiatique* [79].

Car il s'agit effectivement non seulement de guérir le Roi-Pêcheur blessé, mais aussi et surtout de redonner vie au royaume qui dépérit parce que les terres sont frappées de stérilité. Le symbole apparaît fort clair. Quand les Templiers, chargés de veiller sur la pureté du Graal (c'est Wolfram qui le dit), c'est-à-dire sur la pureté du Sang Royal – au besoin, par l'élimination systématique de ceux qui voudraient s'approcher de ce Sang Royal sans avoir été choisis – auront trouvé celui qui doit être leur roi, le royaume sera régénéré (on en extirpera le péché). Cela rappelle évidemment certains éléments assez récents, au cours desquels on a vu des « milices noires » obéir aveuglément au chef prédestiné qui les envoûtait, et qui mirent le monde à feu et à sang pour le purifier, dans l'espoir de voir apparaître, après cet infernal *Ragnarök* surgi tout droit de la mythologie germano-scandinave, un monde nouveau et universel régi par un Grand Monarque.

Une telle comparaison risque de choquer. Mais c'est Wolfram von Eschenbach qui le dit et les idéologues du national-socialisme ne s'y sont pas trompés. Pour eux, Parzival était l'archétype mythologique de leur action. Wolfram savait très bien qui étaient en réalité les Templiers.

D'ailleurs, Philippe le Bel lui-même, en souhaitant porter le titre de *Bellator Rex*, voulait devenir roi du Graal, c'est-à-dire dépositaire de ce Sang Royal qu'il espérait bien transmettre à ses descendants. Le malheur, c'est que les Templiers n'ont pas voulu de lui. Il n'était probablement pas celui qu'on attendait et son nom n'était pas inscrit sur la Pierre. Dans ces conditions, Philippe le Bel, *qui lui aussi savait très bien qui étaient les Templiers*, a tout mis en œuvre pour les détruire, car il ne pouvait se permettre de laisser cette redoutable cohorte se choisir un autre roi du Graal et se retourner contre lui. C'était une question de vie ou de mort. Philippe le Bel a gagné. Les Templiers ont perdu. Ici le Mythe rejoint l'Histoire et fait corps avec elle.

Exagération ? Qu'on examine donc la toile d'araignée tissée par les Templiers, en Europe et surtout en France. À quoi servait-elle ? « L'Ordre du Temple est l'aboutissement de la lignée civilisatrice de l'Occident, et cet aboutissement a été préparé de longue main. *Sa mission est en Occident* ; la défense de la Terre sainte n'est en quelque sorte qu'un moyen : un *moyen* de probation chevaleresque et un moyen d'acquisition de puissance, car sa « publicité » est axée sur cette défense. C'est pour cette défense que les dons lui parviennent, ce qui ne serait certainement pas s'il dévoilait son rôle en Occident. » [80] Dans ces conditions, le rite du reniement apparaît pour ce qu'il est : une croyance fondamentale dans un Christ-Roi qui n'a plus rien à voir avec la vague image d'un crucifié. Mais, comme dans toute société secrète à structure initiatique, seuls certains frères connaissaient la doctrine. Les autres, les obscurs et les sans grade, après avoir prononcé le serment d'obéissance, suivaient les ordres. Ils crachaient sur la croix et allaient se faire tuer au combat. Cela ne les empêchait nullement de croire en Dieu. Mais on les employait à préparer le royaume, un royaume bien terrestre celui-là, et qui, après la guérison du vieux roi blessé, allait pouvoir se régénérer et reverdir comme aux premiers temps du monde, quand la Terre était encore vierge.

C'est encore Wolfram von Eschenbach qui le dit : « Un sort heureux s'offre souvent aux chevaliers du Graal : ils aident autrui et ils sont eux-mêmes aidés par le destin. Ils accueillent en leur château de jeunes enfants de noble lignée et de belle figure. Il arrive parfois qu'un royaume se trouve sans maître ; si le peuple de ce royaume est soumis à Dieu, et s'il désire un roi choisi dans la troupe du Graal, on exauce son souhait. *Il faut que le peuple respecte le roi ainsi choisi* ; car il est protégé par la bénédiction de Dieu. C'est en secret que Dieu fait partir ses élus [81]. »

Décidément, c'est à travers un récit légendaire, et grâce à Wolfram von Eschenbach, qu'on peut essayer de comprendre l'Histoire. C'est probablement pourquoi on cherche avec tant de passion à travers des

souterrains obscurs. On peut espérer y découvrir un Mythe beaucoup plus réel qu'un document authentifié.

VI

LES RUINES DU TEMPLE

Par la bulle du 22 mars 1312, le Pape Clément V avait aboli l'Ordre du Temple. Mais ce n'était pas un jugement, c'était simplement un acte d'autorité, la décision d'une autorité supérieure de dissoudre une organisation qui, en définitive, ne dépendait que d'elle. Cela ne concernait nullement le sort des membres de cet Ordre. À partir du moment où l'Ordre cessait d'exister, ceux-ci n'étaient plus que des individus isolés, responsables personnellement de leurs actes. Par la bulle du 6 mai 1312, Clément V remettait à la justice ordinaire les Templiers qui seraient reconnus coupables ou qui, après avoir avoué, seraient retombés dans leurs erreurs. En revanche, ceux qui seraient reconnus innocents recevraient une pension et seraient admis à entrer dans un quelconque ordre monastique. Cette disposition apparemment très libérale, mais en fait soumise au bon vouloir du roi de France, ne concerna guère que les subalternes du Temple. Les autres finirent sur le bûcher ou en prison.

Auparavant, il avait fallu régler le délicat problème des biens du Temple. Certes, tout avait été, du moins sur le territoire français, saisi par les agents du roi, mais à titre temporaire. Clément V avait revendiqué pour l'Église les biens du Temple afin de les faire servir à la Terre sainte, mais le roi de France – et les autres souverains – préférèrent assurer eux-mêmes l'administration de ces biens pour en tirer le meilleur profit possible. C'est dire que, peu avant la décision papale concernant la dévolution des biens du Temple, d'après discussions se déroulèrent dans les coulisses du concile de Vienne et aux quatre coins de l'Europe. Chacun espérait avoir sa part dans cette véritable curée où la vergogne n'était guère de rigueur.

Pour le pape, la solution la plus simple était de remettre tous les biens du Temple à l'Ordre de l'Hôpital. Les deux ordres étant de structures voisines, et se trouvant souvent sur le même terrain, la transmission serait aisée, et de toute façon, comme les buts du Temple et de l'Hôpital avaient été très proches, cette solution apparaissait comme la plus juste. D'ailleurs, pendant toute la durée de l'affaire, les Hospitaliers s'étaient bien gardés d'intervenir pour ou contre l'Ordre du Temple. Ils ne voulaient pas trop attirer l'attention sur eux, car ils avaient fort bien compris que ce qui arrivait aux Templiers pourrait

leur arriver à eux aussi.

Mais les souverains occidentaux semblent peu favorables à cette dévolution des biens du Temple à l'Hôpital. Certains d'entre eux veulent conserver les biens qu'ils administrent. D'autres se méfient des Hospitaliers. D'autres encore militent en faveur de la création d'un nouvel ordre. Personne n'est d'accord, et le pape se retrouve en minorité au concile, la plupart des cardinaux estimant que la culpabilité des Templiers n'est pas établie de façon convaincante.

C'est Enguerrand de Marigny, autre âme damnée de Philippe le Bel, qui débloque la situation. Après bien des pourparlers sans résultat, il finit par convaincre le roi de France d'accepter un compromis avec le pape. Le 2 mai 1312, Clément V, par la bulle *Ad providam*, attribue les biens du Temple à l'Hôpital, le cas de l'Espagne et du Portugal étant réservé. Ce n'est que plus tard qu'on put résoudre le problème : dans le royaume de Valence, les biens du Temple, grossis de ceux de l'Hôpital, vont au nouvel ordre qui vient d'être fondé en Aragon, l'Ordre de Montesa, et au Portugal au nouvel Ordre du Christ, composé presque exclusivement d'anciens Templiers. Mais, en Castille, la plupart des biens du Temple avaient déjà été dilapidés.

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem récupérèrent donc la plus grande partie des domaines et des biens de leurs concurrents. Mais ils n'en firent pas grand-chose, et l'Ordre de l'Hôpital, devenu plus tard l'Ordre de Malte, périclita. Il faut croire que l'époque n'était plus propice aux ordres de moines-soldats, lesquels ne se justifiaient que dans le cadre de la Croisade. D'une façon générale, on peut dire que les Templiers, après l'affaire, se répartirent en trois groupes : ceux qui furent condamnés, ceux qui furent reconnus coupables mais qui se réconcilièrent avec l'Église, et ceux qui furent reconnus innocents. On ne compte évidemment pas dans ces trois groupes les Templiers qui eurent la chance de passer au travers des mailles du filet : ceux qui s'enfuirent à l'étranger, ou ceux qui s'arrangèrent pour se faire oublier. Que sont-ils devenus ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre, puisque, par principe, ils ont tout fait pour que l'on ne puisse jamais parler d'eux.

Ce sont surtout ces Templiers passés dans la clandestinité qui ont excité l'imagination des chroniqueurs, des historiens et des auteurs contemporains, surtout à partir du XVIII^e siècle. Et c'est en fait grâce à ces auteurs qu'on peut encore prétendre que « les Templiers sont parmi nous ». Il faudrait d'ailleurs savoir en quel état, car, qu'on le veuille ou non, *le Temple est en ruine en haut du promontoire*.

C'est essentiellement dans les milieux francs-maçons du XVIII^e siècle que la tradition d'une permanence occulte du Temple a

commencé à se répandre. L'origine de cette tradition remonte au chevalier Ramsey, catholique anglais vivant en France, qui a voulu – on ne sait sur quelles bases réelles – établir un lien entre la franc-maçonnerie et la croisade. L'idée de départ est un postulat : la maçonnerie, c'est-à-dire les confréries de bâtisseurs, qui étaient protégés, sinon animés par les Templiers, aurait eu accès à des documents *secrets*, bien entendu, retrouvés à Jérusalem, documents qui révélaient la sagesse antique des constructeurs du Temple de Salomon. Puis, vers 1760, certaines loges allemandes, en désaccord avec l'égalitarisme et le rationalisme de la maçonnerie opérative, introduisirent dans la maçonnerie spéculative une hiérarchie, des grades, et surtout du secret. Ces loges firent appel à l'histoire pour tenter de se justifier et greffèrent en quelque sorte la maçonnerie spéculative sur le Temple, considéré comme le dépositaire des grands secrets d'autrefois.

Tout cela n'est que spéculation, mais n'empêche pas les frères maçons d'aujourd'hui, au cours de certaines commémorations, de rendre hommage à Jacques de Molay et de maudire Philippe le Bel et ses successeurs. Certes, les rapports et la filiation supposés entre le Temple et la Franc-Maçonnerie posent de délicats problèmes, mais il n'est pas question de les aborder ici. Cette filiation paraît beaucoup plus symbolique que réelle, et, dans ce cas, elle n'est pas discutable historiquement.

On sait que la maçonnerie française découle de la maçonnerie écossaise. Indépendamment des sociétés secrètes qui, au XVII^e siècle, auraient travaillé dans l'ombre pour la restauration de la dynastie des Stuarts, la première loge fondée à Paris en 1726 l'aurait été sous le patronage de saint Thomas de Cantorbéry. C'est de cette loge que dérive, après bien des scissions et des exclusions, le Grand-Orient de France. En 1756, le baron de Hund crée une dissidence dans le rite écossais, et fonde le « rite écossais rectifié » ou de la « stricte observance ». Le mouvement s'implante surtout en Allemagne, et touche des personnages comme Mozart, Lessing ou Goethe. Mais le baron de Hund, pour justifier sa dissidence, s'en alla chercher une tradition ancienne qu'il remit au goût du jour. Cette tradition est évidemment incontrôlable, mais elle insiste sur la permanence de l'Ordre du Temple.

En effet, on raconte qu'un certain nombre de Templiers, qui étaient parvenus à échapper au coup de filet policier de Philippe le Bel, se sont réfugiés en Allemagne, en Espagne et en Grande-Bretagne. Cela doit être vrai. Et c'est là-dessus que se greffe la tradition.

Deux cent trente-sept Templiers, à la fois des chapelains, des chevaliers et des artisans, se réfugièrent dans la puissante

commanderie de Londres. Il y avait parmi eux un alchimiste décrit comme authentique dépositaire des grands secrets de l'Art royal, un certain Guidon de Montanor. Il adopta pour disciple préféré, en quelque sorte son fils spirituel, un autre Templier rescapé, Gaston de la Pierre Phœbus.

Quelques mois plus tard, redoutant les manœuvres du roi d'Angleterre Édouard II, la plupart des Templiers émigrés quittèrent Londres et se réfugièrent en Écosse, où ils pouvaient compter sur la loyauté du roi Robert Bruce. Ils s'établirent dans l'île de Mull où ils retrouvèrent quelques Templiers français déjà incorporés à l'ost écossais. Ceux-ci, ayant appris la mort de Jacques de Molay, avaient régulièrement élu pour son successeur, dans la charge de grand-maître, un certain Pierre d'Aumont. Quant à Gaston de la Pierre Phœbus, encouragé par Guidon de Montanor et protégé par le roi, il créa un collège d'alchimistes de tradition templière auquel il communiqua les secrets et mystères de l'Ordre.

Puis, comme ils étaient tous ulcérés de l'attitude du pape Clément V, ils décidèrent de quitter l'Église catholique romaine et de fonder leur propre Église, une Église vraiment évangélique et dépositaire de la sagesse et de la tradition des Templiers. Ils adoptèrent comme symbole le « Pélican dans sa pitié », terme héraldique et rosicrucien qui évoque un pélican sur son nid, les ailes déployées, nourrissant six petits affamés de sa chair et de son sang. Ce symbole fut repris ensuite par l'Ordre maçonnique des Chevaliers de la Rose + Croix et de l'Aigle Noir. Ainsi se constitua un Sacré Collège occulte dont les héritiers se trouvent toujours en Écosse.

Cependant, en 1316, alors que le cardinal Jacques d'Euse, passionné d'alchimie et de sciences hermétiques, devient pape sous le nom de Jean XXII, Gaston de la Pierre Phœbus, et vingt-sept de ses compagnons, décident de revenir en France très discrètement. Ils gagnent d'abord Avignon, où Jean XXII reçoit en audience Gaston de la Pierre Phœbus et lui promet sa protection. Il lui donne pour mission de retourner en Écosse afin de ramener en Avignon l'élite des frères d'armes de Robert Bruce.

Mais comme les routes étaient infestées de brigands, Gaston de la Pierre Phœbus prit la précaution avant de repartir pour ce voyage jugé dangereux, de confier l'essentiel de ses secrets à un prieur des Hospitaliers de Saint-Jean, ancien Templier qui résidait à Pont-Saint-Esprit. Bien lui en prit : lui-même et treize de ses compagnons périrent dans une embuscade, non loin du Mans. Seuls cinq survivants purent regagner l'Écosse. Ils revinrent en Avignon avec une troupe commandée par Jacques de Via, qui était le propre neveu de Jean XXII.

Cependant, le prieur de Pont-Saint-Esprit avait eu le temps d'élaborer une nouvelle règle templière. Seul et dernier dépositaire des secrets du Temple, il en informa ceux qu'il jugea digne de les recevoir, Jacques de Via en particulier. Un collège de trente-trois sages fut élu, qui mit à sa tête Jacques de Via, avec succession authentique de Gaston de la Pierre Phœbus. L'Église templière se développa, mais resta secrète, ce qui n'empêcha pas Jacques de Via de périr empoisonné le 6 mai 1317. Ses successeurs se nommèrent « Frères Aînés de la Rose + Croix », et l'on prétend qu'ils ont perduré jusqu'à nos jours.

Cette tradition est révélatrice de l'*impact* des Templiers sur la vie intellectuelle et spirituelle de l'Occident. Cet Ordre mystérieux, composé de chevaliers, mais aussi de « sages », ne pouvait disparaître sans laisser de traces. Dans tout désastre, il y a toujours au moins un survivant pour aller raconter ce qui s'est passé. Non, les Templiers ne pouvaient pas mourir tous. Et tant pis s'il existe des incohérences dans ce récit traditionnel, notamment la date de fondation de cet ordre en juin 1312, avec élection d'un grand-maître, Jacques de Molay n'étant point encore mort. Et que vient faire l'alchimie dans tout cela : il semble pourtant que les Templiers aient été avant tout des combattants, des gestionnaires et des financiers, et non pas des « Philosophes » passant leur vie dans leur cabinet de travail ou dans leur laboratoire ?

Mais il existe une autre tradition parallèle à celle-ci. N'oublions pas qu'en Écosse, les Templiers avaient élu comme grand-maître un certain Jacques d'Aumont. C'est de lui que prétendent descendre d'autres branches de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui les néo-Templiers. L'histoire vaut la peine d'être contée.

Quand Jacques de Molay reconnut qu'il n'y avait plus d'espoir, ni pour lui, ni pour l'Ordre du Temple, il ne songea plus qu'aux moyens de conserver, de propager et de perpétuer les connaissances et les principes fondamentaux qui remontaient à un lointain passé. On prétend que quelques jours avant son supplice, il révéla certaines choses à son neveu, le comte de Beaujeu, et lui ordonna de descendre dans le tombeau des anciens grand-maîtres pour y recueillir, sous l'un des cercueils, un écrin de cristal de forme triangulaire. Le comte de Beaujeu obéit et rapporta l'écrin à Jacques de Molay. Celui-ci, satisfait de la réussite de l'épreuve imposée à son neveu, lui fit alors une confession complète, avec révélation des mystères, et lui fit jurer qu'il mettrait tout en œuvre pour faire revivre l'Ordre jusqu'à la consommation des siècles. Il lui confia aussi que l'écrin contenait une relique offerte à l'Ordre par le roi Baudouin de Jérusalem, rien moins que l'index de la main droite de saint Jean-Baptiste. Enfin, il lui remit

trois clefs qui permettaient d'ouvrir un coffre caché dans le tombeau du prédécesseur de Jacques de Molay.

Après la mort de Jacques de Molay, Beaujeu prit contact avec neuf Templiers échappés à la tourmente, et, avec eux, descendit dans le mausolée. Là, ils enlevèrent le coffre et vidèrent deux colonnes qui étaient creuses et contenaient « de grands trésors ». Ensuite, ils s'efforcèrent de mettre ce précieux dépôt en sûreté, à Chypre, nous dit-on, mais pourquoi pas à Gisors ?

Beaujeu fut élu unanimement grand-maître par ses compagnons. Mais pour mieux occulter l'Ordre qu'il restaurait, Beaujeu institua de nouvelles cérémonies qu'il voila sous le couvert du Temple de Salomon. Le successeur de Beaujeu fut Jacques d'Aumont, et c'est de lui que découlent toute une série de grands-maîtres dont la lignée, à ce qu'on raconte, n'est pas éteinte de nos jours. Mais on se garde bien de nous dire qui est grand-maître. Il est vrai que c'est un mystère. Un de plus[82].

C'est sous le Premier Empire qu'on vit ressurgir officiellement, et devant un large public, un Ordre du Temple qui ne faisait pas du secret la pierre angulaire de son édifice. À l'origine de ce renouveau, on découvre un certain Bernard-Raymond Fabré-Palaprat, né à Cordes en 1773, probablement médecin, mais qu'il est plus facile de classer comme charlatan. Un beau jour, il se déclara brusquement successeur de Jacques de Molay, et transforma le club auquel il présidait en secte templière dont il devint évidemment le grand-maître.

Il justifiait ses prétentions en exhibant un *trésor* constitué par le casque de Jacques de Molay et quelques os prétendument recueillis dans les cendres du supplicié. De plus, il fit fabriquer un document en caractères gothiques qui indiquait la succession des grands-maîtres du Temple depuis Jésus-Christ. À partir de la Régence, il utilisait d'ailleurs une filiation maçonnique authentique, ce qui donnait une apparence de vérité à ce document que les contemporains considérèrent avec grand sérieux pendant quelques années, avant de le rejeter catégoriquement.

Bien sûr, le nouvel Ordre du Temple reçut des dons et vendit même des titres de noblesse – ou prétendus tels – à des naïfs qui avaient envie de redorer leur blason. Il vendait aussi des insignes, des décorations et des vêtements de cérémonie, comme quoi il n'y a jamais de petit profit. Le succès fut immense.

Napoléon lui-même tomba dans le piège. Passionné par l'histoire des Templiers, il favorisa l'entreprise de Fabré-Palaprat et prêta sa garde personnelle pour une cérémonie solennelle qui se déroula le 28 mars 1808 en l'église Saint-Paul-Saint-Louis de Paris, à la mémoire

de Jacques de Molay. La messe fut célébrée par l'abbé Clouet, chanoine de Notre-Dame, qui, lors de son sermon, exalta la piété et les vertus militaires des Templiers, défenseurs de la Terre sainte. Et le Tout-Paris de l'époque emplissait l'église...

Le nouveau Temple survécut à l'Empire. En 1833, il organisa une grande cérémonie dans la Cour des Miracles : on y pria longuement pour le souverain (c'était le fils d'un régicide, donc d'une lignée qui avait vengé Jacques de Molay), et des chanoinesses, paraît-il fort peu vêtues, firent la quête, moment essentiel de ce genre de rituel. Ce fut l'apothéose de Fabré-Palaprat, qui commençait d'ailleurs à donner des signes de dérangement mental. Il mourut en 1838, et son successeur fut un Anglais, l'amiral Smith. Entre-temps, Fabré-Palaprat avait pris comme primate ecclésiastique un certain abbé Chatel. Mais il s'était brouillé avec lui, et les deux hommes s'étaient séparés en se traitant mutuellement de charlatan et d'imposteur. L'abbé Chatel finit épicier, mais il avait eu le temps de fonder sa propre église qui, paraît-il, existe encore de nos jours.

Quant à l'amiral Smith, il mourut en 1840, après avoir accompli son devoir de Templier en Algérie, où il combattit, aux côtés des Français, contre les Infidèles. Mais sa succession fut l'occasion de diverses scissions et de nombreux scandales. Cet ordre nouveau du Temple mourut dans l'indifférence la plus totale. Mais sait-on jamais ? Certaines personnes murmurent qu'il a pu renaître de ses cendres.

Il ne serait pas le seul. Il existe dans le monde entier, des groupements en nombre incalculable qui se réclament de la tradition templière, et qui tous prétendent à une authentique filiation. Ces « ordres » sont la plupart du temps parfaitement connus, parfaitement officiels. Nous trouvons là le même phénomène que pour les Druides : il n'y a jamais eu tant de néo-druides à travers le monde qu'en cette fin de XX^e siècle. Est-ce que les membres de ces « ordres » templiers, qui appartiennent généralement à la bonne classe de la société, se souviennent que leurs lointains prédécesseurs « ne se peignent jamais, se lavent rarement et préfèrent paraître les cheveux en désordre, le visage souillé de poussière, le teint brûlé et noir » ? Soyons sérieux. S'il y a encore, de nos jours, des Templiers authentiques, ils s'arrangent pour ne pas se faire remarquer [83].

Le temple est en ruine. On a accusé le roi de France Philippe le Bel et le pape Clément V d'être les responsables de cette destruction. C'est sans doute vrai, mais seulement au premier degré. Le Temple devait porter en lui les germes de sa propre destruction. Au début du XIV^e siècle, il était devenu une institution sociale, économique, et il ne correspondait plus aux idéaux qui avaient présidé à sa fondation. La Terre sainte était définitivement perdue pour les Chrétiens, et les

rêveries de Raymond Lulle concernant une christianisation des Musulmans auraient eu fort peu de chances de se réaliser, même si Philippe le Bel avait réussi à se faire élire grand-maître du nouvel ordre dont il souhaitait la création à partir du Temple, pivot essentiel de cette puissance en gestation.

En réalité, la destruction des Templiers marque la fin d'un monde qui se faisait encore des illusions sur la possibilité d'une coopération entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. Le mythe de Mithra et Varuna, le couple druide-roi, la légende du roi Arthur et du magicien Merlin, l'empereur et le pape, tout cela faisait partie d'un schéma traditionnel ancien. Et les Templiers sont les représentants de ce schéma. « Les Templiers, en effet, par leur double caractère de moines et de chevaliers, incarnaient un aspect important de l'autorité spirituelle, différent de la Papauté, mais parfaitement admis par celle-ci, et qui, dans la pensée de son fondateur, saint Bernard, devait, précisément par son caractère original, tenant à la fois du « brahmane » et du « kshatriya », assurer le maintien d'un équilibre harmonieux de la société civile dans la perspective orthodoxe traditionnelle [84]. » Le problème est que le Temple avait peut-être des buts secrets. Il y a toujours loin entre les déclarations d'intention et les réalisations en profondeur.

D'ailleurs, si tout était si simple, si les Templiers n'avaient eu d'autre mission que celle de protéger les pèlerins de Terre sainte, s'ils avaient été seulement victimes de l'arbitraire, si Philippe le Bel n'avait été qu'un odieux tyran capable du pire pour alimenter les caisses de l'État, ou serait l'énigme que posent à chacun de nous les Templiers ?

Les Templiers, pauvres martyrs de la foi chrétienne en face d'un vilain roi et d'un méchant pape ? Ne soyons pas naïfs. Au vu du dossier intégral de l'affaire des Templiers, y compris les éléments mythologiques, il est impossible de croire à l'innocence des Templiers. Ils ont renié Jésus et craché sur la croix. On les a obligés à le faire ? Certes, *mais ils l'ont fait*. Et qui est donc cet « on » qui obligeait les pauvres Templiers à accomplir ces actions peu orthodoxes ? De toute évidence, l'Ordre du Temple était double, mais pas seulement comme on le dit d'habitude, par la synthèse de ceux qui prient et de ceux qui combattent. Il était double à cause du secret dont on l'entourait et qui cachait obligatoirement quelque chose. Le Temple est un *ordre noir*. Ou plutôt, il existait un *Temple Noir*, auquel était aveuglément soumis l'autre. Écoutons encore Wolfram von Eschenbach, qui savait ce qu'il en était : « Depuis lors la pierre est gardée par ceux que Dieu lui-même a désignés. » Et quand, un royaume est sans roi, on lui envoie un homme du Graal, autrement dit un Templier, et « il faut que le peuple respecte le roi ainsi choisi ». Et enfin, « c'est en secret que Dieu

fait partir ses élus ». Le propre d'un ordre noir est de faire croire qu'il n'existe pas. Et la Jérusalem que sont censés défendre les Templiers n'a pas plus de réalité spatiale ou temporelle que le Montsalvage de la légende du Graal.

C'est là que réside le secret des Templiers. Malgré la torture et les sévices, ceux qui savaient n'ont pas parlé. Mais ce qu'ils n'ont pas dit était inavouable, et incompréhensible pour ceux qui auraient bien voulu les écouter, et, à la limite, totalement intolérable.

Comme l'authentique message christique, celui qu'on a soigneusement et consciemment éliminé des Évangiles. Toute vérité n'est pas bonne à dire. Clément V le savait fort bien, et c'est pourquoi il a esquivé le jugement en faisant acte d'autorité, acte sacré auquel il avait d'ailleurs droit.

La question n'est plus de savoir qui était coupable ou innocent dans cette affaire qui dépasse de loin le cadre historique où on a voulu l'enfermer. La question appartient à un tout autre domaine, celui de la mystique de saint Bernard et celui de la légende du Graal. Qu'elle aborde un aspect inquiétant, il ne faut pas s'en étonner, car dans ce plan supérieur, il n'y a ni bien, ni mal, ni blanc, ni noir.

La question est triple : que savaient exactement les Templiers ? Quel était le Secret pour lequel ils sont morts ? *C'était un secret inavouable*, du moins à l'époque. L'est-il encore pour nous aujourd'hui ?

Ce secret des Templiers, il gît dans des ruines, les ruines du Temple. Or les ruines du Temple sont partout et nulle part. Il dort peut-être dans les souterrains de Gisors, protégé par des tonnes de gravats et un revêtement de béton. Le tout est de savoir ce que l'on cherche.

Bieuzy-Lanvaux, 1986

REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baigent-Leigh-Lincoln, *L'Énigme sacrée*, Paris, Pygmalion, 1983.
- J.-P. Bayard, *Le Symbolisme maçonnique des hauts grades*, Paris, le Prisme, 1975.
- G. Bordonove, *La vie quotidienne des Templiers au XIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1975.
- Les Templiers*, Paris, Fayard, 1977.
- N. Cohn, *Démonolâtrie et Sorcellerie au Moyen Âge*, Paris, Payot, 1982.
- H. de Curzon, *La règle du Temple*, Paris, 1886.
- L. Dailliez, *Les Templiers et la règle de l'Ordre du Temple*, Paris, Belfond, 1972.
- A. Demurger, *Vie et Mort de l'Ordre du Temple*, Paris, Le Seuil, 1985.
- G. Fau, *L'Affaire des Templiers*, Paris, le Pavillon, 1972.
- J. Favier, *Philippe le Bel*, Paris, Fayard, 1978.
- J. Hani, *La Royauté sacrée*, Paris, Trédaniel, 1984.
- G. Lizerand, *Le Dossier de l'affaire des Templiers*, Paris, 1913-1964.
- J. Markale, *Les Celtes et la civilisation celtique*, Paris, Payot, 1969.
- L'Épopée celtique d'Irlande*, Paris, Payot, 1971.
- L'Épopée celtique en Bretagne*, Paris, Payot, 1971.
- Le roi Arthur et la société celtique*, Paris, Payot, 1976.
- Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Payot, 1979.
- Le Graal*, Paris, Retz, 1982.
- Le Christianisme celtique et ses survivances populaires*, Paris, Imago, 1984.
- Lancelot et la chevalerie arthurienne*, Paris, Imago, 1985.
- Le chêne de la Sagesse*, Paris, Hermès, 1985.
- Montségur et l'énigme cathare*, Paris, Pygmalion, 1986.
- J. Maurin, *La double mort des Templiers*, Paris, Laffont, 1982.
- M. Melville, *La vie des Templiers*, Paris, Gallimard, 1951.
- J. Michelet, *Le procès des Templiers*, Paris, 1841-1851.

- A. Ollivier, *Les Templiers*, Paris, Le Seuil, 1958.
- R. Pernoud, *Les Templiers*, Paris, P.U.F., 1974.
- G. de Sède, *Les Templiers sont parmi nous*, Paris, Julliard, 1962.
- J. Tourniac, *De la chevalerie au secret du Temple*, Paris, le Prisme, 1975.

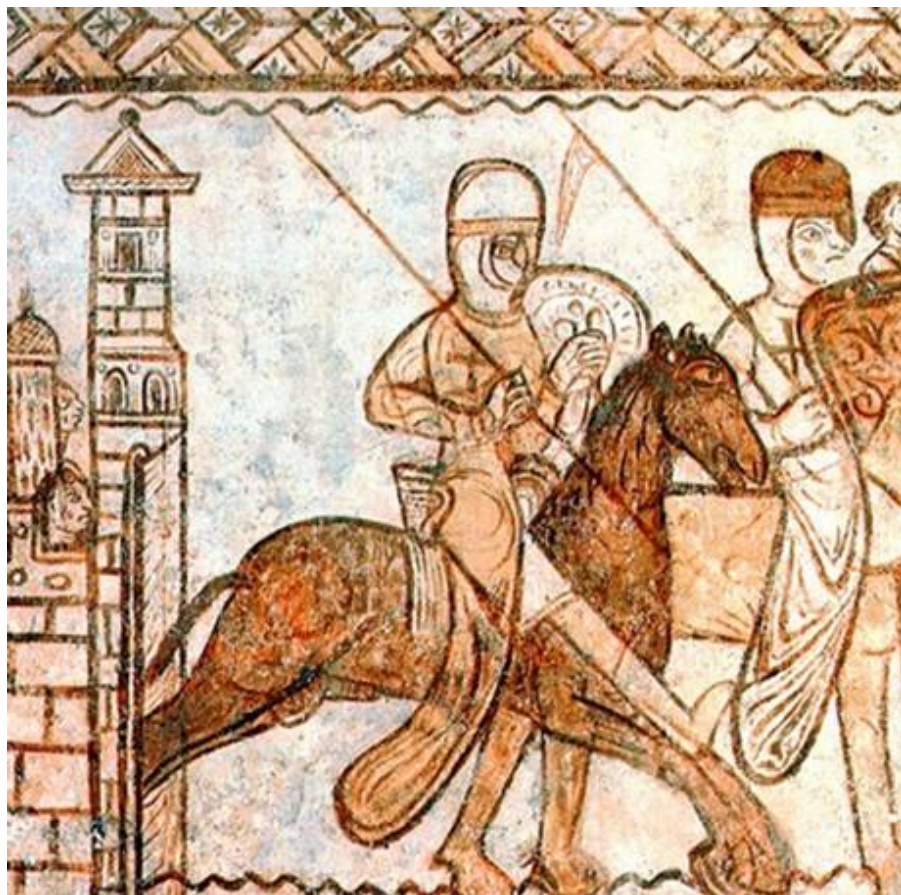
ILLUSTRATIONS



La tour octogonale du château de Gisors,
qui abrita le Prieuré de Sion, après 1188.



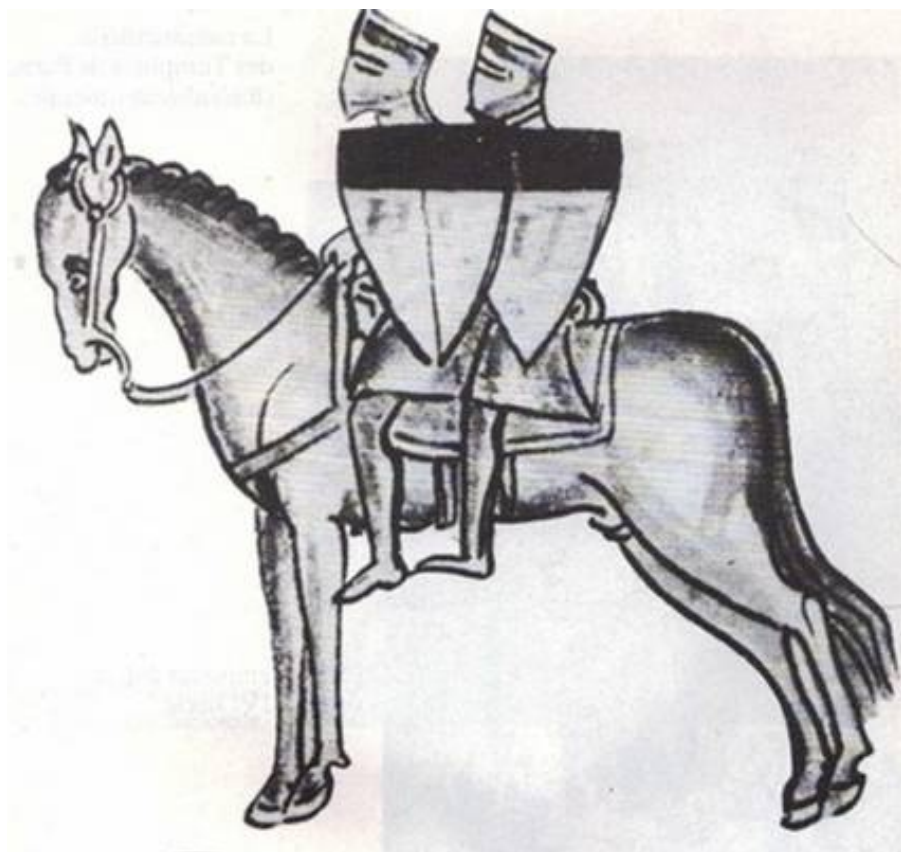
Église Saint-Gervais et Saint-Protais à Gisors.



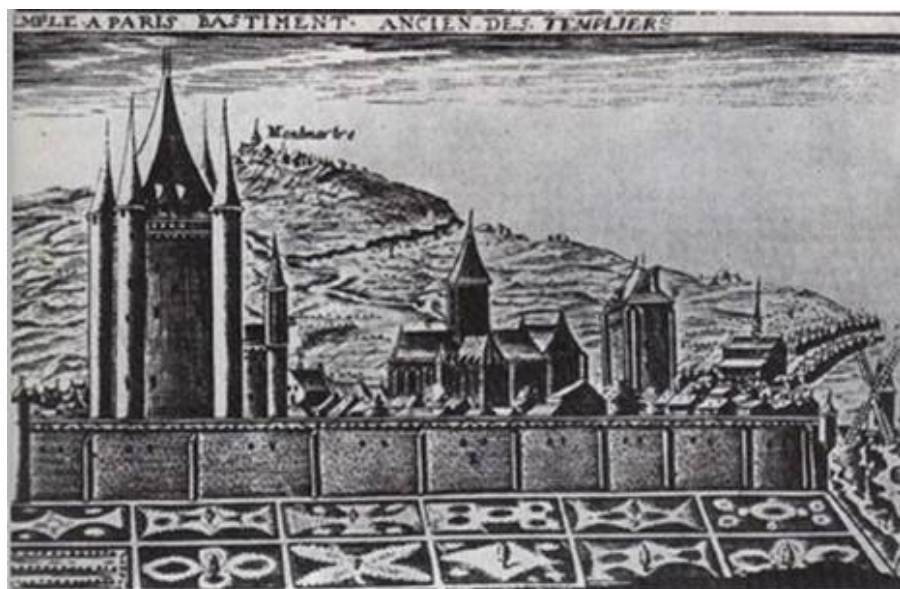
Les Templiers au combat,
(fresque murale du XII^e siècle)



Le plus célèbre sceau des Templiers.



Manuscrit du XIV^e siècle.



La commanderie des Templiers de Paris.
(Bibliothèque nationale).



Le Temple au début du XIV^e siècle.



Jacques de Molay, Maître du Temple.



Guillaume de Nogaret
(Bibliothèque nationale)



Église des Chevaliers du Temple à Londres.
La nef, ronde, fut consacrée en 1185
par le patriarche de Jérusalem.



Pierre tombale d'un Templier
en l'église des Chevaliers du Temple à Londres.



Le pape Clément V.
(Bibliothèque nationale)



Le supplice des Templiers (manuscrit du XIV^e siècle).

[1] Le *pagus* (pays), est un territoire gallo-romain correspondant à l'aire d'occupation d'un peuple gaulois d'avant la conquête.

[2] Au XIII^e siècle, sur les douze Pairs de France, six sont des ecclésiastiques : l'archevêque de Reims, les évêques de Beauvais, Noyon, Laon, Châlons et Langres. Cela montre la permanence d'un état de fait remontant à l'époque carolingienne, à savoir la prédominance des hauts dignitaires gallo-francs du nord de Paris sur les autres évêques du royaume. Ce sont les évêques qui ont écarté la dynastie mérovingienne au profit des Carolingiens. C'est sous l'impulsion de l'archevêque de Reims que Hugues Capet sera acclamé à Senlis et couronné à Noyon.

[3] Nodier et Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France : Normandie*, 1820, 1825 et 1878.

[4] J'ai longuement analysé la part jouée par Aliénor dans les rapports entre Capétiens et Plantagenêts, ainsi que son attitude ambiguë avant son étrange « divorce », dans mon ouvrage *Aliénor d'Aquitaine*, Paris, Payot, 4^e éd., 1983.

[5] D'après un manuscrit de 1375 conservé aux Archives Nationales (JJ. 106 folio 406), cité par J.-L. Chaumeil, *Le Trésor du Triangle d'Or*, Paris, A. Lefeuve, 1979. J'émet les plus grandes réserves quant aux interprétations données dans cet ouvrage, et en aucun cas, je ne puis les partager.

[6] J'ai exposé les arguments en faveur de cette thèse dans mon ouvrage *Anne de Bretagne*, Paris, Hachette, 1980.

[7] Voir, dans la même collection, J. Markale, *Montségur et l'énigme cathare*, 1986.

[8] Ce document aurait été communiqué à Gérard de Sède par le bibliothécaire du Vatican, sur la demande de l'ambassadeur de France et de l'attaché culturel à Rome. G. de Sède en donne une reproduction photographique. Mais il est bien difficile de se prononcer sur la valeur du document et surtout sur son authenticité.

[9] Julliard, Paris, 1962. Depuis cette date, l'ouvrage a constamment été réédité.

[10] Parlant des trois Templiers qui, pendant quelques mois, par suite de l'accord entre Henry Plantagenêt et Louis VII, ont occupé le château de Gisors, l'historien Alain Demurger ajoute : « La durée de leur séjour est inversement proportionnelle aux tonnes de sottises écrites ou racontées, par médias interposés, là-dessus » (A. Demurger, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, Paris, Le Seuil, 1985, p. 195). Ce jugement sévère vise d'ailleurs beaucoup plus ce qui a suivi la publication du livre de Gérard de Sède que le livre lui-même. Je m'abstiendrai de tout commentaire à ce sujet, me contentant de verser l'ouvrage au « dossier » de l'affaire de Gisors.

[11] « Ce que j'ai dit à Gérard de Sède et aux autres, ce n'est pas la vérité. Les fouilles que j'ai entreprises n'ont mené nulle part... Les coffres, je les ai inventés. » Ce sont les paroles de Lhomoy rapportées par Robert Charroux au cours d'un entretien avec Jean-Luc Chaumeil. en 1974 (J.-L. Chaumeil, *Du premier au dernier Templier*, Paris. Henry Veyrier, 1985, p. 235) On remarquera que c'est un témoignage de seconde main.

[12] *Le Charivari*, n° 18, consacré au Prieuré de Sion, contenant certains documents dits secrets et de nombreux commentaires. Sur certains de ces documents, on peut lire, l'ouvrage de Richard Bordes, *Les Mérovingiens et Rennes-le-Château*, P. Schrauben, éditeur, 1984 : il y a là de quoi faire montre de scepticisme.

[13] Certains de ces « dossiers secrets » ont été publiés par le Prieuré de Sion lui-même dans un ouvrage intitulé *Le Livre des Constitutions*, 1956, éditions des Commanderies de Genève. Ceux qui se réclament du Prieuré prétendent que le moment était venu de divulguer ce qui était autrefois tenu secret.

[14] Jean Robin, *ibid.*, p. 84.

[15] Jean-Pierre Bayard, *Le Symbolisme maçonnique des hauts grades*, Paris, éd. du Prisme, 1975, p. 259.

[16] Il faudrait aussi parier de la « colline inspirée » de Sion-Vaudémont en Lorraine. Au XIX^e siècle, un prêtre, quelque peu illuminé entreprit de faire de la colline de Sion un « haut lieu » spirituel. Ce prêtre, Léopold Baillard, aidé de ses deux frères, parvint, après bien des difficultés, à y créer un « Institut des frères de Notre-Dame de Sion-Vaudémont » qui ne fut pas en odeur de sainteté auprès des autorités ecclésiastiques. Il est vrai que cette affaire traînait des ombres un peu suspectes. Quoi qu'il en soit, Maurice Barrés en a profité pour faire connaître, par son ouvrage, cette « colline inspirée » de Sion dont le nom allait devenir un symbole. Il n'est donc pas étonnant qu'on se soit servi du nom de Sion pour l'opération que l'on sait.

[17] Alain Demurger, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, Paris, Le Seuil, 1985, p. 129.

[18] Georges Bordonove, *La vie quotidienne des Templiers au XIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1975, pp. 117-118.

[19] Actuellement, ce bâtiment appartient à un membre d'un « Groupe international d'études templières » qui le restaure avec beaucoup de soin. On peut ainsi espérer que cet émouvant vestige templier sera sauvé et mis en valeur.

[20] On trouvera dans la revue *Heimdal*, n° 26 (1978), en même temps qu'un article de Michel Bertrand sur « les Templiers en Normandie », un plan et une coupe de cette maison templière.

[21] Alain Demurger, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, p. 155.

[22] On peut voir un plan de la chapelle templière de Laon dans *Heimdal*, n° 26, p. 9.

[23] Alain Demurger, *Vie et mort de l'Ordre du Temple*, p. 155.

[24] Il s'agit en fait d'une autre version de l'enfermement de l'enchanteur Merlin par la fée Viviane dans un château invisible. Voir du même auteur, *Merlin l'Enchanteur*, Paris, Retz, 1981, p. 61 et pp. III 124.

[25] Du même auteur, *Les Celtes et la civilisation celtique*, Paris, Payot, 9^e éd. 1985, p. 281.

[26] Ce n'est pas impossible. Le légendaire irlandais du Haut Moyen Âge est rempli de navigations merveilleuses et de débarquements dans des pays étranges. Le problème est qu'il est impossible de démêler les éléments qui pourraient être des souvenirs historiques de la structure mythique elle-même. Voir, du même auteur, *L'Épopée celtique d'Irlande*, Paris, 2^e éd. 1978, pp. 122-128 (la maladie de Cúchulainn).

[27] Louis Charpentier, *Les Mystères templiers*, Paris, R. Laffont, 1967.

[28] À l'exception de la Croix latine, représentation de la crucifixion, et que rejetaient à la fois les Cathares et les Templiers.

[29] M.-R. Mazières, *Les Templiers de Bézu*, Rennes-le-Château, Philippe Schrauben, éd. 1984, p. 30.

[30] Foucher de Chartres, *Historia Hierosolymitana*.

[31] Saint Bernard de Clairvaux, *Textes politiques*, réunis et traduits par Paul Zumthor, Paris, 10/18, Bibliothèque médiévale, 1986, pp. 197-198.

[32] *Textes politiques*, p. 202.

[33] Redoutable argument qui justifie par avance la Croisade contre les Albigeois et les massacres des Protestants.

[34] Bernard oublie certains exemples du passé, en particulier la façon dont Charlemagne a converti les Saxons.

[35] Du même auteur, *Le Christianisme celtique et ses survivances populaires*, Paris, éd. Imago, 1984.

[36] « Éloge de la nouvelle Milice », *Textes politiques*, pp. 202-203.

[37] Dans l'église du Temple de Londres, on montre toujours le gisant de Geoffroy de Mandeville. Mais c'est un faux : il date d'au moins cinquante ans après l'inhumation prétendue, et, de toute façon, le blason qui s'y remarque n'est pas celui des Mandeville.

[38] Il faut signaler, c'est un détail qui ne manque pas de sel, que le grand-maître Jacques de Molay était le parrain du fils du roi, au mépris de la Règle qui interdisait aux Templiers ce genre de situation. Cela dénote les meilleurs rapports entre Jacques de Molay et Philippe le Bel. D'ailleurs, en 1306, lors d'une émeute des Parisiens, c'est dans l'enclos du Temple que le roi de France viendra se réfugier.

[39] Les quelques fragments qui subsistent de ce vaste programme ont été intégrés dans un document aragonais datant du début de 1308. H. Finke, *Papsttum und Untergang des Templerordens*, Munster, 1907, vol. II, p. 118. Commentaire dans le même ouvrage, vol. I, pp. 121-122. Voir Norman Cohn, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Âge*, Paris, Payot, 1982, p. 109.

[40] C'est la thèse, en particulier, de Heinrich Finke, au début du siècle, et de Norman Cohn, dans son ouvrage *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Âge*.

[41] Encore moins une soi-disant Règle secrète qui sera publiée plus tard.

[42] Guy Fau, *L'affaire des Templiers*, Paris, le Pavillon, 1972, p. 61.

[43] Guy Fau, *L'affaire des Templiers*, p. 143.

[44] Cela a été démontré par H. de Curzon. *La règle du Temple*, Paris, 1886, P. XV. Voir aussi L. Dailliez, *Les Templiers et les règles de l'Ordre du Temple*, Paris. Belfond, 1972.

[45] N'en déplaise à l'école dite « guénonienne » qui s'acharne à découvrir des similitudes entre les traditions chrétiennes occidentales et certaines hérésies de l'Islam. Des similitudes, on en trouve bien entendu entre l'Islam et le Christianisme, puisque les deux traditions, plus la tradition judaïque, sortent du même moule primitif, à savoir les premiers livres de la Bible. Mais Christianisme et Islamisme ont eu largement le temps de se différencier, et chacune des deux traditions a englobé d'autres traditions plus voisines, plus proches, qui les ont constamment et considérablement modifiées. La synthèse est une chose excellente, mais le *synchrétisme*, qui consiste à coller artificiellement des notions disparates, n'a jamais rien donné que des *à-peu-près* affligeants.

[46] L'auteur de ces lignes a-t-il oublié que les Templiers sont des moines ?

[47] Célèbres reliques conservées à Cologne. D'après la légende, il s'agit de sainte Ursule et de dix mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf vierges consacrées qui

furent tuées par les Huns parce qu'elles se refusaient à eux.

[48] « Mauvais fé », c'est-à-dire « mauvais génie ».

[49] Idries Shah, *Les Soufis et l'ésotérisme*, Paris, Payot, 1972.

[50] Albert Ollivier, *Les Templiers*, Paris, Le Seuil, 1958, p. 76.

[51] On peut lire à ce sujet l'excellent livre de Jean Tourniac, *De la chevalerie au secret du Temple*, Paris, éd. du Prisme, 1975, où l'auteur fait le point des convergences possibles des doctrines chrétiennes orientales sur la doctrine occulte du Temple.

[52] Cité par A. Ollivier, *Les Templiers*, p. 120.

[53] Dans de nombreuses Chansons de Geste, écrites aux XII^e et XIII^e siècles, on nous présente souvent des Sarrasins jurer par Mahomet, Apollon et Tervagant, et se livrant au culte des idoles. Il y a une méconnaissance évidente, en Europe occidentale, de la religion musulmane, et les fameux Sarrasins regroupent tout ce qui n'est pas chrétien, aussi bien la religion romaine que la religion druidique, et également les survivances populaires de ces religions dans les campagnes. De la même façon, dans les Chansons de Geste, les Sarrasins sont parfois des sorciers, ou même des diables.

[54] Voir Probst-Biraben et Maitrot de la Motte-Capron, *Les idoles des chevaliers du Temple*, dans *Mercure de France*, 1939, vol. 294, pp. 569-590.

[55] Salomon Remach. « La Tête magique des Templiers », *Revue de l'histoire des Religions*, Paris, 1911. n° 63, pp. 25-39. Reinach se livre à une passionnante enquête sur les origines mythologiques de cette fameuse Tête.

[56] Norman Cohn, *Démonolâtrie et sorcellerie au Moyen Âge*, p. 117.

[57] J. Loth, *Les Mabinogion*, nouvelle édition, Paris, Les Presses d'Aujourd'hui, 1979, p. 203. Voir J. Markale, *Le Graal*, Paris, Retz, 1982, p. 54.

[58] J. Loth, *Les Mabinogion*, pp. 39-41. Voir J. Markale, *L'Épopée celtique en Bretagne*, Paris, Payot, 3^e éd., 1984, pp. 43-52.

[59] Du même auteur, *L'Épopée celtique d'Irlande*, Paris, Payot, 1978, pp. 112-113.

[60] *Revue celtique*, VIII, pp. 48 et suivantes.

[61] *Ogam*, XVIII, p. 352.

[62] *Textes politiques*, pp. 78-79.

[63] Ainsi une tradition tenace prétend que le pape Sylvestre II, c'est-à-dire le fameux moine Gerbert d'Aurillac, très versé dans les sciences secrètes, aurait fabriqué une tête parlante en airain. Le saint alchimiste Albert le Grand aurait lui aussi passé trente ans à fabriquer une tête analogue. Mais Thomas d'Aquin, fondateur du rationalisme à l'intérieur de l'Église, aurait brisé cette « idole » parce qu'elle parlait trop. Le symbolisme de cette légende est fort clair.

[64] Voir Jacques Ellul, *La subversion du Christianisme*, Paris, Le Seuil, 1984. Cet ouvrage, dû à un théologien calviniste, met en lumière les mécanismes qui ont conduit à une altération complète du message christique.

[65] E. Lambert, « L'architecture des Templiers », *Bulletin monumental*, 1954, n° 112. Voir le numéro spécial de la revue *Archeologia*, 1969. Voir aussi Régine Pernoud, *Les Templiers*, pp. 34-46.

[66] *Atlantis*, Paris, 1963, n° 213, « Symbolique templière ».

[67] *Archeologia*, Paris, 1970-1971, numéros 32, 33 et 38.

[68] J'ai réuni une courte documentation à propos des différentes versions – parfois contradictoires – de la légende du Graal dans un chapitre de *Montségur et l'énigme cathare*, Paris, Pygmalion, Gérard Watelet, 1986, pp. 267-270. Tout ce que j'ai dit à propos des Cathares et de leurs rapports avec la légende du Graal peut être valable pour ce qui concerne le sujet des Templiers et du Graal, du moins à titre d'informations. Pour ce qui est de l'ensemble de la légende du Graal, j'en ai fait une étude complète en m'appuyant sur toutes les sources disponibles et en essayant de montrer la spécificité de chaque version, qui obéit à une motivation particulière ou à une interprétation à travers un contexte déterminé. Voir J. Markale, *Le Graal*, Paris. Retz. 1982.

[69] Terme déformé par Wolfram, et qui a donné lieu à de multiples interprétations. L'explication qui paraît la meilleure est *lapis e coelis*, c'est-à-dire « pierre (tombée) du ciel », ce qui ramène à la tradition de la Ka'aba de La Mecque. C'est la seule version de la légende où le Graal est une pierre. Dans les autres, le Graal est le plus souvent une coupe, une écuelle, un plat, un calice, ou, dans la version galloise, un plateau contenant une tête d'homme baignant dans son sang.

[70] *Parzival*, trad. Ernest Tonnelat, Paris, Aubier-Montaigne, 1934, vol. II, pp. 36-37.

[71] Trad. Tonnelat, p. 37.

[72] Trad. Tonnelat, pp. 37-38.

[73] Trad. Tonnelat, II, p. 38.

[74] Markale, *Montségur et l'énigme cathare*, pp. 265-288 (Éd. Pygmalion, Gérard Watelet).

[75] Trad. Tonnelat, II, p. 39.

[76] *Le Graal*, pp. 151-183, Retz 1982.

[77] Trad. Tonnelat, II, p. 339.

[78] Trad. Tonnelat, II, p. 340.

[79] Je me suis expliqué sur ce point dans *Montségur et l'énigme cathare* (éditions Pygmalion), pp. 289-302 (chapitre sur le Sang Royal).

[80] Louis Charpentier, *Les Mystères Templiers*, Paris, R. Laffont, 1967, p. 74.

[81] Trad. Tonnelat, II, p. 57.

[82] Sur toutes ces traditions, voir *Atlantis*, numéros 215-216-217.

[83] En tout cas, l'*esprit templier* demeure. Sans parler de la « Compagnie de Jésus » qui, à partir du XVI^e siècle, s'est répandue sur le monde, y déployant un réseau extrêmement puissant, et qui ne dépend que de la Papauté (on a parlé d'internationale Noire), on peut se permettre d'établir des comparaisons avec des organisations contemporaines qui pourtant n'invoquent point le patronage du

Temple. Dans ce domaine, il n'est pas possible de ne pas penser à cette organisation universelle qui défraie la chronique souvent actuellement. L'idée de départ est mystique : il s'agit de réaliser sur terre un véritable « royaume de Dieu » en combattant résolument le matérialisme et en amenant la communauté humaine à vivre dans l'*Esprit*. Les moyens utilisés sont très proches de ceux du Temple. D'abord, ceux qui adhèrent à la « secte » sont des convaincus, et ils travaillent *bénévolement* pour la communauté. Quelle différence y a-t-il avec des moines ? Mais cela permet aussi de disposer d'une main-d'œuvre à bon compte. Cette « secte » reçoit des dons et les fait fructifier. Elle les gère remarquablement bien, de telle sorte qu'elle est probablement la cinquième ou la sixième fortune mondiale. Elle possède des domaines, des terres, des entreprises industrielles (où elle fait travailler ses bénévoles), des flottes, des actions dans les entreprises de l'économie internationale, des groupes de presse et d'autres médias. Cette entreprise est tentaculaire, diversifiée et agissante à travers le monde entier. Sa disposition rappelle la « toile d'araignée » du Temple. Et comme le Temple, elle a ses « Infidèles » à combattre, en l'occurrence les marxistes ou dits tels. C'est pour cette lutte qu'elle reçoit ces dons, comme le Temple pour assurer la victoire des Chrétiens sur les ennemis de la Foi. Et, dans certains pays où elle est solidement implantée, comme aux États-Unis ou en Amérique latine, elle exerce une action en profondeur sur la politique. Tout cela offre de remarquables similitudes avec le Temple.

[84] Jean Hani, *La royauté sacrée*, Paris, Tredaniel, 1984, p. 260.